

# Sigles, acronymes et abréviations

<b>ACP</b>	Analyse à Composante Principale
<b>AFM</b>	Analyse à Factorielle Multiple
<b>ADEAR</b>	Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
<b>AFN</b>	Alternative Food Network
<b>AMAP</b>	Association pour la Maintien de l'Agriculture Paysanne
<b>APEAS</b>	Agence Provençale pour une Économie Alternative et Solidaire
<b>ARDEAR</b>	Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
<b>CA</b>	Chambre d'Agriculture
<b>CETA</b>	Centre d'Études Techniques Agricoles
<b>CG</b>	Conseil Général
<b>CIVAM</b>	Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
<b>COFIL</b>	Comité de pilotage
<b>CR</b>	Conseil Régional
<b>CRA</b>	Chambre Régionale de l'Agriculture
<b>DRAAF</b>	Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt.
<b>FEADER</b>	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
<b>FNSEA</b>	Fédération National des Syndicats d'Exploitants Agricoles
<b>IAD</b>	Institutionnal Analysis and Development
<b>InPACT</b>	Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale
<b>LEADER</b>	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
<b>MAAP</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche
<b>MIRAMAP</b>	Mouvement Inter Régional des Amaps
<b>ORCC</b>	Observatoire Régional des Circuits Courts
<b>OTEX</b>	Orientation Techniques et Économiques des eXploitations

<b>PACA</b>	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
<b>PAMA</b>	Paniers Marseillais
<b>PPL</b>	Plateforme Paysanne Locale
<b>PSDR</b>	Programme de Recherche pour et sur le développement régional
<b>PVC</b>	Points de Vente Collectifs
<b>RGA</b>	Recensement Général Agricole
<b>RHD</b>	Restauration Hors Domicile
<b>SAA</b>	Système Alimentaire Alternatif
<b>SAT</b>	Système Alimentaire Territorial
<b>SALT</b>	(méthode) Systèmes ALimentaires Territoriaux
<b>SCR</b>	Système Commun de Ressource
<b>SYAL</b>	SYstème Agro-alimentaire Localisé

## Précisions sur les publications<sup>2</sup>

Le présent manuscrit, rédigé en vue d'obtenir le grade universitaire de docteur en sciences économiques, et soumis à l'appréciation des membres du jury, se présente sous la forme d'une thèse sur articles. C'est-à-dire un manuscrit réunissant les publications effectuées durant mon doctorat (au minimum trois) et qui les présentent dans la perspective d'une pensée scientifique cohérente. Les quatre publications de cette thèse sont présentées ci-après, le détail de la communication scientifique est présenté en annexe (J) :

Tous les coauteurs sont en accord avec les renseignements sur les articles énumérés ci-dessous et avec la description de leur contribution aux documents (le cas échéant).

### Chapitre 1. Une géographie des circuits courts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : État des lieux et potentialités de développement.

Auteurs	Noé GUIRAUD, Vincent LAPPERRIÈRE, Juliette ROUCHIER
Contribution du candidat	L'objet de cet article est issu des travaux réalisés par Noé GUIRAUD durant un stage de recherche au conseil régional de janvier à juillet 2012, sous la direction de Vincent LAPPERRIERE et Aurore LEROUX, la méthodologie et le traitement des données (2012-2013) ont été réalisés par Noé GUIRAUD en relation étroite avec Vincent LAPPERRIERE. La rédaction a été réalisée par Noé GUIRAUD, avec les relectures attentives de Vincent LAPPERRIÈRE et de Juliette ROUCHIER, tant en amont de la soumission qu'au moment du retour du comité de lecture.
Type de publication	Article
Statut	Publié dans L'Espace géographique, 2014/4 Tome 43, p. 356-373
Journal	L'Espace Géographique
Commentaires	Ce travail a été présenté lors du colloque SFER circuits courts de proximité à AgroParisTech à Paris le 4 et 5 juin 2013. La communication a été présentée par Noé GUIRAUD et avait pour titre : <i>une approche territoriale des circuits courts et éléments de prospective</i> . Le cadre d'analyse avait alors été présenté, afin d'en tester la pertinence, les traitements ont donc démarré après.

<sup>2</sup> La mise en forme de cette section est librement inspirée de la thèse d'E. Hassenforder (2015, p.19)

## Chapitre 2. La dimension spatiale du « local » des paniers des Bouches-du-Rhône de 2001 à 2015. Une organisation « à la Von-Thünen »

Auteurs	Noé GUIRAUD
Contribution du candidat	L'objet de cet article est une analyse spatiale de la distance dans les paniers et est issu d'une première enquête menée par Noé GUIRAUD en 2010 sur les Amap des Bouches-du-Rhône, puis d'un renouvellement de ces données par un recensement en 2015. Les réflexions et résultats présentés dans l'article ont donc été élaborés sur la période 2010-2015.
Type de publication	Article
Statut	Soumis en août 2016. En attente de la réponse du comité de lecture
Journal	Géographie, Économie et Société
Commentaires	Parallèlement à ce travail a été menée une réflexion interdisciplinaire sur le local avec Jean-Noël CONSALES (Telemme) et Valeria SINISCALCHI (EHESS, Centre Norbert Elias). Un travail qui se poursuit encore et devrait déboucher sur une publication où nous décrirons la variabilité de la notion de local à travers différentes dimensions : des espaces construits par l'éthique, ceux des pratiques et des activités, et ceux du projet urbain, de l'administration du sol. Notre approche se veut dans l'articulation de ces dimensions et dynamique (recul temporel).

## Chapitre 3. L'Observatoire régional des circuits courts. Vers une évaluation du dispositif

Auteurs	Noé GUIRAUD et Juliette ROUCHIER
Contribution du candidat	Contribution du candidat L'objet de cet article est issu de la recherche en observation participante de Noé GUIRAUD au sein de l'observatoire régional des circuits courts entre 2012 et 2014. Une phase de réflexion a ensuite eu lieu en relation étroite avec Juliette ROUCHIER menant à une lecture de la coordination des acteurs par l'école de l'économie de la proximité. Noé GUIRAUD a été le principal rédacteur de l'article, avec la relecture attentive de Juliette ROUCHIER, tant en amont de la soumission qu'au moment du retour des deux relecteurs successifs.
Type de publication	Chapitre d'ouvrage
Statut	Publié dans <i>Alimentation et Proximité : jeux d'acteurs et territoire</i> , coordonné par Patrick MUNDLER et Juliette ROUCHIER, Educagri collection, juin 2016.
Journal	Ouvrage publié par Educagri éditions, collection Transversales
Commentaires	Ce travail a été présenté lors des 8 <sup>ème</sup> journées internationales de la Proximité, construire les proximités dans un monde global : enjeux organisationnels, territoriaux et sociétaux, 20-22 mai 2015 à Tours. La communication s'intitulait : <i>L'Observatoire régional des circuits courts : une proximité organisée pour une politique efficace ?</i> Les premières hypothèses de ce travail avaient été

présentées lors du workshop *Value and values in agro-food processes*. Du 10 au 12 juin 2014, à l'EHESS au Centre de la Vieille Charité. Sous le titre : *Networks to organize short food chains in PACA (France) and their governance*.

**Chapitre 4. La visibilité comme ressource dans la gouvernance des circuits courts. Une approche institutionnaliste de l'évaluation pour l'Observatoire des circuits courts de PACA**

Auteurs	Noé GUIRAUD et Juliette ROUCHIER
Contribution du candidat	L'objet de cet article est issu de la recherche en observation participante de Noé GUIRAUD au sein de l'observatoire régional des circuits courts entre 2012 et 2014. Le recours au cadre IAD a été suggéré par Juliette ROUCHIER avec qui s'est engagé une discussion sur la dimension institutionnelle de cet observatoire. La rédaction a été réalisée par Noé GUIRAUD et s'est affinée par plusieurs relectures de Juliette ROUCHIER.
Type de publication	Article
Statut	Soumis en août 2016. En attente de la réponse du comité de lecture
Journal	Journal d'Économie Française
Commentaires	

Une partie de cette thèse de doctorat est écrite à la première personne du singulier. Ce choix est motivé par le souhait de souligner les changements de registre entre un discours publié en revue scientifique et celui spécifique à la thèse. C'est alors aussi une façon d'assumer ma subjectivité de chercheur. Ce qui revient à expliciter un certain nombre de choix qui relèvent de la posture du chercheur.

Par ailleurs, ces quatre chapitres sont présentés dans l'état dans lequel ils sont publiés ou ont été soumis à publication. Seul le style a été modifié pour homogénéité, les couleurs modifiées ou ajoutées pour certaines figures (figures en couleur du chapitre 2 et 4) et des encadrés ont été insérées pour les deux articles publiés fin 2014 (p. 56 et p.77) et début 2016 (p.142 et p. 151).



# Sommaire

<b>Remerciements</b> .....	<b>5</b>
<b>Avant-propos</b> .....	<b>8</b>
<b>Sigles, acronymes et abréviations</b> .....	<b>9</b>
<b>Précisions sur les publications</b> .....	<b>11</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>14</b>
<b>Introduction générale</b> .....	<b>18</b>
1. les circuits courts se développent et s’institutionnalisent.....	18
2. Circuits courts et systèmes alternatifs.....	25
3. La proximité comme principe actif.....	30
4. Observer le développement des circuits courts en région PACA.....	34
5. Considérations pour la lecture de la thèse et annonce du plan.....	43
<b>Partie 1 - L’organisation spatiale de la relocalisation alimentaire des circuits courts : la proximité géographique en action</b> .....	<b>47</b>
<b>Chapitre 1 - Une géographie des circuits courts en région PACA : état des lieux et potentialités de développement</b> .....	<b>49</b>
Propos du chapitre.....	50
Introduction.....	51
1. Les circuits courts : une diversité de formes face à des volontés d’encadrement	
.....	53
2. Une approche géographique du développement des circuits courts.....	58
3 Identification des systèmes alimentaires territoriaux en PACA.....	72
4. Vers une donnée synthétique de l’alimentation locale en région PACA.....	76
Conclusion.....	81
<b>Chapitre 2 - La dimension spatiale du « local » des paniers des Bouches-du-Rhône de 2001 à 2015. Un retour au modèle de Von-Thünen ?</b> .....	<b>88</b>
Propos du chapitre.....	89
Introduction - la distance pour mesurer le local des paniers.....	90
2. Une analyse diachronique de l’éloignement du maraîcher par le recensement exhaustif des paniers.....	93
3. Une organisation spatiale centre-périphérie des paniers.....	103
4. Le local correspondrait-il à une rente de localisation ?.....	116
Conclusion.....	122
<b>Transition - Des niveaux d’organisation de la relocalisation alimentaire appelant à une coordination régionale</b> .....	<b>128</b>

<b>Partie 2 - Gouverner la relocalisation alimentaire : une visée commune des circuits courts en tension.....</b>	<b>132</b>
<b>Chapitre 3 - L'Observatoire régional des circuits courts. Vers une évaluation du dispositif.....</b>	<b>134</b>
Propos du chapitre.....	135
Introduction.....	136
1. Qualifier le rôle de l'Observatoire.....	137
2. Observer l'Observatoire : Morphogénèse d'un réseau.....	141
3. Décrire la proximité organisée de l'Observatoire : production et participation.....	145
4. Discussion.....	163
<b>Chapitre 4 - La visibilité comme ressource dans la gouvernance des circuits courts. Une approche institutionnaliste de l'évaluation.....</b>	<b>172</b>
Propos du chapitre.....	173
1. Observer pour gouverner ?.....	174
2. La genèse des institutions : du dilemme social aux règles et la confiance.....	181
3. Dilemmes dans la voie de développement des circuits courts.....	190
Conclusion.....	204
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>209</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>217</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>231</b>
<b>Table des figures.....</b>	<b>236</b>
<b>Encadrés.....</b>	<b>239</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>240</b>
A. Carte administrative de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	241
B. Tableaux des ressources et productions de l'ORCC (2010 - 2014).....	242
C. Chronologie de la constitution de l'ORCC, de la PPL et du pôle InPACT.....	244
D. ACP de la demande et de l'offre potentielle en circuits courts.....	245
E. AFM de la confrontation de la demande et de l'offre potentielle à l'organisation du territoire.....	246
F. ACP de l'état de l'existant en circuits courts et ACP du potentiel de développement des circuits courts.....	247
G. Cartographie des OTEX en région PACA (RA 2010).....	249
H. Délibération-cadre du conseil régional PACA au sujet des circuits courts (2010).....	250
I. La charte de l'ORCC (2015).....	255
J. Publications et communications (2010-2016).....	260



K. Cartographie de l’approvisionnement et de lieux de livraisons de la PPL (2014 et 2015).....	262
L. Cartographie des conflits d’usage du sol en PACA (RA 2000).....	263
<b>Résumé.....</b>	<b>265</b>



# Introduction générale

## 1. les circuits courts se développent et s'institutionnalisent

Le 19 août 2016, la radio est allumée, France Info ressasse ses nouvelles du jour. Ce midi il est question de la « crise » du prix du lait. Comme il est midi, le sujet est approfondi et le président de la FNPL (Fédération Nationale des Producteurs de Lait) est interrogé à l'antenne. Il justifie l'action en cours des producteurs laitiers engagés contre Lactalis. Selon lui, le problème c'est le prix qui ne représente plus rien : « nous sommes les seuls à vendre un produit à n'importe quel prix ». La filière se mobilise, un courrier est envoyé à l'Elysée. Sans m'attarder sur cette « crise » en particulier, ce qui retient ici mon attention c'est le contrepoint proposé par la journaliste de France Info qui interroge ensuite un représentant du RAD (Réseau Agriculture Durable) et producteur de lait herbager. « Alors vous vous en sortez mieux ? » Il présente alors un modèle agricole différent et des fermes du réseau RAD qui « dégagent plus de valeur ajoutée et rémunèrent plus d'actifs pour une même unité de surface, moyen de production le plus limitant aujourd'hui ». Au fil de l'échange, je fais le pari que la journaliste posera une question sur les circuits courts. Depuis deux ans, ce discours qui présente d'autres façon de faire, apparaît de façon récurrente dans les médias généralistes au sujet des mobilisations agricoles dans certains médias à l'instar de France Info ou du quotidien national Le monde<sup>3</sup>. Ce fut le cas en juillet 2015, à l'occasion des manifestations des producteurs de lait et des éleveurs de porcs qui ont eu lieu en France, et en particulier dans l'Ouest. Ainsi que le 3 septembre 2015, lors de la manifestation organisée à Paris par la FNSEA et Jeunes Agriculteurs. Ce fut le cas en janvier et février 2016, juste avant la tenue du Salon de l'agriculture à Paris le 27 février, pour les mobilisations qui ont lieu, à nouveau très fortement dans l'ouest du fait des filières d'élevage et lait, puis nationalement. « Et vous vendez votre lait en circuit court ? » J'avais gagné mon pari et poussé une exclamation de joie solitaire dans ma cuisine.

---

<sup>3</sup> Pour ne citer que ceux pour qui j'ai compilé des observations en 2015 et 2016.

Cette anecdote introductive n'a certes pas une portée analytique, je ne veux pas m'aventurer dans une analyse de l'apparition de ce discours dans les médias, mais elle est symptomatique d'une dynamique d'institutionnalisation des circuits courts. Ces discours contribuent à présenter les circuits courts comme une option possible aux modes de commercialisation du modèle agricole « conventionnel ». Ce qui pourrait contribuer à défaire une étiquette « militante » du circuit court dans un contexte où les politiques publiques se mobilisent sur le sujet. Cette observation prend d'autant plus du sens quand on observe une prise en compte allant croissant de ces modalités de commercialisation par des structures de l'accompagnement agricole « conventionnel » à l'instar des chambres de l'agriculture.

Cette réflexion m'a amené à vouloir observer quel est l'impact de la dynamique d'institutionnalisation pour l'objet circuits courts, car, qui dit institutionnalisation, dit création de règles et de définitions. Je présente donc en premier lieu un contexte qui m'amène à considérer cette dynamique, que j'observe à travers les statistiques d'une part, et à travers les définitions officielles, qui se multiplient, d'autre part. En effet, le terme de proximité apparaît de façon exponentielle dans les définitions. Il semble renfermer ce qui doit différencier les circuits courts et ce que je définis comme étant l'enjeu de l'institutionnalisation. Je reviendrai sur cette différenciation des circuits courts entre eux à travers la manière dont sont considérées, la dimension alternative d'une part et la proximité d'autre part, dans la littérature qui traite des circuits courts.

Maye et Kirwan (2011) distinguent différentes postures des chercheurs qui travaillent sur les circuits courts. La distinction qu'ils définissent est symptomatique de cette institutionnalisation des circuits courts à mon sens. Sans que je souhaite me positionner dans l'une ou l'autre des postures, j'y vois un besoin de préciser mon questionnement et ma posture de recherche que je qualifierai de « neutre » (voir la section 4 de l'introduction). Je retrouve donc cet enjeu de définition de l'objet circuits courts dans la tension identifiée par Maye et Kirwan (2011) entre deux archétypes de positionnement des chercheurs et activistes (les deux sont associés par les auteurs) :

« d'un côté, on trouve des chercheurs et des activistes qui militent pour un agenda « pragmatique » qui consiste à travailler si nécessaire en lien direct avec le système alimentaire existant et à l'intérieur de celui-ci. De l'autre, ceux et celles qui préconisent un agenda plus « puriste » à travers une critique structurelle du néolibéralisme. » Cette présentation des tendances du champ de la recherche sur les réseaux alimentaires alternatifs (traduction littérale des AFN Alternative Food Networks) devra donner lieu à une différenciation entre circuits courts et AFN, néanmoins une partie des circuits courts rentre dans cette définition. Je retrouve, par ailleurs, cet enjeu du référencement des circuits courts dans les commentaires du député Jean-Charles Taugourdeau qui vient nuancer les propositions du rapport sur les circuits et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires de Brigitte Alain à l'Assemblée nationale (2015) en ajoutant que « le développement des circuits courts doit s'inscrire dans le développement de l'agriculture, et non pas en parallèle, voire en concurrence, avec des règles spécifiques [...]» et d'ajouter « Craignant et regrettant que la philosophie sous-jacente à la version finale de ce rapport mette de côté ces objectifs [développer sa compétitivité, de rechercher des marchés à l'export et de créer des emplois], je ne puis approuver la majorité des propositions formulées à l'issue de son élaboration ». Ce positionnement illustre de nouveau l'enjeu de l'institutionnalisation des circuits courts : qu'est-ce qui sera accepté comme circuits courts, quel encadrement de leur développement et par qui ? Effectivement, je pense que ces postures divergentes sont révélatrices d'un « moment » de définition des circuits courts et des politiques publiques qui les accompagnent.

Si les circuits courts se développent et s'institutionnalisent à travers une prise en compte croissante des politiques publiques (Dumain et Maurines, 2012), c'est aussi, et en même temps, le fait de l'organisation des acteurs des circuits courts entre eux. Ce que l'on appelle institutionnalisation peut se comprendre comme une voie de développement et correspond à l'établissement d'objectifs communs, d'une idée commune de ce que sont les circuits courts et de règles définies pour mettre en place leur encadrement. En l'occurrence, notre intérêt porte sur la façon dont se constitue cette voie de développement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) (annexe A) et de définir son impact sur la relocalisation alimentaire.

On peut considérer le développement des circuits courts au regard de la croissance du nombre de consommateurs et d'emplois concernés. Selon le recensement agricole de 2000, il y a alors 88 600 exploitations qui font de la vente directe, soit 16.3 % des exploitations françaises, et 7 % des fruits et légumes achetés le sont en circuits courts. En 2010, c'est 107 000 exploitations soit 1 agriculteur sur 5 qui commercialisent en partie ou en totalité dans ce cadre et on est quasiment à 1 maraîcher sur 2 (47 % pour la filière maraîchage). Le recours aux circuits courts est plus important lorsque la filière concernée est minoritaire régionalement (Agreste, primeurs, 2012). Par ailleurs, c'est « 6 à 7 % des achats alimentaires en France qui se font par des circuits courts » (Rapport parlementaire, 2015). Ces chiffres sur les circuits courts illustrent leur dynamique de développement en France, qui n'est donc pas négligeable. Ils sont une mise en marché des produits alimentaires qui tend à se structurer.

Par ailleurs, les acteurs qui font la promotion de ces circuits s'organisent et se fédèrent. En juin 2016, ce sont 11 réseaux d'Amap, tant au niveau départemental que régional, qui adhèrent au MIRAMAP (Mouvement Inter Régional des AMAP) sur 24 recensés en France. Le réseau national annonce environ 2000 Amap en France métropolitaine. Le travail réalisé par cette coordination d'acteurs et de réseaux a une portée institutionnelle (Lanciano et Saleilles, 2011), la révision de la charte en est d'ailleurs symptomatique (Lamine et Rouchier, 2015).

En région PACA cette même dynamique de développement s'observe. Ainsi, un réseau de paniers comme celui des Paniers Marseillais (à l'échelle de la ville de Marseille) compte, en 2015, 1 368 adhérents, soit 2 956 personnes (selon leur calcul) consommant les légumes de leurs paniers. Concernant l'approvisionnement local de la RHD (Restauration Hors Domicile), depuis 2006 et l'opération Goûter au 13, ce sont en tout trois projets (sur 4 initiés) de plateformes d'approvisionnement qui se sont structurés en région. Dans le même temps (une dizaine d'années), les points de vente collectif (PVC) sont passés de 5 à 23 PVC actifs. Soit environ 250 producteurs associés

dont la moitié d'entre eux sont salariés.

La persistance de la diversité de ses formes, la pérennisation de formes nouvelles comme les Amap, mais aussi un début de « scale up », notamment avec des initiatives qui commencent à se structurer dans le secteur de la restauration hors domicile, sont autant d'indicateurs du renouveau de l'alimentation locale depuis une vingtaine d'années en France. Ces chiffres illustrent une dynamique de croissance, mais ils n'expliquent pas ce que les circuits courts impliquent de façon plus structurelle pour le secteur agricole et alimentaire, or leur ambition se trouve bien là : relocaliser les filières agricoles et alimentaires.

Aujourd'hui les circuits courts ont été définis à différents niveaux institutionnels. En 2009 une commission ministérielle du MAAP (Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche) est créée en lien avec le réseau rural français et la fédération française des Civam. Cette commission propose une définition reprise par le ministère : « Est considéré comme circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire entre l'exploitant et le consommateur ». L'année d'après, en 2010, une politique-cadre du conseil régional de Provence Alpes Côte d'Azur est votée au sujet des circuits courts, la définition retenue alors est : « Les circuits courts sont des circuits de commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires soit en vente directe, soit indirecte, selon des critères de proximité. Sont pris en compte, dans l'observatoire régional, les projets collectifs et les projets individuels, mais relevant d'un réseau ». En 2013, Dacian Ciolos restitue au Parlement européen un rapport de la Commission européenne sur l'opportunité d'établir un système d'étiquetage applicable à l'agriculture locale et à la vente directe. Les circuits courts sont alors définis comme « des circuits d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs ».

Plus récemment, en 2015, le rapport de la commission des affaires économiques pour l'Assemblée nationale reprend la définition ministérielle de 2009, mais lui ajoute la notion de proximité et produit ainsi une nouvelle définition : « Les circuits de proximité correspondent à l'idée d'une distance spatiale maximale mesurant le chemin à parcourir entre le lieu de production et celui de vente.

Cette distance, qui n'a fait l'objet d'aucune définition officielle, peut varier selon le type de production concernée : « d'environ 30km pour des produits agricoles simples, comme les fruits et légumes, à 80km pour ceux nécessitant une transformation. Ces circuits s'inscrivent dans une vraie complémentarité avec les artisans, commerces de bouche et autres commerces de proximité» (Kneafsey and al, 2013). Durant l'année 2015, dans le cadre de l'Observatoire Régional des Circuits Courts (ORCC), une élue régionale a demandé que le terme « proximité » soit ajouté à circuits courts. Ainsi avec le temps la notion de proximité apparaît puis tend à se définir dans les textes. Or le fait de préciser ce critère de proximité différencie les circuits courts entre eux, au-delà de leur opposition conceptuelle aux circuits longs. La question de la proximité apparaît donc centrale dans la définition des circuits courts. Elle met ainsi en exergue une diversité de modalités qui ne renvoient pas toutes aux mêmes acceptions de la proximité.

Concernant la proximité, nombre d'études s'attellent à sa définition, ou du moins à sa considération, dans les circuits courts, se sont emparées du cadre de l'économie de la proximité. La constitution d'un cadre propre aux circuits courts alors rebaptisé circuits de proximité en est l'application la plus poussée (Praly et al., 2014). Ici, je n'ai pas voulu produire un nouveau cadre de différenciation des circuits courts selon leur mobilisation de la proximité, j'y reviendrai plus loin, mais comprendre la proximité comme un principe renfermant essentiellement une idée : la relocalisation des filières alimentaires et agricoles. En cela, je pense, en particulier à une proposition de Claire Lamine et Yuna Chiffolleau (2012) qui invite à aborder la question de la reconnexion du monde agricole et alimentaire par les circuits courts. C'est une approche que je



retrouve à la lecture du rapport parlementaire de 2015 sur la relocalisation des filières agricoles et alimentaires et qui je pense demande de voir la proximité comme un processus.

L'insertion du terme proximité dans les définitions des politiques publiques relève d'une volonté de différencier les circuits courts entre eux. Si cela soulève un certain nombre d'interrogations à l'instar de celles de Maye (2011) sur le développement desquels et au détriment de qui, je ne l'aborderai pas directement par la question de « l'alternatif ». Mais je l'aborderai en cherchant à identifier les processus d'exclusion en cours dans mes terrains d'étude. Pour ce faire je me pencherai à la fois sur ceux provenant de la relocalisation des filières et qui apparaissent liés aux mécanismes de concurrence localisée (Thisse, 1997) que sur ceux induits par la mise en place d'une gouvernance à travers laquelle se délimite, par la définition de règles, des acteurs légitimes.

Dans ce contexte, la proximité apparaît contenir l'essence de ce que les circuits courts proposent de changer au système agricole et alimentaire (Dubuisson-Quellier, 2010), c'est-à-dire une relocalisation des filières et la gouvernance qui l'accompagne. Il ne s'agit pas d'observer dans les circuits courts les diverses manières de relocaliser les filières. On ne souhaite pas non plus établir une typologie pour appréhender cette diversité. Dans le même ordre d'idée, on évite de figer le sens donné à la proximité puisqu'elle est diversement appropriée et mobilisée par les acteurs. Je souhaite comprendre quels sont les processus de la relocalisation qui s'opère avec le développement des circuits courts en région PACA depuis le début des années 2000.

Il est ici nécessaire de situer ma présente contribution quant au piège de l'alimentation locale (Born et Purcell, 2006) qui avait déjà pu être identifié dans les années 2000 (Maye et Kirwan, 2011) et qui réside dans un positionnement *a priori* « positif » de la part du chercheur vis-à-vis de l'alimentation locale. Cet *a priori* contient des raccourcis inexacts et surtout non scientifiques : tels que l'ancrage local est favorable au développement, et la proximité géographique favorise la proximité

sociale.

Cet enchaînement de relations conduisant à l'association " local = bien " a déjà pu être déconstruit et passe pour une idée reçue (Blanquart et Gonçalves, 2011). Dans cette même optique je me suis attelé à déminer le flou conceptuel attaché au « local » et aux diverses conceptions de la proximité géographique qui l'accompagne. Il s'agit moins d'aboutir à une définition que de révéler les enjeux pour la relocalisation alimentaire que renferme cette notion.

Par ailleurs, travailler sur la « relocalisation » ou la « gouvernance » des circuits courts m'amène à observer ces processus en tant que, respectivement, organisation spatiale et coordination d'acteurs afin de me garder de percevoir les deux processus comme « positifs ».

## **2. Circuits courts et systèmes alternatifs**

Je souhaite revenir sur le qualificatif alternatif qui accompagne nombre de discours et d'études sur les circuits courts. Notamment parce qu'il en est question dans la diversité et la divergence des positionnements qui accompagne l'institutionnalisation des circuits courts tel que j'ai pu le décrire plus haut. En ce qui me concerne je ne traiterai pas directement de la dimension alternative des circuits courts dans cette thèse, mais je pense par contre que mes résultats gagnent à être lus depuis cette perspective, ce sur ce quoi je reviendrai en conclusion générale. L'essentiel ici est de rappeler où en est la littérature sur ce point, les risques pour la recherche compte tenu de cette dimension alternative et finalement de distinguer les circuits courts des systèmes alimentaires alternatifs (SAA), les circuits courts n'étant pas nécessairement des SAA.

On peut définir cette dimension alternative des circuits courts par le fait que l'industrialisation et la globalisation des filières agroalimentaires « ont déconnecté l'alimentation de son contexte socioculturel et territorial » (Wiskerke, 2009), ce qui situe les circuits de proximité dans une optique de reconnexion entre le monde agricole et le monde alimentaire (Lamine et Chiffolleau, 2012). Mais aussi, qu'au-delà du lien producteur - consommateur, les circuits courts sont « conceptualisés comme un paradigme alternatif à celui de l'agro-industrie ». Le paradigme correspond pour Wiskerke (2009) à une approche territoriale intégrée de l'alimentation capable de conduire à un développement régional durable. De ce point de vue les circuits courts participent d'un courant de fond de transition post-fordiste des systèmes agroalimentaire (Allaire, Boyer, 2014). La question de leur participation à ce mouvement est d'ailleurs centrale pour une part de la littérature, notamment anglo-saxonne à travers les *Alternative Food Networks* (Deverre, Lamine, 2011), au sein de laquelle il est identifié trois types de positionnements des *AFN* vis-à-vis du modèle agroalimentaire conventionnel et globalisé (Goodman and Redclift, 1991 ; Goodman and Watts, 1997) : pour les uns, ils participent d'une transition voire d'une substitution au sein du modèle (Stevenson, 1998 ; Allen and Guthman, 2006 ; Roos et al., 2007). Pour certains, ils représentent une alternative au modèle par rapport auquel ils se positionnent en contre (Allen et al. 2003 ; Dupuis et Goodman, 2005 ; Mardsen, 2000). Pour d'autres, ils sont intégrés dans des dynamiques d'appropriation par le modèle « dominant », qui sont donc subordonnées à celui-ci (Allen et al., 2003 ; Allen et Korvach, 2000).

En France, les circuits courts ont émergé dans des contextes de crises : celles du productivisme agricole, du modèle de développement rural et du système d'approvisionnement alimentaire piloté par les multinationales (Allaire, 2016). En est le témoin, mais aussi l'amplificateur, la médiatisation d'événements qui ont défrayé la chronique en leur temps. On pense par exemple à la fraude à la viande de cheval de Findus (janvier 2013), aux concombres Bio espagnols en Allemagne (mai 2011), ou encore, plus anciennement, à l'usage des farines animales responsables de la crise de la vache folle (années 90). Par ailleurs c'est la mobilisation contre les rejets de mercure dans la baie de Minamata (900 décès de 1949 à 1965) qui a été à l'origine de

la formation des premiers Teikeis japonais (en 1971), précurseurs des Amaps Françaises.

Ces événements s'accompagnent alors de prises de conscience plus ou moins partagées. Ils servent d'exemples permettant d'établir une critique de l'agriculture industrialisée quant à son impact environnemental et social. Ils servent aussi à pointer du doigt les paradoxes de la grande distribution (distances kilométriques des légumes, prix d'achat à perte pour les producteurs, gaspillage de produits, etc.). L'alimentation met en jeu plusieurs secteurs d'activités à des échelles variables, ces crises concernent donc des champs très vastes et diversifiés : la précarité économique et sociale des agriculteurs, l'accès à la terre agricole pour produire des aliments, la qualité nutritive et sanitaire des aliments, l'accès à l'alimentation, l'impact climatique des circuits et des modes de production.

Dans ce contexte, les circuits courts comme alternatives révèlent des communs à défendre : biodiversité, démocratie locale, solidarité entre acteurs de la filière. Cette approche pose alors les circuits courts dits alternatifs comme des éléments « d'un changement social, du régime des institutions du marché, des jugements de qualité et des formes d'engagement » (Allaire 2016). Cette dimension de changement est parfois très explicitement présente dans le discours des acteurs à l'instar d'Andrea Ferrante, membre de la coordination européenne Via Campesina (Campagnes solidaires - N°266 octobre 2011/1) qui situe les circuits courts « à l'opposé d'un marché de "niche", il s'agit de reconquérir une part des marchés de la grande distribution. Les rapports de force seront amenés à changer et un autre modèle de société émergera avec de nouvelles habitudes alimentaires que l'on pourra qualifier d'écocitoyennes ».

Néanmoins, Maye et Kirwan dans l'ouvrage de Pleyers (2011) rappellent une distinction dans les discours sur les systèmes alimentaires alternatifs entre l'Europe, où ils portent sur le soutien à la petite agriculture et au développement rural, et l'Amérique du Nord où ils consistent en des considérations militantes et d'alternative

au système dominant instauré (Goodman, 2003). Ou encore entre les chercheurs et les personnes investis dans les projets (Venn et al, 2006), les chercheurs pouvant définir ces derniers comme alternatifs sans qu'ils se distinguent eux-mêmes ainsi, voire qu'ils rejettent eux-mêmes ce qualificatif. Enfin, ils soulignent à partir de l'exemple britannique que nombre des circuits dits « alternatifs » sont dans les faits imbriqués dans les filières conventionnelles (Ilbery et Maye, 2005) allant jusqu'à remettre en cause la distinction entre alternatif et conventionnel proposée par les auteurs. On assiste moins à des formes de ruptures entre circuits longs et circuits courts qu'à des formes d'articulation très variées et spécifiques en fonction des différentes trajectoires des acteurs et de leur projet.

En PACA, la distinction entre alternatif et conventionnel dans les circuits courts s'observe d'abord à travers l'affiliation des projets à des réseaux, à l'instar des marchés paysans mis en place par l'Adear13 en Bouches-du-Rhône. Dans ce cas, cela implique une charte à laquelle il faut souscrire et la possibilité d'un accompagnement des producteurs. À travers l'appartenance à un réseau ou une affiliation, c'est essentiellement le modèle agricole soutenu par le circuit court qui s'avère être la variable de différenciation majeure. Ainsi les structures du pôle InPACT se distinguent elles-mêmes comme un regroupement portant des valeurs pour travailler autrement en agriculture. Ce regroupement a été constitué en 2012 suite à une campagne de mobilisation en 2010 auprès des candidats aux élections régionales de PACA sur les thématiques agricoles et alimentaires. On retrouve dans le pôle des structures qui supportent directement de modalités de circuits courts, les deux réseaux de paniers en région, Amap de Provence et Paniers Marseillais et l'Adear13 qui a mis en place des marchés paysans en Bouches-du-Rhône, mais aussi Bio de Provence qui a porté un projet de plateforme d'approvisionnement local de la RHD. Filière paysanne en a été membre, mais en est sortie en 2014, cette structure accompagne un réseau d'épiceries paysannes sur Marseille et un projet d'approvisionnement local de la RHD : la plateforme paysanne locale. Pour le reste, ce sont des structures de l'accompagnement agricole ou syndicales portant les valeurs de l'agriculture « biologique » et « paysanne ». De l'autre côté, pour ainsi dire, on trouve le réseau des chambres d'agriculture qui accompagnent nombre de projets circuits courts

également, marchés de producteur, vente à la ferme, plateforme d'approvisionnement de la RHD en Bouches-du-Rhône sur un modèle d'agriculture conventionnelle. Mais la distinction comme on le verra s'estompe parfois par le même objectif d'œuvrer pour les agriculteurs tel que cela a pu s'observer à travers les échanges de l'observatoire régional des circuits courts (ORCC) de PACA.

Au-delà de la façon dont est abordée cette dimension alternative au sujet des circuits courts, il ne faut pas occulter le risque d'une certaine porosité entre les mondes militant et scientifique. Au contraire il faut y voir la nécessité, pour le chercheur, de se positionner sur cette question. Dubuisson-Quellier (2010) l'observe notamment dans la mise en avant des « vertus » du rapprochement consommateur - producteur. Treagar (2011), dans la lignée de Hinrichs (2003) et Dupuis et Goodman (2005), a pu souligner dans sa littérature sur les Alternative Food Systemes (AFN) qu' « il a été reconnu une utilisation peu claire de concepts, l'existence d'amalgames conceptuels et leurs implications dans l'évolution de la connaissance »<sup>4</sup>. Paranthoën (2016) met en valeur quant à lui, l'implication des chercheurs dans la « consécration institutionnelle » des circuits courts, en participant à la « redéfinition des intermédiations entre les agriculteurs et les consommateurs » (In Allaire, 2016). Je montrerai plus bas en quoi ma propre posture de recherche a pu donner lieu à ce type de confusion, ce qui m'a amené à devoir mettre de côté dans cette thèse de doctorat certaines de mes études de terrain, faute d'avoir pu en expliciter les travers possibles dans la démarche.

De la dimension alternative des circuits courts je conserve la notion de changement, qu'il soit provoqué en dedans, en contre ou de façon imbriquée et donc hybride au modèle « dominant » (Le Velly et Dubuisson-Quellier, 2008). Je pense que prendre la mesure de l'hybridité des circuits courts est une façon de considérer la complexité inhérente aux processus sociaux qu'ils sont. Ce qui m'intéresse ici est de pouvoir qualifier le changement de paradigme dont l'hybridité des formes témoigne. C'est pourquoi j'ai travaillé sur les processus explicatifs de ces formes d'organisation afin d'observer la transition de modèle dans la relocalisation des filières et la coordination

---

<sup>4</sup> Traduction de l'auteur.

des acteurs. La proximité semble alors le principe à partir duquel s'organisent ces deux formes.

### **3. La proximité comme principe actif**

La proximité dans les circuits courts, au-delà de sa seule dimension spatiale, est majoritairement traitée par des approches pluridisciplinaires (Économie, Géographie, Sociologie, Agronomie) ayant recours au cadre théorique de l'économie de la proximité (Praly et al., 2009 ; Blanquart et Gonçalves, 2011 ; Chevallier et al., 2014 ; Praly et al., 2014). Ce cadre est très pertinent pour décrire et expliquer la façon dont la proximité s'exprime dans les circuits courts en déconstruisant les différentes formes que recouvre la reconnexion entre agriculteurs et consommateurs. Ces études s'attellent alors à différencier les différentes modalités de circuits courts les unes des autres à travers l'observation d'une proximité géographique différenciée selon le type de modalités, une proximité organisée fondamentale dans cette reconnexion entre le monde agricole et alimentaire et un recours à la proximité relationnelle inégal. La dernière étude en date (Praly et al., 2014) précise l'importance des intermédiaires dans l'activation de relations de proximité, en particulier la proximité organisée, ce qui à mon sens renvoie à l'idée des ressources de médiation du cadre de Boulba Ogga et Grosseti (2008).

L'interdépendance entre proximités géographique et organisée a aussi été mobilisée pour analyser la coordination dans les contextes de circuits courts, que ce soit entre producteurs lorsqu'il y a des démarches collectives (Poisson et Saleilles, 2012 ; Mundler et al., 2013), mais aussi entre producteurs et autres acteurs du circuit (Praly et al., 2009) ou entre producteurs et consommateurs (Prigent-Simonin et al., 2012 ; Kebir et Torre, 2013). Tous ces travaux soulignent l'intérêt d'analyser la plus ou moins grande distance spatiale (par la proximité géographique) et relationnelle (par la proximité organisée) entre les acteurs afin de mieux comprendre le fonctionnement de ces circuits.

Pour autant, l'économie de la proximité propose un cadre dont la force est aussi la faiblesse, les différents auteurs s'approprient les concepts de façon variée et débouchent sur des résultats qui ne sont pas nécessairement comparables. Ainsi, Praly et al. (2009) concluent à une proximité relationnelle faible dans les circuits courts, tandis que Chevallier et al. (2014) démontrent une proximité relationnelle forte et explicative de la structuration des circuits courts, à l'instar de Pouzenc et al. (2008) au sujet des Amap en Midi Pyrénées. La raison en est l'usage de la notion de proximité dans des applications sensiblement différentes : Chevallier et al. (2014) abordent la proximité relationnelle entre producteurs et consommateurs dans tous types de circuits courts, tandis que Praly et al. (2009) s'intéressent à la proximité relationnelle entre producteurs et consommateurs de circuits courts avec intermédiaires. Si, prises séparément, ces deux études ont des résultats intéressants, il semble par contre difficile de compiler leurs résultats. Un autre exemple concerne la proximité géographique qui joue bel et bien un rôle dans la structuration des relations entre producteur de panier et client final (Pouzenc et al., 2008) alors qu'elle s'avère moins structurante dans les rapports entre agriculteur et intermédiaire (Praly et al., 2009). Cette dernière étude corrobore par ailleurs l'idée selon laquelle la proximité organisée s'avère aujourd'hui déterminante pour les relations entre agriculteur, éventuel intermédiaire et client final (Blanquart et Goncalves, 2011). Inégalement mobilisé selon les modalités, la proximité géographique reste une dimension importante des circuits courts, bien que souvent évacuée une fois décrite dans la littérature : qu'en est-il de son rôle précis dans l'organisation des modalités ? A-t-elle un impact sur le choix des localisations et sur l'organisation de l'espace économique (Thisse, 1997) ?

La proximité se définit dans la différenciation de ses dimensions (géographique, organisée, relationnelle) et dans la diversité de leurs mobilisations selon les cas et contextes. Néanmoins, il manque une réflexion sur ce que la proximité implique pour la relocalisation alimentaire que ce soit au niveau des formes d'organisation des filières qu'au niveau des formes de coordination des acteurs. C'est-à-dire au-delà des situations singulières décrites, quelles tendances peut-on observer pour appréhender la propension au changement à laquelle les circuits courts renvoient (section 2 de



l'introduction) ?

Mon approche de la proximité géographique s'inscrit en partie dans la conception que se fait l'économie de la proximité qui correspond à la distance kilométrique entre deux acteurs, pouvant être pondérée par le temps ou le coût de transport et par la perception qu'ont les individus de cette distance (Rallet et Torre, 2004). Ainsi à travers la proximité entre deux individus, c'est la proximité entre la production et la consommation que j'aborde.

Je souhaite revenir plus particulièrement sur l'appropriation du cadre d'analyse de l'économie de la proximité par Praly et al. (2014) car elle propose une approche commune des circuits courts en y repérant quatre dimensions constitutives – spatiale, fonctionnelle, relationnelle, économique – qui sont ensuite traitées par l'analyse des proximités une à une. Cette approche qualitative s'appuie sur différentes études de cas pour tester un cadre théorique de la proximité des circuits courts inspirée de l'économie de la proximité. In fine, ce cadre les amène à proposer une dénomination marquant une différenciation de plus pour les circuits courts : *« le concept de « circuits de proximité », définissant des circuits mobilisant les proximités organisée et géographique entre acteurs du système alimentaire en valorisant à la fois la dimension spatiale, l'interconnaissance entre acteurs et la dimension fonctionnelle du circuit. Le concept permet d'appréhender ces objets qui dépassent la définition des circuits courts, mais qui s'imposent aujourd'hui comme une modalité de développement des circuits alimentaires localisés »* (Praly et al., 2014). Pour moi l'enjeu n'est pas de définir un nouveau concept à l'instar de circuits de proximité pour définir ce qui participe vraiment d'une relocalisation des filières, mais plutôt de voir comment se définit progressivement un objet circuits courts, car malgré toutes les variations de définition et les acceptions diverses, ce terme persiste dans l'usage et est sujet à un processus d'institutionnalisation. Quant à la question de l'institutionnalisation, l'enjeu réside dans le sens que va prendre la « proximité », une notion qui cherche toujours sa place, tant dans les définitions opérationnelles que scientifiques. Finalement, le cadre proposé par Praly et al. (2014) ne nous apprend pas comment la proximité agit comme facteur de changement. S'il permet de décrire

ce que représente la proximité dans les circuits courts et, in fine, comment ses différentes dimensions sont connectées les unes aux autres, il reste néanmoins, à mon sens, à explorer plus avant une application dynamique du cadre : comment s'activent les proximités, selon quels contextes et facteurs ?

En outre, le cadre de l'économie de la proximité implique de prendre en considération les articulations entre types de proximité. Les approches de ces articulations définissent la proximité géographique, dans nombre d'applications du cadre, comme un support, favorable ou non, pour créer de la proximité sociale. Or, cette approche, à mon sens, ne permet pas d'observer la proximité géographique comme un principe d'action dont il faut saisir les formes géographiques qu'il produit et les dynamiques qu'il active. En cela, les géographes pourraient se saisir de ce champ pour décrire et comprendre tout l'enjeu qu'implique la relocalisation des filières agricoles et alimentaires. C'est ce à quoi je me suis appliqué dans le chapitre 1 et 2 en ayant recours à la géographie quantitative.

Par ailleurs, l'approche de la proximité organisée est mobilisée pour comprendre l'organisation dans les circuits courts et non les contextes de développement des circuits courts. Il y a là une sous-exploitation de la capacité du cadre de l'économie de la proximité à produire de l'analyse multi niveau, et à pouvoir passer des niveaux individuels à celui des structures en explicitant les enjeux que cela implique du point de vue de la gouvernance. C'est ce à quoi je me suis appliqué au sujet de l'ORCC dans le chapitre 3 et 4 en ayant recours d'abord à l'économie de la proximité, puis à l'évaluation institutionnaliste.

Ainsi, après avoir eu recours au cadre de l'économie de la proximité pour traiter de la coordination des acteurs à l'échelle régionale (chapitre 3) et avoir pris connaissance de ses applications aux circuits courts j'ai choisi de traiter la proximité comme un facteur explicatif de la relocalisation alimentaire : quels en sont les effets structurants pour le système agricole et alimentaire ? La proximité est le principe de changement porté par les circuits courts. Suite à mon stage à l'Observatoire régional des circuits

courts en 2012, j'ai constaté qu'il existait des fortes attentes de la part de la société civile, de ces réseaux organisés, et des acteurs publics, comme le relèvent Claire Lamine et Yuna Chiffolleau (2012) ou encore comme le suggère le rapport parlementaire présentée par Brigitte Allain sur la relocalisation des filières agricoles et alimentaires en 2015. Ces attentes confortent la nécessité d'observer et de qualifier cette relocalisation. En cela mon travail s'intéresse à un objet inexploré par la majorité des études sur les circuits courts, qui proposent des analyses de cas sur des modalités précises et contribuent ainsi à alimenter un ensemble d'approches singulières (Venn et al., 2006 ; Deverre et Lamine, 2011 ; Mundler et Laughrea, 2016) ou des démarches comparatives dans l'optique d'établir des cadres d'analyse des circuits courts à l'instar de Praly et al. (2014). J'ai privilégié ici deux objets d'étude sans existence formelle *ex ante*, mais dont j'interroge la structuration comme conséquence du développement des circuits courts et que d'aucuns pourraient, en écho au cadre de l'économie de la proximité, définir comme l'effet de la proximité géographique d'une part et de la proximité organisée d'autre part : soit respectivement les niveaux d'organisation de la relocalisation alimentaire (partie 1) et l'émergence d'une gouvernance régionale comme coordination de la relocalisation alimentaire (partie 2).

## **4. Observer le développement des circuits courts en région PACA**

Mon questionnement est né de mes observations de la pluralité des formes de circuits courts présentés en région PACA et notamment à travers : les Paniers Marseillais et les Amap de Provence, la plateforme paysanne locale (approvisionnement local de la RHD). À ces observations s'ajoutent la confrontation à des formes particulières de coordination à au sein de l'observatoire régional des circuits courts, du pôle InPACT, et du collectif Défense terres fertiles (CDTF13). C'est ce que je présente plus bas (Figure 1) et qui a fait l'objet d'une recherche en immersion et chemin faisant.

Dans la perspective de mon questionnement, j'ai fait des choix méthodologiques pour chercher à identifier le fonctionnement de la relocalisation alimentaire en région PACA. En premier lieu, j'ai porté une attention à la dimension temporelle dans mes observations avec la constitution d'un regard prospectif (Chap.1), diachronique (Chap.2) et dynamique (Chap. 3 et 4) selon les études. En second lieu, j'ai eu la volonté de mettre en valeur des processus explicatifs ce qui m'a amené à mettre en place des méthodologies qui doivent pouvoir être reproduites dans d'autres situations (autres lieux, autres temps) afin d'identifier ce qui est lié aux contextes particuliers et ce qui illustre un processus plus général de relocalisation alimentaire.

Pour cela, j'ai utilisé trois règles de travail :

- La constitution de bases de données quantitatives de mes observations dans un souci de traiter statistiquement (même dans une visée descriptive) uniquement ce que j'étais en capacité de compiler de façon exhaustive et systématique. Le reste de mes informations permettant en complément d'illustrer des situations singulières ou des contre points aux tendances observées.
- La confrontation de mes hypothèses de recherche à mes observations en immersion et parfois même directement en confrontation aux acteurs (observation participante et entretiens), mon approche est empirique. Ces temps ont été délimités à la phase d'élaboration du questionnement, et à celle du retour au terrain une fois les premiers résultats obtenus.
- L'élaboration des hypothèses de recherche se fait dans l'immersion du terrain, mon approche est inductive. Afin, notamment, de ne pas être influencé par une littérature abondante dont un des biais est de reprendre les conclusions d'autres études pour construire sa réflexion, mais nécessairement avec moins de finesse et précaution que les études originales (Mundler et Laugrhea, 2016).

Ce dernier point renvoie à une posture qui s'est voulu « neutre » et que j'ai souhaité adopter durant ce doctorat pour aborder la question de la proximité géographique et de la gouvernance dont les idées reçues ont déjà pu être précisées plus haut.

Dans l'ensemble des travaux présentés dans cette thèse, j'ai donc « récolté » moi-même la majorité des informations nécessaires à la création de quatre bases de données :

- Base sur le potentiel de développement des circuits courts au niveau communal en PACA. Elle a été réalisée à partir du recensement des circuits courts de PACA (2012) effectué au sein de l'ORCC et avec la récupération des données sur les circuits courts du Recensement agricole 2010. Cette base donna lieu à une analyse statistique exploratoire présentée dans le chapitre 1.
- Base sur les distances entre les maraîchers et les lieux de distribution dans les paniers en Bouches-du-Rhône. Elle a été réalisée à partir du recensement des paniers en 2010, actualisant ainsi un inventaire de 2006 (Lamine, Perrot, Rigo, 2008) et actualisé de nouveau en 2015. Cette base fut mobilisée pour une analyse spatiale des distances, elle sera présentée dans le chapitre 2.
- Base sur la participation des individus et des structures à l'ORCC de 2010 à 2014. Elle a été réalisée à partir des comptes-rendus de réunions et de l'annuaire de l'observatoire. Cette base fut mobilisée pour une analyse des coprésences au fil des années et sera présentée dans le chapitre 3. Elle a donné lieu à une analyse sur la représentativité des structures participantes présentée dans le chapitre 4.
- Base sur les ressources et productions de l'ORCC de 2010 à 2014 inclus. Elle a été réalisée par la compilation et le recouplement de l'ensemble des informations sur l'observatoire des circuits courts. Elle n'a pas donné lieu à une analyse spécifique, mais a permis l'analyse dans le chapitre 3 et 4. Les deux tableaux sont en annexe B.

Cette récolte d'informations a été effectuée entre janvier 2012 et mars 2016 à travers nos observations en situation (figure1), des entretiens ciblés (5 entretiens<sup>5</sup>), l'accès

---

<sup>5</sup> Je ne détaille pas les entretiens, car ils n'ont pas été mobilisés spécifiquement dans les travaux présentés dans la thèse, néanmoins ils participent d'un contexte de recherche tel qu'expliqué ci dessus. On été entretenus : Aurore Leroux du conseil régional, service agriculture, Monique Diano des Paniers Marseillais, Julia Frezel du Réseau Rural PACA, François Marcadé du GR Civam de PACA, Sebastien Lantenois de Terroir Bio. Ont par ailleurs été entretenus (questions directes sur leur position vis-à-vis d'un sujet), mais sans grille d'entretien : Jean-Christophe Robert de Filière Paysanne, Benoit

aux comptes-rendus de réunions et l'archivage des échanges d'emails (leur nombre est présenté dans la figure 2). En somme elle regroupe tout ce qui permettait de garder une trace des échanges dans lesquelles j'étais spectateur ou participant. Cette première étape a été riche pour la formulation d'hypothèses, m'amenant parfois à aller compléter des informations manquantes : j'ai ainsi pu solliciter à plusieurs reprises des acteurs sur une rencontre à laquelle je n'avais pas assisté, une mésentente que je n'avais pas comprise, etc.

Il faut expliciter ici que j'ai mené une recherche en immersion à travers ma participation plus ou moins importante à plusieurs organisations : de façon très engagée au sein de la plateforme paysanne locale et au sein de l'observatoire régional des circuits courts. De façon ponctuelle, et non plus comme participant, mais comme invité, dans le réseau Paniers Marseillais, Pole InPACT et les Amaps de Provence. Finalement, de cet ensemble d'espaces de coordination j'ai décidé d'étudier l'observatoire régional des circuits courts PACA, dans la mesure où mes observations dans les autres espaces de rencontres représentaient un grand intérêt pour éclairer les enjeux de l'observatoire.

Cette immersion m'a donné à voir une coordination plus large, aux liens forts ou faibles, pas toujours formalisés, mais où l'ORCC avait une place centrale dans la formalisation des rôles et des règles. Je dois rendre compte de ma position singulière et située puisque c'est en tant que stagiaire à cet observatoire que j'ai formulé le projet de réaliser cette thèse. Ainsi l'intérêt de faire ce doctorat est né durant une expérience in situ. Ce stage a été pour moi l'occasion de rencontrer nombre des acteurs des circuits courts en région, et c'est à leur contact que j'ai pu affiner mes positionnements et questionnements de recherche : ce fut le cas de ma rencontre avec Monique Diano et Nicolas Brumault des Paniers Marseillais tout comme de Jean-Christophe Robert et de Benoit Hamon pour la Plateforme Paysanne Locale. Enfin, l'échange engagé avec mon maître de stage de l'époque, Aurore Leroux, fut

---

Hamon de Epice et de l'APEAS, Fanny Boutard stagiaire à l'observatoire régional des circuits courts de PACA, Gregory Galtier Technicien de la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Aziyadé Bainouti des Amap de Provence, Jérôme Laplane des Amap de Provence, François Plesnar de la Plateforme paysanne locale.

extrêmement riche de questionnements et de réflexivité sur le rôle de l'ORCC. Il me fut ensuite permis d'entretenir cette discussion au fil des années de ce doctorat par des rencontres ponctuelles.

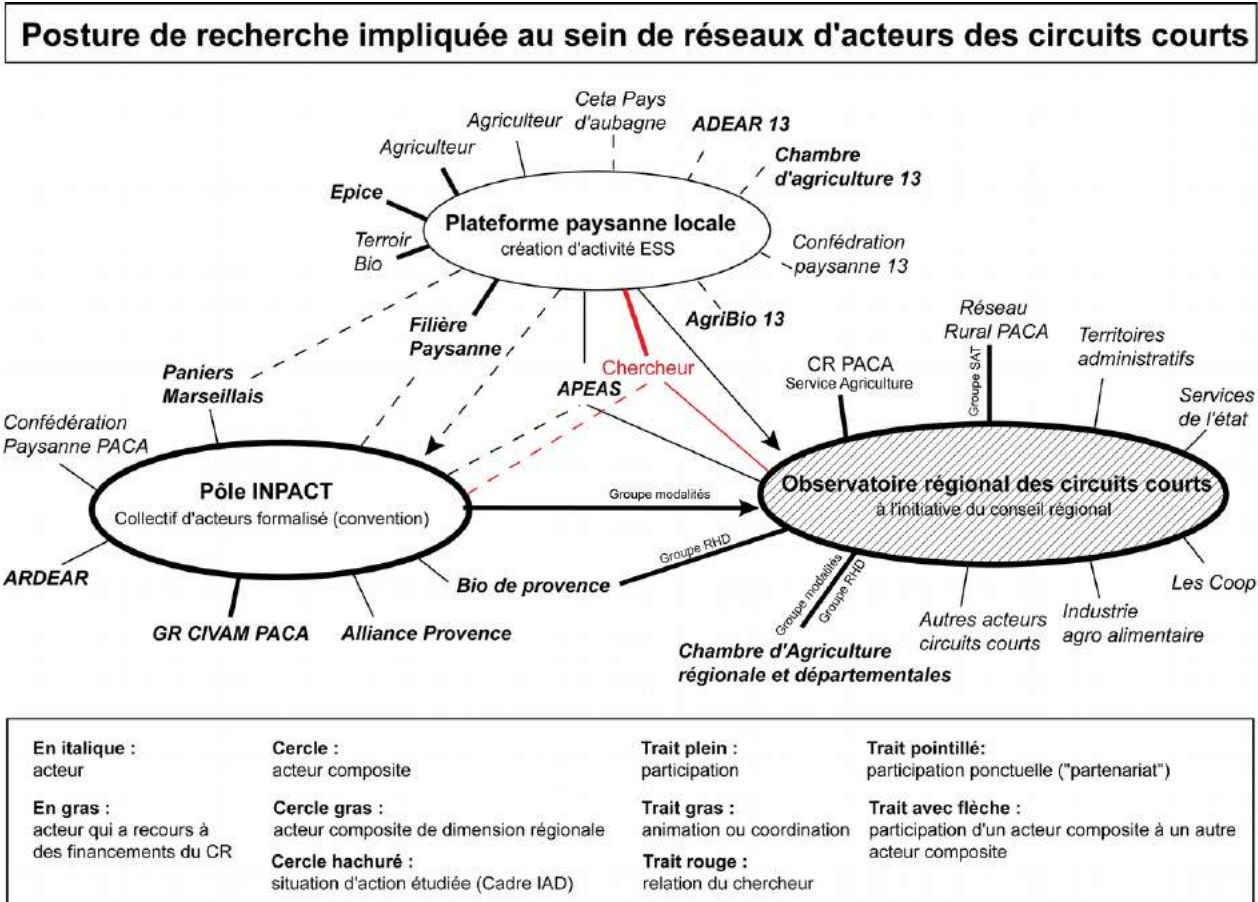


Figure 1 : Représentation des organisations auxquelles j'ai participé entre 2012 et janvier 2016 permettant une étude approfondie de l'observatoire régional des circuits courts.

La figure 1 illustre cette position de chercheur immergé dans trois types d'organisations particulières. La plateforme paysanne locale est une activité économique, participant à l'ORCC et ayant présenté son projet au pôle InPACT. Ce dernier est un réseau de la société civile qui représente les intérêts d'un certain nombre de structures concernées par le développement des circuits courts en PACA, et qui participe à l'ORCC en tant que pôle, tandis que certains de ces membres sont invités aux rencontres de la plateforme paysanne locale. Enfin, l'observatoire est la

situation étudiée dans cette thèse. Ma position est soulignée en rouge et les structures/individus avec qui j'ai eu des échanges formalisés dans ma démarche de recherche sur l'ORCC (en tant que chercheur donc) par des astérisques. Cette schématisation met en valeur la diversité des structures concernées par la coordination d'acteurs en région PACA, qui s'opère à différentes échelles (j'y reviens plus bas) et qui implique tout à la fois des individus, des activités, des associations, des réseaux et des institutions. Cette schématisation permet de montrer les différents niveaux d'organisation de la coordination des acteurs concernés par les circuits courts en région. La diversité des liens des uns aux autres a pu être détaillée en annexe (C). Dans la figure 1, elle a été représentée par des liens variant d'intensité selon qu'un acteur est animateur ou juste invité. Ces liens sont à resituer dans le temps. L'évolution concomitante des trois organisations montre leur constitution progressive en parallèle : on voit que les années 2012, 2013 et 2014, qui ont été mon temps d'observation participante, sont des périodes spécifiques entre la création et la consolidation de l'organisation (Figure 2).



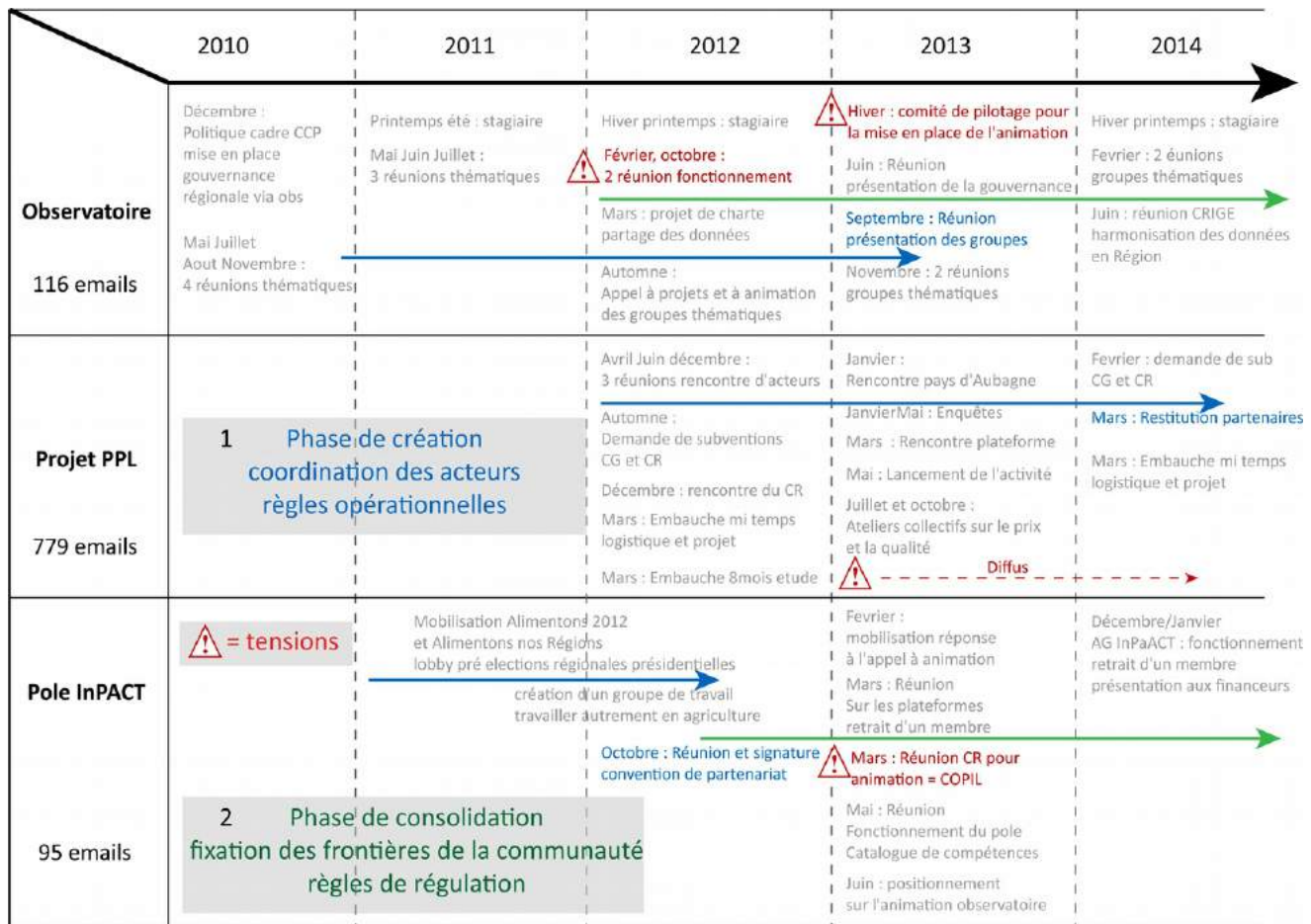


Figure 2 : Identification de deux phases dans la constitution des organisations observées, la création et la consolidation, cette dernière phase faisant apparaître des tensions.

La figure 2 permet de situer un certain nombre de tensions dans ces différentes organisations qui ont été des sources de compréhension des enjeux de leur coordination. En l'occurrence, il s'agit pour l'observatoire de deux tensions au moment de définir qui animerait les groupes de travail. La première a concerné les structures du pôle InPACT d'une part et les chambres d'agriculture d'autre part. Elle a été formalisée dans des échanges tendus. Ce désaccord a finalement été résolu par la co-animation des groupes. L'autre tension a été formalisée au niveau du pôle InPACT lorsqu'une des structures membres, Bio de Provence, a souhaité se positionner en son nom pour l'animation d'un groupe de l'ORCC et non au nom du pôle. Cette tension fut finalement l'occasion pour le pôle encore jeune de poser un certain nombre d'attentes des membres et de définir ce qui relevait du collectif et ce qu'il ne devait pas empiéter

sur les intérêts de structures participantes. Ainsi il était important pour Bio de Provence de valoriser ses compétences sur la question de l’approvisionnement local de la RHD vis-à-vis du conseil régional et des autres acteurs en région. Ces deux tensions ont été la source de l’élaboration de mon hypothèse quant à l’enjeu de la visibilité et de la légitimité des structures participantes à l’ORCC, hypothèse que je développe dans le chapitre 4.

Dans les figures 1 et 2, le projet de plateforme paysanne locale est présent malgré l’absence d’étude de cette modalité de circuits courts dans la thèse. La tension identifiée dans la figure 2 va être décrite plus bas notamment parce qu’elle est en partie liée à ma difficulté à développer ma méthodologie de recherche sur ce terrain. Ainsi, malgré la volonté initiale, je n’ai pas réalisé ce que Yuna Chiffoleau définit comme une recherche en partenariat « engagée » (Chiffoleau 2009) à cause d’un certain nombre d’erreurs dans ma démarche. Je souhaite y revenir brièvement ici puisque cela a concerné une partie non négligeable de mon travail de terrain qui ne sera finalement pas mobilisé. Malgré le fait que je ne l’utilise pas dans ce travail, cet « échec » a constitué un apprentissage certain.

Effectivement, si je me suis trouvé dans des situations où en tant que chercheur je me suis engagé sur des finalités opérationnelles auprès des partenaires, je n’ai pas pour autant réussi à mettre en place un réel échange (Chiffoleau, 2009) dans lequel ces partenaires s’emparaient de la dimension recherche : soit je portais cette dimension par moi-même soit elle n’existait pas. Mon objectif était de travailler à l’échelle d’un projet de circuit court pour observer si je trouvais des articulations entre les différents niveaux d’organisation de la relocalisation identifiés et si je pouvais évaluer l’impact de la coordination régionale sur le projet de plateforme. Ainsi l’intention première à travers l’étude du projet de plateforme paysanne locale (PPL) était d’avoir un nouveau prisme d’observation des processus étudiés par ailleurs. In fine, l’idée était de proposer une démarche de modélisation d’accompagnement afin de faire émerger les questionnements sur les niveaux d’organisation, le fonctionnement de la PPL et le rôle de la coordination dans sa mise en place. Autrement dit de proposer un outil réflexif pouvant permettre aux acteurs de formuler des réponses collectives. L’objectif initial

était donc de :

- Permettre aux trois types d'acteurs de se rencontrer : gestionnaires des restaurants, paysans, logisticiens. Il s'agissait de donner l'occasion à chacun des acteurs d'endosser le rôle d'un autre et d'expérimenter les contraintes auxquelles il est confronté.
- Permettre à travers l'échange en situation de trouver des solutions collectives aux problèmes logistiques, de qualité du service et des produits, etc. il s'agissait d'observer la formulation de propositions, les prises de décisions au sujet de l'organisation et du fonctionnement de la plateforme.

Dans le courant de l'année 2015, du fait d'une tension devenue très problématique entre les administrateurs du projet, un regard réflexif fut porté sur la mise en place du projet et un certain nombre d'erreurs pointées du doigt pour justifier de cette tension. Les avis divergent évidemment entre les membres du conseil d'administration sur la désignation du point qui fut une erreur ou non. Deux choix opérationnels ont été soulevés en particulier : 1, le lancement de l'activité à partir de l'outil logistique, financier et commercial de Terroir Bio, ce qui a rendu le transfert vers l'autonomisation de la plateforme complexe ; 2, la réponse au marché public d'Aubagne, dès le lancement de l'activité, ce qui fut très contraignant dans le développement de l'activité et pour l'apprentissage du métier par les salariés. Ces deux éléments ont représenté une tension permanente autour du projet, une urgence à tenir les livraisons et la trésorerie. Ce qui a finalement limité la mobilisation des partenaires ou simplement la réflexion sur le fonctionnement de l'outil.

Ces difficultés limitent les opportunités de proposition des modalités de recherche qui apparaissent aux yeux des acteurs comme une perte de temps. Bien que je sois convaincu que les animations proposées auraient pu permettre d'anticiper un certain nombre d'embûches, force est de reconnaître que ma posture n'était pas suffisamment claire. Il m'est apparu avec le recul qu'il aurait fallu que je fédère, à minima, un groupe de chercheurs pour ne pas apparaître isolé. Cela aurait crédibilisé

ma démarche auprès des acteurs. En voulant préserver une posture de recherche engagée dans l'action, j'ai effectué une erreur en négligeant de communiquer auprès des acteurs sur mon appartenance institutionnelle, mon statut de chercheur et ma capacité à mobiliser une équipe de recherche sur le projet de modélisation. Ce qui aurait permis de ne pas les solliciter pour la mise en place des ateliers. L'autre point à souligner est l'importance qu'ont pu avoir mes démarches auprès des structures partenaires de l'accompagnement en milieu agricole et des collectivités locales. Les retours positifs de la part de plusieurs structures (CETA d'Aubagne, Pays d'Aubagne et de l'étoile) lors de la présentation du projet de modélisation (durant une rencontre de l'observatoire) a ainsi rendu visible son intérêt. Cette démarche exploratoire finalement peu utilisée dans la thèse constitue cependant un chantier de recherche pour l'avenir.

## **5. Considérations pour la lecture de la thèse et annonce du plan**

Cette thèse de doctorat est issue d'un travail pluridisciplinaire (économie et géographie) dont la visée est interdisciplinaire. Pour reprendre une formulation de Bernard Claverie (2010), je considère avoir une interdisciplinarité des problématiques et une pluridisciplinarité des moyens, l'économie et la géographie. Je suis par ailleurs bien conscient que la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité n'ont rien d'évident, c'est pourquoi je propose ici d'en expliciter brièvement la teneur dans ce travail. Ma volonté était d'aborder mon objet de recherche, les circuits courts alimentaires, en m'émancipant des bornages disciplinaires. C'est-à-dire en étant un scientifique en sciences sociales face à une réalité complexe, et animé d'un besoin de compréhension.

À la découverte d'une nouvelle discipline, l'économie, je fus amené à tisser des ponts entre mes réflexions de géographe et les nouvelles façons de voir le monde

auxquelles je me suis confronté. Cette phase fut d'une grande richesse scientifique et m'amena à avoir un intérêt pour les diverses manières d'aborder le marché et les institutions. Ce fut aussi la découverte de l'évaluation comme problématisation scientifique. *Chemin faisant*<sup>6</sup>, j'ai construit un projet de recherche interdisciplinaire à propos des circuits courts alimentaires en mobilisant la géographie et l'économie. La confrontation de ces deux regards disciplinaires a pour but la construction de nouvelles hypothèses dont l'unique objectif est d'accroître les connaissances sur notre objet (Guillotreau, 2003). Ainsi la pluridisciplinarité de ce travail réside dans la mobilisation de « disciplines qui concourent à une réalisation commune, mais sans que chaque discipline ait à modifier sa propre vision des choses et ses propres méthodes ». (Glykos, 1999 dans Claverie, 2010). À mon sens, cette thèse s'inscrit résolument dans les sciences sociales. Ceci induit des publications dans des revues aux références disciplinaires variées et l'écriture d'articles avec des collègues de différentes disciplines (économie, géographie, anthropologie, urbanisme et aménagement).

La thèse s'organise en deux parties de deux chapitres chacune. Dans la première partie, la réflexion porte sur la dimension spatiale de la relocalisation alimentaire : les circuits courts se construisent dans une proximité géographique entre l'offre et la demande. Après ce constat, des interrogations demeurent : à quelle échelle s'organisent ces circuits économiques ? Dans quelle mesure la localisation de la production et des activités se reconfigurent-elles en fonction de ces échelles ? L'objectif de cette première partie est d'identifier l'émergence d'un modèle spatial. Pour cela j'ai travaillé à deux niveaux d'observation différents : les communes de la région et la distance entre les lieux de distribution et de production (maraîchage) pour les paniers des Bouches-du-Rhône. Le premier niveau explore la question de l'échelle de l'alimentation locale en région PACA en y adossant une réflexion en termes de

---

<sup>6</sup> Une recherche *chemin faisant* est une réflexion qui se développe par itération entre des temps de confrontation au terrain, et des temps de mises à distance par la lecture, l'analyse, la confrontation théorique, la discussion intra et interdisciplinaire et l'écriture. C'est assumer que l'on fait les choses dans le temps et donc dans un ordre qui induit un cheminement particulier de notre pensée : « le chemin se construit en marchant ». Cette idée de recherche *chemin faisant* a sa parenté dans la lecture de l'Habilitation à Diriger les Recherches de Jean-Luc Bonnefoy (2005), qui lorsqu'il inscrit son travail dans les sciences du complexe, aborde les questions de temporalités : comme il le dit c'est une manière de faire part de notre recherche, mais surtout de nous inclure dans la démarche, avec nos interrogations, nos allergies, notre vécu. (Bonnefoy, 2005, p.43).

ressources territoriales et de potentiel de développement. Le deuxième niveau explore l'émergence d'un seuil de distance dans le temps, c'est-à-dire une limite dont on comprendrait les déterminants. Ainsi dans le chapitre 1, j'observe les circuits courts (d'après la définition de l'observatoire régional) en les confrontant aux données disponibles capables de caractériser la production agricole et la demande alimentaire au niveau régional. Les données ayant été produites entre 2010 et 2012, ce chapitre présente la situation en 2012. Dans le chapitre 2, je me suis penché sur un circuit court particulier au sein duquel : j'ai analysé les paniers et leur distance au producteur. Les données ayant été produites en 2005/2006 (Lamine, 2008), 2010, 2012 et en 2015, ce chapitre propose une vision plus étendue dans le temps.

Dans la deuxième partie, la réflexion porte sur la coordination des acteurs de la relocalisation alimentaire et sa propension à produire un cadre au développement des circuits courts et donc une visée commune. Les circuits courts sont au carrefour de différents secteurs d'activité que sont l'agriculture, la restauration publique, l'alimentation et la santé, le développement économique local, qui sont habituellement considérés de façon sectorielle et donc de façon différente par les pouvoirs publics. Il est alors nécessaire de réunir beaucoup de monde autour de la table pour comprendre ce que représentent les circuits courts. C'est le premier objectif de l'encadrement : observer et décrire pour mieux appréhender ces activités qui se structurent et ce développement en région. Dans ce contexte, j'ai observé la constitution d'un observatoire régional des circuits courts de 2012 à 2015. Dans un premier chapitre, je décris la constitution de cet observatoire comme un dispositif de coordination des acteurs qui active une proximité organisée et dont le mode de fonctionnement horizontal pose la nécessité d'une évaluation ad hoc. Dans un deuxième chapitre, je définis l'observatoire comme un arrangement institutionnel dont le premier objectif est recouvert par un second : la gouvernance. Je caractérise alors cette dynamique institutionnelle de système de gestion d'une ressource immatérielle, la visibilité, qui est à la fois, celle, individuelle, des participants et celle, collective, pour les circuits courts de PACA.



# **Partie 1 - L'organisation spatiale de la relocalisation alimentaire des circuits courts : la proximité géographique en action**

*Une étude régionale de la rencontre offre demande des circuits courts au niveau communal (chap.1) puis au niveau d'une modalité spécifique (Amap) à l'échelle départementale (chap.2).*







# **Chapitre 1 - Une géographie des circuits courts en région PACA : état des lieux et potentialités de développement**

## Propos du chapitre

Ce chapitre traite des configurations spatiales des circuits courts en région PACA et des potentiels de relocalisation alimentaire. Ces configurations sont nommées Système Alimentaire Territorial et leur définition s'appuie sur une vision filière de la relocalisation : c'est une mise en marché de produits alimentaires (ici les légumes) selon un critère de proximité géographique.

Son propos est prospectif dans la mesure où j'explore les correspondances statistiques au niveau communal (Analyses factorielles). L'aspect prospectif repose également sur la définition statistique des quatre dimensions à prendre en compte dans le système alimentaire territorial : la demande potentielle en produits locaux, l'offre potentielle de produits locaux, l'organisation du territoire et l'état de l'existant en circuits courts. L'objectif étant de proposer une lecture des niveaux d'organisation de cette relocalisation alimentaire que supportent les circuits courts au regard de la géographie régionale et donc des conditions locales.

Je situe cette étude dans l'approche des configurations spatiales que les circuits courts contribuent à construire et que les collectivités et acteurs des territoires organisés cherchent à accompagner. J'ai voulu par cette exploration statistique mettre en valeur l'importance que prennent les géographies régionales - agricoles, du peuplement, administrative et des équipements - dans la compréhension des niveaux d'organisation de la rencontre entre une offre et une demande potentielles en produits locaux.

*Ce chapitre est dans une version publiée (cf p.11) augmentée de deux encadrés (encadré 1 p.61 et encadré 2 p.85 ) afin d'apporter des précisions a posteriori.*

# Introduction

Depuis les années 2000, en France, et plus généralement dans les pays occidentaux, un grand nombre d'initiatives de commercialisation alimentaire se développent sur le principe de la proximité. Ces initiatives sont issues d'une prise de conscience sociétale des conséquences de l'alimentation pour notre santé, mais aussi de l'impact environnemental et social de l'agriculture et de la grande distribution (distances kilométriques du producteur au consommateur, prix d'achat à perte pour les producteurs, gaspillage de produits, etc.).

Ainsi, en France, sont apparues dans les années 2000 les associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), tandis que les marchés de producteurs connaissent un certain engouement, et que le nombre de points de vente directe augmente. Les consommateurs et les producteurs qui utilisent ces chaînes font le choix d'une alimentation et d'une agriculture « alternatives », sur la base de considérations éthiques et politiques – on va jusqu'à parler d'un consumérisme politique concernant les consommateurs (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004 ; Deverre et Lamine, 2010 ; Siniscalchi Valeria, 2013).

La mobilisation croissante des collectivités sur la question des circuits courts (études, dispositifs de financements spécifiques, observatoires) est justifiée par les enjeux qu'ils représentent en termes de développement local (Pecqueur, 2001 ; Renting, 2003). Ainsi la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a-t-elle connu ces dernières années la mise en place du plan Barnier, annoncé en avril 2009, du réseau rural PACA en novembre 2009, et l'initiative du Conseil Régional PACA de créer un observatoire des circuits courts de proximité en décembre 2010. De multiples acteurs partagent la volonté de structurer et d'institutionnaliser les circuits courts et suscitent la mobilisation de financements comme le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Les circuits courts sont ainsi vus comme des leviers du maintien d' « une économie et de services dans les zones rurales [valorisant] une agriculture locale et favorisant le renforcement du lien social. »<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Rapport Réseau Rural Français : FEADER et circuits alimentaires de proximité. 20 mars 2013

La définition du terme de circuit court, même si elle a été fixée au niveau national, reste floue dans l'usage qu'en font la plupart des acteurs. De même, le développement réel de ces circuits reste méconnu et n'a guère été abordé par l'analyse de données spatialisées. À notre connaissance, seuls Hein et al 2006 ; Pouzenc et al. 2008 ; Scheffer et Dalido, 2010 ; Raynal

J.-C., Razafimahefa L., 2013 ; Guido et al 2014, ont développé cette approche pour rendre tangible la localisation de ces circuits. Il nous a ainsi semblé opportun de proposer une approche quantitative de l'état et du potentiel de développement des circuits courts en région PACA, première région française en ce qui concerne la part de Surface Agricole Utile en bio (selon les chiffres agreste 2010 et l'agence bio en 2013) en nous concentrant en particulier sur le maraîchage. En effet, les producteurs de fruits et légumes, après les apiculteurs, sont les plus largement engagés dans la vente directe (Agreste Primeurs 2012).

Cette étude se base sur trois diagnostics alimentaires au niveau communal: la demande potentielle, l'offre potentielle et l'existant. Les données, quantitatives et qualitatives sont issues de plusieurs sources (Recensement général agricole (RGA) de 2010, Bio de Provence, INSEE, Observatoire régional) et leur récolte a été initiée au sein de l'observatoire régional des circuits courts en 2012.

Nous catégorisons les modalités de circuits courts en fonction de deux critères : la présence ou non d'un intermédiaire d'une part, l'aspect collectif ou individuel de la commercialisation d'autre part. Les bassins de consommation et de production sont aussi répartis au sein de catégories pour établir leurs potentialités pour l'alimentation locale. La confrontation de ces deux typologies nous permet de mettre en avant l'existence de territoires clés en matière d'alimentation locale. Sur la base de ces résultats et en tenant compte (qualitativement) des dynamiques de gouvernance, nous proposons un indicateur des potentialités de développement des circuits courts.

# **1. Les circuits courts : une diversité de formes face à des volontés d'encadrement**

## **1.1 Un phénomène bien établi, mais mal cerné**

Les phénomènes du « bio » et du « local », portés par le débat public et la mobilisation citoyenne, ont pris une ampleur telle qu'ils représentent aujourd'hui un enjeu économique. Une demande et une offre spécifiques ont émergé. Ces dernières années, un certain nombre de modes de commercialisation de la grande distribution ont mis en avant les filières locales dans leur offre afin de séduire les consommateurs déjà sensibilisés : des grandes surfaces et des prestataires de la restauration collective utilisent l'identification de l'origine et du mode de production des aliments. On pense notamment à Sodexo, qui est le premier fournisseur en France de la restauration hors domicile, et qui s'est adapté à cette demande en participant au Programme « manger bio local en entreprise ». Elle propose par ailleurs 400 lignes de produits bio, qui représentent 2,5 % des approvisionnements effectués et a créé un poste de responsable d'achats bio, locaux et en circuits courts.

Parallèlement, les institutions locales, nationales et européennes se sont emparées du sujet, voyant dans ces circuits un moyen de contribuer à une reconversion partielle d'un secteur agricole en difficulté. En 2011, le conseil régional de PACA s'est doté d'une politique-cadre qui porte sur les circuits courts de proximité et a mis en place un observatoire regroupant des acteurs techniques. En 2010, le recensement général agricole a intégré pour la première fois des informations sur les circuits courts. Le ministère de l'Agriculture a défini les circuits courts en 2009 lors du lancement d'un groupe de travail (composé de structures de la société civile et de la recherche<sup>8</sup>) et d'un

---

<sup>8</sup> Terres en villes, INRA, FNCIVAM, Confédération Paysanne, Coop de France, Jeunes

plan de soutien aux circuits courts (« améliorer les connaissances sur les circuits courts, adapter la formation aux agriculteurs, favoriser l'installation d'agriculteurs en circuits courts, mieux organiser les circuits courts »<sup>9</sup>). Depuis, le ministère ne s'est pas plus engagé sur la thématique si ce n'est par un effort de flexibilité concernant l'application des normes sanitaires pour les petites structures en circuits courts. Ainsi les termes « circuit court » et « proximité » n'apparaissent pas dans la récente loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et la demande en alimentation locale est évoquée une seule fois (p. 3) au sujet des spécificités des territoires d'outre-mer. *A contrario*, le commissaire européen à l'agriculture et au développement durable, M. Dacian Ciolos, s'est exprimé régulièrement sur la question des circuits courts et a impulsé une étude (Kneafsey M. et al, 2013) et un projet de création d'un label « circuit court » européen, notamment en s'appuyant sur le fait que « 15% des exploitations en Europe déclarent vendre plus de la moitié de leurs produits en circuits courts »<sup>10</sup>. Cependant, il n'y a pas de mesure spécifique dans la nouvelle PAC et le projet de labellisation divise fortement.

## 1.2 Définir pour encadrer : attentes et réticences

La mobilisation des collectivités et des institutions se traduit aussi par un besoin de délimiter l'objet circuits courts. Cet aspect est éminemment politique puisqu'il détermine ce qui sera et ce qui ne sera pas pris en compte dans leurs dispositifs. Un rapport de l'Agreste du Limousin<sup>11</sup> souligne qu'il existe une certaine défiance vis-à-vis des démarches normatives et d'institutionnalisation. Ces crispations émanent surtout d'acteurs agricoles et de consommateurs qui craignent un dévoiement du sens qu'ils donnent aux circuits courts.

---

Agriculteurs, UNFD, APCA, CGAD, Coordination Rurale, FNAB, CEMAGREF, FNSEA, AMAP IdF, CREAMAP, IRABE, MEEDDAT, TRAME, PSDR Liproco, PNR de France, AdCF, AgroTech.

<sup>9</sup> Plan d'action de 2009 du ministère de l'agriculture : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/4p-CircuitsCourts.pdf>

<sup>10</sup> Le discours de Dacian Ciolos (le 20 avril 2012) à Bruxelles est accessible en ligne : [http://europa.eu/rapid/press-release\\_SPEECH-12-283\\_en.html](http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-12-283_en.html)

<sup>11</sup> « L'hétérogénéité des circuits courts : un défi pour le soutien institutionnel ».n°96 mai 2013

La croissance de la demande en alimentation locale ne doit pas faire oublier que les circuits courts sont un mode d'organisation alternatif pour un secteur agricole en crise, un secteur agroalimentaire dévalorisé et décrié et un mode de consommation en manque d'informations et de liens sociaux. Cette alternative s'est construite par des innovations institutionnelles qui reposent sur la dimension collective de la création du circuit, puis de son fonctionnement. L'ensemble des modalités circuits courts (dont les modalités traditionnelles : marchés, vente à la ferme) ont bénéficié d'un regain d'intérêt à travers la médiatisation de ces questionnements et des formes innovantes de circuits alimentaires.

On peut caractériser les modalités de circuit court selon deux principaux critères. L'existence ou non d'un intermédiaire, premier critère, est repris dans l'ensemble des définitions officielles : le ministère de l'Agriculture a ainsi défini les circuits courts en 2009 comme étant des circuits de commercialisation alimentaire en vente directe ou avec un intermédiaire maximum. L'Union européenne a, quant à elle, ajouté un critère relatif à la proximité géographique comme un élément définissant les circuits courts. Pour préciser ce critère de proximité, certains acteurs choisissent une distance seuil, 100 km est souvent évoqué, d'autres un territoire fixe (l'agglomération marseillaise ou le Parc Naturel Régional du Lubéron par exemple). Nombre d'acteurs présentent cette proximité géographique comme devant permettre la proximité sociale et la dimension solidaire (soutien à l'agriculteur) : le seuil de distance correspond alors à la distance qui permet l'échange physique et régulier entre les producteurs et les consommateurs, pour les uns une heure de route, pour d'autres cinquante kilomètres. La proximité peut également se traduire par le fait que l'offre alimentaire se trouve sur le trajet quotidien du consommateur ce qui n'induit pas de nouveaux déplacements ni de nouveaux coûts.



En guise de synthèse, nous prendrons à notre compte la définition suivante de l'observatoire des circuits courts de proximité de la région PACA <sup>12</sup>: *Les circuits courts sont des circuits de commercialisation de produits agricoles et agro-alimentaires soit en vente directe, soit indirecte (avec au plus un intermédiaire), selon des critères de proximité. Sont pris en compte, dans l'observatoire régional, les projets collectifs (points de vente collectifs, marchés) et les projets individuels, mais au sein d'un réseau (bienvenue à la ferme, Amap). Les produits de la viticulture sont exclus de la viticulture, filière déjà fortement accompagnée et structurée.* On voit que l'observatoire rejoint la vision institutionnelle<sup>13</sup> en excluant la filière viticole, qui est considérée comme un secteur à part : déjà fortement structurée sur une vente directe spécifique (les caves) et peu connectée aux autres filières alimentaires.

De cette définition découlent cinq types de modalités de circuits alimentaires de proximité : les marchés de producteurs, les paniers, les ventes à la ferme, les points de vente collectifs et les intermédiaires commerciaux (internet ou commerces de proximité). Une forme nouvelle commence à se constituer, celle des plateformes d'approvisionnement de la restauration hors domicile.

Nous apportons trois nuances supplémentaires à cette catégorisation des modalités issue de la définition de l'observatoire : l'ancienneté de la forme de commercialisation, le secteur d'origine du porteur de projet et le caractère collectif ou non de la modalité. En effet, les *anciennes* (marchés, vente à la ferme) et les *récentes* (paniers, points de vente collectifs) coexistent, mais n'ont pas les mêmes origines : les premières permettent la valorisation d'une rente de proximité ; les secondes reposent sur le récent changement de paradigme alimentaire au regard des considérations environnementales, sanitaires, culturelles et même sociales que l'opinion publique porte sur

---

<sup>12</sup> Cet observatoire a été mis en place suite à la Délibération N° 10-1571 du conseil régional de PACA, du 10 Décembre 2010.

<sup>13</sup> Le Recensement Général Agricole de 2010 présente ses statistiques sur les circuits courts en différenciant les exploitations viticoles et les autres

l'agriculture *via* l'alimentation (Lamine, 2008). De plus, certaines sont initiées majoritairement par les producteurs (marchés, points de vente collectifs et vente à la ferme), d'autres par les consommateurs (paniers) et les commerçants (intermédiaires commerciaux). Enfin on observe une différence dans la création puis le fonctionnement selon que le projet soit défini et porté par un seul acteur (comme la vente à la ferme), ou par un collectif d'acteurs (points de vente collectif, Amap). Cette dernière nuance renvoie à la manière dont s'organisent les circuits courts :

- La démarche individuelle vient généralement renforcer des filières/activités existantes : diversification des débouchés pour un producteur en ouvrant une vente à la ferme ou en organisant un panier « texto »<sup>14</sup>, épiceries s'approvisionnant en partie au carreau des producteurs du marché d'intérêt national (MIN), ou contractualisant un partenariat avec un producteur local ;

- Les démarches collectives permettent plus souvent l'émergence de nouvelles filières locales : réseau de paniers permettant des contrats mutualisés ; création de marchés de producteurs ; plateformes d'approvisionnement pour la restauration hors domicile. Dans ces circuits, les acteurs, des producteurs aux consommateurs, sont plus investis dans le fonctionnement quotidien : processus de décision, évaluation des activités, mise en place de systèmes participatifs de garantie, SPG. Ces derniers sont pensés dans les réseaux AMAP depuis 2006 en région PACA et des expérimentations ont lieu depuis 2009, mais leurs applications restent quelque peu *chaotiques* et ils ne sont pas encore reconnus par les collectivités (Mundler P., Bellon S., 2011).

En outre, ces démarches collectives valorisent le territoire dans lequel elles se développent : à la façon d'une rente territoriale (Mollard, Pecqueur, 2007) ou simplement pour mettre en avant une identité sans aller plus loin dans la mobilisation des ressources territoriales (Gumuchian, Pecqueur, 2007).

---

<sup>14</sup> Pratique d'un agriculteur, observée à Marseille, en 2013.

## **2. Une approche géographique du développement des circuits courts**

La question des liens entre alimentation locale et territoire est particulièrement centrale. De nombreuses recherches ont déjà mis en avant ces liens en décrivant le rôle du contexte territorial (dont le niveau pertinent est à définir) dans l'émergence de CCP et de SAL (Born, 2006 ; Derkzen et al, 2009 ; Scheffer, Dalido, 2010 ; Chometon, 2011 ; Mount, 2011 ; Minvielle et al, 2011 ; Raynal, Razafimahefa, 2013), les impacts de l'alimentation locale et de la valorisation des activités agricoles sur le territoire et le renforcement des identités territoriales (Bertrand et al, 2006 ; Mollard, Pecqueur, 2007). La commune d'Aubagne en est un bon exemple (Consales, 2003 ; Brand, Bonnefoy, 2011).

Il est depuis longtemps admis que la question du territoire dépasse le découpage administratif (Antheaume, Giraut, 2005). Néanmoins, les pouvoirs locaux ont tendance à décrire et comprendre le développement des circuits courts de proximité au niveau de leur territoire administratif. Or, lorsqu'un circuit court est créé, c'est une offre et une demande spécifiques qui se connectent, des flux alimentaires qui apparaissent : les circuits courts se développent selon une logique réticulaire, qui n'est alors pas forcément bornée à une entité administrative donnée. Cela a pu être souligné par Anaïs Hanus dans son étude sur le PNR du Lubéron (Hanus, 2011, p.54).

Lorsqu'une collectivité initie ou accompagne un projet de circuit court, sa logique de financement peut alors parfois inhiber ses potentialités de développement. Plusieurs cas de figure sont imaginables : la demande sur laquelle se base le projet n'atteint pas le seuil nécessaire pour que le circuit soit viable, mais il le serait si la demande de la commune voisine était repérée et intégrée. Ou encore, quand l'offre présente sur un territoire ne permet pas de

répondre à l'ensemble de la demande. Ces limites peuvent être dépassées notamment en développant des partenariats entre territoires voisins.

La notion de système alimentaire territorial (ou local), dit SAT, est pertinente pour aborder ces enjeux. Sa définition communément admise met en exergue les approches filière et territoire des circuits courts : un SAT est un « ensemble de la production, transformation, distribution, consommation sur un territoire donné, dont les limites géographiques sont déterminées par la consommation. Il est influencé par les habitudes alimentaires, les politiques publiques, les savoir-faire en matière de production ou transformation, des caractéristiques territoriales... Cela correspond à la manière dont une société s'organise pour s'alimenter » (Dénechère, 2007). Le territoire est ici déterminé par la consommation. À l'inverse, la notion de SYAL (système agroalimentaire localisé) définit le territoire par les caractéristiques et le fonctionnement du secteur agroalimentaire, c'est-à-dire par la production et la transformation : « une organisation de production et de services (unités d'exploitation agricole, entreprises agroalimentaires, entreprises commerciales, entreprises de restauration...) associés de par leurs caractéristiques et leur fonctionnement à un territoire donné. » (Muchnik, 2010). Selon nous, le territoire donné d'un système alimentaire émerge des organisations conjointes de la consommation et de la production. Par facilité, nous continuerons d'employer le terme système alimentaire territorial (SAT).

Pour rendre opérationnel ce concept, nous proposons de décrire spatialement les dimensions constitutives d'un circuit alimentaire (de la production à la consommation) dans l'optique d'observer à quel niveau géographique émerge un ensemble qui fait système. Cette démarche ascendante nous semble indispensable pour aller plus loin dans la caractérisation de la dimension territoriale des circuits courts.

## **ENCADRÉ 1 : Retour sur la notion de Système Alimentaire Territorial**

Dans sa version publiée, ce chapitre n'aborde que brièvement les raisons pour lesquelles j'ai utilisé le terme de Système Alimentaire Territorial (SAT) et non celui de Système Agroalimentaire Local (SYAL). Je souhaite y revenir de façon plus détaillée, car, malgré tout, ce choix mérite d'être discuté et la justification d'alors, apparaît aujourd'hui insuffisante. Cette mise au point est d'autant plus nécessaire que le SAT est avant tout une notion mobilisée dans la société civile et ses organisations, notamment autour des circuits courts, et on la retrouve parfois mobilisée dans l'action publique. Contrairement à la notion SYAL développée dans la suite des travaux d'économie industrielle, clusters, pour aborder les logiques territoriales de production agricole, le SAT n'a pas été conçu comme une notion scientifique en soi, à l'exception des travaux liés au programme de recherche SALT (Dénechères 2007 ; Dénechères et al, 2008 ; Maréchal, 2008) qui en font l'ensemble des circuits de commercialisation en relation les uns avec les autres dans un territoire dont les limites sont définies par leurs échanges.

Au-delà du besoin de définir les termes mobilisés, l'enjeu est tout de même de comprendre ce que l'on observe. À travers la notion de SAT c'est un objet géographique que j'ai défini, afin d'en repérer le(s) niveau(x) d'organisation. Si la notion de SYAL a été délaissée, c'est que, malgré plusieurs points de convergence (décrits plus bas), elle ne me semblait pas indiquée pour cette tâche pour trois raisons : en premier lieu, l'inscription de la notion dans l'étude de systèmes productifs localisés (SPL) induisant sa focale sur la production, en second lieu, la façon de traiter l'ancrage territorial et en particulier dans sa relation au fait alimentaire, enfin en dernier lieu, la façon de considérer la mise en marché des produits. Ces trois points d'achoppement ont rendu la notion SYAL inadaptée pour l'objectif de cette étude. Dans leurs articulations ces trois

éléments induisent un « faire système » différent de celui que je voulais observer.

a. Étude de la concentration spatiale des activités agricoles et ancrage territorial endogène : points de convergence avec la notion SYAL

La notion des systèmes agroalimentaires localisés est apparue dans la fin des années 90 pour rendre compte, dans un contexte de crises des sociétés rurales, de regroupements géographiques d'entreprises agroalimentaires qui résistaient ou innovaient à partir de stratégies de valorisation de ressources et produits locaux (Muchnik et al, 2007). Dès la première définition de 1996 la notion renvoie à la définition d'une échelle spatiale donnée : les SYAL rendent compte d'une dynamique de valorisation sur un territoire identifié et qui peut être lui-même qualifié à travers le produit. Dans ce cas la production devient alors une ressource territoriale. La notion est née de la convergence de trois axes de recherche (Muchnik et al, 2007) : la place des petites entreprises dans les évolutions de l'agriculture et de l'alimentation ; le territoire comme système productif, selon des rapports à l'espace spécifiques à l'agriculture et à l'alimentation au regard des travaux sur les districts industriels et les systèmes productifs locaux ; les signes de qualité et les coordinations locales au regard des transformations des politiques sectorielles et territoriales. Au premier abord, on se retrouve bien dans le projet donné à la notion SYAL qui est d'étudier la « concentration spatiale des activités, leurs modalités d'occupation de l'espace et la délimitation du territoire dans lequel se situent les ressources et les interactions sociales qui donnent sens au système. » (Muchnik et al 2008). Et c'est finalement dans cette mesure que l'approche développée dans ce chapitre peut s'y apparenter et notamment dans cette première parenté que les SYAL ont avec les SPL.

La notion de SYAL se rattache au courant de la pensée économique qui étudie le développement local et qui met en avant le « principe que les

échanges hors marché ont une grande importance pour expliquer l'efficacité économique observée en certains lieux plus qu'en autres » (Pecqueur, 1989). 10 ans après la première définition, un des trois courants identifiés dans l'étude des SYAL correspond aux études sur l'organisation de la production agroalimentaire à l'échelle de territoires donnés (Muchnik et al, 2007). Ces études portent notamment des réflexions sur les systèmes d'innovation en agriculture (Touzard et al, 2014). L'organisation de ces systèmes productifs à l'échelle d'un territoire activerait des proximités entre acteurs. Ces études définissent de ce fait une capacité d'innovation supérieure et font de l'ancrage à un territoire un facteur de développement. Néanmoins, les avancées de l'économie de la proximité ont pu nuancer cette relation positive entre proximité géographique et développement (Requier-Desjardins, 2010 ; Perrier-Cornet, 2009) ou encore avec l'innovation, et même plus ils ont pu en déterminer des effets négatifs (Boschma, 2005 ; Torre et Caron, 2005, in Requier-Desjardins, 2010). Vis-à-vis de cette question, Requier-Desjardins (2010) conclut que le SYAL se différencie des SPL, en raison d'un ancrage territorial se définissant de façon endogène et non postulée. Il évoque pour justifier cette conclusion les processus de qualification et de patrimonialisation du territoire dans la valorisation des ressources localisées qui sont propres aux SYAL. Concernant les circuits courts, nous partageons cette approche d'un ancrage territorial endogène, mais pas pour les mêmes raisons. Effectivement l'ancrage territorial endogène souligné par Requier-Desjardins concerne des processus de qualification du territoire par la demande, qui se retrouvent certes dans une forme de valorisation du local par les circuits courts. Si cet aspect est très intéressant ce n'est pas notre objet, qui est l'ancrage territorial endogène par la reconnexion des pratiques de consommation et des pratiques agricoles. Dans cette perspective, la demande n'est pas bornée à un effet de qualification du territoire, mais devient partie prenante des processus de coordinations localisés à étudier.

b. Une focale sur la rencontre offre et demande et un ancrage territorial définis par la mise en marché des produits : spécificités de l'approche SAT développée

Le problème pour une approche des circuits courts par la notion SYAL réside dans sa limitation aux activités agroalimentaires quand elle étudie les coordinations locales et les cadres institutionnels. Or nous cherchons à saisir l'ancrage territorial des coordinations (jusque là tout va bien) entre le monde de la consommation et celui de l'agriculture : soit la reconnexion entre producteurs et consommateurs qui caractérise les circuits courts. Cela implique donc un ensemble d'acteurs et d'actions peu ou pas prises en considération par les SYAL : la géographie de la demande en produits locaux. Pour cela, il faut développer des approches qui abordent les enjeux de reconnexion entre agriculture et alimentation à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux comme cela a pu être proposé par Lamine et Chiffolleau (2012). Si nous n'utilisons pas les mêmes méthodologies, je partage là leur démarche et constat.

Vis-à-vis de la considération de la mise en marché dans l'approche SYAL, Muchnik et al (2007) sont explicites : « les SYAL se caractérisent par une mise en marché non pas locale, mais explicitement localisée - ni localiste, ni détachée du lieu, mais incorporant au produit des attributs territoriaux spécifiques. » Se démarquer des approches filière du produit se comprend dans un contexte marqué par l'importance de la grande distribution et de sa logistique (Muchnik et al, 2008). Pour autant, l'approche développée dans ce chapitre concerne l'étude des circuits courts, ce qui demande, justement, à revenir à des approches filières, en l'occurrence le maraîchage, puisque le propre des circuits courts est de relocaliser la mise en marché. Ceci n'est pas une négation de « l'analyse des fonctions, de leur rôle, de leur organisation et de leurs modalités de coordination qui expliquent le fonctionnement du secteur



agroalimentaire » (Muchnik et al, 2008), bien au contraire, il est pertinent de se demander comment cette reconfiguration des rapports à l'espace, c'est à dire la ré introduction de la distance comme variable impactant le marché aura comme conséquences sur ces dimensions.

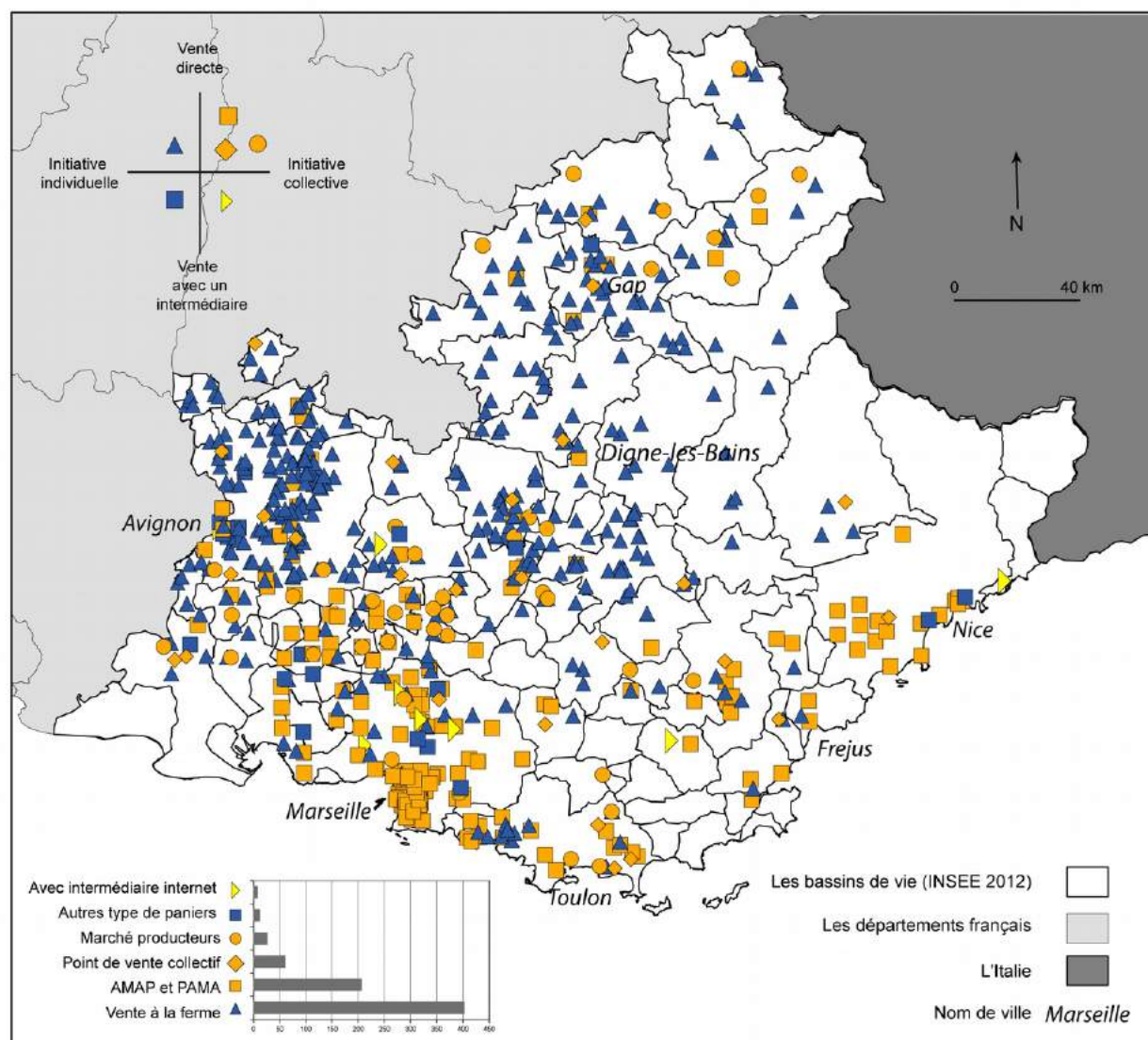
C'est pourquoi il nous semble inadapté de qualifier les circuits courts de SYAL parce qu'ils sous-tendent des collectifs de producteurs se coordonnant sur un territoire (Minvielle et al, 2011). Poisson et Saleilles (2012) définissent que les rapports à l'aval ne se font pas forcément sous des formes alternatives dans les SYAL et pour rendre compte de cet aspect, les auteurs combinent à la notion de SYAL celle de système agroalimentaire alternatif qualifiant alors les collectifs de producteurs en circuits courts de SYstèmes Agroalimentaires Localisés Alternatifs (Poisson et Saleilles, 2012). Je ne suis pas plus convaincu par cette démonstration qui repose surtout sur la correspondance des caractéristiques de collectifs de producteurs en circuits courts avec les définitions données des SYAL et SAA, soit la coordination d'acteurs localisés pour le SYAL et l'innovation sociale et la rupture avec le modèle dominant pour les SAA. Ces deux études se confrontent à l'incapacité de la notion SYAL de rendre compte de la spécificité des circuits courts en terme de mise en marché.

Cette approche filière assumée dans ce travail attirera sûrement les critiques des tenants d'une approche SYAL pour étudier les circuits courts, et ils auraient raison de pointer un défaut de cette étude qui réduit les espaces ruraux à une fonction de production de nourriture. Mais je crois qu'il ne faut pas confondre les objets d'analyse et les démarches : notre étude ne s'applique pas à des territoires en particulier, mais à des activités dont on cherche à définir si elles font émerger un systèmes agroalimentaire spécifique (Figure 2) en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et si oui à quel niveau territorial.

## **2.1 Une grille d'analyse inspirée du programme SALT.**

Notre objectif est de dresser un diagnostic territorial de l'alimentation locale en région PACA, c'est-à-dire de décrire l'état de l'existant et de dégager les potentialités de développement des circuits courts. Nous nous sommes inspirés de la méthodologie du programme SALT - recherche-action Système ALimentaire Territoriaux - (FR CIVAM Bretagne, 2010) qui propose d'établir un diagnostic alimentaire par l'étude simultanée des données relatives aux réalités démographiques, au système agroalimentaire et à l'organisation territoriale de l'espace étudié afin d'identifier des territoires plus restreints présentant des caractéristiques alimentaires particulières. Le diagnostic alimentaire dans la méthode SALT consiste à « resituer l'alimentation comme un levier de développement du territoire parmi d'autres et à se demander comment s'articulent et s'organisent l'agriculture et l'alimentation sur le territoire ».

## Différenciation des modalités de vente en circuit court en Provence Alpes Côte d'Azur.



Source : Observatoire régional des circuits courts de PACA, INSEE 2012

Auteur : Guiraud N. 2013.

Figure 1 : cartographie des différents types de modalités circuits courts en région PACA

Notre travail a démarré avec le recensement des dispositifs circuits courts en région PACA (fig.1). Logiquement, la répartition des modalités suit globalement la répartition du peuplement. On retrouve ainsi le poids de la métropole marseillaise et des principaux axes d'urbanisation : frange littorale, vallée du Rhône où la production de fruits et légumes est particulièrement développée, à l'instar de la vallée de la Durance, où les bassins de vie de Manosque et de Gap

ressortent clairement. Plus précisément, on note une logique de répartition différente selon que les modalités soient d'initiatives individuelles ou collectives : les premières suivent les principales zones de production agricole (bassin du Comtat, axe de la Durance, Laragnais et Gapençais). Les secondes épousent davantage la répartition des villes (moyennes ou grandes) des Bouches-du-Rhône et de la Côte d'Azur et leur espace périurbain. Pour approfondir cette première appréhension des dynamiques de développement des circuits courts en région PACA, nous avons réalisé un diagnostic alimentaire au niveau communal sur la base de quatre jeux de données thématiques (fig.1). Les deux premiers regroupent des variables descriptives qui estiment la *demande* et l'*offre* en alimentation locale. Un troisième jeu de données affecte aux communes un ensemble de variables décrivant l'*organisation du territoire* à un niveau plus global et ayant un impact sur la mobilité. Le dernier jeu de données regroupe des variables descriptives des exploitations commercialisant en circuits courts et des modalités de circuits courts, c'est-à-dire l'existant.

a. Relations entre les dynamiques démographiques et les profils de consommateurs		
Variables retenues	Interprétation	Source
Densité de population (commune) Nombre d'épiceries pour 1 000 habitants Nombre d'établissement d'hébergement et de restaurants pour 1 000 habitants  Médiane des revenus fiscaux par unité de consommation Part des populations étant sans diplôme Part de la population ayant un niveau - CEP-Brevet - CAP-BAC-BEP - Supérieur court - Supérieur long  Part des jeunes (15 à 29 ans) par commune Part de la population des 30 à 59 ans sur la commune Part des vieux (60ans et +) par commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Poids démographique</li> <li>● Demande professionnelle potentielle (restaurants/détaillants)</li> <li>● Impact sur le comportement alimentaire : Les populations avec des revenus et des niveaux de formation plus élevés consomment plus de fruits et légumes frais</li> <li>● Impact sur le comportement alimentaire - Les jeunes consomment moins de F/L frais - Les 30-60 consomment plus de légumes frais - Les vieux consomment plus de fruits frais</li> </ul>	INSEE 2009 2010 2011
b. Relations entre les statistiques agricoles et les types de production orientées sur l'alimentation locale		
Nombre d'exploitations BIO en 2011 en : - Arboriculture - Maraichage - Grandes cultures - Elevage - Herboristerie  UTA (unité-travail-année) par exploitation en 2010 à la commune  SAU (surface-agricole-utile) par exploitation en 2010 à la commune Part de la SAU par commune (surface) en 2010  Part des terres labourables et cultures permanentes à la commune (en % de SAU) 2010 et son évolution depuis 2000  Part de l'emploi au lieu de travail en Agriculture à la commune en 2009 et son évolution depuis 1999 Part des actifs agriculteurs en 2009 : - 15-24 ans - 25-54 ans - Plus de 55 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La part des agriculteurs bio est importante dans ceux qui commercialisent en CCP, ainsi que la part de ceux qui envisagent une conversion.</li> <li>● En moyenne, les exploitations vendant en CCP mobilisent 2,2 UTA, les autres exploitations 1,4.</li> <li>● Les exploitations en CCP sont en général de petites exploitations.</li> <li>● Focale sur les productions fruits (cultures permanentes) et légumes (terres labourables) : productions à la base de la plupart des CCP.</li> <li>● Parmi les pratiquants des circuits courts, 1 sur 5 a moins de 40 ans. Cette proportion est supérieure au restant des agriculteurs. Quels que soient les produits commercialisés.</li> </ul>	Bio de Provence 2011  RA 2010  INSEE 1999 2009
c. Relations entre l'état des lieux de l'existant et l'état de développement des circuits courts		
Nombre de modalités CCP à la commune :- Paniers - PVC - Vente à la Ferme - Autres  Nombre de modalités pour 1000 habitants à la commune  Le nombre d'exploitations qui commercialisent en CCP en % de leur CA en 2010 : - Moins de 10% de leur CA - Entre 10 et 50% - Entre 50 et 75% - Plus de 75%  Part des exploitants Fruits et Légumes vendant en CCP (en vente directe et via une entité) La part des exploitations en CCP au canton (en%) en 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Localisation d'une demande mobilisée Différenciation des modalités récentes / anciennes Relevant d'une dynamique collective / individuelle</li> <li>● L'importance de cette commercialisation dans le chiffre d'affaire des agriculteurs : du marché de niche au circuit bien établi.</li> <li>● Focale sur les producteurs de fruits et légumes</li> <li>● La part relative des exploitants ayant recours aux CCP : marginaux ?</li> </ul>	Observatoire PACA  RA 2010
d. Impact de l'organisation du territoire sur l'émergence d'un SAT		
Surface du bassin de vie auquel appartient la commune  Nombre de territoires organisés : Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), Pays, groupes d'action locale (GAL), parcs naturels régionaux (PNR).  Zonage en Aire Urbaine de l'INSEE (classification par l'emploi)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Prise en compte des mobilités</li> <li>● Prise en compte du nombre de territoires administratifs ayant été référencés comme acteurs potentiels de l'accompagnement des CCP</li> <li>● Impacts de l'urbanisation sur l'offre (pression foncière) et sur la demande (pratiques de consommation)</li> </ul>	INSEE 2012  Observatoire PACA  INSEE 2010

CCP : Circuits Courts de Proximité, CA : Chiffre d'Affaire, SAT : Système Alimentaire Territorial

## Figure 2 : Variables sélectionnées par jeu de données et justifications interprétatives

Le jeu de données sur la demande (fig.2) intègre des variables décrivant la densité, le niveau socio-économique et la structure d'âge de la population résidente. Ces variables sont associées à des considérations sur les comportements alimentaires afin de caractériser la *demande potentielle* des particuliers en alimentation locale. Les profils des consommateurs observés dans les circuits courts, et plus spécifiquement pour les formes récentes des circuits courts, s'assimilent à ceux mis en valeur pour les AMAP et l'agriculture biologique (Lamine, 2008), en ce qui concerne les fruits et légumes frais (Cahier du CREDOC, 2005). S'il ne faut pas perdre de vue la diversité des profils de consommateurs, on peut observer quelques tendances : ils sont majoritairement des citadins, de 30 à 40 ans et « des personnes au niveau d'éducation élevé, mais appartenant aux couches de revenus moyens » (Lamine, 2008, p.34 et p.36). Pour compléter cette observation de la demande des particuliers, nous intégrons les densités de commerces alimentaires de proximité (épiceries et supérettes) et d'établissements de fabrication de denrées alimentaires et de restauration, qui sont des débouchés potentiels pour la production locale.

Le jeu de données sur l'offre décrit l'organisation de *l'offre potentielle* pour des circuits de commercialisation de proximité en produits frais. Nous observons les secteurs de l'activité agricole où l'alimentation locale peut être considérée comme un débouché potentiel (fig.2). Ces secteurs sont l'agriculture biologique, largement sollicitée par les circuits courts de proximité, et de manière générale le maraîchage et l'arboriculture. Les fruits et légumes frais étant les produits à partir desquels se construisent la majorité des circuits courts, notamment ceux dits « récents ». Enfin, nous nous basons sur le fait établi que les exploitations qui se positionnent sur ces circuits sont essentiellement des exploitations de petite à moyenne taille (Recensement

Général Agricole de 2010) et qui ont une production diversifiée.

Le jeu de données sur l'existant (fig.2) décrit l'état de développement des circuits tant du point de vue des producteurs que des modalités de commercialisation : d'une part le recensement général agricole de 2010 nous informe sur la part des exploitations qui commercialisent tout ou en partie en circuits courts, et d'autre part l'inventaire des modalités de circuits courts du conseil régional de PACA présente un inventaire localisé des différentes formes de circuits courts. Pour chacun de ces jeux de données, une analyse de la matrice des corrélations<sup>15</sup> a préalablement été effectuée pour sélectionner les variables gardées pour les analyses factorielles.

- La première étape (1) de notre méthodologie (fig.3) consiste à explorer les jeux de données par des analyses factorielles des composantes principales (ACP) afin de caractériser la demande et l'offre potentielles.
- La deuxième étape (2) confronte les résultats de l'étape 1 aux données de l'organisation du territoire par une analyse factorielle multiple (AFM). Nous définissons ainsi des structures spatiales interprétables en matière d'alimentation locale : bassins de consommation et zones d'approvisionnement.
- La troisième (3) consiste en une ACP des données de l'existant : les lieux de la commercialisation en circuits courts (fig.1) pour la demande, les statistiques du RGA 2010 volet circuits courts pour l'offre.
- La dernière étape (4) confronte la typologie issue de l'étape 2 qui caractérise la rencontre d'une offre et d'une demande potentielle au niveau communal et la typologie de l'existant issue de l'étape 3 afin de créer une donnée synthétique sur le potentiel de développement des circuits courts.

---

<sup>15</sup> Notre base de données comporte 963 individus (les communes de la région PACA), nous utilisons 0,11 comme seuil de corrélation de la table de Bravais-Pearson pour un risque d'erreur à 0,001.

- Une classification hiérarchique des résultats de cette ACP classe les communes en quatre groupes, dont la cartographie permet d'observer les potentialités de développement des circuits courts en région PACA.

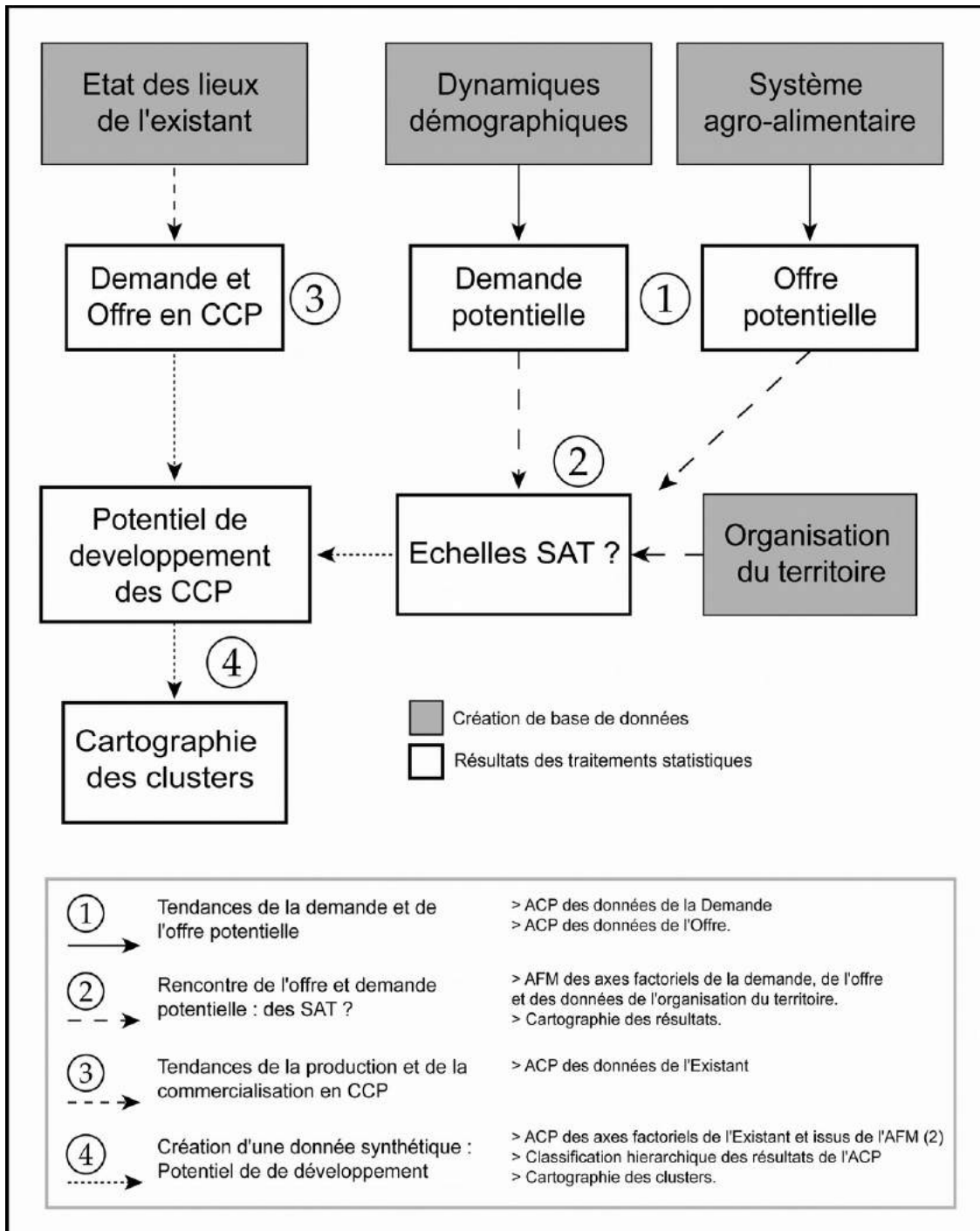


Figure 3 : Organisation de l'analyse statistique exploratoire des données sur l'alimentation locale en région PACA.



## 3 Identification des systèmes alimentaires territoriaux en PACA

Nous voulons identifier les bassins de consommation et de production spécifiques à l'alimentation locale. Dans un premier temps, nous faisons émerger les tendances de l'offre et de la demande par des analyses factorielles des bases de données constituées (Annexe D), puis nous effectuons une nouvelle analyse factorielle pour confronter ces tendances aux données sur l'organisation du territoire afin d'observer l'émergence des niveaux territoriaux de l'alimentation locale potentielle (Annexe E).

### 3.1 Tendances de l'offre et de la demande des circuits courts en région

Le tableau des corrélations entre les variables et chacun des axes factoriels (Annexe D) permet d'interpréter chaque axe comme un aspect de la *demande potentielle* en aliments frais et locaux et plus particulièrement pour les fruits et légumes. Nous nous appuyons sur les relations interprétatives explicitées précédemment (fig.2). Ainsi, le premier axe réunit les critères d'une **demande potentielle** « **type** » pour les circuits courts, une population assez jeune (faible part des + de 59 ans), avec une densité de population et un niveau de formation élevés et un revenu médian au-dessus des moyennes régionales. Le deuxième axe et le troisième axe présentent deux *demandes potentielles* présentant des contraintes du point de vue des circuits courts : l'axe 2 définit une **demande potentielle** « **jeune** », avec des niveaux de formation et des revenus médians faibles. Ainsi, malgré la forte densité de population et d'établissements commerciaux, il apparaît que l'accessibilité aux filières locales n'est pas évidente, même si aujourd'hui des projets de circuits courts cherchent à faciliter cette accessibilité. C'est le cas par exemple de l'épicerie Solid'Arles,

dont les prix de paniers sont adaptés et qui effectue des dons de paniers chez les Paniers Marseillais. L'axe 3 correspond à une **demande potentielle** « **âgée** », représentant une population aux revenus médians et aux niveaux de formation élevés ainsi qu'une faible part des populations en âge de travailler et de jeunes. Hormis les formes traditionnelles de circuits courts (type marché), l'orientation de ces populations sur des filières locales, notamment d'un point de vue culturel et générationnel, n'est pas évidente.

Le tableau des corrélations entre les variables et chacun des axes factoriels (Annexe D) nous permet de définir pour chaque axe un aspect de l'*offre potentielle*. Les axes factoriels définissent deux **offres potentielles** « **type** » du point de vue des circuits courts : **le type 1** (axe 1) où la part du bio, tout confondu, est forte, la part d'UTA par exploitation importante et les surfaces en terres labourables surreprésentées (légumes). Ces communes ont une part de SAU forte, mais le secteur agricole perd de l'emploi. **Le type 2** (axe 3) où les parts de l'arboriculture et du maraîchage bio sont élevées, ainsi que la part de l'emploi agricole. Ces communes, où les agriculteurs sont relativement jeunes, sont également caractérisées par une UTA par exploitation importante et une surreprésentation des surfaces en cultures permanentes (fruits). Les deux autres axes caractérisent une *offre potentielle* moins adaptée aux circuits courts. L'axe 2 caractérise une **offre potentielle** « **inadaptée** » dans la mesure où la part du secteur agricole est importante, mais relève en majorité d'une agriculture spécialisée (emploi agricole en croissance), dont les filières sont très structurées et peu tournées vers les débouchés locaux (grandes exploitations). Enfin, pour l'**offre potentielle** « **âgée** » (axe 4), le secteur agricole perd des emplois, la part des actifs agricoles de plus de 55 ans est importante, mais les débouchés locaux peuvent être vus comme un soutien potentiel de l'activité agricole diversifiée de ces communes.

### **3.2 Des bassins de consommation et de production : identification de SAT ?**

Nous voulons observer si des ensembles territoriaux émergent à l'échelle régionale sur la base de ces tendances de la *demande potentielle* et de l'*offre potentielle*, mais aussi au regard de l'organisation du territoire plus ou moins susceptible à faire se rencontrer l'offre et la demande (fig.2). En prenant en compte le nombre de territoires organisés auxquels appartient une commune, les surfaces des bassins de vie et la typologie en aires urbaines de l'INSEE, on intègre à notre analyse la plus ou moins forte concentration d'acteurs administratifs susceptibles de soutenir l'offre en circuits courts de proximité, d'une part et d'autre part, la mobilité quotidienne des habitants et leur ancrage qui impactent les pratiques de consommation. À cette fin, nous avons réalisé une analyse factorielle multiple (AFM) où chaque axe factoriel choisi décrit une configuration du diagnostic alimentaire local (Annexe E).

L'axe 1 met en valeur les communes dont les *demandes potentielles* « type » et « jeune » sont surreprésentées (densité de population importante). Elles appartiennent en majorité à des grands pôles urbains structurant des bassins de vie importants (surface) à l'instar des bassins de vie Aix en Provence - Marseille et de Nice. Le système alimentaire local s'y organise à partir de la consommation et donc en fonction des mobilités quotidiennes (emploi, loisirs, consommation).

L'axe 2 met en valeur les communes dont l'*offre potentielle* « type 1 et 2 » sont surreprésentées. Elles appartiennent à des pôles urbains de moyenne taille ou à leur couronne, dans des bassins de vie plutôt petits, et sont caractérisées par l'appartenance à un nombre important de territoires organisés (Pays, PNR, GAL, EPCI). Le système alimentaire local s'organise en fonction de l'offre, notamment par le biais d'identités territoriales mises en

valeur (via les PNR, Pays, GAL) : on pense notamment au cas du PNR du Lubéron ou du Pays A3V<sup>16</sup>.

L'axe 3 présente des communes où il y a une adéquation entre une *demande potentielle* « type » et une *offre potentielle* « type 2 », puisque les deux y sont surreprésentées. Ce sont des communes où la demande et l'offre se rencontrent. Le système alimentaire territorial émerge de manière très localisée : les populations qui vont rechercher des fruits et légumes locaux devraient trouver sur leur commune cette offre. Reste à savoir quelle est la proportion de la demande et quels seraient les moyens nécessaires pour qu'elle rencontre l'offre locale, tout en tenant compte des communes voisines.

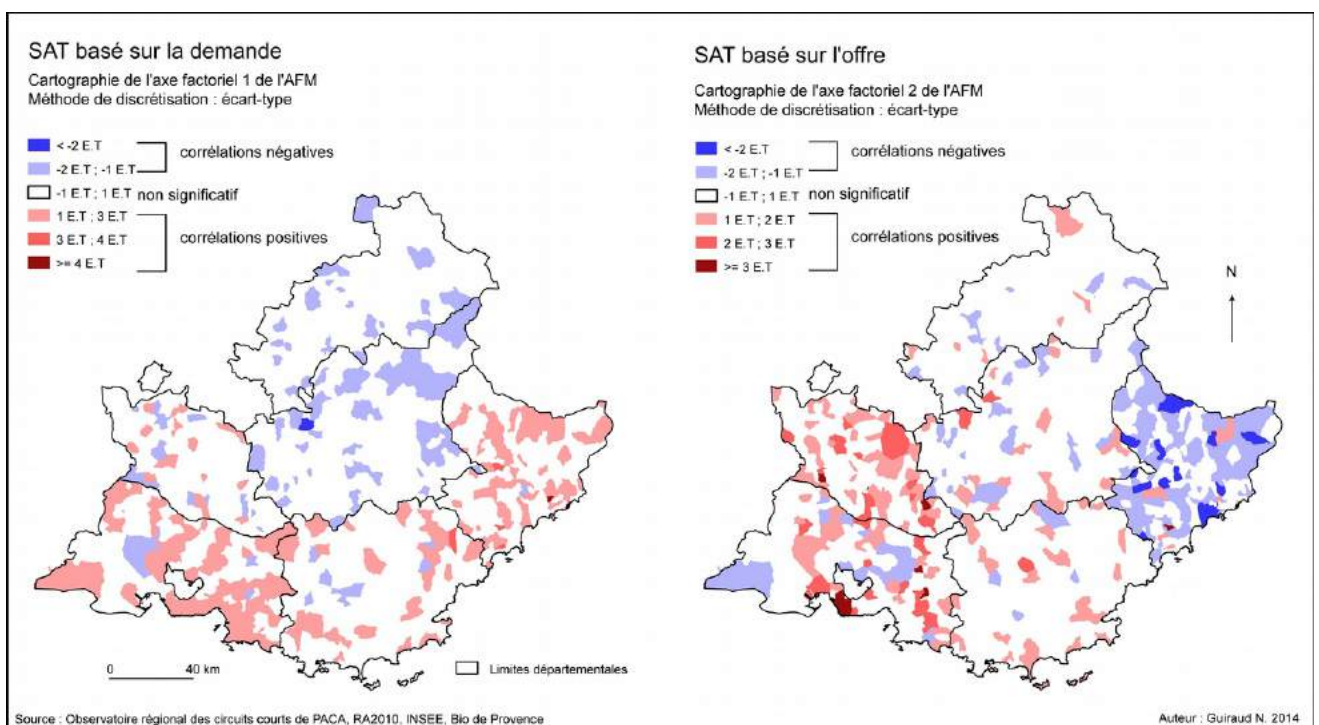


Figure 4 : Cartographie des deux premiers axes factoriels de l'AFM.

Les cartographies de l'axe 1 et 2 (fig.4) mettent en valeur respectivement une dichotomie entre le pourtour du littoral (Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-

<sup>16</sup> Source : fiches expériences de l'observatoire régional des circuits courts de Provence Alpes Côte d'Azur.

Maritimes) et l'arrière-pays (Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes), et une opposition entre l'ouest (Bouches-du- Rhône et Vaucluse) et l'est (Alpes-Maritimes) de la région. Si on voit se découper très nettement les limites départementales de la région, on observe, en confrontant ces deux logiques des grands ensembles : l'ouest avec un système alimentaire structuré par une *demande potentielle* importante et une *offre potentielle* présente, mais de manière très localisée, à l'instar d'Aubagne et d'Allauch, de Saint-Martin-de-Crau et de Pertuis. Dans les Alpes-Maritimes, l'*offre potentielle* est très restreinte, mais la demande y est forte bien qu'assez spécifique : on y trouve une part importante de populations âgées et aisées notamment sur la Côte d'Azur. Dans les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute-Provence, la *demande potentielle* est largement sous-représentée. Dans le Var, il ne se dégage pas de véritable structure.

## **4. Vers une donnée synthétique de l'alimentation locale en région PACA**

Les analyses précédentes ont permis de dégager les tendances de la demande et de l'offre potentielle en alimentation locale ainsi que leur organisation spatiale en région PACA. La confrontation de ce diagnostic alimentaire avec l'existant en termes de circuit court sur l'ensemble de la région (Annexe F) nous amène à qualifier le potentiel de développement des circuits courts au niveau communal (fig.5).

### **4.1 Le développement des circuits courts en région PACA : quatre profils communaux**

Sur le jeu de données de l'existant, une analyse factorielle des composantes principales (ACP) (Annexe F) est réalisée où chaque axe factoriel dégagé décrit

une tendance du développement des circuits courts relative aux modalités de commercialisation d'une part et aux agriculteurs qui vendent leur production *via* ces modalités d'autre part.

Il se dégage quatre tendances : la première est la présence d'une grande diversité de modalités, mais de peu d'agriculteurs en circuits courts. La deuxième correspond à une part importante d'agriculteurs positionnés sur du circuit court, mais sans qu'une présence significative de modalités ne soit observée. On en déduit que ces exploitations doivent vendre leur production en majorité *via* des circuits courts qui se trouvent en dehors de leur commune ou qui ne sont pas recensés par l'observatoire régional. Ceci est soit lié à une difficulté de récolter l'information, soit dû au fait que les circuits de vente ne sont pas intégrés dans la définition de l'observatoire. La troisième tendance est celle d'une présence conjointe d'une part importante de modalités et d'agriculteurs qui commercialisent leur production (pour plus de 10 % de leur chiffre d'affaires) en circuit courts. Et la dernière se caractérise par une densité élevée de circuits courts et la prédominance de modalités à l'initiative du monde agricole : marchés pour les modalités traditionnelles et points de vente collectifs pour les modalités plus récentes.

## **4.2 Une donnée synthétique communale**

Pour estimer les potentialités de développement des circuits courts en région, nous confrontons ces tendances de l'existant à l'organisation de l'offre et de la demande potentielle pour l'alimentation locale. Nous entendons par potentiel de développement une interprétation de la grille multicritère avec laquelle nous caractérisons les communes, à savoir la confrontation de la demande et de l'offre potentielle (AFM diagnostic alimentaire, Annexe E) à la demande et à l'offre existantes en circuit court (ACP existant, Annexe F). C'est pourquoi nous effectuons une analyse factorielle des composantes principales à partir de ces deux groupes de variables (axes factoriels) (Annexe F). L'analyse

des axes factoriels nous permet d'observer dans un premier temps s'il existe un potentiel de développement des circuits courts et dans un deuxième temps s'il est conditionné par la demande ou par l'offre.

Le premier axe présente une configuration où il y a un potentiel de développement important. Il est basé sur la demande, avec des contraintes d'accessibilité déjà évoquées plus haut. Le deuxième axe correspond à une configuration où les circuits courts (hormis les modalités de type paniers) sont bien développés et dont le potentiel de développement est donc relativement faible et axé sur l'offre. L'axe 3 définit des communes où les circuits courts issus du milieu agricole sont fortement développés, mais pour lesquelles, au vu de l'adéquation entre offre et demande potentielles, la question de la saturation de ces territoires se pose. Si tel est le cas, le potentiel de développement serait faible, sinon il serait fort. L'axe 4 identifie des communes où les circuits courts sont bien développés, mais où il y a une faible densité de population, et au vu de la non significativité des variables du diagnostic alimentaire, il est difficile de se prononcer sur une orientation du potentiel de développement hormis que ce dernier est faible.

Enfin, une classification hiérarchique permet une consolidation statistique des regroupements d'individus en fonction de leurs contributions aux axes factoriels précédemment décrits. Elle isole quatre groupes de communes (Annexe F) :

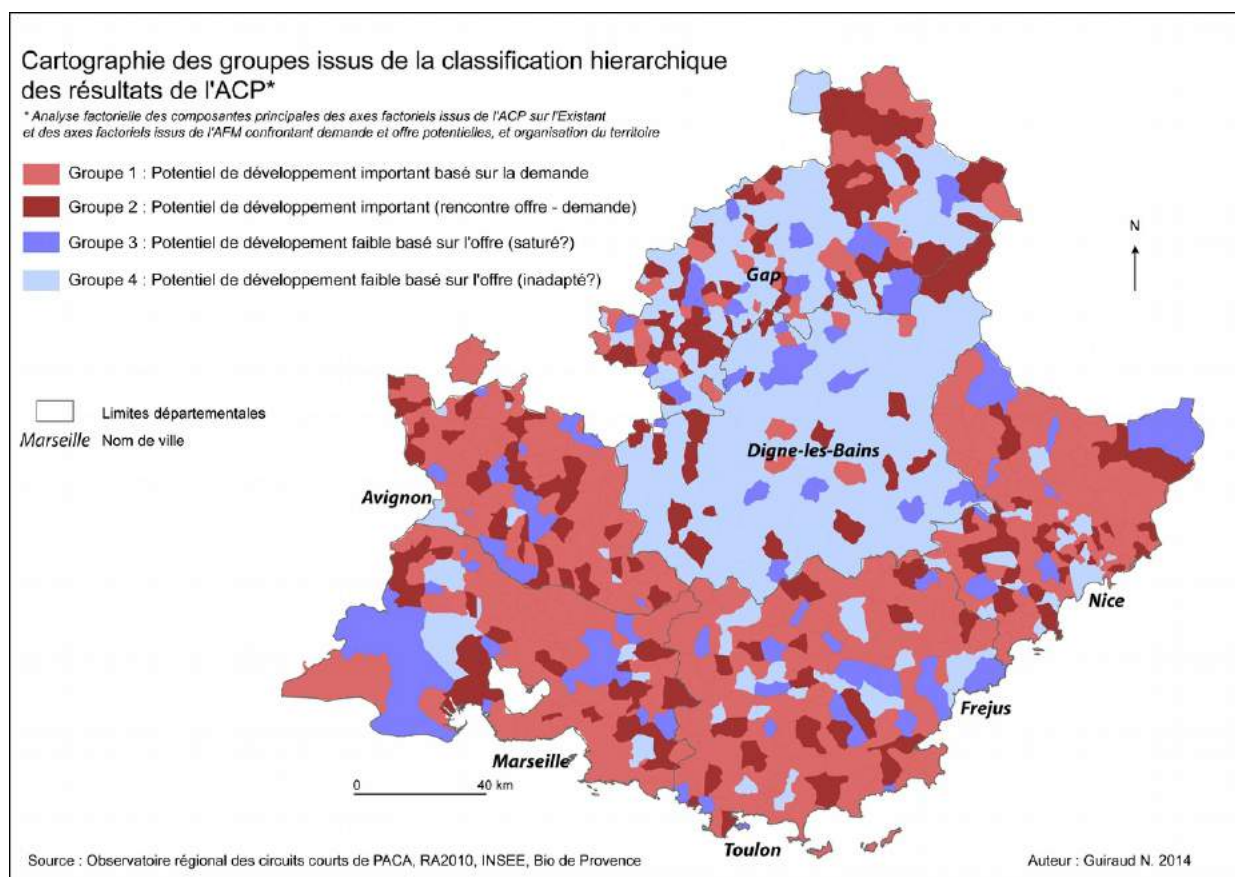


Figure 5 : Cartographie des classes de communes selon leur potentiel de développement des circuits courts

- **Le groupe 1** regroupe des communes dont le potentiel de développement est important et basé sur la demande : les modalités de circuits courts existantes sont diversifiées, mais l'offre potentielle comme l'offre déjà positionnée en circuit court sont faibles. Il est donc nécessaire de trouver l'approvisionnement hors de la commune (au minimum) pour développer des circuits courts.

- **Le groupe 2** regroupe des communes où les circuits courts sont bien développés et où l'offre et la demande potentielle se rencontrent. Les communes de cette classe ont un potentiel de développement des circuits courts fort, basé sur la rencontre offre- demande.

- **Le groupe 3** regroupe des communes où la densité de circuits courts, leur diversité et la part des exploitations agricoles qui commercialisent en CCP



sont importantes : leur potentiel de développement est faible si l'on ne considère pas la situation des territoires environnants, car le secteur y est déjà bien développé et donc probablement saturé. Pour autant, l'offre potentielle importante suggère des possibilités de développement notamment pour satisfaire une demande potentielle élevée dans des communes voisines appartenant au groupe 1.

- **Le groupe 4** regroupe des communes dont la demande potentielle est faible tout comme, dans une moindre mesure, l'offre potentielle : leur potentiel de développement est faible. Cela nécessiterait notamment de réorienter une partie du secteur agricole vers les circuits courts et ce dans une perspective départementale ou régionale.

La cartographie fait émerger une logique d'organisation régionale: un fort potentiel de développement lié à la demande sur le pourtour du littoral et la vallée du Rhône, avec des communes *interstitielles* dont le potentiel est lié à une rencontre offre-demande mais pour lesquelles se pose la question de la saturation en circuits courts ou de l'inadaptation du secteur agricole. Par ailleurs, on constate un potentiel faible et axé sur une offre peu adaptée aux circuits courts concentré sur le département des Alpes de Haute-Provence, à l'exception de quelques communes telles que Digne-les-Bains. Enfin, dans les Hautes-Alpes, la situation est plus contrastée : on y retrouve l'ensemble des types de potentiels, mais on y observe plus nettement qu'ailleurs une rencontre entre une offre et une demande. Cette cartographie suggère deux systèmes alimentaires territoriaux : le pourtour du littoral d'un côté et son arrière-pays large comprenant les Alpes de Haute-Provence d'une part et les Hautes Alpes d'autre part.

## Conclusion

De cette exploration statistique, permettant de mettre en relation offre et demande de circuits courts en région PACA, nous tirons trois types de résultats : une classification pour un *diagnostic alimentaire local* en trois catégories (basé sur l'offre, sur la demande ou mixte), une réflexion sur le niveau territorial pertinent pour les systèmes alimentaires territoriaux et une typologie des potentiels de développement des circuits courts.

Trois tendances d'organisation de l'alimentation locale par les circuits courts ont été relevées. Les circuits courts peuvent s'organiser à partir de la demande, à partir de l'offre et de façon plus mixte. Le milieu agricole a tendance à développer dans un premier temps des modalités *individuelles* - les formes les plus anciennes (marché, vente à la ferme), qui sont souvent ensuite fédérées par la constitution de réseaux (bienvenue à la ferme, marché paysan), mais aussi des formes plus récentes tels que les points de vente collectifs. Les démarches initiées par les consommateurs se caractérisent quant à elles par des modalités *collectives* (AMAP). Reste que cette différenciation spatiale (fig.1) est surtout le fait de deux modalités : les AMAP majoritairement en milieu urbain et la vente à la ferme en milieu rural.

Nous avons pu établir des limites à l'établissement de systèmes alimentaires locaux émergeant au niveau communal. En effet, la rencontre de l'offre et de la demande se retrouve rarement au niveau de la commune, si bien qu'il est nécessaire de penser ces systèmes à un niveau supérieur, départemental ou régional. L'analyse cartographique permet de visualiser clairement et de détailler cet aspect.

La cartographie (fig. 4 puis fig. 5) met en évidence que les ensembles de communes dont le système alimentaire est orienté sur la demande sont plus étendus que ceux orientés sur l'offre : le pourtour du littoral et la vallée du

Rhône pour la demande, organisation spatiale liée à la géographie du peuplement en région, le Vaucluse puis de manière plus localisées des communes des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes de Haute-Provence pour l'offre, suivant la géographie du secteur agricole concerné). Les premiers semblent dès lors pouvoir répondre aux besoins de débouchés des seconds. On remarque ainsi que la *demande potentielle* importante identifiée dans les Bouches-du-Rhône et plus particulièrement sur l'agglomération marseillaise peut structurer un système alimentaire local dans la mesure où les circuits courts sollicitent en premier lieu les producteurs des communes voisines (dans les interstices urbains) puis dans un deuxième temps ceux du Vaucluse et du Var, voire jusqu'à ceux des Alpes de Haute-Provence (fromages, viandes) pour certains produits, si l'on va au-delà des fruits et légumes qui faisaient l'objet de notre étude.

On identifie à travers cet article que les profils socio-économiques de la population et les orientations de l'activité agricoles déterminent des contextes territoriaux plus ou moins favorables ou contraignants pour le développement des circuits courts. Nous relevons comme première contrainte l'accessibilité à l'alimentation locale, qui n'est pas évidente (frein culturel, idéologique, financier) selon les profils socio-économiques des consommateurs. Mais aussi le type d'agriculture pratiqué : l'agriculture spécialisée, concentrée en bassins de production, n'est pas ou peu tournée - ni même organisée - vers les débouchés locaux. L'analyse cartographique des quatre profils communaux du potentiel de développement (fig. 5) confirme le niveau territorial de deux SAT en région : le pourtour du littoral d'un côté et son arrière-pays large comprenant les Alpes de Haute-Provence d'une part et les Hautes Alpes d'autre part.

Notre analyse apporte un éclairage sur les modes d'organisation spatiale et les dynamiques de développement des circuits courts. Nous pensons qu'elle peut servir de base à des démarches d'accompagnement du secteur de l'alimentation locale, notamment de la part des pouvoirs publics, afin de

concevoir une politique intégrée du développement des circuits courts. La cartographie de la typologie des potentialités de développement pour les circuits courts (fig. 5) pourrait ainsi être un préalable pour inciter les acteurs à considérer les situations contrastées des communes, tout en les replaçant dans un contexte territorial plus global par des analyses qualitatives de voisinage. C'est cette prise en compte de différentes formes et de différents niveaux d'organisation qui nous semblait importante à mettre en avant, afin de montrer aux acteurs comment concevoir, au cas par cas, la rencontre de l'offre et de la demande sur un territoire pertinent.

## **ENCADRÉ 2 : Recul critique sur la conclusion du chapitre (publié en 2014)**

En conclusion de l'article publié, nous tirons de nos résultats « une réflexion sur le niveau territorial pertinent pour les systèmes alimentaires territoriaux » puis de nouveau nous écrivons « C'est cette prise en compte de différentes formes et de différents niveaux d'organisation qui nous semblait importante à mettre en avant, afin de montrer aux acteurs comment concevoir, au cas par cas, la rencontre de l'offre et de la demande sur un territoire pertinent ». Cette formulation de territoire pertinent/niveau territorial pertinent est malheureuse et peut laisser penser qu'il est question d'une évaluation concluant sur l'identification d'un niveau qui serait meilleur que les autres. Ce qui n'est pas le cas. Pertinent n'était donc pas le bon terme à utiliser, puisque la question n'est pas de trouver le bon niveau territorial à l'établissement de systèmes alimentaires territoriaux, mais bien, par l'exploration statistique, de chercher à observer l'émergence des niveaux géographiques auxquels s'organise le système alimentaire local tel que nous l'avons défini et justifié dans l'article (fig.2).

En l'occurrence, l'étude conclut à l'émergence d'une organisation régionale de la rencontre entre une offre et demande potentielle pour les circuits courts et dont la typologie rend compte de systèmes alimentaires territoriaux aux limites mises en valeur par la cartographie (fig.5), comme cela est décrit plus loin dans la conclusion. L'émergence doit se comprendre comme l'observation d'une organisation à un niveau géographique supérieur que celui auquel nous avons travaillé. Nous parlons de niveau, car l'ensemble de cette étude est réalisé à une seule échelle (au sens cartographique) permettant de couvrir l'ensemble de la région PACA, et ce qui varie ce sont les niveaux géographiques : du niveau communal (qui est le niveau de notre traitement statistique) à celui, recherché, des SAT. Ce qui sous-entend que l'analyse proposée fait du système

alimentaire territorial un objet géographique, que j'ai construit par la méthodologie proposée (fig.3).

Il n'y a donc pas de territoire pertinent pour le développement des circuits courts qui préexisterait et qu'il faudrait découvrir, mais bien des niveaux d'organisation de ces activités qu'il faut observer pour comprendre et décrire les configurations spatiales de la relocalisation alimentaire par les circuits courts. Il est alors nécessaire de rappeler que toute relation spatiale est interrelation, l'espace géographique étant à la fois objet et élément d'explication

(Sanders, 2001). Par "l'espace comme objet" j'entends qu'il s'agit de décrire les localisations de l'activité agricole d'une part et des consommateurs d'autre part pour comprendre les (re)configurations spatiales construites par le principe de proximité géographique des circuits courts. Cet aspect est abordé dans le chapitre 2 pour le département des Bouches-du-Rhône et pour une modalité de circuit court en particulier, les paniers. J'analyse alors la distance (entre acteurs), attribut premier de l'espace comme objet.

J'ai par ailleurs considéré « l'espace comme élément d'explication » en interprétant les effets de position et de voisinage (Sanders, 2001) à partir de la cartographie de la typologie issue de l'analyse factorielle. Le niveau communal est le point de confrontation des continuums que sont la géographie agricole (Annexe G) et la géographie des consommateurs. C'est ainsi une façon de faire apparaître des discontinuités géographiques en tenant compte, par ailleurs, de l'organisation administrative en région et des circuits courts déjà présents. L'intérêt spécifique de cette approche est de souligner le poids des conditions locales dans la relocalisation potentielle des filières agricoles et alimentaires en région PACA par le développement des circuits courts. Il a ainsi été identifié l'impact d'une géographie agricole régionale spécialisée et concentrée (Basse-Provence) ou extensive (montagne) et l'impact d'un peuplement socialement

très fracturé (des niveaux de revenus très contrastés en région) et à nouveau très concentré (littoral, pôles modaux). Au-delà de l'espace comme objet considéré dans le chapitre 2, je reviendrai dans la conclusion de cette partie sur l'apport du changement d'échelle, qu'il faut comprendre dans sa visée heuristique : un geste de recherche qui aide à penser un objet géographique (Racine et al, 1980 ; Orain, 2004).







**Chapitre 2 - La dimension spatiale du « local » des paniers des Bouches-du-Rhône de 2001 à 2015.  
Un retour au modèle de Von-Thünen ?**

## Propos du chapitre

Ce chapitre traite de la proximité géographique entre les producteurs et les consommateurs dans les paniers des Bouches-du-Rhône à travers la mesure de la distance que le maraîcher doit parcourir toutes les semaines pour livrer ses légumes. Par cette approche nous étudions la dimension spatiale du « local » des paniers considéré alors comme une configuration spatiale de la relocalisation alimentaire.

Son propos est double, d'abord descriptif à travers une approche diachronique de la distance qui vise à définir si le local a des limites géographiques et si oui quelles sont leurs évolutions. Puis explicatif, à travers l'analyse des résultats par une mise en perspective du modèle de Von Thünen. L'objectif étant de comprendre les facteurs explicatifs de l'organisation centre- périphérie des paniers et d'en définir les enjeux dans l'optique d'un développement de ces circuits courts.

Je situe cette étude dans l'approche des configurations spatiales que les circuits courts contribuent à construire et que les collectivités et acteurs des territoires organisés cherchent à accompagner. J'ai voulu par cette analyse identifier l'organisation spatiale de la relocalisation alimentaire portée par les paniers, et ce, afin de comprendre les enjeux de cette organisation pour le développement des filières agricoles et alimentaires locales.

Les paniers dont nous parlons ici sont les Amap du réseau Amap de Provence et les groupes Pama du réseau les Paniers Marseillais.

# Introduction - la distance pour mesurer le local des paniers

Au-delà de la suppression de l'intermédiaire ou de leur limitation, le *court* de circuit court renvoie à la proximité géographique de la commercialisation alimentaire. Pour matérialiser cette proximité, certains acteurs se réfèrent plus ou moins strictement à un territoire, à l'instar des réseaux qui nous intéressent dans cette étude : Marseille et son arrière-pays pour les Paniers Marseillais, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Amaps de Provence (anciennement Alliance Provence). D'autres font référence à une distance maximale, 100 km est évoqué, parfois moins parfois plus. Que le local désigne un territoire ou une distance, dans tous les cas les consommateurs comme les producteurs en circuits courts y font appel pour englober cette logique de relocalisation de la production et de la consommation dans un rapport de proximité. Pour autant malgré une littérature importante en sociologie (Deverre et Lamine, 2010) la question de sa dimension géographique reste sous-traitée - et non traitée par la géographie quantitative - notamment du fait de la complexité à définir le local (De Sartre et al, 2011, Poulot, 2014a).

On peut repérer le recours à une distance seuil dans différents types de commercialisation alimentaire, sans toujours savoir si le nombre d'intermédiaires est effectivement limité au seul commerçant, ainsi nous avons repéré à titre d'exemple la gamme « Meilleur d'ici » lancée en 2011 par le groupe Casino qui fait appel à des producteurs à 80 km au maximum du magasin, et "Au bout du champ", deux magasins primeurs parisiens dont les légumes auront parcouru 100 km maximum au moment de leur achat par le consommateur. On retrouve par ailleurs ce recours à des distances seuils dans l'analyse de l'impact environnemental des circuits courts, notamment à travers les approches dites des *food miles* (Pretty et al, 2005 ; Coley et al, 2009), notamment pour les CSA où les 100 miles sont évoqués (Inrichs, 2003). Pour

autant ces *food miles* sont surtout efficaces pour faire réfléchir le consommateur sur le parcours des légumes (Mundler et Rumpus, 2012) et non pas comme un indicateur de l'impact environnemental du transport. La controversée étude de Schlich et Fleissner (2003) utilise également une distance de 100 km (scénario régional) dans leur analyse comparative des impacts environnementaux des filières courtes et longues.

Mais au-delà de l'étude des impacts environnementaux, on retrouve l'évocation de distances propres aux circuits courts dans des rapports parlementaires au niveau européen (Rapport au parlement européen, 2013)<sup>17</sup> et national (Rapport à l'Assemblée nationale, 2015)<sup>18</sup> sans toutefois en faire des définitions de local. Ces rapports s'appuyant en particulier sur l'étude de Kneafsey and al (p.25, 2013) qui évoque des distances au producteur variant entre 20 et 100 km : sur la base de travaux au royaume uni, notamment celle de The National Farmers Retail and Markets Association (FARMA), le local se concrétise par l'existence soit d'une région délimitée administrativement soit « *d'un rayon depuis le marché. 30 miles semblent idéal, mais le rayon peut augmenter jusqu'à 50 miles pour les villes plus grandes, les régions côtières ou éloignées, avec un maximum recommandé de 100 miles.* » (traduction de l'auteur).

Néanmoins, la dimension spatiale des paniers, et des circuits courts, n'est pas déterminée par une définition et encore moins une mesure, mais bien par une représentation collectivement construite, que les acteurs nomment en général le « local » et qui serait celle d'une échelle géographique favorable à l'établissement d'un échange économique qui repose sur la proximité sociale entre acteurs : *le « local » en AMAP renvoie donc à un espace réunissant les gestes du produire et ceux du consommer de manière à ce que le contact*

---

<sup>17</sup> Rapport de la commission au parlement européen et au conseil sur l'opportunité d'établir un système d'étiquetage applicable à l'agriculture locale et à la vente directe.

<sup>18</sup> Rapport d'information à l'Assemblée nationale n°2942 de la commission des affaires économiques sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires, présenté par Mme la députée Brigitte Allain, le 07 juillet 2015

*direct puisse se faire entre les deux bouts de la chaîne sans intermédiaire* (Poulot, 2014a). Par ailleurs, cette représentation d'un « local » est diversement appropriée par les acteurs, notamment selon leur place dans la relation (agriculteurs, consommateurs, référents...) donnant lieu à des acceptations variées (Poulot, 2014a). Nous considérons que cette représentation collective se concrétise dans l'organisation spatiale des paniers. Les paniers sont une forme d'alimentation locale et donc des échanges économiques localisés qui correspondent à une offre et une demande spécifiques qui se rencontrent et donnent lieu à des flux alimentaires. Ainsi les paniers s'organisent sous forme de réseaux localisés, et cette mise en réseau de consommateurs et de producteurs s'effectue selon des critères de proximité : le raccourcissement de la chaîne d'intermédiaires, la proximité géographique, la solidarité producteur-consommateur.

Par ailleurs, la proximité au producteur est centrale dans l'optique d'une relocalisation du circuit alimentaire, et dans celle d'un soutien à l'agriculture locale. Dans le cas des paniers, la proximité géographique est effectivement perçue<sup>19</sup> comme adossée à une volonté de créer du lien social. Pour autant, celui-ci est souvent d'intensité variable (Aubry et Chiffolleau, 2009) et la proximité sociale n'est pas parmi les intentions premières des consommateurs comme des producteurs (Aubry et Chiffolleau, 2009). Dans la perspective d'identifier le lien entre proximité géographique et sociale on peut dire qu'être proche rend possible des échanges physiques et réguliers entre les producteurs et les consommateurs, mais ceux-ci ne sont pas systématiques. La confusion est en effet fréquente, notamment dans les discours médiatiques et politiques, et cela participe des difficultés à qualifier le concept de « local » (Prally et al, 2014). Cette confusion nous a poussé à travailler sur la variation de cette dimension spatiale de la proximité intrinsèquement à une forme d'alimentation « locale », les paniers, et non comparativement entre plusieurs

---

<sup>19</sup> Observation relevée lors du Forum ouvert des Paniers de Marseillais à Marseille en janvier 2013, dans la charte de l'AMAP dans sa version 2003 et sa version 2014, mais également au cours de divers entretiens réalisés en 2010 et en 2013 auprès de responsables bénévoles des réseaux Paniers Marseillais et Alliance Provence.

modalités de circuits courts (Inrichs, 2000). Considérant que les paniers consacrent la notion de local, nous souhaitons décrire la matérialité de ce local : mesurer les distances entre les acteurs permet-il de définir ses limites géographiques ? Est-ce un objet géographique identifiable ?

Nous considérons ainsi que la proximité géographique définit *de facto* l'échelle locale que sollicite le phénomène AMAP pour un territoire de référence - dans notre cas les Bouches-du-Rhône - et d'autre part que la distance au producteur en particulier et l'organisation spatiale des paniers en général permet de décrire la proximité géographique. Nous détaillerons la façon dont nous avons constitué les inventaires et mesuré les distances de manière diachronique (2) puis nous exposerons nos résultats sur la dimension spatiale du « local » et sur l'articulation ville-agriculture dans le département (3). Enfin, nous discutons ces résultats dans la perspective d'une relecture du modèle Von Thunen (4.1) qui nous amène à nous interroger sur l'enjeu foncier du développement des paniers en postulant le renouveau d'une rente de localisation (4.2)

## **2. Une analyse diachronique de l'éloignement du maraîcher par le recensement exhaustif des paniers.**

Notre approche des paniers en tant que système spatial s'exprime dans l'analyse des distributions de lieux et des distances - la distance comme attribut premier d'un système spatial. Nous définissons ce système spatial à partir de l'observation du système d'action des paniers en y repérant les lieux de la production, la distribution et la consommation. Nous considérons le lieu de distribution comme le lieu clé du panier. Effectivement, les consommateurs et les producteurs à travers leurs déplacements hebdomadaires sur le lieu de distribution matérialisent la notion de

proximité : c'est pourquoi nous nous intéressons ici aux distances depuis le lieu de distribution. Nous présenterons donc les recensements effectués, nous justifierons notre focale sur la distance représentant le déplacement hebdomadaire du maraîcher pour distribuer les paniers, nous ferons une mise au point sur l'interprétation de la distance dans cette étude en nous reportant aux *foods miles*, et nous expliquerons notre choix de convertir les distances euclidiennes en distances générales.

## **2.1 Les recensements de paniers et la mesure de distance.**

Un premier recensement des paniers des Bouches-du-Rhône a été réalisé en 2010. Ce recensement faisait suite à l'enquête menée par Claire Lamine entre 2005 et 2006. L'objectif était de recenser les paniers et d'analyser leur organisation spatiale afin d'en observer les évolutions depuis 2001. Ce fut alors l'occasion de produire une première analyse diachronique à la fois de la croissance du phénomène et à la fois de la distance entre le lieu de distribution et le producteur. En reconstituant un recensement des paniers en 2015 et en mesurant les distances pour la base de 2010 et celle de 2015 nous avons ainsi voulu actualiser nos observations et notamment vérifier s'il émergeait une distance seuil au-delà de laquelle, malgré l'existence d'une demande, il n'était pas viable pour un producteur de faire le déplacement.

Pour mesurer les distances parcourues par le producteur des paniers en Bouches-du- Rhône c'est-à-dire les groupes des réseaux Alliance Provence (devenu Amap de Provence) et des Paniers Marseillais, nous avons localisé les lieux de distribution et de production à l'adresse postale et mesuré les distances entre ces lieux en 2006 (Lamine, 2008), en 2010 (Guiraud, 2010) et en 2015. Seules ces distances seront présentées dans cet article à l'exception faite de la figure 2 qui présente des distances entre les domiciles des consommateurs et le lieu de distribution afin d'explicitier notre positionnement

vis-à-vis des études *foods miles*.

Type d'informations	Paniers	Maraîchers
Nombre de paniers en 2006	42	27
Nombre de paniers en 2010	102	55
Nombre de paniers en 2015	81	40
Evolution 2006 - 2010	60	28
Evolution 2010 – 2015	-21	-15
Evolution 2006 – 2015	39	13
Nouveaux en 2010	58,82%	58,18%
Nouveaux en 2015	27,16%	22,50%
Disparus en 2010	-2,94%	-14,81%
Disparus en 2015	-48,15%	-43,64%
Création et arrêt entre 2006 et 2015	46,67%	50,00%
Actif en 2006 et toujours actif en 2015	66,67%	51,85%
Actif en 2010 et toujours actif en 2015	58,82%	32,73%
<i>source : C. Lamine (2005/2006), N. Guiraud (2010 ; 2015)</i>		

Tableau 1: présentation de l'évolution du phénomène paniers en Bouches-du-Rhône à partir de trois recensements : 2006, 2010, 2015.

Le tableau ci-dessus présente les trois recensements, pour les paniers d'une part et pour les maraîchers d'autre part. En quinze ans ce sont 84 maraîchers (ceux de 2006 + les nouveaux en 2010 + les nouveaux en 2015 + ceux qui ont commencé et arrêté entre 2006 et 2015) qui ont vendu leurs légumes via les paniers des Bouches-du-Rhône (152 paniers sur la période). En 2010 on compte 1270 exploitations maraîchères dans le premier département de production légumière en France (Agreste PACA, Numéro 64 - Novembre 2011)<sup>20</sup>. Pour autant, ce secteur se caractérise en Bouches-du-Rhône par une diminution importante des grandes et moyennes exploitations maraîchères, notamment celles ayant recours aux cultures sous serres, tandis que le nombre de petites exploitations en maraîchage a diminué dans une moindre

<sup>20</sup> Cette publication de l'Agreste PACA présente les premières tendances du recensement agricole 2010 en Bouches-du-Rhône. Il faut préciser, car leur présentation est trompeuse, que les 910 exploitations en maraîchage annoncé sont uniquement des moyennes et grandes exploitations. Or il est dit par ailleurs que le maraîchage représente 26 % des exploitations du département, soit 1270 exploitations maraîchères, dont 360 petites exploitations.



mesure. En 2010, 54.3 % des maraîchers ont de grandes à moyennes exploitations. Si on ne considère que les petites exploitations, les paniers ont touché 14.4 % des maraîchers en petite exploitation dans le département. Ce chiffre est loin d'être insignifiant, soulignant l'ampleur de ce secteur d'activité dans les Bouches-du-Rhône par rapport aux autres départements de France. Néanmoins, ce chiffre est avant tout indicatif, mais pas réaliste, les maraîchers recensés en paniers ne sont effectivement pas tous en Bouches-du-Rhône et se localisent également dans le Vaucluse, le Gard ou le Var (fig.5). La période 2010-2015 a été particulièrement difficile pour les maraîchers, seuls 32 % des maraîchers en paniers de 2015 l'étaient déjà en 2010. Tandis que parallèlement une plus forte proportion (58 %) de paniers se sont maintenus sur cette même période. Cela suggérerait soit un renouvellement des maraîchers fournisseurs, soit une concentration des paniers vers un nombre restreint de maraîchers. La deuxième option semble être corroborée par les autres chiffres du tableau puisqu'en 2006, il y avait 0.64 maraîcher par panier, contre 0.53 en 2010 et 0.49 en 2015.

Ainsi l'évolution du phénomène entre 2010 et 2015 montre non seulement un ralentissement important de l'essaimage (la création de nouveaux paniers), mais aussi l'arrêt d'un nombre non négligeable de paniers et maraîchers, et enfin une tendance à l'augmentation du nombre de paniers par maraîcher.

Le réseau Amap de Provence lorsque nous avons évoqué ce nombre important d'arrêts<sup>21</sup> nous a précisé qu'il avait constaté le non-renouvellement d'un certain nombre d'adhésions des paniers ces dernières années, attribué à un désintérêt vis-à-vis du réseau. Il faut donc amener une nuance à l'observation du ralentissement de l'essaimage, qui peut être de taille : le non-renouvellement des adhésions pourrait expliquer en partie l'importance des défections sur la période 2010-2015, qui ne correspondrait alors pas forcément à l'arrêt de paniers, mais à la sortie du réseau et donc du

---

<sup>21</sup> le phénomène ne concerne pas le réseau Paniers Marseillais dont le nombre de groupe a continué de croître légèrement depuis 2010 (annexe)

recensement. Cette précision rend compte d'une des limites de s'appuyer uniquement sur le recensement des paniers adhérents de réseaux, car un certain nombre de paniers sont alors invisibles. Néanmoins d'un point de vue de l'analyse diachronique, le biais étant le même à chaque période et ne concernant pas un nombre important de paniers nous pouvons penser qu'il n'impactera pas nos résultats.

Si ces premiers chiffres donnent un aperçu de la dynamique de développement des paniers, nous avons donc ensuite travaillé sur les localisations pour observer l'impact de cette phase de croissance puis de décroissance, sur la dimension spatiale des paniers. Chaque panier s'organise autour d'un lieu de distribution à partir duquel les distances entre les acteurs sont mesurables. Deux types de déplacements peuvent donc être décrits, celui du consommateur (résidence - lieu de distribution) et celui du producteur (ferme - lieu de distribution). Ces distances définissent des proximités et donnent à voir l'espace géographique produit par le circuit : elles nous donnent bien une mesure de la spatialité du local, une mesure qui correspond aux pratiques des paysans et adhérents des paniers.

Concernant notre questionnement qui porte sur la mesure du local des paniers à travers l'analyse dynamique de la distance comme expression de la proximité géographique, nous avons réalisé trois choix méthodologiques :

- Seule la distance entre le lieu de distribution et le producteur est décrite, car c'est celle qui décrit la proximité géographique du local dans les paniers. Nous avons également travaillé sur les distances domicile - lieu de distribution, nous l'évoquerons plus loin sans plus y revenir pour la présente étude.
- Ensuite, seul le maraîcher est localisé, car il est le paysan avec qui se crée le panier et avec lequel s'organise l'échange hebdomadaire, c'est donc avec lui que s'organise le réseau et en particulier le choix du lieu de distribution.

- Enfin, l'analyse s'est d'abord fait partir de la mesure de la distance dite « euclidienne ». Cette distance d'ordre mathématique, comporte deux caractères qui permettent une approche dynamique du phénomène : l'ahistoricité, sa valeur ne change pas dans le temps, et l'universalité spatiale, sa mesure est vraie en tout lieu et donc comparable (Pumain, 1997).

Mesurer les distances au producteur sur 15 ans d'observation, la récolte de données permettant de couvrir les périodes 2001-2006, 2006-2010, 2010-2015, devrait nous permettre de comprendre les régularités et les changements dans les pratiques des acteurs en circuits courts et par la même l'évolution des formes de la proximité géographique. Nous chercherons à initier des hypothèses quant à l'explication de ces tendances et à ouvrir de nouveaux champs à explorer, à enquêter.

## **2.2 Des déplacements et non des « food miles »**

Nous tenons ici à faire une mise au point quant à l'interprétation de ces distances que nous mesurons : nous ne nous inscrivons pas dans les approches dites des "food miles", qui à travers la mesure des kilomètres parcourus par les aliments se concentrent sur l'impact environnemental (Jarosz, 2008 ; Pimentel et al., 2008). Comme le rappellent Patrick Mundler et Lucas Rumpus (2012), l'indicateur mis au point par Pirog (2004) n'a pas vocation à montrer une moindre dépense énergétique des circuits courts, mais à illustrer auprès des consommateurs l'impact de la distance sur la qualité du produit (sa fraîcheur, son goût) (Mundler et Rumpus, 2012). Nous souhaitons quant à nous mesurer la distance entre producteurs et lieu de distribution pour nous intéresser aux déplacements dans leur dimension économique et sociale.

Néanmoins, il serait tout à fait possible d'étudier le bilan énergétique de ces

déplacements sur la base de nos mesures de distance et nous avons eu l'occasion d'en développer une méthodologie suite à la sollicitation des Amap de Provence. Cette démarche n'est pas comparative à des circuits longs, mais veut identifier les différents éléments du déplacement des légumes du champ à l'assiette sur lesquels les acteurs peuvent jouer. Dans cette logique le réseau des Paniers Marseillais a eu une démarche très intéressante d'optimiser le déplacement du producteur pour qu'ils puissent déposer ses légumes aux différents paniers dont il participe la même journée.

Sans nous étendre trop nous présentons ci-dessous (fig.1) la dispersion des consommateurs autour de leur lieu de distribution selon où ils se localisent dans la trame urbaine pour 7 paniers de notre corpus de 2010. Ces observations sont très éclairantes dans la perspective de l'étude du bilan énergétique des paniers. Effectivement, il est maintenant bien documenté (Ademe, 2012) que mesurer les dépenses énergétiques dans les circuits de commercialisation alimentaires ne peut se restreindre au simple transport du champ au lieu de distribution, mais doit prendre en compte le modèle de production et le déplacement des consommateurs. L'étude de Coley et al (2008) met par exemple en évidence que si les consommateurs parcourent plus de 7.4km pour aller chercher leurs légumes Bio, leurs émissions de carbone seront plus importants que l'ensemble des émissions d'un Hub régional (transport, stockage froid, packaging)

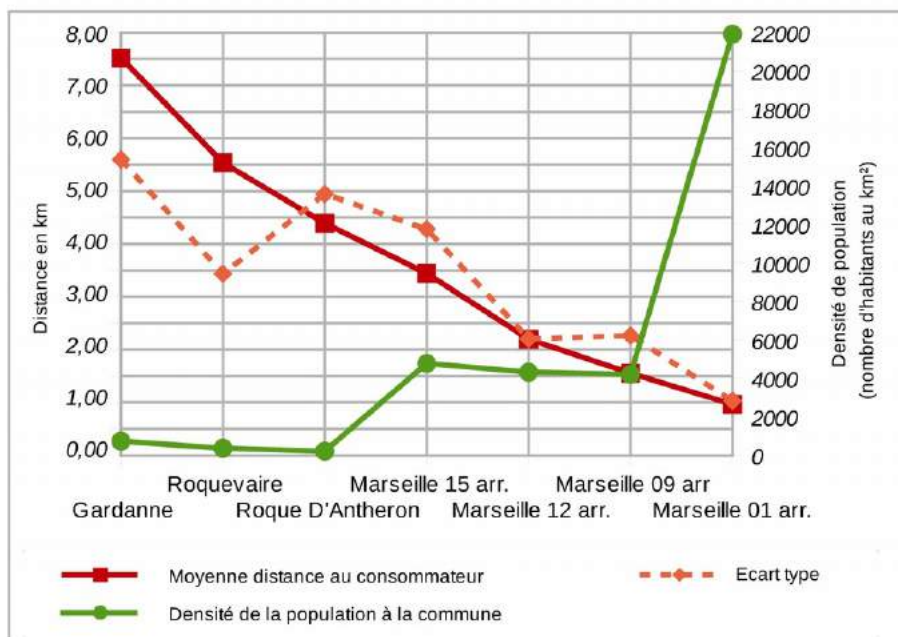


Figure 1: la corrélation inverse entre la distance au producteur des paniers et la densité de population des communes où se trouvent leurs lieux de distribution

Nous avons pu rendre compte de la distribution des consommateurs par rapport au lieu de distribution (fig.1) avec comme premier objectif d'affiner la compréhension des relations spatiales du panier. On observe ainsi la dispersion des consommateurs pour sept paniers : trois sont en périurbain (Roquevaire, Roque d'antheron et Gardanne), trois en périphéries (13015, 13009 et 13012) et un en centre-ville (13001). Ceux qui sont en périurbain, plus ou moins influencés par un pôle secondaire, parcourent en moyenne de 4.4 à 7.2 km toutes les semaines. Tandis que ceux qui sont en périphérie marseillaise parcourent en moyenne de 1.5 à 3.2 km chaque semaine. Enfin les adhérents du panier du centre-ville parcourent en moyenne 960m. On constate que selon la localisation du lieu de distribution des paniers dans la trame urbaine (densité de population), les consommateurs ne se répartissent pas de la même manière (distance moyenne à parcourir) : plus les paniers se localisent dans un tissu urbain dense plus les consommateurs sont concentrés autour du lieu de distribution, moins ils parcourent de distance pour aller chercher leur panier toutes les semaines.

Les approches dites de cycle de vie se développent et mettent en valeur la complexité d'évaluer le coût environnemental des circuits alimentaires. Pretty et al (2005) ont réalisé une étude sur l'impact environnemental de la proximité géographique dans le système alimentaire du Royaume-Uni, à partir de l'exemple des paniers, dans laquelle ils concluent à l'importance de prendre en compte cette complexité du système alimentaire et confirment que :«la proximité seule ne fait pas un bon indicateur de la durabilité [du déplacement], de fait, un long déplacement en bateau à moins d'impact qu'une plus courte sur la route»<sup>6</sup>. Néanmoins, les études se succèdent et la possibilité de comparer nos chiffres augmente et les méthodologies se précisent.

## **2.3 De la distance mathématique à la distance dite générale.**

La pondération des distances euclidiennes par le temps et le coût de déplacement serait pertinente pour mieux décrire et comprendre les limites spatiales à l'établissement de l'échange. Cette confrontation des distances mathématiques aux distances générales (temps/coût de déplacement) évoque une épaisseur du territoire, qu'il est opportun de saisir pour éviter tout surdéterminisme (qu'il soit économique ou spatial). Car la réalité des pratiques économiques est aussi qu' un maraîcher acceptera de faire une heure et demie de route pour aller à Marseille livrer ses paniers, tandis que pour un autre il en sera hors de question au-delà de trente minutes : ainsi à l'occasion d'un entretien (question ouverte sur l'organisation du transport, en marge d'une réunion, 2014), B. a pu nous dire qu'il profitait des temps de conduite pour effectuer des appels téléphoniques avec son kit oreille. Par ailleurs, nous avons pu observer que pour beaucoup des producteurs, un salarié s'occupe de faire le déplacement, de manière plus ou moins

fréquente.

Ces commentaires des acteurs sur l'effort que représente ou non ce déplacement nous amènent à citer Armand Frémont (1976) en nous autorisant le remplacement de *sa* région par *notre* local : « [le local, s'il] existe, est un espace vécu. Vu, perçu, ressenti, aimé ou rejeté, modelé par les hommes et projetant sur eux les images qui les modèlent. C'est un réfléchi. (Re)découvrir [le local], c'est donc chercher à le saisir là où il existe, vue des hommes »<sup>7</sup>. En choisissant de focaliser notre regard sur une seule variable, la distance, nous ne réfutons pas le rôle explicatif des motivations, affects et représentations dans le fait d'agir ou non. La distance nous permet une l'observation distanciée et a posteriori pour regarder ce que les pratiques nous apprennent des structures et dynamiques qui les contraignent ou inversement que ces pratiques viennent reconfigurer. Néanmoins afin de nous rapprocher de ce que la distance euclidienne exprime ici, un déplacement, nous avons choisi de convertir la distance « à vol d'oiseau » en distance routière et en temps de déplacement.

Pour ce faire, nous avons eu recours à l'application commerciale *Google Maps*®. Notre choix s'explique à la fois par une facilité d'utilisation et des mesures réalistes en matière de déplacement (Lhomme, 2015) puisque *Google Maps*® prend en compte différents éléments venant allonger les temps de déplacement ou faire prendre une route différente (parfois plus longue) pour aller au plus vite : les sens de circulation, la congestion des routes, les feux tricolores. Techniquement, nous avons importé nos bases de données dans *Google Maps*® et calculé un à un chacun des 152 déplacements pour les trois années, puis reporté les mesures en km de route (chemin le plus rapide) et temps de déplacement une à une dans nos bases. Ces mesures font deux hypothèses : 1. le réseau routier n'a pas considérablement changé entre 2006 et 2015, nous utilisons donc celui de 2015 (les mesures ont été faites en décembre 2015). 2. lorsque plusieurs

itinéraires sont possibles nous choisissons le plus court en temps.

### **3. Une organisation spatiale centre-périphérie des paniers**

À partir de la base de données 2006, on peut observer une tendance à l'éloignement du producteur (fig.2a), la distance au producteur maximale passe de 38km en 2001 et 2002 à 92km en 2005 et 2006. Cette distance maximale au producteur était à 95km en 2010. Cette dynamique s'accompagne d'une forte croissance du nombre de paniers et en particulier à Marseille, tendance qui se confirme en 2010 avec une augmentation de +196 % des paniers de Marseille en quatre ans.

Parallèlement, nous avons calculé la distance entre le lieu de distribution des paniers et la grande ville la plus proche. Nous avons sélectionné Marseille, Aix-en-Provence, Aubagne, Istres, Salon-de-Provence et Arles selon quatre classes d'éloignement du producteur (fig.2b). On y observe que plus le lieu de distribution est proche de la ville (voir est dans la grande ville) plus le maraîcher est éloigné du lieu distribution ( $p$ -valeur  $< 0.01$ , corrélation hautement significative avec moins de 1% de risque d'erreur).

Le regard partiel que nous avons alors sur la dynamique du phénomène en Bouches-du-Rhône nous permet d'observer un lien entre la morphologie urbaine du territoire et la morphologie spatiale des paniers : de ce point de vue on identifie deux types de paniers que l'on appelle les paniers de la ville et les paniers des champs.

Ainsi la combinaison de nos résultats nous amène à postuler l'agrandissement du local dans les paniers (Guiraud, 2010) : 1. la distance maximale au



producteur augmente significativement entre 2001 et 2010, 2. la croissance du nombre de paniers est la plus importante dans les villes, 3. la distance au producteur est la plus importante pour les paniers situés dans les villes. Par ailleurs en 2010 la demande urbaine en paniers était importante, des listes d'attente étaient en place dans un certain nombre de paniers marseillais indiquant une demande importante

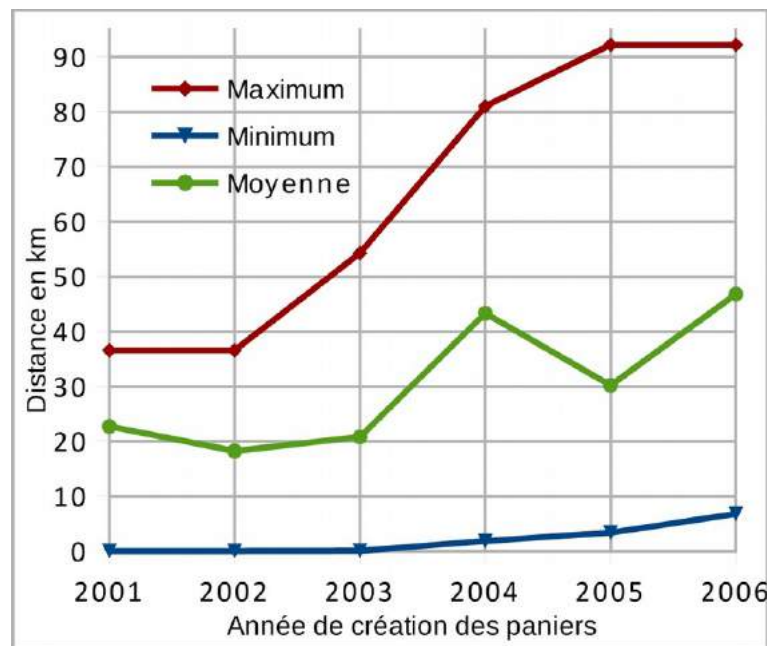


Figure 2a : La distance au producteur dans les paniers augmente de 2001 à 2006.

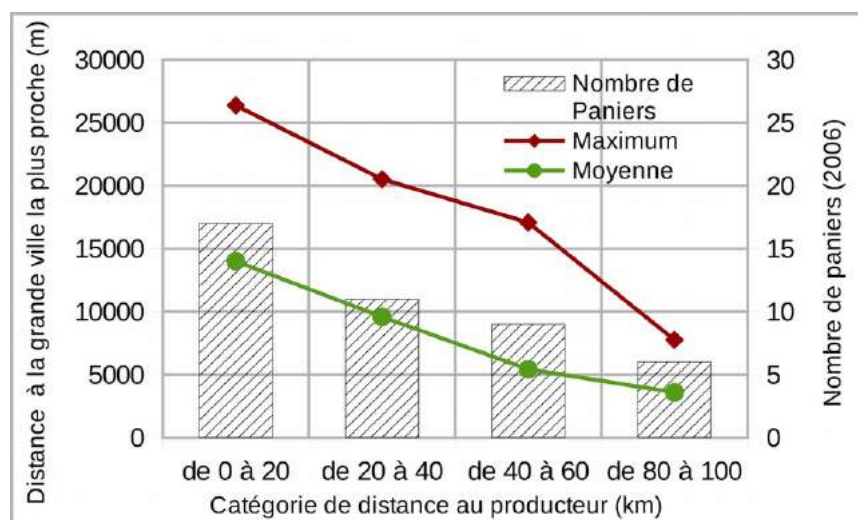


Figure 2b : En 2006, la distance au producteur est la plus importante dans les

paniers des grandes villes.

### 3.1 Le local par la distance au maraîcher : seuil, gradient et polarisation.

Les distances du lieu de distribution au lieu de production de chaque panier recensé ont été représentées pour trois périodes de création des paniers (fig.3). Les distances routières confirment les tendances mises en valeur pour les distances à vol d'oiseau. Par contre, les mesures des distances routières donnent des chiffres plus élevés : environ 20 km de plus qu'à vol d'oiseau.

La distance moyenne au producteur est à 45 km de route sur les deux premières périodes et a augmenté sur la dernière période (5 km en plus sur 15 ans) pour se fixer à 50 km de route. La distance maximale atteint les 118 km de route dès la période 2001-2006 et n'évoluera plus. (voir la figure 1a pour le détail de la période 2001-2006).

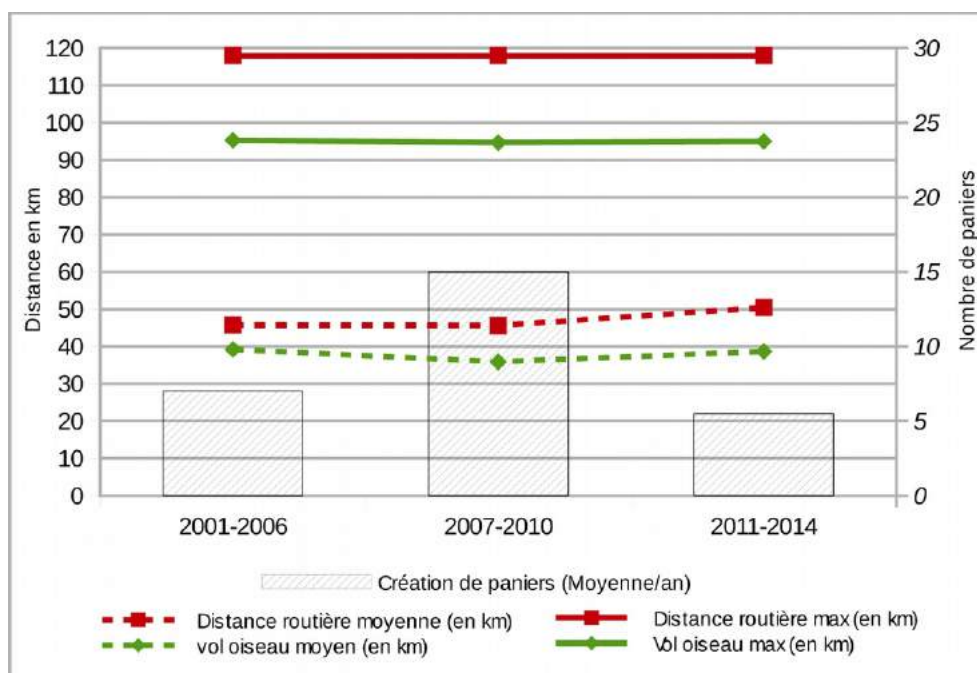


Figure 3 : Distance au producteur des paniers existants sur une période donnée

et nombre moyen de créations de paniers sur cette même période

La distribution des distances au producteur par panier (fig.4a), une fois discrétisée<sup>22</sup>, met en valeur une répartition des paniers selon un gradient de distance qui s'est différencié au fil des années. En 2006 25 % des paniers ont une distance au producteur inférieure à 14 km et 65 % des paniers à moins de 56 km du maraîcher. En 2010 et en 2015, deux types de paniers se différencient : ceux ayant une distance supérieure à 56 km (47.5 % des paniers en 2015) et ceux ayant une distance inférieure à 43 km (48.7 % des paniers en 2015). L'écart entre ces deux groupes est moindre en 2015, mais la forme persiste : 51.2 % en 2010 sont à moins de 43 km contre 47.5 % en 2015 et 42.4 % en 2010 sont à plus de 56 km contre 48.7 % en 2015.

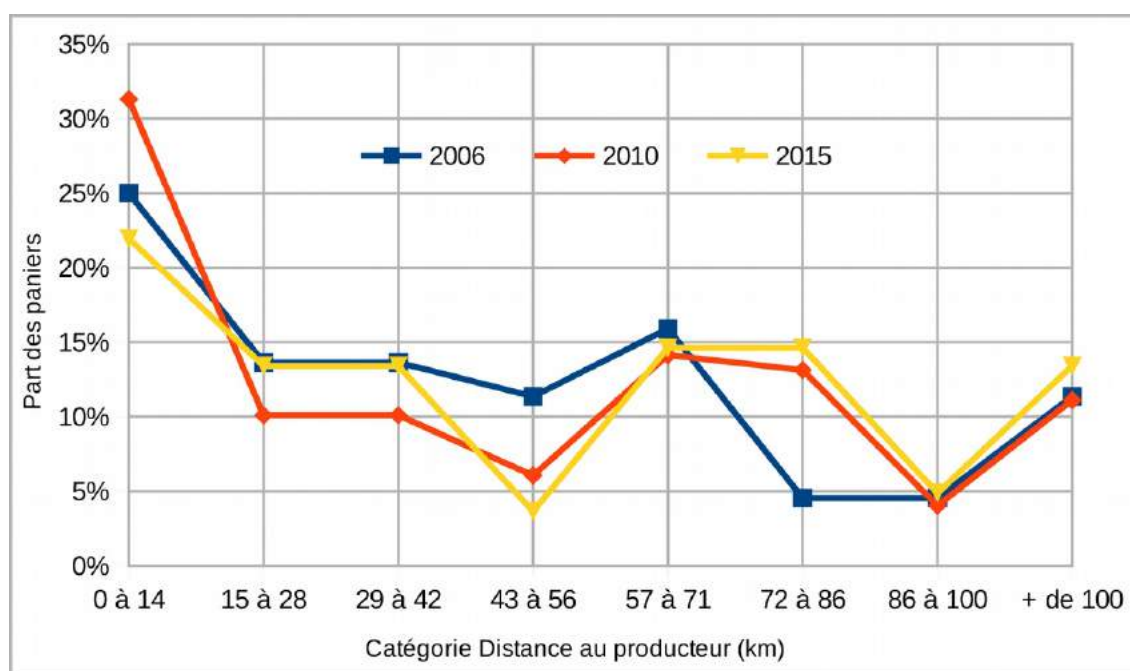


Figure 4a : Distribution des paniers selon leur distance au producteur par la route.

<sup>22</sup> La discrétisation est une méthode de répartition des valeurs d'une variable quantitative dans des classes afin d'en améliorer la lecture, notamment par cartographie. Le choix de la méthode de discrétisation doit répondre aux exigences de la représentation cartographiques et à celles des principes statistiques.

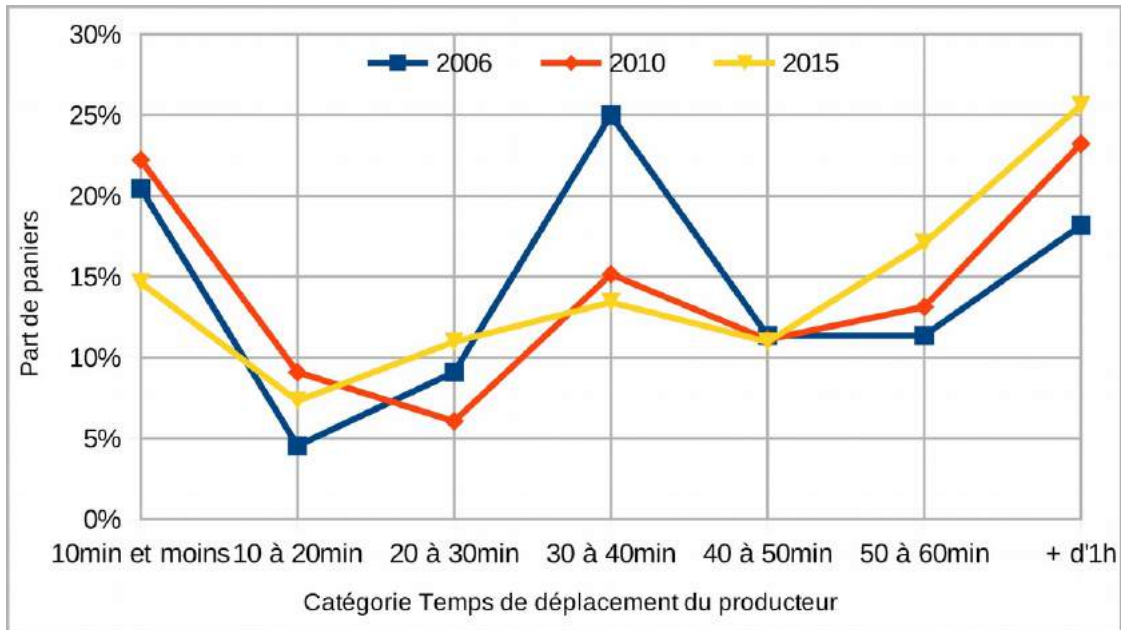


Figure 4b : Distribution des paniers selon le temps de déplacement du producteur

Concernant les distances au producteur qui sont supérieures à 56 km, la dynamique de croissance du phénomène n'a pas concerné les paniers ayant des distances supérieures à 100 km de route, leur part est assez stable pour les trois recensements, on note toutefois une légère augmentation de leur part en 2015 (de 11 à 13 % des paniers). Par contre, on observe en 2010 l'augmentation des paniers avec une distance au producteur entre 72 et 86 km qui se confirme en 2015 : respectivement, 13.1 % et 14.6 % contre 4.55 % des paniers en 2006.

Ce gradient de distance est une expression de la polarisation urbaine du phénomène. La cartographie (fig. 5) des paniers, des paysans et de la distance qui les sépare en 2015 permet de l'observer : 87% des paniers avec une distance supérieure à 43 km se trouvent à Marseille, et 84% des paniers avec une distance inférieure à 29 km se trouvent hors Marseille. La croissance du phénomène entre 2006 et 2010 a été principalement située dans les villes. Or

comme nous l'avons montré plus haut ce sont ces paniers qui ont des distances au producteur plus importantes et que nous avons qualifiés de *paniers des villes* : ils ont une distance au producteur importante et une concentration des consommateurs autour du lieu de distribution (fig. 2), tandis que les paniers dits des champs ont une distance au producteur faible et une dispersion relativement importante des consommateurs (fig. 2).

La distribution statistique des paniers selon le temps de déplacement hebdomadaire du maraîcher (fig.4b) nous permet d'observer quatre dynamiques : d'abord une augmentation progressive du nombre de maraîchers faisant des déplacements hebdomadaires supérieurs à 50 minutes pour livrer les paniers : 29.5 % en 2006 ils sont 36.3 % en 2011 et 42.6 % en 2015. Ensuite une diminution brutale de la part des maraîchers faisant entre 30 et 40 minutes de route pour livrer les paniers : ils étaient 25 % en 2006 contre 15.1 % en 2011 et finalement 13.4 % en 2015. La part des déplacements très courts, moins de 20 minutes, a, semble-t-il, été impactée par le ralentissement du phénomène, ils étaient 25 % en 2006 puis 31.3 % en 2010 pour finalement ne plus être que 21.9 % en 2015. Ainsi on a une évolution des pratiques qui, dans son ensemble, tend à l'augmentation du temps de déplacement : en 2006 60 % des maraîchers font moins de 40 minutes de route pour livrer leurs paniers, en 2011 ils sont 52.5 % et en 2015, 46.3 %.

La cartographie des lieux de distribution des paniers et des maraîchers pour le recensement de 2015 (fig.5) nous permet d'affiner notre interprétation de la distribution des paniers selon leur distance au producteur (distance euclidienne pour la cartographie). La proche périphérie de Marseille (Aubagne, Roquevaire, Simiane, Gardanne, Martigues, etc.) compte un grand nombre de groupes de paniers dont la distance est inférieure à 28 km : nous l'interprétons par la persistance de zones de maraîchage conséquentes sur ces communes. Le reste du périurbain des Bouches-du-Rhône, qui correspond au reste du

territoire métropolitain (figuré de croix), présente quant à lui des paniers avec une distance au producteur relativement variable : nous l'interprétons notamment par la diversité de l'habitat (village, petites villes, habitat dispersé, zones pavillonnaires) et donc des habitants de cette zone. Au-delà de la densité de population, les modes d'habitat impactent les rapports de proximité. Le nord-ouest du département quant à lui est une zone de maraîchage importante ce qui explique que les paniers y ont une distance au producteur sous la barre des 28 km.

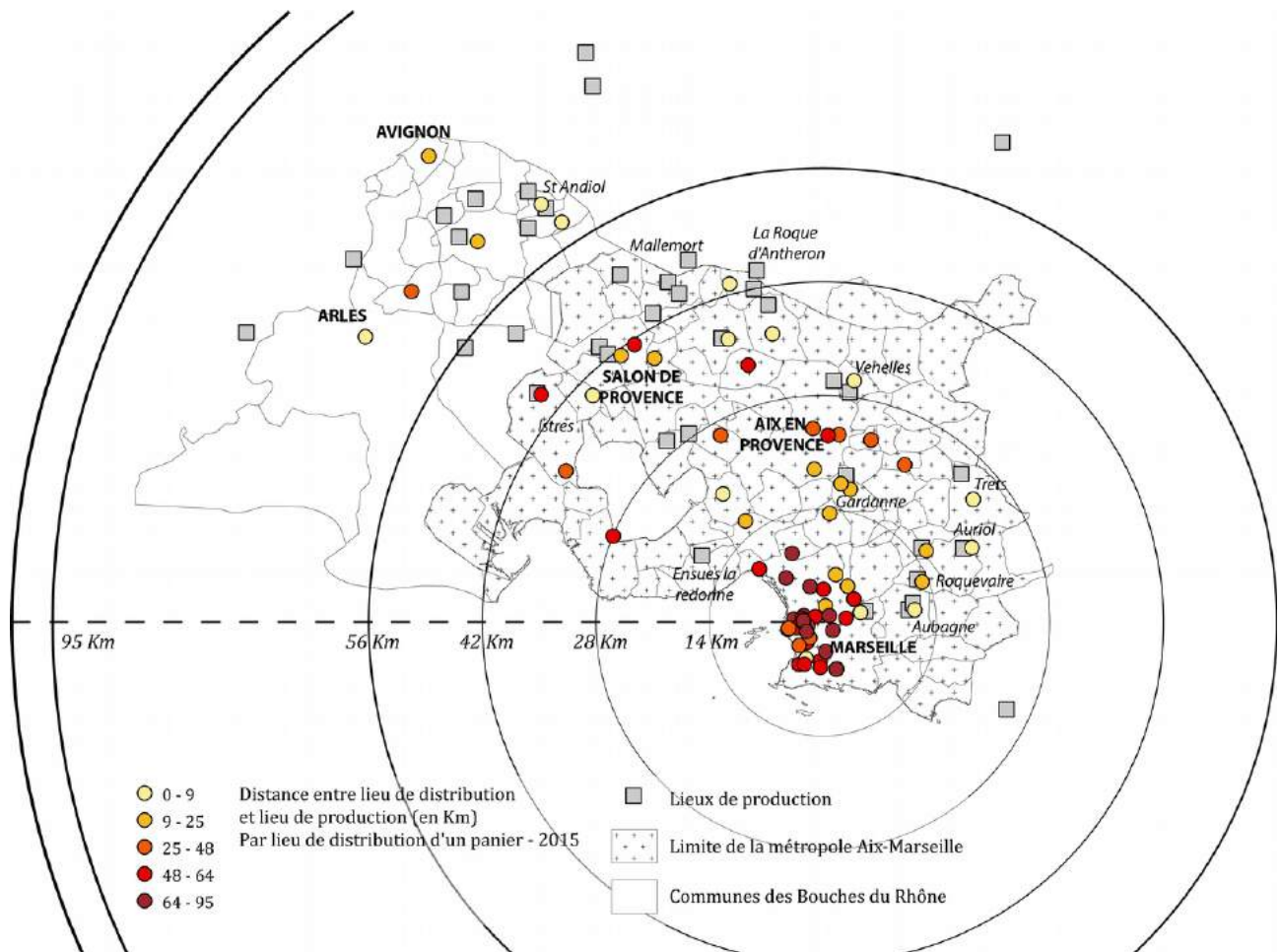


Figure 5 : La cartographie des paniers et de leur distance au producteur en 2015 met en évidence la polarisation par Marseille et l'existence d'une première ceinture de maraîchers à moins de 30 km de Marseille.

Nos mesures de la distance au producteur mettent en évidence la différenciation de plus en plus nette (observé en 2010, confirmé en 2015) entre les paniers dont le maraîcher doit parcourir moins de 42 km et ceux qui doivent parcourir plus de 56 km. Il s'avère qu'on a déjà pu associer les paniers des villes à une distance au producteur importante (fig.1b), mais on remarque ici que les maraîchers des interstices urbains ont des distances au lieu de distribution faibles : en 2015, les maraîchers de la première ceinture parcourent en moyenne 18 km pour aller distribuer leurs paniers, contre 60 km en moyenne pour les autres. Ils passent en moyenne 36 min aller-retour toutes les semaines pour écouler leurs légumes, c'est 1 h de moins que pour ceux de la deuxième ceinture. Ils sont 14 maraîchers pour 19 paniers à se caractériser ainsi. Contre 28 maraîchers de la deuxième ceinture qui livrent 63 paniers.

Par ailleurs, ces maraîchers ont en moyenne 1,3 panier – un seul si on met de côté le maraîcher de Istres qui est le plus isolé de ce groupe et qui a trois paniers – tandis que ceux de la deuxième ceinture en ont plus de 2,25 en moyenne. Ce qui ouvre un certain nombre d'hypothèses : plus on est loin du centre plus on cherche à se déplacer pour écouler un maximum de sa production tandis que les maraîchers les plus proches de Marseille ont des exploitations plus petites, car en périurbain plus dense, et n'ont pas besoin de plusieurs paniers pour écouler leur production. Ainsi au-delà d'une simplification du type *paniers des villes* et *paniers des champs* que nous avons mis en évidence en 2010, on observe un troisième type de paniers, que l'on se propose d'appeler *les paniers agriurbains*, dont les maraîchers se localisent dans une première ceinture agricole urbaine à périurbaine, que l'on peut qualifier d'espaces ouverts (Poulot, 2014b) de l'agglomération Marseillaise (fig.6).

### **3.2 La relation ville-agriculture mise en valeur par la mesure du local.**

Ces premiers résultats révèlent trois éléments d'organisation spatiale : l'une correspond à l'émergence d'un seuil de distance maximale au producteur qui est le signe d'une proximité géographique recherchée par les acteurs, mais aussi d'une nécessaire viabilité des déplacements du maraîcher. L'autre correspond à l'émergence d'un centre dans l'organisation spatiale des paniers des Bouches-du-Rhône, ce centre correspond à la concentration de la majorité des lieux de distribution et de la demande dans le pôle urbain marseillais. Enfin, cette polarisation s'accompagne d'une différenciation des proximités selon la situation des paniers dans la trame urbaine, venant suggérer le besoin de comprendre l'imbrication de l'agriculture et la ville, on pense notamment aux espaces ouverts (fig.6) tels que Monique Poulot a pu les décrire en Île-de-France (Poulot, 2014b).

Ainsi, à l'instar de Minvielle et al. (2011) nous corroborons cette identité métropolitaine du phénomène paniers en Bouches-du-Rhône qui s'exprime dans la concentration très importante des paniers dans l'agglomération marseillaise et par la présence de maraîchers dans les interstices agricoles de l'agglomération et d'autant plus dans le périmètre de la métropole. Mais nous n'irons pas jusqu'à identifier un système agroalimentaire localisé (SYAL), qui nous semble exister davantage dans le discours que dans les pratiques : nous notons d'une part que les groupes de paniers ont un fonctionnement autonome très important, l'adhésion à un réseau s'arrêtant parfois à l'acte de cotisation, d'autre part que la question de la certification divise encore et que les pratiques sont loin d'être homogènes et partagées ; enfin, il existe deux réseaux en Bouches-du-Rhône qui ne fonctionnent pas ensemble. Si Minvielle et al. (2011) semblent évacuer le réseau Paniers Marseillais de leur analyse d'un SYAL métropolitain du fait d'une gouvernance qui serait uniquement portée par les consommateurs, nos observations indiquent plutôt le contraire,



la question agricole étant loin d'être absente de leur organisation : permanence des maraîchers dans le conseil d'administration, participation au pôle InPACT<sup>23</sup>, échanges organisés avec les maraîchers, accompagnement entre pairs pour les maraîchers. Finalement, l'approche SYAL ne nous paraît pas appropriée aux circuits courts comme nous avons pu le mettre en exergue par ailleurs (Guiraud et al, 2014), notamment du fait de sa focale sur les pratiques agricoles, qui semble plus à même de rendre compte des impacts des indications géographiques protégées (IGP) ou encore des appellations d'origine protégées (AOC).

Si nous ne souscrivons pas à cette observation d'un SYAL, nous partageons le même constat d'une organisation polarisée par l'agglomération marseillaise et de l'établissement de « *nouvelles relations villes/campagnes fondées sur une certaine réappropriation des périphéries urbaines déstructurées par une forme d'agriculture dynamique, susceptible de mieux résister à la pression foncière et immobilière* » (Minvielle et al., 2011). C'est pourquoi il nous semble important de revenir sur nos trois résultats du point de vue de cette articulation ville-agriculture en cherchant à identifier les facteurs explicatifs de cette organisation spatiale afin de comprendre les rapports de proximité géographique qu'ils impliquent pour les paniers.

---

<sup>23</sup> Le pôle « Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale » PACA est une plateforme associative réunissant Alliance Provence, l'ARDEAR, Bio de Provence, la Confédération Paysanne, le GR CIVAM PACA et les Paniers Marseillais dans une démarche commune autour des « *valeurs d'une agriculture paysanne, alternative et solidaire, pour « Travailler autrement en agriculture* » en plaçant l'aspect collectif et solidaire au cœur des préoccupations ».



Figure 6 : photographie d'une ferme à Sainte-Marthe, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, en limite d'un front d'urbanisation dense : la ZAC de Sainte-Marthe.

La recherche d'une proximité géographique dans le lien producteur - consommateur s'exprime donc par une distance maximale de 118 km qui est stable depuis dix ans. Dans le même temps, un ralentissement de la croissance des paniers a eu lieu en Bouches-du-Rhône. Nous avons d'abord attribué cette stabilisation du nombre de paniers à une difficulté de trouver des maraîchers à proximité de Marseille et des villes en général. Car si les Bouches-du-Rhône sont le premier département français en production légumière, celle-ci est largement orientée vers le marché de gros et l'export. L'observation (Fig.4) de l'augmentation des paniers avec des distances au producteur relativement grandes (supérieures à 40 km) semble conforter cette lecture. Néanmoins, la distance maximale n'a pas été dépassée, en particulier en 2010 où la croissance du phénomène est importante. On formule alors l'hypothèse que la demande est explicative de ce ralentissement : les listes

d'attentes pour rentrer dans un groupe ont disparu dans de nombreux groupes sur Marseille, le nombre d'adhérents par groupe à diminué dans certains paniers et le nombre de créations de paniers à chuté (Fig.3). Cette hypothèse semble se vérifier au fil du temps, et si durant plusieurs années les systèmes de paniers commerciaux étaient pointés du doigt par les associations de paniers qui leur reprochait d'utiliser l'image du panier et un rapport aux producteurs de type grossiste, il semblerait aujourd'hui (janvier 2016) que ces systèmes soient eux aussi en difficultés ou du moins en reconfiguration<sup>24</sup>.

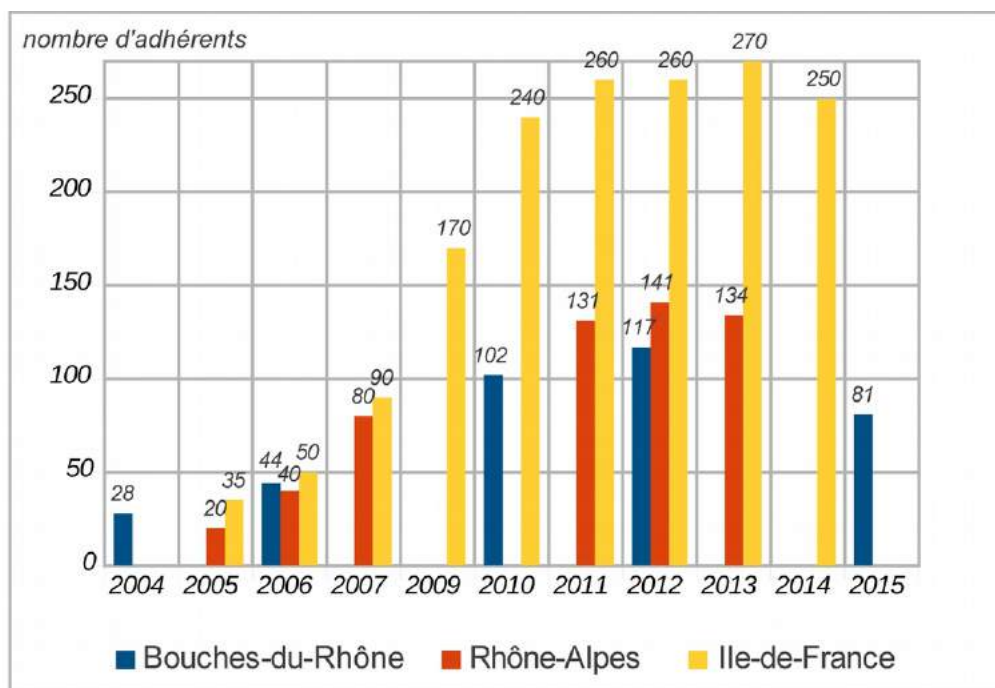


Figure 7 : Sur la période 2002 à 2015 en Bouches-du-Rhône, en Île-de-France et en Rhône Alpes, le nombre de paniers se stabilise en 2012-2013 pour décroître légèrement ensuite

Par ailleurs, nous avons observé ce même ralentissement, bien que dans des proportions différentes, en région Île-de-France et en région Rhône-Alpes (fig.7). Malgré des difficultés à obtenir des recensements comparables et

<sup>24</sup> Materre et Terroir Bio sont deux entreprises en Bouches-du-Rhône qui livrent des paniers après commande sur internet, Materre à ouvert une boutique de type épicerie à Aix-en-Provence, et Terroir Bio pense à diversifier son mode de commercialisation, le nombre de paniers commandés n'étant pas suffisant pour viabiliser l'entreprise.

continus dans le temps, cet aperçu nous informe d'un ralentissement généralisé et non contextuel aux Bouches-du-Rhône. Ceci conforte à notre sens que l'offre n'est pas en cause, mais bien la demande. Constat qui semble s'observer par ailleurs en d'autres régions. Nous faisons l'hypothèse d'une saturation du marché spécifique des paniers pour expliquer que la demande n'augmente plus, le nombre de paniers diminue légèrement tandis que leur organisation spatiale tend à se pérenniser.

La concentration des paniers dans l'agglomération Marseillaise a d'abord pour impact de créer un rapport centre-périphérie entre maraîchers et groupes de consommateurs. En 2012, Marseille représente 42,9 % de la population du département, on comprend alors que la majorité de la demande pour des paniers s'y trouve, d'autant que celle-ci se caractérise par sa citadinité<sup>25</sup>. Marseille concentre donc une grande partie des paniers du département : 2.8/5 contre 3/5 à Paris en Île-de-France (Poulot, 2014a). Mais, à cette logique de concentration, se rajoute une organisation concentrique dont Marseille est le centre. Effectivement, l'analyse des distances parcourues selon les paniers et leur localisation dans le département nous permet de voir émerger une plus grande diversité de rapports de proximité.

Ainsi la cartographie (fig.5) met en exergue une première ceinture de localisation des producteurs à moins de 30km du centre-ville de Marseille (Ensues la redonne, Marseille (12e), Aubagne, Roquevaire, La Destrousse, Auriol, Trets, Gardanne, Venelles, Puyricard, Berre-l'Étang, Istres) puis une deuxième ceinture à plus de 35 km du centre-ville marseillais : la plaine de La Crau, la vallée de la Durance (Orgon) et la vallée du Rhône (entre Arles et Avignon). Ces deux ceintures de localisation des maraîchers sont révélatrices de deux types d'agriculture mobilisés par le système de « paniers » : une

---

<sup>25</sup> Claire Lamine écrit en 2009 « Le profil socio-démographique des « Amapiens » (consommateurs en Amap) présente une grande diversité, bien qu'un portrait type semble se dessiner autour d'un ménage trentenaire ou quarantenaire, citadin, ayant un ou deux enfants, bien diplômé, mais de niveau de revenu pas forcément très élevé ».

agriculture imbriquée dans le fait urbain, et une agriculture du périurbain dont l'organisation est encore structurante du paysage. Rappelons qu'aujourd'hui, la campagne est périurbaine « *pour près de 75% du potentiel de production agricole* » (Poulot, 2014a).

## **4. Le local correspondrait-il à une rente de localisation ?**

### **4.1 Une relecture du modèle de Von Thünen.**

L'analyse de la distance au producteur des paniers de légumes en Bouches-du-Rhône indique une limite géographique au local pour cette forme de circuit court. Cette limite se formalise par un déplacement hebdomadaire maximum de 118km de route (aller) pour le maraîcher. Par ailleurs du fait de la polarisation urbaine de la croissance des paniers, cette limite tend à prendre la forme d'un gradient qui n'est pas sans rappeler les travaux relatés par Kneafsey et al (2013). Néanmoins, cette limite mérite discussion, notamment dans l'optique de pouvoir l'expliquer. Il est ici question d'un gradient de distance et de la polarisation de la demande en un centre urbain. Lorsqu'on parle d'approvisionnement alimentaire, ceci évoque le modèle de Von Thünen (1926) : la rente de proximité qui était explicative et qui a progressivement disparu durant le 20e siècle serait-elle remise au goût du jour, sous une forme à la fois contrainte et choisie, celle du local ? Si les facteurs explicatifs ne sont certainement pas les mêmes, faire l'exercice de la correspondance permettrait premièrement de comprendre la formation de cette distance maximale au producteur et secondairement de mieux saisir l'enjeu que représente le développement des paniers en particulier et les circuits courts en général concernant la relocalisation de l'agriculture.

Par ailleurs, nous avons observé une mobilisation des réseaux de paniers eux-

mêmes sur la question des déplacements des maraîchers afin d'optimiser leur système et de le rendre toujours plus viable pour les producteurs. Nous avons pu le percevoir au cours d'un entretien avec un membre du réseau des Paniers Marseillais en 2012. Celui-ci évoque les stratégies que le réseau met en place afin de rendre plus optimal le système des paniers du point de vue économique et environnemental : « *Par ailleurs, le contexte de développement des groupes Paniers Marseillais se fait avec l'objectif que les consommateurs puissent se rendre à pied chercher leur panier (bilan carbone, proximité). Ça veut dire un plus grand nombre de groupes [paniers], mais plus petit. En parallèle, le producteur doit venir pour un minimum de 50 paniers pour la rentabilité du trajet. C'est pour ça qu'ont été mis en place des doublons : deux groupes par producteur, sur le même trajet avec un décalage horaire pour la distribution. Cela détermine un gain de temps pour le producteur par rapport au nombre de groupes. C'est un gain économique, mais aussi en termes de bilan carbone.* » Les Paniers Marseillais calculent avec l'agriculteur le nombre de paniers à vendre pour que son déplacement soit viable (en 2012, 50 paniers), mais aussi pour qu'il puisse écouler l'ensemble de sa production dans le réseau. En 2015, ce réseau calculait qu'il lui manquait 201,5 paniers par semaine (pour 4 personnes) pour que l'ensemble des producteurs du réseau aient écoulé leur production (sachant qu'à cette même époque 739 paniers sont distribués chaque semaine dans ce réseau). Nous n'insistons pas ici sur le rôle du réseau, mais cela confirme à notre sens le lien entre la recherche de la proximité géographique des paniers de légumes et l'émergence d'une forme de rente de proximité : c'est-à-dire la confrontation d'une démarche intentionnelle aux conditions locales et à l'impératif de viabilité économique. La localisation d'un maraîcher diversifié à proximité d'une grande ville présente alors un intérêt économique (prix fixe, paiement à l'avance, soutien du réseau) qui peut contribuer à rendre viable son activité dans un contexte de crise du secteur agricole et de pression foncière sur les terres agricoles périurbaines.

Le modèle de Von Thünen est un modèle d'économie spatiale : il s'intéresse à comprendre la localisation des activités agricoles autour des villes en fonction du prix de la terre, c'est-à-dire que la terre est affectée à des activités en fonction de son prix. Ce qui induit par conséquent que la question de l'utilisation des sols est équivalente à celle de la détermination des prix fonciers dans une économie concurrentielle (Fujita et Thisse, 2003). Ce modèle montre que l'existence d'un centre est suffisante pour qu'un marché foncier concurrentiel organise les localisations de différentes activités. En l'occurrence, Von Thünen détermine la rente foncière par les différences de valeur des coûts de transport entre localisations, en postulant des rendements constants, une concurrence parfaite et une localisation exogène du marché (Fujita et Thisse, 2003). La valeur transport est fonction de la distance au marché, du coût de production des produits et du type de produit (Von Thünen, 1926). Le modèle fait l'hypothèse que le producteur cherche à maximiser son profit et que ce dernier dépend du coût de transport (dépendant lui-même du type de produit et du type de transport) et du profit effectué par unité de surface. Ce modèle induit une organisation spatiale des cultures en cercles concentriques autour du marché (fig. 8), selon un gradient lié au coût de transport et à la rentabilité des cultures (les moins rentables et aux plus faibles coûts de transport les plus éloignés du marché). Arrive un moment où les coûts de transport sont trop élevés pour une culture donnée. La formalisation du modèle de Von Thünen est fondée sur l'équation suivante :

$$R = r(p - c) - r*T*d$$

R : rente foncière (ou encore appelé rente de proximité)

r : rendement par unité de surface

p : prix du marché par unité de produit

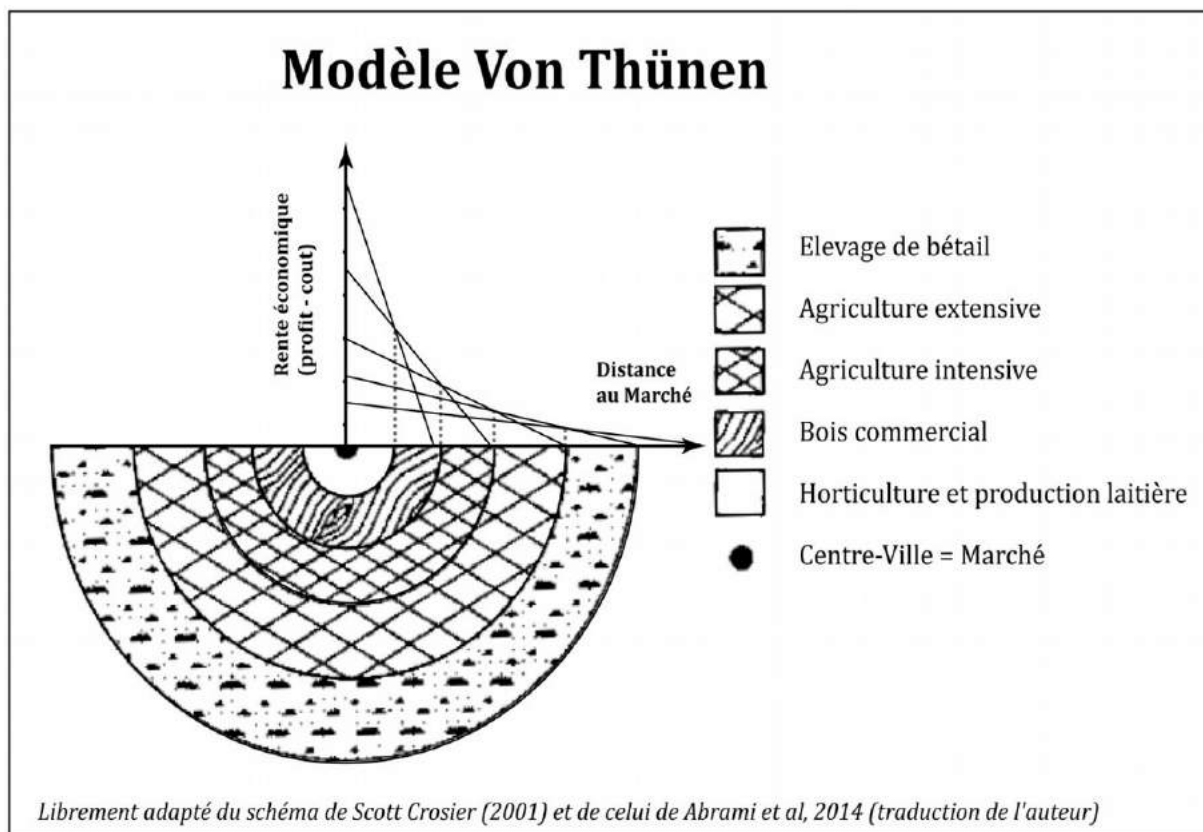


Figure 8 : représentation schématique du modèle de Von-Thünen représentant la définition des limites géographiques selon la rente économique et la distance au marché et son implication spatiale en cercles concentriques.

À l'instar du collectif MAPS (Abrami et al, 2014) et d'Amor Belhedi (Belhedi, 2010) revenir aux hypothèses sous-jacentes au modèle de Von Thünen apparaît une piste de recherche pertinente. Effectivement, il est nécessaire de reconsidérer le modèle du point de vue des formes de commercialisation spécifiques que représentent les circuits courts de proximité tels que les paniers qui nous intéressent ici : la réintroduction volontaire de la distance géographique comme variable impactant la commercialisation des produits agricoles alimentaires. D'autre part, nous avons eu une approche diachronique des rapports entre distances et localisations pour les paniers, ce qui nous amène à vouloir intégrer une dynamique temporelle dans notre relecture du modèle de Von Thünen : la croissance urbaine implique de considérer la pression foncière comme une variable supplémentaire venant modifier les



rapports de valeurs dans l'usage de la terre.

## 4.2 La pression foncière entre dans l'équation

En premier lieu, il nous apparaît pertinent, au regard de notre époque (60 % de la population française réside au sein même des pôles des grandes aires urbaines, 85 % de la population dans ces dernières<sup>26</sup>) et de notre territoire (le département des Bouches-du-Rhône est le 6e plus urbanisé de France, avec 80,7 % de sa population vivant dans une commune de plus de 10 000 habitants<sup>27</sup>), que de réfléchir à l'intégration de la croissance urbaine dans le modèle de Von Thunen à travers l'introduction de la pression foncière. Dans le cadre de notre étude, les terres agricoles sont un enjeu important tant du fait du contexte particulier du département – un département tout à la fois très urbanisé, avec un mitage important, et à la fois très productif, notamment en fruits et légumes<sup>28</sup> – que des circuits d'approvisionnement étudiés : le mode de commercialisation alimentaire en circuits courts s'est notamment constitué dans la justification d'une alimentation de proximité qui vise, entre autres, à pérenniser la présence d'agriculteurs dans le périurbain. La pression foncière est notamment liée à la concurrence des autres activités urbaines et périurbaines : zones commerciales, zones industrielles, zones d'aménagement concerté, zones pavillonnaires. Pour autant considérer que plus on s'approche du centre d'un grand pôle urbain, plus la pression foncière est une dimension contraignante au maintien de l'agriculture à proximité des villes et que cette pression va croissante dans le temps, est quelque peu simplificateur des rapports complexes qui se jouent dans l'imbrication de l'agriculture dans la ville. Il serait nécessaire de comprendre les reconfigurations du marché foncier que cela implique et donc d'étudier plus spécifiquement son fonctionnement,

---

<sup>26</sup> INSEE, RP2008, zonages en aires urbaines 2010.

<sup>27</sup> INSEE, RP2012, exploitation principale.

<sup>28</sup> Bien que les orientations phares du département que sont la production fruitière et le maraîchage aient perdu respectivement 20 % et 15 % de surface cultivée (Agreste PACA, Numéro 64 - Novembre 2011).

en milieu périurbain.

Dans ce contexte, le développement des circuits courts vient offrir une opportunité aux agriculteurs de retrouver une certaine forme de rente de localisation de leur activité : une augmentation et une stabilisation de leur revenu par le paiement à l'avance des paniers (qui se traduit par une augmentation du paramètre  $p$  du modèle), mais également par leur mise en réseau et donc des moyens de mutualisation logistiques, d'entraide. La localisation des producteurs redevient alors un facteur déterminant pour l'écoulement de leur production via des circuits de proximité. Le renouveau d'un débouché valorisant leur localisation vient contrer économiquement une pression foncière dont l'effet est atténué puisque l'activité agricole redevient viable en cet endroit. Ainsi le paramètre  $d$  du modèle a de nouveau un sens, au niveau du producteur, alors qu'il était totalement remis en cause dans les logiques de commercialisation impliquant de multiples intermédiaires. La distance redevient alors, comme dans le modèle initial, une variable influençant le marché foncier concurrentiel, et, ce, à travers un effet de localisation ouvrant à l'agriculteur la perspective de débouchés pour écouler sa production, et par conséquent avec de nouveau le transport intervenant comme un facteur déterminant.

Mais on doit se demander si l'identification de distances limites ne pourrait pas être liée au ralentissement de la croissance des paniers. Si les paniers avaient eu une croissance continue jusqu'à aujourd'hui aurions-nous mesuré des distances plus importantes ? L'hypothèse d'une distance maximale au-delà de laquelle le système paniers n'est pas viable demeure, mais doit être testée. C'est-à-dire la ré introduction, par la relocalisation des filières, d'une distance au-delà de laquelle le maraîcher n'a pas d'intérêt économique à faire le déplacement (puisque c'est lui ou ses employés qui se déplacent). Le local prend alors des contours très concrets : combien de temps un maraîcher est-il prêt à passer dans son camion de manière hebdomadaire pour écouler une

partie ou totalité de sa production<sup>29</sup> ? En 2015 ils passaient en moyenne 1h 22min (A/R) sur la route pour livrer leurs légumes toutes les semaines, contre 1h 14min en 2006 et dans tous les cas et sur toute la période d'étude jamais plus de 3h aller-retour.

## Conclusion

À travers cet article, nous avons voulu comprendre la dimension spatiale du local en observant la proximité géographique d'un système de commercialisation donné, les paniers. Nous avons analysé la dimension "proximité géographique" de ce système de paniers en identifiant les différentes relations à l'espace de cette forme de circuit court. Ceci nous a amené à considérer les distances entre acteurs pour rendre compte de leurs déplacements, considérant ceux-ci comme un bon indicateur des rapports de proximité géographique dans la pratique du panier. Nous avons volontairement mis de côté les représentations et justifications des acteurs sur leurs actions, ce qui a pu être étudié par ailleurs mettant ainsi en valeur une variété d'acceptations selon le statut des acteurs (maraîchers, consommateurs) (Poulot, 2014a) et une variété de dimensions à prendre en considération (Pouzenc et al, 2008 ; Roos et al, 2009) de ce que Gun Ross appelle l'« *experiential* » *meaning of local*. Nous avons cherché dans notre étude à identifier des formes spécifiques d'organisation spatiale des paniers selon un principe de proximité géographique. Notre objectif était fondamentalement descriptif à la fois des structures et des principes organisateurs des paniers. Nous nous défendons de chercher à établir une distance caractérisant le « local » tel que cela a pu être fait par les *food miles*. Par ailleurs, nos résultats ne doivent pas occulter l'importance de décrypter les impacts des discours et représentations sur les actions des acteurs et

---

<sup>29</sup> L'importance de cette question a amené les Paniers Marseillais à définir ce qu'ils appellent les paniers *doublons*, c'est-à-dire de créer un nouveau groupe pour un maraîcher afin qu'il puisse livrer les deux en un déplacement et ainsi placer le maximum de sa production en un voyage (entretiens 2013).

inversement. Valeria Siniscalchi (2015) a ainsi pu rendre compte du rôle de l'idéal pour justifier l'intégration dans « son local » d'un produit venant d'un ailleurs (ainsi, la Corse fait partie du « local » dans nombre de paniers marseillais pour les agrumes).

L'étude diachronique (2006-2010-2015) des distances au maraîcher (cf. 2,1 pour la justification) nous permet effectivement d'observer des limites géographiques propres à notre zone d'étude dans l'organisation spatiale des paniers. Si les géographies urbaine et agricole ont évidemment un rôle important dans la localisation des acteurs, certaines structures révèlent bien une reconfiguration des rapports à l'espace vis-à-vis de la dynamique de concentration de la production et de globalisation des circuits portés par l'intensification de l'agriculture et le développement de la grande distribution depuis l'après-Seconde Guerre mondiale. On définit deux reconfigurations : la logique centre périphérie et l'imbrication agriculture - ville.

Nous repérons donc en premier lieu une logique d'organisation centre-périphérie très marquée, où le centre correspond à la concentration de la demande (56 % des paniers du département en 2015) à Marseille et où la périphérie correspond à une distance maximale entre le maraîcher et le lieu de distribution (distances maximales observées uniquement dans les paniers marseillais) : ce seuil est à 118 km en Bouches-du-Rhône, et ce depuis 10 ans.

Ensuite, nous observons une tendance à la différenciation en deux groupes dans l'observation plus fine des distances parcourues par les maraîchers (et de leur temps de déplacement) : toujours dans cette logique d'organisation centre périphérie, nous repérons deux ceintures de production maraîchère, dont la première se distingue par des temps de déplacement beaucoup plus faibles pour le maraîcher et par leur localisation dans l'aire urbaine métropolitaine Aix-Marseille. Cette première ceinture maraîchère montre l'importance du fait urbain dans le phénomène des paniers et leur contribution

à introduire l'agriculture dans le projet de ville.

La dimension spatiale du local pour les paniers nous paraît ainsi avoir la forme d'un modèle centre-périphérie caractérisé par la réapparition de ceintures maraîchères qui contribuent à la composition d'un *agri-urbain en invention* (Poulot, 2014b) et à un processus de reconfiguration des rapports entre agriculture et ville à travers la recherche de *nouvelles coordinations spatiales, économiques et sociales* (Poulot, 2014a). Une question s'imposant quant à l'évolution de ces tendances : va-t-on vers un renforcement ou une atténuation de cette logique centre-périphérie ? Il s'avère difficile d'y répondre tant il y a de facteurs à prendre en compte, néanmoins nous y voyons l'intérêt de rappeler le destin commun du fait urbain et agricole, qui doivent bien se penser conjointement. Par ailleurs, nous venons à montrer la partie éludée du local, celle contrainte par des déterminismes sommes toutes banals que sont la viabilité économique des déplacements (distance seuil), le poids de la structure urbaine (concentration de la demande et gradient de distance) et agricole (ceintures maraîchères).

La dynamique de cette organisation implique deux autres contraintes au local, l'une est liée à la pression foncière et l'autre aux évolutions des niveaux de la demande et de l'offre. La pression foncière est un enjeu fondamental pour les terres agricoles en périurbain, or il est intéressant de voir dans le local une forme de rente de localisation qui vient revaloriser l'usage agricole de la terre et contribuer à rééquilibrer la concurrence entre les différents usages fonciers en périurbain largement à l'avantage des activités commerciales et résidentielles depuis la spécialisation de l'agriculture et sa déconcentration. Si les variations du marché restent complexes à analyser dans leur rapport au local, nous pouvons néanmoins en formuler les problématiques : si la demande est limitée, les maraîchers seront en concurrence et alors quels seront les critères de sélection ? Si la demande devient plus importante que l'offre, l'aire de chalandise aura tendance à augmenter, alors jusqu'à quelle

distance le déplacement du maraîcher est viable?

C'est pourquoi il faut se questionner sur les logiques d'organisation par la proximité de ces circuits alimentaires : Le coût et l'organisation du transport ne redeviennent-ils pas un véritable enjeu dans ce contexte ? Si l'offre n'est pas suffisante ou si la demande diminue comme évoquée plus haut, observe-t-on une augmentation de la distance maximale ? Si oui jusqu'où ? Ces questions ont pris une tournure très concrète lors du colloque FRAB (Fédération régionale de l'agriculture biologique) de PACA en 2013 où il fut question des risques de concurrence entre les maraîchers bio travaillant en circuits courts, notamment du fait de la possible saturation du marché de l'alimentation locale. L'économie spatiale met en exergue plusieurs effets possibles de la relocalisation, un premier qui est un soutien aux agriculteurs face à la pression foncière par une revalorisation de leur activité et donc une augmentation de leur rente foncière, et un deuxième qui est une mise en concurrence accrue des maraîchers et une diminution des prix qui irait de pair avec le ralentissement voir la diminution de la demande en produits locaux, ou inversement une dynamique d'installation près des villes et de maintien des prix qui irait de pair avec l'augmentation de la demande, qui devrait passer par sa diversification, tel que le développement de l'approvisionnement de la RHD. Après avoir eu un regard rétrospectif, il serait intéressant de réfléchir, éventuellement en s'appuyant sur des modèles de simulation, aux scénarios possibles du futur auxquels contribuent les nouvelles formes de circuits courts tels que les paniers.

Pour terminer, notre étude nous a amené à une relecture du modèle Von Thünen pour décrire la logique de relocalisation agricole que promeuvent les circuits courts tels que les paniers. Et à postuler la réintroduction d'une rente de localisation dans l'organisation spatiale des activités de maraîchage en circuit court., ce qui se traduit par la réintroduction de la variable distance dans l'organisation du marché alimentaire local. Dans cette perspective il serait

intéressant d'observer les mêmes types de mesures pour les autres productions qui ont progressivement complété le panier de légumes.





# **Transition - Des niveaux d'organisation de la relocalisation alimentaire appelant à une coordination régionale.**

Au terme de cette première partie, je souhaite revenir sur mon approche des configurations spatiales de la relocalisation alimentaire en région PACA, dont les enjeux sont à comprendre dans la perspective de la coordination régionale des acteurs : agriculteurs, professionnels de la restauration et de l'approvisionnement, consommateurs mais aussi structures du développement agricole, collectivités, et représentants de l'état.

J'ai mobilisé un cadre d'analyse de la relocalisation alimentaire de façon différente dans les deux premiers chapitres afin d'observer d'une part les niveaux d'organisation potentiels du développement des circuits courts à l'échelle régionale et d'autre part pour définir rétrospectivement la dimension spatiale du local des paniers à l'échelle départementale. Les configurations observées mettent en valeur la prégnance d'une géographie régionale très structurante pour l'organisation des circuits courts. Ces observations mettent en exergue les enjeux de leur développement sur les formes de la relocalisation alimentaire : un enjeu économique d'abord, mais aussi foncier et in fine d'aménagement du territoire, j'y reviendrai plus bas. Autant de dimensions que les pouvoirs publics ont en compétence et sur lesquelles, de fait, l'action publique a une capacité d'intervention.

Le questionnement sur la complémentarité des différents types de configurations (orientées par l'offre ou par la demande) de la relocalisation agricole implique de prendre en considération de possibles concurrences entre

les espaces (Colletis et Pecqueur, 1996). Au fur et à mesure du développement des circuits courts, l'accompagnement voire l'encadrement de leur organisation apparaît un enjeu et appelle à une coordination régionale des acteurs. Ainsi l'échelle régionale semble a priori cohérente pour la mise en place d'une coordination qui viserait à construire des complémentarités entre espaces : entre l'arrière-pays provençal et les villes côtières, mais aussi en relation avec les espaces de moyenne montagne. Armand Frémont dit en 2009 au sujet de la géographie de la région PACA : *«son évolution relève actuellement plus de tendances « au fil de l'eau » que d'une action très volontariste sous contrainte qui donnerait [l'action volontariste] à la gouvernance des métropoles un poids décisif »*. Voilà un écho à l'importance du rôle que les villes de la région pourraient jouer dans la relocalisation alimentaire. Dans le même registre, ainsi que le suggère la relecture du modèle de Von-Thünen dans le chapitre 2, l'émergence de configurations du type centre périphérie laisse à penser que la reconnexion entre le monde agricole et le monde alimentaire tend à s'organiser fortement à partir des villes. Auquel cas on peut se demander si cette tendance s'observe également dans les dynamiques de coordination régionale. Ou si, du fait des niveaux d'organisation infra régionale, il existe des coordinations différenciées selon le type de SAT ?

Par ailleurs, je postule dans le chapitre 2 que la relocalisation implique une rente de localisation pour les maraîchers, de par la valorisation économique de leur situation à proximité des villes. Si cette forme de revalorisation de la situation des maraîchers en périurbain reste à approfondir, on peut néanmoins se demander si le moteur de la relocalisation ne se trouve pas dans une tension spatiale et économique entre la viabilité du déplacement et le risque de mise en concurrence en fonction de l'évolution de la demande. Cela m'amène à considérer la proximité comme une ressource (Pecqueur, 2014 ; Colletis et Pecqueur, 1996) mobilisée ou activée pour reprendre un terme de l'économie de la proximité, par les circuits courts. Ces observations soulèvent

également un enjeu d'aménagement avec la prise en compte de l'agriculture comme activité urbaine. La tenue d'ateliers sur l'agriculture métropolitaine durant la mission interministérielle de préfiguration de la Métropole fut une illustration de cet enjeu, mais ne déboucha pas sur une coordination effective à cette échelle.

Par ailleurs le modèle centre-périphérie observé est lié en grande partie aux concentrations de la demande dans les villes, ce qui a pour conséquence de revaloriser la rente foncière pour les usages agricoles en péri urbain et suggère par conséquent un possible ré investissement des espaces ouverts périurbains à urbains par l'agriculture. Cette dimension spatiale de la relocalisation soulève le besoin de mieux saisir les facteurs explicatifs des localisations des producteurs et par conséquent à l'établissement d'échanges par la proximité géographique : on pense en premier lieu aux dynamiques du marché foncier agricole. Néanmoins, du point de vue de la dynamique d'institutionnalisation des circuits courts, ces résultats invitent doré et déjà à formuler le risque d'exclusion d'acteurs du milieu agricole (distance aux villes, concurrence entre espaces de production) comme de consommateurs (accessibilité spatiale et sociale). Quels impacts aura l'établissement d'un cadre au développement des circuits courts, notamment vis-à-vis de ce risque d'exclusion ? C'est ce que nous allons aborder dans cette deuxième partie à travers l'étude de l'observatoire régional des circuits courts de PACA et de sa mission d'instaurer une gouvernance régionale.

L'émergence d'une gouvernance régionale sera d'abord abordée par la mise en place de la coordination à proprement parlé. C'est ce que je traiterai à travers le cadre de l'économie de la proximité en cherchant à identifier l'activation d'une proximité organisée entre les participants à l'Observatoire Régional des Circuits Courts (ORCC). Puis je chercherai à comprendre les enjeux de sa mise en place dans la perspective de l'institutionnalisation des circuits courts en région : quelle visée commune des circuits courts produit le travail

institutionnel de l'ORCC ? In fine, on cherchera à comprendre l'enjeu de cette vision émergente pour la dynamique de relocalisation alimentaire observée en première partie.

## **Partie 2 - Gouverner la relocalisation alimentaire : une visée commune des circuits courts en tension**

*Une étude interactionniste (chap.3) de la coordination d'acteurs au sein de l'observatoire régional des circuits courts de PACA et son évaluation institutionnaliste (chap.4)*





# **Chapitre 3 - L'Observatoire régional des circuits courts. Vers une évaluation du dispositif.**

## Propos du chapitre

Ce chapitre traite de l'observatoire régional des circuits courts de Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORCC) comme un processus de coordination des acteurs régionaux concernés par le développement des circuits courts.

Son propos est descriptif : j'observe le processus de coordination dans une approche dynamique (de 2010 à 2014 inclus) et dans la perspective de décrire sa mise en place. Pour ce faire, j'ai recours au cadre d'analyse de l'économie de la proximité qui me permet de définir la mise en place de la gouvernance comme l'activation d'une proximité organisée entre les acteurs.

J'ai souhaité en m'intéressant à la proximité organisée décrire la façon dont la coordination des acteurs s'est opérée et identifier les facteurs favorables à la mise en place d'une gouvernance régionale des circuits courts.

*Ce chapitre est dans une version publiée (cf p.11) augmentée de deux encadrés (encadré 3 p. 157 et encadré 4 p. 167) afin d'apporter des précisions a posteriori.*



# Introduction

La relocalisation de l'agriculture est devenue un axe de développement important pour de nombreuses institutions publiques, en particulier aux échelles locales. Cependant, les politiques agricoles des quarante dernières années ont été si éloignées de la valorisation d'une agriculture de proximité, qu'il n'existe que peu, voire pas, de références pour l'encadrement et l'accompagnement de ce secteur. En outre, une partie des chaînes courtes alimentaires qui sont apparues ces dernières années ont été qualifiées d'« innovantes » par des auteurs (Wiskerke et Van Der Ploeg, 2004 ; Brunori et al., 2009 ; Le Clanche et Pluinage, 2011 ; Prevost, 2011 ; Chiffolleau et Prevost, 2012 ; Lamine et al., 2012 ; Galli et Brunori, 2013) qui insistent notamment sur leur originalité organisationnelle et, plus spécifiquement, sur leur forte proximité relationnelle (Chevallier et al., 2014). Ces deux facteurs (originalité organisationnelle et faiblesse de l'encadrement institutionnel) font que ces chaînes courtes s'intègrent difficilement dans les cadres de gestion de l'alimentation et de l'agriculture déjà en place (approche filière et sectorielle, cloisonnement des dispositifs), et que décideurs et techniciens sont à la recherche d'outils pour comprendre et coordonner les dynamiques de développement à l'oeuvre. L'observatoire est, à l'heure actuelle, un de ces outils, mais sa définition tout autant que son implémentation avec les acteurs réels est encore en construction.

Sous l'impulsion d'une chargée de mission à l'agriculture et suite à des discussions qui ont débuté en 2010, la région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) a ainsi décidé de monter un observatoire des circuits courts. Le rôle envisagé pour ce dispositif était de permettre la coordination des acteurs et la mutualisation des moyens des différents circuits courts déjà existants dans la région – en particulier pour un usage plus efficace des financements publics – et de créer des références afin de structurer de nouvelles initiatives. Par la suite, les porteurs du dispositif ont cherché à montrer que les circuits courts contribuent à la vitalité de l'emploi local, pour le secteur agricole en particulier, mais aussi que l'Observatoire a un rôle positif dans cette dynamique. Dans un contexte où les observatoires sont des dispositifs peu étudiés en tant que tels, nous nous y sommes intéressés en nous demandant s'ils étaient représentatifs d'un besoin

d'innovation institutionnelle spécifique aux circuits courts. Ainsi dans ce chapitre, qui résulte d'un travail d'observation participante (Olivier de Sardan, 1996 ; Bogdan et Taylor, 1985 in Lapassade, 2010) au sein de cet Observatoire, nous montrons comment le dispositif s'est développé à partir d'un noyau de participants initiaux et a effectivement permis de structurer un réseau d'acteurs pour passer d'une proximité géographique (les acteurs de la région) à une proximité d'un autre type (Pecqueur et Zimmermann, 2004a), appelée ici proximité organisée en référence « au caractère agencé des activités humaines (et non à l'appartenance à une organisation en particulier) » (Torre, 2010). Cette proximité organisée est un potentiel à activer ou mobiliser (Torre, 2010), selon des logiques d'appartenance (les acteurs font partie d'un même réseau) et de similitude (les acteurs partagent des références, des représentations, ou encore, un objectif commun). C'est par l'analyse de l'évolution du réseau des acteurs et des productions mises en commun que nous mettons en avant la valeur ajoutée de cet Observatoire. En effet, on peut conclure que, dans ce cadre, quelques acteurs clefs ont réussi à activer la proximité géographique (les acteurs circuits courts de la région PACA) et à la transformer en proximité organisée (participants d'un dispositif de coordination pour le développement des circuits courts), ce qui n'est pas toujours simple dans un monde agricole facilement divisé entre conventionnel et alternatif, notamment au sujet des circuits courts. On peut néanmoins rester conscient que ce processus repose fortement sur quelques volontés individuelles, ce qui engendre à la fois son dynamisme et sa vulnérabilité.

## **1. Qualifier le rôle de l'Observatoire**

### **1.1 Les Observatoires comme outils de coordination**

La création de l'Observatoire des circuits courts de la région a été décidée suite à l'impulsion d'un élu du Conseil régional et de la proposition d'une chargée de mission, et actée fin 2010, dans le cadre d'une politique de développement des circuits courts de produits agricoles, déclinée en cinq axes, dont un est l'Observatoire (Délibération n° 10-1571). Depuis quelque temps, l'idée que le développement territorial peut

s'appuyer sur les circuits courts alimentaires s'est répandue, se basant en particulier sur de nombreux travaux de recherche (Renting et al., 2003 ; Van der Ploeg et Renting, 2004 ; Marsden, 2006 ; Wiskerke, 2009 ; Scheffer et Dalido, 2010 ; Kneafsey et al., 2013 ; voir dans cet ouvrage chapitre 1 de Mundler et Laughrea pour plus de détails). En outre, depuis l'apparition des AMAP, nées en PACA, ces chaînes de production-distribution sont devenues beaucoup plus populaires dans le paysage de l'alimentation, produisant presque, auprès des pouvoirs publics, une injonction à les soutenir. C'est face à la difficulté de coordonner des structures de tailles différentes et aux objectifs pouvant être divergents que cette chargée de mission a choisi d'initier la mise en place d'un observatoire dès 2010.

En France, on dénombre quatre autres expériences d'observatoire des circuits courts : OCCRA en Pays de Rennes, Liproco dans le Grand Ouest, Coxinel en Languedoc-Roussillon et Proximités en Limousin et Poitou Charente. Certaines de ces expériences sont des projets pilotes ou liées à des programmes limités dans le temps (en particulier les programmes de recherche Pour et sur le développement régional porté par l'Inra et en partenariat avec les régions). Ce sont tous des observatoires en tant que dispositifs visant à fédérer les acteurs (en premier lieu par le partage d'une définition), à favoriser le développement des circuits courts (accompagnement et visibilité) et à produire de la connaissance sur le sujet, ces trois missions étant redondantes. La spécificité de l'observatoire des circuits courts de la région PACA réside dans l'origine du dispositif, qui vient de la collectivité elle-même sans qu'il soit adossé à un programme de financement spécifique ou à un partenariat avec le milieu de la recherche, ce qui est le cas pour toutes les autres expériences.

Tel qu'il a été défini, l'objectif de cet Observatoire était de porter un processus de gouvernance pour la « construction concertée d'une politique régionale de développement des circuits courts », une « politique complexe » qui repose sur un besoin de « visibilité et d'encadrement des circuits courts », mais également d'un « échange entre acteurs des circuits longs et courts ». Gouvernance que nous comprenons alors comme « un processus de coordination des acteurs, notamment publics, mais aussi de construction de la territorialité et d'appropriation des ressources. Cette forme de gouvernance s'adosse dès lors sur une situation de

proximité mixte qui combine proximité géographique et proximité institutionnelle des acteurs » (Leloup et al., 2005). Dans ce but, les principaux outils identifiés sont la mise en réseau, afin d'aider à la mutualisation des expériences et à la création de références qui aideraient à mieux accompagner le développement des circuits courts. Dans la pratique, la mise en place de cet Observatoire a reposé sur des réunions et des groupes de travail préliminaires. Ces rencontres ont réuni, à l'invitation de la chargée de mission du Conseil régional, de nombreux acteurs hétérogènes, privés et publics : représentants du secteur agricole, de l'agroalimentaire, d'associations de consommateurs, services de l'État, des territoires locaux (communes, pays, communautés de communes, conseils généraux), des parcs naturels régionaux et des services du Conseil régional (restauration des lycées, Prospective, alimentation et santé, etc.). Au vu de la grande diversité des circuits courts – déjà connue à l'époque même si elle est de plus en plus précisément décrite (cf. chapitre 1) – et de la diversité des objectifs de tous ces acteurs, il n'était pas évident qu'un observatoire soit un outil pertinent pour accompagner le développement du secteur.

En particulier, ce qui s'intitule « circuit court » peut concerner des regroupements associatifs portant une critique radicale de la consommation (AMAP) et des formes organisationnelles proches de tentatives autogestionnaires ou anarchistes (Graeber, 2002), tout autant que des marchands intégrés dans les réseaux conventionnels visant à valoriser de hauts rendements et multipliant les circuits d'écoulement. En ce sens, l'Observatoire qui annonçait un objectif de coordination et de mutualisation pouvait sembler un outil de normalisation plus que de développement parallèle d'une diversité de pratiques.

De plus, l'évaluation du dispositif, financé par l'argent public et dont les résultats doivent donc à terme être confrontés aux objectifs affichés, est loin d'être évidente. Cette question est celle qui nous intéresse particulièrement et nous posons, dans ce chapitre, les premières pierres d'une méthode permettant d'évaluer effectivement ce type de dispositif. Cela est d'autant plus important que sa pertinence est ou sera nécessairement mise en question. En outre, l'utilité de l'observatoire comme dispositif n'a pas été abordée dans les autres expériences connues en France, bien que ce manque ait été souligné lors du lancement de la quatrième vague du programme Pour

et sur le développement régional (PSDR 4) en septembre 2014, qui préconise, entre autres, une analyse des effets des politiques publiques territoriales et de leur efficacité. Dans les faits, il semble que l'Observatoire de PACA a bien réussi à valoriser la proximité géographique des acteurs – et même, d'un certain point de vue, à la redéfinir comme on le verra autour de la question du recensement – par l'activation d'une proximité organisée.

## **1.2 Une « recherche de proximité » pour une observation des proximités**

Le traitement des données que nous avons fait se traduit par des productions cartographiques, des analyses de réseaux et des bilans de production. En cela, la collecte des données s'est révélée centrale dans le processus de recherche et a résulté d'un long travail de participation au processus lui-même pour l'un des auteurs. Noé Guiraud a été membre de l'Observatoire en tant que stagiaire et administrateur d'une des associations participant à l'Observatoire (l'association de préfiguration de la plateforme paysanne locale). Ainsi, les relations avec l'Observatoire ont d'abord défini une position de recherche institutionnalisée (stage de master recherche au sein de l'observatoire) puis une approche dite de recherche avec le « système social », défini par le fait que le « chercheur déclare travailler indifféremment pour l'ensemble des acteurs d'un même système d'action concrète. Le concept d'institution étant dépolitisé » (Albaladejo et Casabianca, 1997).

Cette participation à l'Observatoire a eu lieu de janvier 2012 jusqu'à janvier 2015, soit 12 réunions sur les 24 ayant eu lieu entre 2010 et 2015. L'investissement au sein d'un projet de plateforme d'approvisionnement de la restauration hors domicile (ci-après RHD) sur Aubagne et Marseille a induit une recherche engagée selon Albaladejo et Casabianca (1997). Cet engagement au sein de cette structure a été dissocié de l'Observatoire, sauf en deux occasions, où les avancées de la plateforme ont été présentées. L'implication de l'auteur dans une démarche scientifique (thèse en cours de réalisation) a été rappelée régulièrement à l'ensemble des personnes fréquentées tout au long de la participation à l'Observatoire. Ainsi, il y a eu deux formes de

participation : une contribution passive aux recueils de données et une participation aux échanges lors des rencontres. Enfin, de nombreux échanges informels ont permis une compréhension plus fine de l'historique de l'Observatoire. Cette période de terrain est celle qui a fait apparaître la question de l'évaluation comme centrale.

Nous proposons ici une analyse de la morphogenèse du réseau d'acteurs (Cohendet et al., 2003), qui met en valeur son évolution et celle du périmètre de la proximité géographique (d'où viennent les participants au fil des années) et relationnelle (le nombre de participants cumulé et par année). Puis nous décrivons le contenu des productions et de leur usage, ce qui permet d'évaluer si la proximité organisée activée est positive (Torre, 2010), voir si elle est utile au vu des objectifs de coordination.

## **2. Observer l'Observatoire : Morphogénèse d'un réseau**

### **2.1 Création et formalisation de l'Observatoire : 2010-2014**

On peut faire remonter l'origine de l'Observatoire des circuits courts aux résultats d'une étude réalisée en 2009 par Tercia Consultants pour le Conseil régional. Elle mettait en avant les atouts économiques et sociaux des circuits courts, notamment en matière d'emplois, tout en soulignant le besoin d'encadrement des projets et d'optimisation des financements. La chargée de mission « circuits courts » (aussi désignée comme « animatrice » de l'Observatoire) a alors organisé cinq rencontres, qui ont réuni des acteurs du monde agricole et des collectivités territoriales. Cette dynamique de sollicitation des acteurs par le Conseil régional, centrée sur le sujet des circuits courts, s'est notamment concrétisée par la proposition de créer un observatoire, officialisé par délibération du Conseil régional en décembre 2010. Celui-ci a clairement été créé dans le but d'impulser une gouvernance régionale sur la question des circuits courts : « Pour coordonner les échanges entre porteurs de projets et mutualiser les moyens utilisés dans les projets d'approvisionnement en circuits courts, un observatoire régional des circuits courts agricoles sera construit et animé,

en partenariat étroit avec les structures impliquées dans le développement des circuits courts. » (Délibération n° 10-1571).

La première question qui émerge est celle de la définition des circuits courts. Leur diversité est d'ailleurs très vite affirmée, dès la Conférence annuelle de l'agriculture régionale en mai 2011 (journée d'échanges organisée par le service agriculture du Conseil régional et où les élus sont présents), durant laquelle la politique de développement des circuits courts (la délibération n° 10-1571) est présentée.

Au cours des trois réunions qui ont eu lieu en 2011, des questions techniques et des thématiques précises ont émergé : l'accompagnement à la création de circuits courts, les références technico-économiques, le circuit court pour la RHD. À ce stade, la chargée de mission a compris que le format des rencontres n'était pas pertinent : ces réunions plénières rassemblaient trop de personnes aux intérêts divergents et les approches techniques qui auraient pu répondre aux questions posées étaient reléguées au second plan par des enjeux politiques plus généraux.

En 2012, le recensement est finalisé et l'activité collective relancée. Les participants aident ainsi à définir des objectifs de l'Observatoire et à valider la constitution de trois groupes de travail thématiques. Leur mise en place s'accompagne d'un appel à projets « Circuit court » et de la création d'une co-animation par les acteurs durant l'année 2013.

## **2.2 Des groupes de travail plus ou moins dynamiques et finalisés**

En 2015, la mise en place des groupes est inégale :

- Le groupe « approche territoriale » (rebaptisé « systèmes alimentaires territoriaux») ne débute que fin 2014, animé par le Réseau rural régional ;
- Le groupe « restauration hors domicile » est le plus actif, car le sujet est central pour les collectivités territoriales. Un travail spécifique a permis la production d'un document pour l'aide à la rédaction des marchés publics pour favoriser les

circuits courts ;

- Le groupe « modalités de circuits courts » a d'abord travaillé sur la viabilité économique au niveau de l'exploitation (recueil de références), puis sur l'approche collective des circuits courts, mais il a peiné, dans l'ensemble, à trouver des problématiques fédératrices et motrices.

L'animation des groupes a permis de dépasser, tout en lui en donnant une place, la confrontation politique entre acteurs de l'agriculture conventionnelle et ceux des agricultures alternatives. En l'occurrence, les chambres d'agriculture et le pôle InPACT, qui regroupe six structures « alternatives » (Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural - ARDEAR, Alliance Provence, Bio de Provence Alpes Côte d'Azur, Groupement régional des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural de PACA - GR CIVAM PACA, Confédération paysanne PACA, Les Paniers Marseillais), risquaient de se figer dans un conflit de valeurs et d'idées. Le comité de pilotage réunissant ces acteurs s'est mis d'accord pour une préparation et une co-animation (pôle InPACT/chambres d'agriculture) des deux premiers groupes thématiques, ce qui a contribué à neutraliser efficacement les oppositions politiques : les animateurs sont maintenant perçus à travers ce rôle plutôt que comme des représentants de leur structure. Ce dépassement des antagonismes révèle une lecture stratégique par les acteurs, qu'ils soient d'un bord ou de l'autre, reposant sur un besoin d'être représenté : il vaut mieux y être au même titre que son adversaire politique que de ne pas y être du tout. Ce besoin d'avoir sa chaise autour de la table s'explique notamment par la position du Conseil régional, initiateur de l'Observatoire et financeur majeur de ces structures, mais aussi par la perception de l'Observatoire comme pouvant avoir un rôle structurant dans l'évolution de la politique régionale.

Prenant acte des travaux de l'Observatoire autour de l'approvisionnement en RHD, la région a adapté un dispositif de financement spécifique pour que des producteurs puissent collectivement employer un salarié pour la logistique. Des projets de plateformes se sont constitués parallèlement ou ont été relancés et valorisés : début 2015, une réunion a été l'occasion d'un bilan sur ces différentes activités. Cette



rencontre a donné lieu à la mise en place d'un sous-groupe, spécifiquement pour travailler entre plateformes de la région. À cette occasion, des stratégies individuelles de visibilité, afin de ne pas être oublié lors de la répartition des débouchés, sont apparues, en parallèle des démarches de coopération.

### **2.3 Des stratégies individuelles : visibilité et légitimité**

En 2012, une première cartographie qui résumait le recensement présentait un biais très vite identifié par les acteurs : certains territoires n'étaient presque pas représentés, en particulier presque toute la part nord-est de la région (principalement parce que les données étaient difficiles à obtenir sur un mode de déclaration volontaire par les porteurs de projet des territoires). La tension que cette découverte a engendrée révélait que la question de la représentation et du recensement s'ancrait également fortement dans des enjeux de visibilité pour les participants. En effet, le Conseil régional est le premier financeur des projets de circuits courts – à la fois, par des dispositifs propres, mais aussi comme arbitre dans l'allocation de dotations LEADER, via le comité régional de suivi et de sélection. Le programme LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est l'axe 4 du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural). C'est un programme régionalisé basé sur des fonds européens, qui étaient antérieurement gérés par la direction régionale de l'agriculture, et pas toujours suffisamment perçu par les acteurs concernés ce financement (Doré, 2011). La visibilité – tant des acteurs que des dispositifs de financement – est donc ressentie comme un enjeu stratégique dans le fonctionnement de l'Observatoire. Ainsi, lors de la mise en place de la co-animation des groupes de travail, une des six structures du pôle InPACT s'est positionnée en son nom propre (en « jouant » donc à deux niveaux) pour l'animation d'un groupe de travail, afin de valoriser son expérience propre. Ces stratégies visant à la visibilité vis-à-vis de l'organisateur-financeur sont multiples et ont jusqu'alors motivé nettement les acteurs à s'investir dans les activités de l'Observatoire coûteuses en temps.

### 3. Décrire la proximité organisée de l'Observatoire : production et participation

#### 3.1 La participation au dispositif : un premier indicateur de son utilité ?

La description de la participation à l'observatoire au fil du temps (nombre de réunions, figure 1, et localisation des acteurs, figure 2, pages suivantes) permet d'appréhender son impact sur les acteurs concernés par le développement des circuits courts en région Provence Alpes Côte d'Azur.

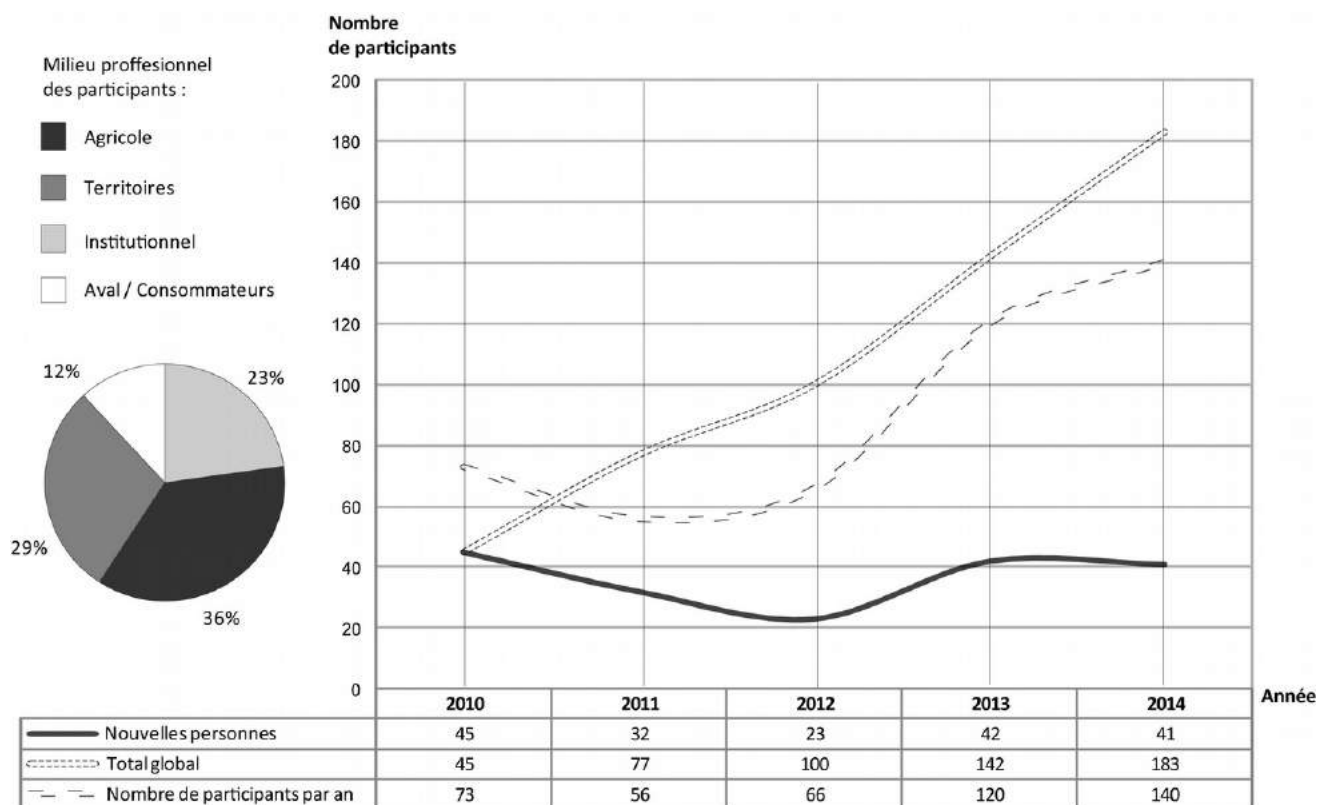


Figure 1 : Statistiques générales sur les participants à l'Observatoire régional

Le graphique de la figure 1 permet d'identifier une constante augmentation du nombre d'acteurs participant (total global). On y reconnaît la spécificité de l'année

2012, durant laquelle peu de réunions ont eu lieu (seulement deux), mais qui furent pourtant très suivies (jusqu'à 38 participants) : cette année correspond au mûrissement de l'organisation du dispositif et à la sollicitation des acteurs (sondage de mars 2012), afin de valider le fonctionnement en groupes de travail thématiques. Cette organisation a été effective dans la deuxième moitié de l'année 2013. Ainsi, de 2010 à 2012 inclus, le nombre de nouvelles personnes participantes à l'Observatoire diminue, tandis que le nombre de participants par an n'augmente pas significativement avant l'année 2013 : le dispositif ne s'ouvre pas ou peu tant que son fonctionnement n'est pas décidé, acté et mis en place. Une année de sollicitation aura été nécessaire avant d'officialiser une politique régionale sur les circuits courts et la création d'un observatoire ; et deux ans encore pour identifier les attentes des acteurs, les enjeux du dispositif et définir son organisation. En 2013 et 2014, il y a eu respectivement 120 et 140 participants (6 et 7 réunions par an), soit deux fois plus qu'en 2012, et il y a eu deux fois plus de nouveaux participants. On peut supposer que les groupes ayant des thématiques précises et très opérationnelles, la fréquentation a été plus simple que pour les réunions plénières, dont l'objet était trop flou ou éloigné de l'activité.

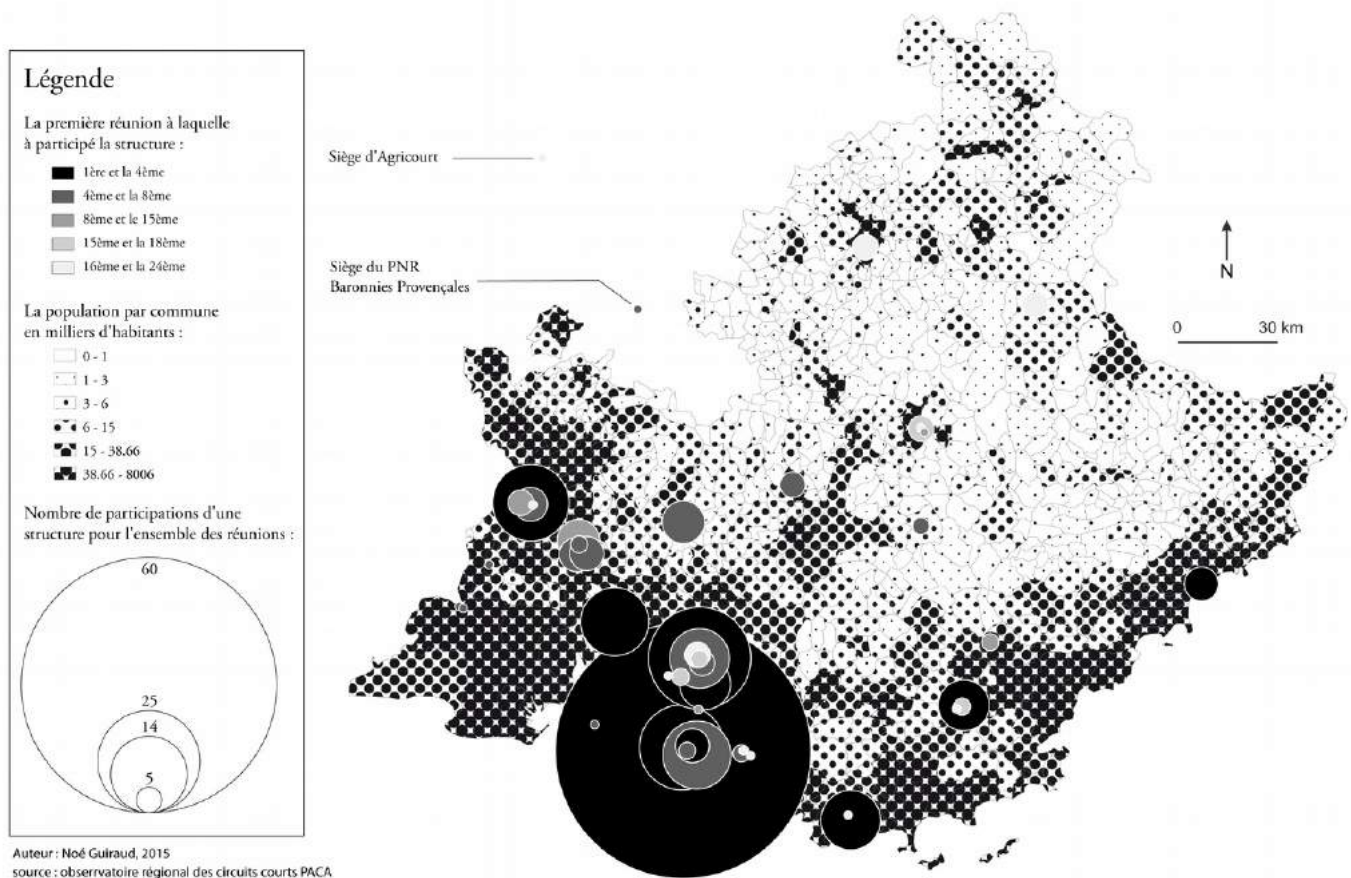


Figure 2 : Cartographie des structures participantes et de leur date d'entrée dans l'Observatoire de 2010 à 2014

La figure 2 montre la carte des structures (77 structures représentées par 186 participants sur les cinq années) qui ont participé à l'Observatoire. On y voit la localisation des structures en région (siège social), le nombre de participations à des réunions (taille du cercle) et la première réunion à laquelle elles ont assisté (gradient de gris). Les plus anciennes au sein l'Observatoire sont les plus foncées et les plus présentes sont les plus grosses. Ceci montre une surreprésentation (en nombre de structures, de réunions effectuées et de date d'entrée dans l'Observatoire) de l'Ouest de la région et du littoral, tandis que les structures localisées dans les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence participent plus tardivement et moins fréquemment. La géographie du peuplement (gradient de semis de points) s'observe par la localisation des sièges sociaux dans les villes de la région et par la localisation d'un grand nombre d'institutions régionales à Marseille, la capitale régionale.

Cette organisation induit une polarisation par Marseille tant au niveau des structures représentées que des lieux des rencontres (Marseille, Aix-en-Provence, Aubagne). Il est intéressant de noter un élargissement spatial des structures au fil des réunions, qui peut s'interpréter comme un effet combiné d'un délai de prise en compte des acteurs géographiquement éloignés des pôles institutionnels et d'un intérêt croissant des acteurs en région pour le dispositif initié, c'est-à-dire le recouvrement de la proximité géographique par la proximité institutionnelle et plus largement encore par la proximité organisée activée par l'Observatoire.

### **3.2 Les productions**

Nous identifions deux types de ressources mobilisées au sein de l'observatoire : celles qui sont mobilisées en tant que telles (ressources humaines, financières, informationnelles, matérielles) et celles qui sont produites spécifiquement et aussitôt utilisées (ou potentiellement utilisables) dans le processus, en tant que ressources. Une production implique des ressources, un objectif spécifique et une appropriation par les acteurs. Ces productions sont de trois types : des modalités d'organisation du réseau (groupes de travail, comité de pilotage, animation partagée), des références vis-à-vis des circuits courts et des données (statistiques, fiches d'information). Nous décrivons le dispositif comme un processus mobilisant des intrants et créant des extrants ; ces derniers sont réintroduits dans le cycle comme intrant afin de rendre plus efficace le processus lui-même (fig.3). L'Observatoire est présenté comme un dispositif de coordination des acteurs - visant la mise en place d'une gouvernance régionale -, où l'activation de la proximité organisée permet le renforcement du processus de coordination. L'usage des ressources montre deux tendances : (1) un financement indirect de l'Observatoire (emploi de stagiaires au sein du Conseil régional, financement d'études et de projets, défraiement des animateurs) ; (2) l'importance de l'investissement des participants (ressources informationnelles et humaines), qui repose sur un intérêt commun à se coordonner, à se connaître et à se reconnaître (visibilité-légitimité), et à la constitution de conventions sur la question des circuits courts dans la perspective de leur développement.

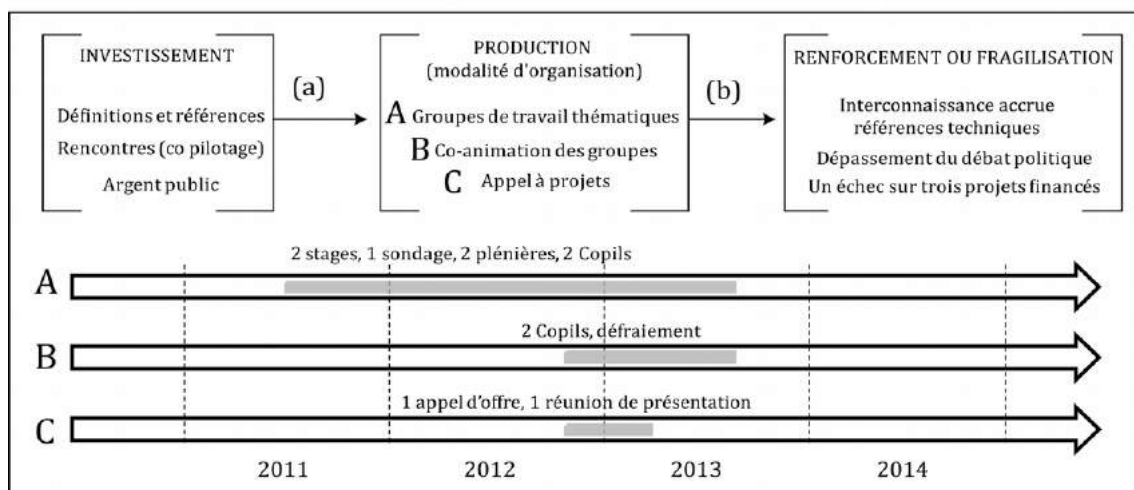
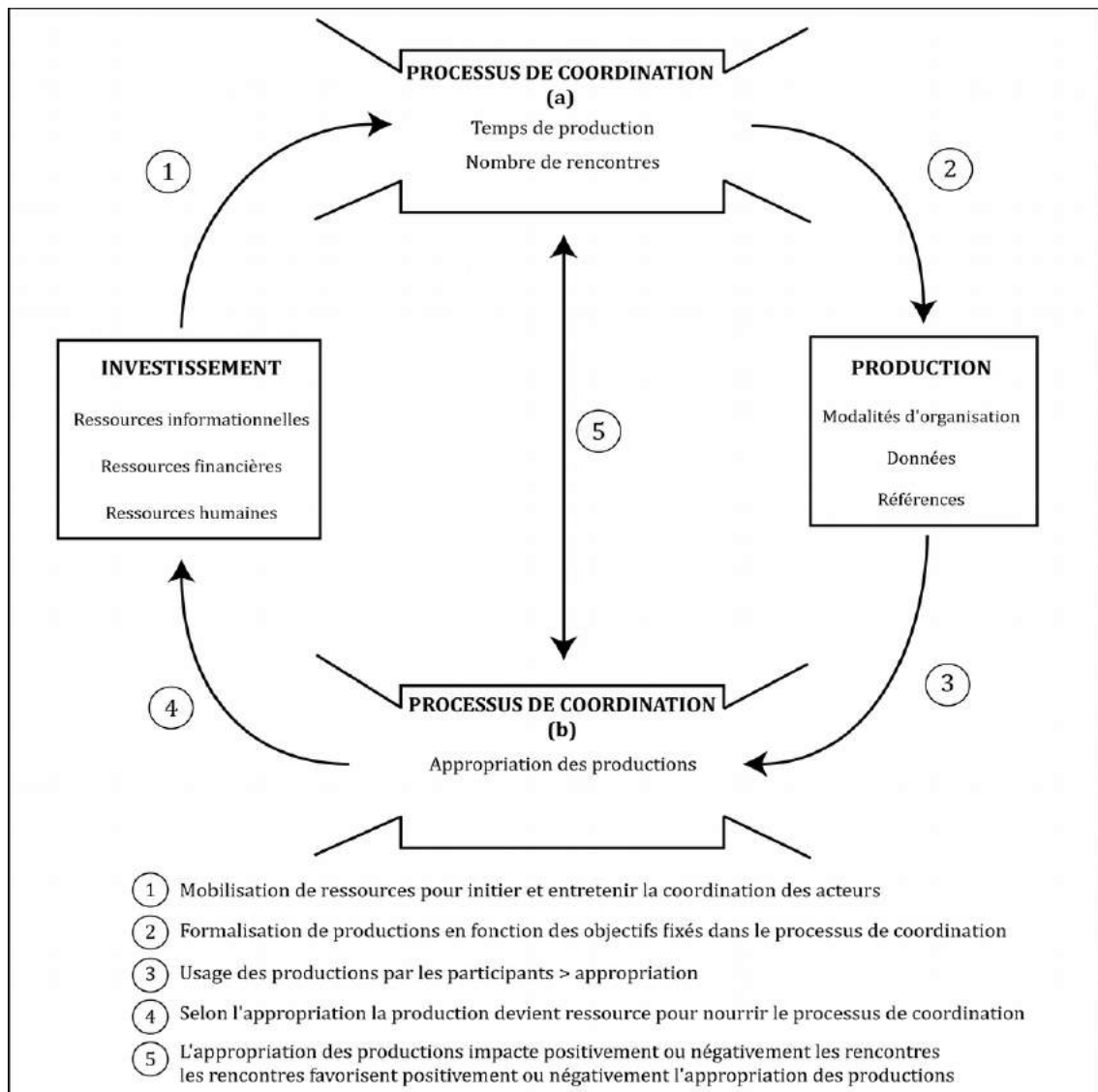


Figure 3 : Schématisation de l'approche par les ressources et productions du système de coordination des acteurs de l'observatoire

Le dispositif de financement par le contrat régional pour l'emploi et une économie responsable (CREER) a été adapté de manière concomitante à l'Observatoire pour mettre en place une aide à l'emploi logistique dans le cadre d'approvisionnement de la RHD. Ce dispositif bénéficie à cinq projets en PACA, dont les structures porteuses sont toutes participantes à l'Observatoire. La co-animation a permis la mobilisation d'acteurs des milieux de l'agriculture conventionnelle et des agricultures alternatives sur un même outil. Cette co-animation a demandé deux réunions supplémentaires pour être mise en place, mais son objectif a été atteint (cf. § 2.1.). Son effet sur l'activation de la proximité organisée est notable, notamment du point de vue de la participation accrue à l'Observatoire, ainsi qu'à travers le recouvrement de proximités relationnelles et institutionnelles, spécifiques au secteur agroalimentaire local, qui aurait pu conduire à un clivage fort au sein de l'Observatoire.

L'appel à projets devait susciter l'innovation sur l'approvisionnement de la RHD, afin d'expérimenter et de capitaliser sur ces expériences, mais il y a eu peu de réponses : 3 sélectionnés, 9 présentés, alors que les commanditaires prévoyaient de financer jusqu'à 10 projets, et un projet lauréat sur les trois a été abandonné. Le sujet des projets n'est d'ailleurs jamais évoqué par les participants.

La définition des circuits courts et le guide de rédaction des marchés publics ont été très bien appropriés. Cette définition a très vite été adoptée au cours de l'année 2010, afin de poser un cadre précis dans la délibération-cadre du Conseil régional. Plus précise que celle du ministère de l'Agriculture ou de la Commission européenne, cette définition reste ouverte et ne cite pas spécifiquement les modalités de circuits courts, mais exclut le secteur viticole. Une grande partie des acteurs insistent sur l'importance de la diversité des formes existantes et sur l'enjeu que représente le caractère innovant de la dimension collective. Enfin, cette définition est partagée et utilisée par les acteurs participant fréquemment à l'Observatoire. Elle représente un socle commun et est expliquée aux nouveaux participants. Néanmoins, cette définition reste celle des techniciens et n'a pas été diffusée de manière plus large, ne serait-ce qu'auprès des élus, qui semble ne pas l'avoir assimilée pour une partie d'entre eux (retours informels).

La réussite du guide sur la rédaction des marchés publics est liée au haut niveau de compétences (légal) d'un grand nombre d'acteurs en ce qui concerne l'approvisionnement de la RHD, en particulier les collectivités. L'objectif de son écriture est d'encadrer et de simplifier la mise en avant de l'approvisionnement local dans les marchés publics, en restant dans le cadre légal. Un cabinet juridique a d'abord été sollicité (dont le travail n'a pas été diffusé ni valorisé au sein du service des marchés), puis un groupe de travail thématique a rédigé un document méthodologique, en moins d'un an, en s'appuyant sur les expériences en région. Les résultats du groupe ont été présentés lors d'une réunion très suivie.

Par contre, les données, recueillies et traitées par les stagiaires, ne sont pas utilisées par les participants. En outre, la chargée de mission du Conseil régional avait proposé l'adoption d'une charte sur l'usage et le partage des données au sein de l'Observatoire (accès aux données, droits d'usage, registre de propriété des données brutes), mais les acteurs n'ont pas vu l'intérêt d'acter ce projet. L'objectif était de donner confiance aux participants sur l'usage des informations qu'ils fournissaient, afin d'en améliorer le recueil, mais aussi de mieux faire émerger leur besoin en matière de connaissances. Mais aucune rencontre spécifique n'a eu lieu sur ce sujet et la charte a été proposée telle quelle, ce qui explique peut-être l'échec de son appropriation par les participants.

L'approche par les ressources et les productions du système de coordination des acteurs permet d'identifier un effet de renforcement du processus, par l'activation d'une proximité organisée. Il se matérialise notamment à travers l'appropriation de certaines productions par les participants. Ce cadre permet de souligner les points forts et faibles du dispositif et de définir ses enjeux : (1) la valorisation de la participation des acteurs, que ce soit par des financements indirects ou des productions directement utilisables pour les participants, à l'instar du travail sur les marchés publics en RHD ; (2) la bonne appropriation des productions par les participants, qui permet de renforcer le processus de coordination et favorise ainsi l'auto-organisation des groupes ; (3) la sollicitation et l'adhésion des participants pour la mise en place de nouvelles modalités de travail ou la définition d'objectifs.



### 3.3 La participation

La manière dont les acteurs se côtoient au sein du dispositif est intéressante dans la mesure où nous l'observons dans le temps. Cela permet de repérer deux éléments :

- l'impact du format des rencontres sur la participation ;
- constater si des acteurs spécifiques se côtoient plus que d'autres.

Pour ce faire nous avons constitué des matrices qui résument la participation de chacun des acteurs, c'est-à-dire, pour chaque participant, à quelle réunion il a été et avec qui il était. Nous avons voulu représenter (fig.4) ainsi la fréquence des rencontres entre acteurs et observer la capacité de l'observatoire à produire de l'interconnaissance entre acteurs, entendue comme permettant d'activer de la proximité organisée tant par une logique d'appartenance que de similitude (Torre, 2010), au-delà ou en recouvrement des proximités géographiques. S'il nous était impossible de tenir compte de la teneur des relations entre acteurs (187 participants sur cinq ans d'observation), il est clair qu'elles ont un impact sur l'activation de la proximité organisée. Cependant, nous considérons qu'au-delà de ces interconnaissances a posteriori, la coprésence des acteurs au sein d'espaces d'échanges et de travail est un indicateur fort de leur propension à travailler ensemble. C'est aussi pourquoi nous décrivons en miroir les graphes, non plus des personnes présentes, mais des structures représentées (fig.4). Ainsi, nous observons le recouvrement des proximités institutionnelles qui sont importantes dans le cadre de ce dispositif, à l'instar de la création quasi concomitante du pôle InPACT, regroupant un grand nombre de participants à l'Observatoire, sur la base d'un socle commun de valeurs. Les graphes sont réalisés pour chacune des années observées, le nombre de rencontres est rappelé systématiquement.

On a déjà noté l'augmentation du nombre de participants au fil des années et on peut y ajouter la multiplication des relations entre acteurs, qui s'observe particulièrement avec l'augmentation des réunions sur les deux dernières années (2013 et 2014). Ensuite, une évolution des modalités d'organisation s'observe dans le temps, par la

formalisation de sous- groupes de coprésence liée à la mise en place des groupes de travail et de la co-animation.

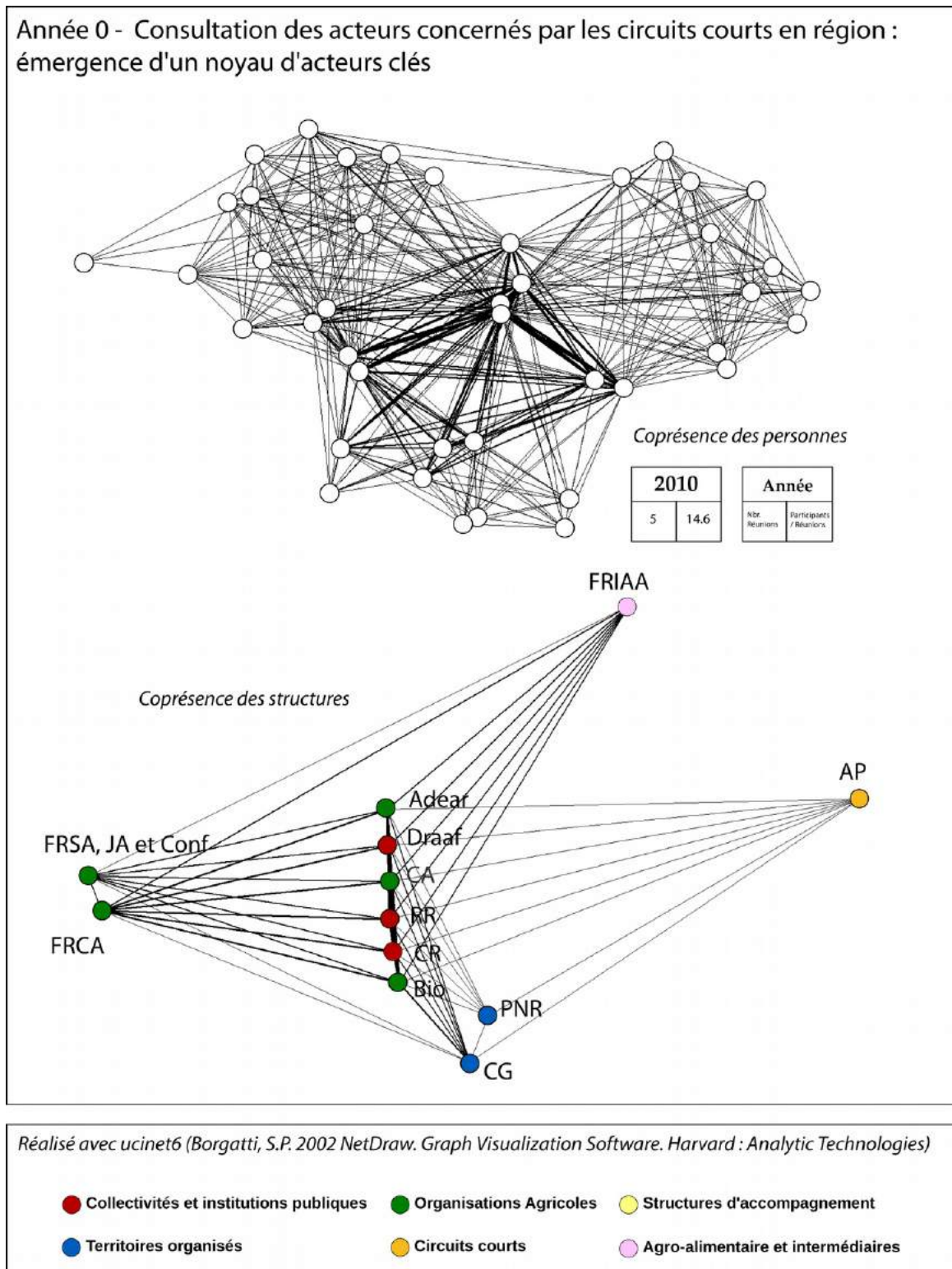
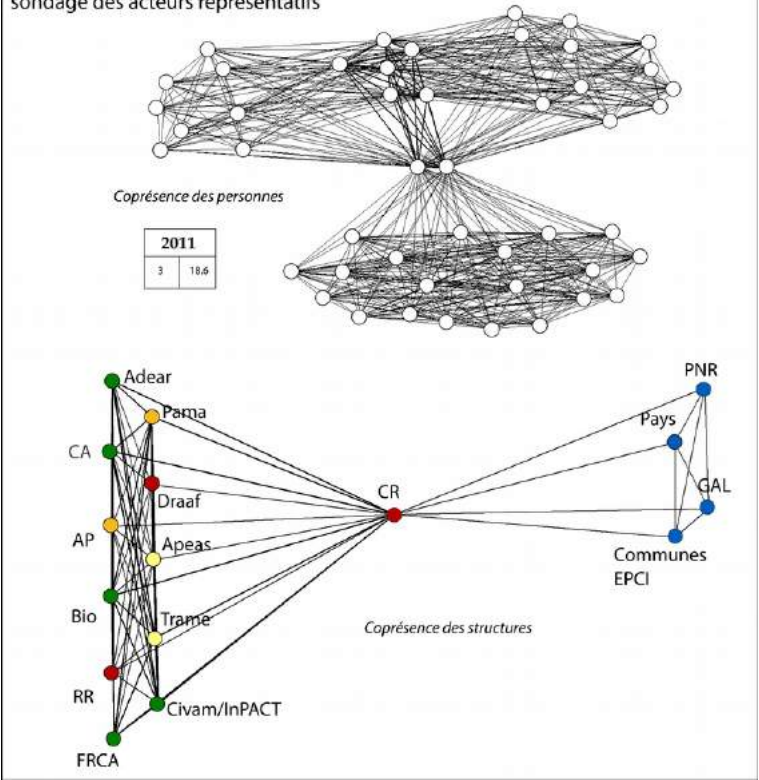
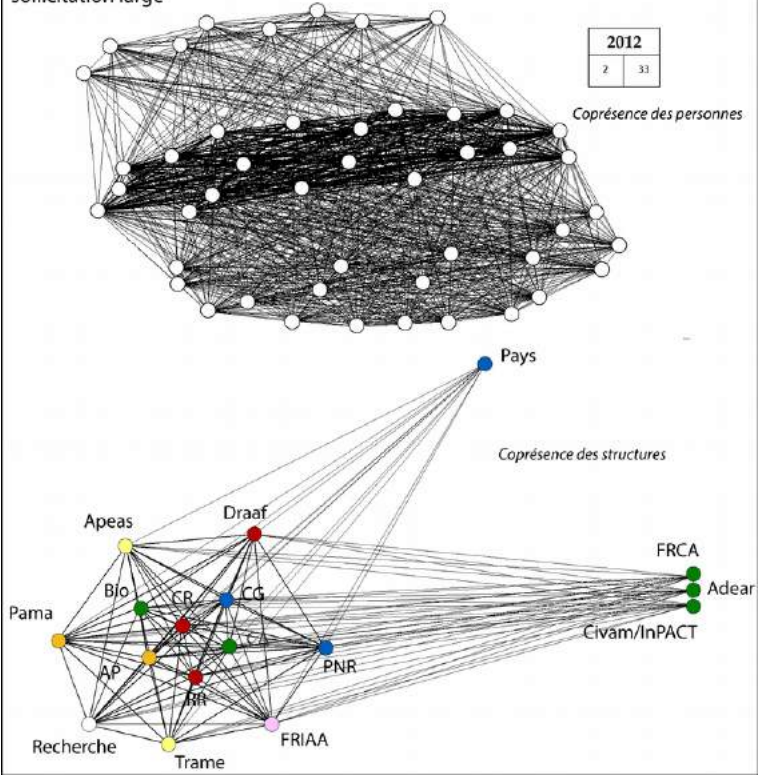


Figure 4 : L'évolution des graphes de coprésences des personnes et des structures lors des rencontres de l'Observatoire régional des circuits courts : 2010-2014

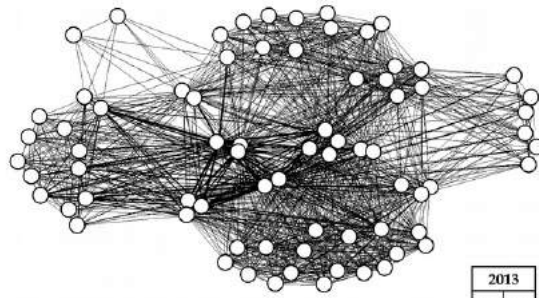
Année 1 - Démarche top down initiée par le conseil régional : sondage des acteurs représentatifs



Année 2 - Partage d'une définition et construction d'une organisation : sollicitation large

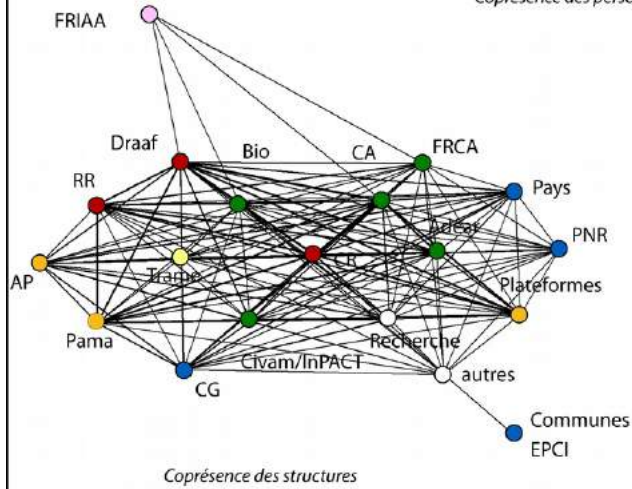


Année 3 - Mise en place de la co animation et des groupes :  
Noyau d'acteurs copilotes



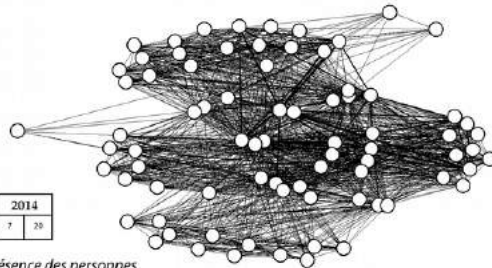
2013
6   20

Coprésence des personnes



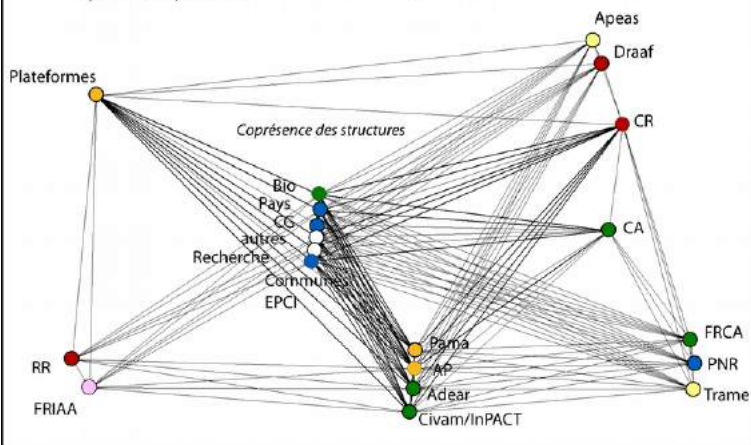
Coprésence des structures

Année 4 - Fonctionnement en groupes : trio animateur et acteurs récurrents



2014
7   29

Coprésence des personnes



### **ENCADRÉ 3 : Précisions pour l'analyse des graphes de coprésence**

La lecture de ces graphes doit se faire en se rappelant que les liens entre les individus ou structures ne représentent pas des relations. Ils représentent une co-présence dans une réunion, ce qui n'implique évidemment pas une relation concrète, mais simplement une possibilité de rentrer en relation. C'est important de le préciser dans la mesure où ces graphes pourraient être compris comme une représentation d'une proximité relationnelle au sein de l'ORCC. Néanmoins, la formulation « il est clair qu'elles ont un impact sur l'activation de la proximité organisée » n'est pas satisfaisante et m'oblige à approfondir cet aspect, d'un point de vue méthodologique, conceptuel et analytique.

#### Coprésence et proximité relationnelle

D'un point de vue méthodologique, j'ai choisi d'observer la présence des participants au fil des années. Ce choix s'explique par deux considérations : d'abord, le rôle central des rencontres, en plénières ou en groupes, dans la vie de l'ORCC. C'est la forme principale de la coordination. Les autres formats de rencontres sont plus difficilement mobilisables pour le chercheur, ce sont les échanges téléphoniques, les mails et les rencontres «connexes» qui ont lieu en d'autres espaces, car les individus concernés par l'ORCC se rencontrent parfois par ailleurs dans des arènes d'actions différentes (Annexe C) pour reprendre un terme d'E. Ostrom. J'en rends compte par ailleurs quant à ma position de chercheur (figure 1 de l'introduction p. 34). Ensuite, ma démarche s'intéresse à la dynamique de coordination, il me fallait donc pouvoir observer une même information sur 5 années : à mon sens l'exhaustivité des informations est fondamentale pour observer et qualifier ce processus de coordination de façon dynamique et non pas diachronique. Les graphes ont été construits sur la base de la liste des participants à chaque réunion de l'observatoire entre 2010 et 2014 inclus. Il faut donc comprendre que nous avons un graphe par réunion et que j'ai présenté dans ce chapitre l'agrégation de ces coprésences pour chaque année.

Le principal point de débat du cadre d'analyse proposé par l'école de l'économie de la proximité porte sur la typologie des proximités et, à mon sens, en particulier sur la question de la proximité relationnelle. Boulba-Ogga et Grossetti (2008) identifient le besoin de poursuivre la démarche de définition « dans une démarche « verticale » de différenciation successive (de segmentation si l'on préfère) par addition de critères hiérarchisés ». Ils s'appuient sur les typologies de Gilly et Torre (2000), celle de Pecqueur et Zimmermann (2004) et celle de Rallet et Torre (1995) en relevant qu'une confusion demeure entre « la qualification des liens entre acteurs et la qualification des acteurs eux-mêmes ». C'est l'objet de la proposition de Boulba-Ogga et Grossetti (2008) : comment rendre compte qu'au sein de la même organisation ou d'une même communauté de valeur les relations ne sont pas forcément activées ? Car les risques inhérents à l'établissement de typologies sont ceux de masquer des réalités plus complexes, et cela devient problématique quand c'est dans cette réalité complexe, non prise en compte dans la typologie, que se trouvent les processus explicatifs du phénomène auquel on s'intéresse. Il y a un véritable écueil à éviter lorsqu'on s'empare du cadre de la proximité qui est celui d'observer des relations comme source d'activation de proximité, là où il y a une rencontre, là où il y a une appartenance à une même organisation (logique d'appartenance), ou un même langage utilisé (logique de similitude). Pour chacune des situations, la création d'un lien entre individus est possible, néanmoins on pourra souvent trouver un contre-exemple où le lien ne se fera pas. Il faut donc se prémunir d'identifier des liens de causalités là il y a des corrélations, l'un ne vaut pas l'autre. C'est pourquoi il est plus juste de parler de contextes plus favorables que d'autres à l'établissement de liens entre individus, à l'activation d'une proximité relationnelle.

#### Rapport entre structure et individu dans la participation

En se penchant sur les logiques d'appartenance et de similitude (Pecqueur et Zimmermann, 2004 ; Rallet et Torre, 1995) on peut néanmoins préciser la proximité relationnelle au sein de l'ORCC. La logique d'appartenance, d'abord, est intéressante dans la mesure où elle permet de souligner la formalisation presque concomitante (Annexe C) du pôle InPACT PACA avec la mise en place de l'ORCC. Ainsi des structures

participantes à l'observatoire ont une proximité relationnelle activée par l'existence de cette autre structure de coordination : les structures présentes à la fois dans le Pole et à la fois dans l'observatoire sont le GR Civam PACA qui anime la pole InPACT, les groupements Bio (Bio de Provence et les GAB départementaux), les Adear, les Amap de Provence et les Paniers Marseillais. Les syndicats agricoles présents dans le pole n'ont pas accès directement à l'observatoire. Par ailleurs une logique de similitude recouvre cette appartenance à une même organisation, puisqu'elle s'est construite sur le partage d'un certain nombre de valeurs et dans l'objectif de les valoriser et de les défendre. La logique d'appartenance m'a amené à observer séparément les coprésences d'individus et ensuite de structures : une logique d'appartenance est présente dans les deux premières années où la mobilisation des acteurs pour participer à l'ORCC s'est réalisée sur la base de leur appartenance à un même type d'organisations : acteurs du secteur agricole, acteurs des territoires organisés puis les acteurs ayant une compétence sur les circuits courts, à partir de l'année 2012 cette logique dans les rencontres tend à disparaître. Les discussions ont progressivement amené les participants à proposer et donc à confronter les problématiques sur lesquelles ils voulaient travailler et des thématiques se définissent au-delà des secteurs d'activité, mais bien dans une discussion intersectorielle. Cette dernière s'observe dans la diversité des appartenances des graphes de coprésences des structures des années 2013 et 2014. L'animation mise en place en même temps a contribué à construire une approche commune (coconstruction des thématiques et des problématiques à aborder) et les groupes ont induit une fréquence accrue de rencontre et des discussions plus opérationnelles : je considère que la logique d'appartenance a été recouverte du moins partiellement (il reste des facilités de contact entre acteurs d'un même secteur) par la création de groupes thématiques, l'animation des travaux et leur récurrence. Pour en saisir l'effet il faudrait observer si cette coordination à rapprochée des acteurs dans d'autres situations actions que l'ORCC. D'après des retours concernant les rapports entre les structures du pole InPACT et celles des chambres d'agriculture, il y aurait une meilleure reconnaissance du travail des uns et des autres et un dialogue facilité même si des points d'achoppements existent toujours.

Par ailleurs, la distinction entre les coprésences des individus et celles des structures

me permet de mettre en valeur un rapport entre les deux types de coprésences qui informe sur la représentativité des structures au sein de l'ORCC, nous l'avons mis en application dans le chapitre 4 (fig.7 et fig.8). C'est alors une façon de tenir compte que « Le niveau individuel de la participation porte les motivations propres à l'individu, mais aussi les motifs organisationnels » (Boschet, 2013). J'identifie ainsi des profils de la représentation selon les structures à partir de trois variables : le nombre de participations par structure, le nombre de personnes ayant représenté la structure et le nombre maximum de rencontres auxquelles une même personne d'une structure a assisté. Tout d'abord, on compte 53 structures, sur 70 au total, ayant participé moins de 6 fois à l'ORCC durant ces 5 années, soit au maximum une fois par an. Concernant les 22 restantes, j'observe trois profils :

Il y a celles qui envoient le plus souvent possible la ou les même(s) personne(s), on peut y voir une volonté de cumuler l'expérience et de favoriser la connaissance des autres participants. Cela s'observe par un faible nombre de participants, mais une forte participation d'une même personne, et j'ai sélectionné ci-dessous les structures ayant participé au moins 6 fois : pole InPACT, réseau rural régional, PNR du Lubéron, Pays Dignoï, Pays de Haute Provence, de la communauté de commune d'Aix-en-Provence, Paniers Marseillais, d'échanges Paysans, d'Agribio 13. C'est également le cas de Trame en tant que structure d'accompagnement de la démarche et de mon cas en tant que chercheur en observation participante.

Il y a les structures représentées par un nombre important d'individus et qui participent beaucoup. Cela s'observe par un nombre important de participants, mais également un nombre important de participations, supérieur à 9. Ce qui est semble-t-il l'apanage des collectivités (CR paca et stagiaire, CG 13, CG 06), mais aussi de la chambre régionale de l'agriculture et du 84 et Alliance Provence.

Enfin, il y a celles qui envoient beaucoup de représentants et participent beaucoup, mais qui ont également un des représentants plus présents que les autres. L'importance du nombre de représentants peut s'expliquer soit par l'envoi de personnes spécifiques selon la réunion, soit d'un remplacement/recrutement au sein



de la structure. Toujours dans les participations supérieures à 9 on identifie : l'ARDEAR, La chambre d'agriculture du 13 et du 83, Bio de Provence.

Ainsi à partir de la coprésences des individus et des structures j'ai pu observer des profils de participation différenciés qui n'informent pas tant sur l'idée d'une proximité relationnelle activée ou non, mais toujours dans cette nuance que certains profils semblent plus favorable à l'établissement de liens concrets : quand un individu représente souvent sa structure, et ce au fil des années. Cette constatation qui différencie les structures entre elles, m'amène à percevoir un certain nombre de perspectives d'analyse des graphes en pondérant les liens et les cercles par ces caractéristiques de la participation : je pense par exemple à faire varier la taille du cercle d'un individu en fonction de son ancienneté dans la coordination, d'arriver à mesurer la fréquence cumulée des liens entre personnes au fil des années, à rendre compte de la représentativité des structures dans les graphes de coprésences.

#### La coprésence un préalable fertile pour l'analyse de la proximité relationnelle

Ces considérations m'amènent à conclure cet encadré en revenant sur la question de la présence comme donnée pour observer la coordination entre des individus. Participer aux mêmes rencontres et ce à plusieurs reprises ne suffit pas à activer des relations concrètes et cela est une évidence une fois formulée. Néanmoins cet effort de représentation a été une source de réflexion et d'hypothèses indéniable. Par ailleurs Boulba-Ogga et Grossetti définissent une proximité de coordination qui d'une part reprend ces logiques d'appartenance et de similitude dans l'activation de proximités relationnelles et d'autre part ils y adossent une proximité de médiation qui renvoie aux capacités (variables donc à considérer), des individus à établir une relation par la mobilisation des ressources de médiation (Boulba-Ogga et Grossetti, 2008). C'est, dans le cas étudié ici, un véritable apport puisqu'il permet alors de mettre évidence deux aspects favorisant l'activation de la proximité de coordination : 1. l'existence d'individus jouant le rôle d'intermédiaire de médiation et 2. la production de ressources de médiation. En ce qui concerne l'ORCC, les animateurs sont indéniablement ces intermédiaires de la médiation puisqu'ils invitent les participants

aux rencontres, les animent et en font des comptes rendus qu'ils diffusent ensuite. Dans cette perspective, la chargée de mission du service agriculture est l'intermédiaire de médiation le plus central, bien que cette position ressorte peu dans la représentativité de sa structure du fait du nombre très important de participants venant du conseil régional (des autres services notamment), mais il faut bien voir que c'est la personne qui a été présente à l'ensemble des rencontres et en a été l'animatrice au moins jusqu'en 2012 inclus. Les modalités d'organisation mises en place en 2013 sont quant à elles des ressources de médiation, au vu de leur impact sur la participation ainsi que sur le processus de recouvrement de la logique d'appartenance décrite plus haut.

Si cette formulation conceptuelle a un intérêt dans notre analyse de l'ORCC, il faut en rester à une dimension avant tout méthodologique, en ce qui concerne les graphes de coprésences. L'intérêt principal est de faire émerger des hypothèses quant aux relations entre proximité de médiation et proximité relationnelle, pour rester dans le cadre de la typologie de 2008.

En 2010, les rencontres reposent sur un plus grand nombre d'acteurs du Conseil régional et non uniquement sur la chargée de mission. C'est la phase de sollicitation politique sur la question des circuits courts et l'on voit bien se dégager différents groupes sollicités séparément. Le graphe des structures permet de voir émerger sept structures clés présentes à la majorité des rencontres : la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), les conseils généraux, les chambres d'agriculture, les Bio, les associations départementales pour le développement de l'emploi agricole et rural (Adear), les coopératives et le Réseau rural. On retrouva ce noyau d'acteurs tout au long du processus.

En 2011, les participants ont aussi été sollicités séparément. On observe la position très stratégique de deux acteurs, que sont la chargée de mission et le stagiaire de l'époque, sur qui repose la mise en relation des acteurs. L'Observatoire est alors officiel et les élus régionaux et directeurs de service ne sont plus présents aux réunions. C'est clairement une phase de « sondage » par la chargée de mission, qui prend alors en main le dispositif. Son choix fut de solliciter, d'une part, le milieu agricole et, d'autre part, les acteurs des territoires organisés pour faire émerger séparément leurs attentes et questionnements respectifs.

En 2012, on voit très nettement les acteurs qui ont été présents aux deux réunions et ceux qui ne l'étaient qu'à une. Il se dégage ainsi un groupe plus investi dans la création de l'Observatoire et dans son organisation. C'est durant cette année qu'a été fixée la création de groupes de travail et qu'a été prise la décision de mettre en place une co-animation des groupes et de l'appel à projets. La dernière rencontre, très suivie, est la présentation de cette organisation. Quatre acteurs sont en retrait, dont deux font partie de la future co-animation : hasard des calendriers ? Intérêt accru suite à son annonce ?

En 2013, la coprésence des personnes révèle la mise en place de groupes. Quelques personnes sont clairement centrales et participent à plusieurs de ces groupes. Le graphe de coprésence des structures précise, quant à lui, les structures les plus impliquées : ce sont celles qui participent notamment aux rencontres de copilotage

pour la mise en place de la co- animation sur le début de l'année, les ADear, le Civam/InPACT (le coordinateur du GRCivam est aussi celui du pôle InPACT), les chambres d'agriculture, les Bio, auxquels s'ajoutent Trame et un chercheur (sollicité dans la continuité du stage qu'il avait effectué en 2012). Par rapport aux acteurs clés identifiés en 2010, les coopératives se sont clairement désengagées, la Draaf et les conseils généraux restent actifs, mais en retrait de l'animation du dispositif, tandis que le Réseau rural, toujours très présent, est sollicité pour l'animation du troisième groupe, qui n'est alors pas prévue avant la fin de l'année 2014.

En 2014, le fonctionnement des groupes et de la co-animation est pleinement actif. Le trio animateur est très explicite : Bio, chambre de l'agriculture, pôle InPACT. La structure des graphes, très similaires à ceux de 2013, laisse à penser une organisation pérenne et efficace en matière de participation. Cette hypothèse a été confirmée avec la continuité des groupes sur l'année 2015.

Cette première analyse confirme la capacité de l'Observatoire à activer une proximité organisée, et ce dans un dépassement des clivages politiques qui auraient pu avoir un impact très négatif sur son organisation, voire l'inhiber. Dans cette mesure, la logique de similitude a été recouverte par la logique d'appartenance, c'est-à-dire que les acteurs appartenant aux structures dites « conventionnelles » et ceux appartenant aux structures dites « alternatives » ont dépassé leur propre système de représentation pour participer au dispositif de coordination. La multiplication des rencontres et des participants sur les deux dernières années, selon un format stable, rend également compte de l'activation d'une proximité organisée.

## **4. Discussion**

Si l'Observatoire a bien impulsé une dynamique qui n'aurait pas pu exister par ailleurs, certains aspects suggèrent que le dispositif n'est pas garant d'un fonctionnement toujours efficace, il peut donc être considéré comme fragile. Un même outil (ateliers thématiques) a pu être très fédérateur sur certains thèmes (la restauration hors domicile), tandis qu'il a été moins suivi et moins productif sur

d'autres thèmes. En outre, la centralité de la personne initiatrice, très à l'écoute des besoins, et son dynamisme pour faire fonctionner cet Observatoire ont été, jusque-là, nécessaires à l'évolution positive. Cette dépendance à une personne très centrale comporte toujours un risque pour le futur, surtout dans une période de baisse des dotations, qui crée un « stress économique » dans grand nombre de structures dépendantes du Conseil régional.

Nous avons choisi de présenter une évaluation préliminaire du dispositif institutionnel « Observatoire régional des circuits courts », en considérant son objectif affiché d'initier un processus de gouvernance. Cette description est une étape de mise en forme de données compilées selon notre axe d'analyse : la construction d'une proximité organisée, afin de confronter nos hypothèses issues du terrain.

L'Observatoire n'a pas été un outil de normalisation pour le Conseil régional. La diversité des formes de circuits courts a été respectée et est encore affichée après cinq années d'existence. En outre, un grand nombre d'informations ont été réunies et rendues accessibles aux participants. L'Observatoire peut s'apparenter à un cadre souple, où les acteurs investissent de manière volontaire ou contraint dans un dispositif ayant vocation à favoriser leur activité, mais également où il faut s'identifier pour légitimer ses pratiques. De plus, un certain nombre de prises de position, plus ou moins explicites, de la part d'acteurs, nous informent à la fois sur la perception de l'Observatoire comme un dispositif de dimension institutionnelle, mais également sur les rapports de forces qui existent au sein de ce mouvement, très large et ouvert, des circuits courts. Par ailleurs, le rôle de financeur du Conseil régional est déterminant dans le comportement des participants et induit des stratégies de visibilité/légitimité, qui restent à expliciter pour comprendre le processus de gouvernance initié. L'hypothèse qui en ressort est que le dispositif étant une démarche top down cherchant à susciter une auto-organisation, il doit fonctionner avec les deux formats de production : financement de tâches et défraiements d'une part, participation libre et mises à disposition d'autre part.

Dans ce chapitre, notre analyse reste principalement descriptive et repose sur deux

axes d'observation : l'évolution de l'interconnaissance et les productions communes. Des indicateurs pour analyser ces deux aspects ont été proposés : (1) pour les productions communes, le rapport du nombre de rencontres au temps de production est observé, ainsi que leur appropriation par les participants au regard des objectifs initiaux ; (2) pour l'interconnaissance, la forme des réseaux relationnels créés et leur évolution dans le temps, les sous-groupes qui en émergent, la résolution de conflits (confrontation politique entre agriculture conventionnelle et agricultures alternatives) et l'identification de positions stratégiques.

Ainsi, même s'il ne nous est pas possible de définir ici, de façon formelle, l'efficacité du dispositif, nous avons pu montrer que nos indicateurs sont pertinents pour établir une évolution temporelle du dispositif ainsi que l'activation d'une proximité organisée, qui a pour premier effet de renforcer le processus de coordination des acteurs. Néanmoins il semble que les droits d'accès à l'information et les critères de légitimité dans cet accès sont difficiles à appréhender et à s'approprier pour nombre d'acteurs. Dans le cas de la charte de partage des données, l'hypothèse est que sa non-appropriation repose, d'une part, sur le fait que les acteurs ont anticipé une sollicitation accrue à fournir des ressources et, d'autre part, sur le fait que sa création n'a pas donné lieu à une rencontre spécifique, mais a été proposée telle quelle. La question des asymétries d'accès aux informations persiste aujourd'hui, notamment à travers deux observations : (1) l'Observatoire n'est pas une instance de référence reconnue comme telle dans le milieu professionnel et associatif ; (2) les productions n'ont pas ou peu été valorisées au-delà des temps de rencontres.

Il serait pertinent de confronter ces indicateurs dans l'analyse comparative de d'autres dispositifs. En effet, s'il a été documenté que les circuits courts impliquent des innovations institutionnelles pour les acteurs économiques, il nous apparaît, à l'aulne de cette étude, que c'est également le cas pour les pouvoirs publics.

## **ENCADRÉ 4 : Retour sur la mobilisation du cadre de l'économie de la proximité**

Le recours à l'économie de la proximité et son usage pour étudier le processus de coordination des acteurs initié par la région PACA, sont finalement peu décrits et expliqués dans ce chapitre. La principale raison est sa publication dans l'ouvrage *Alimentation et Proximité : jeux d'acteurs et territoires* (coordination Patrick Mundler et Juliette Rouchier), qui a nécessité d'alléger les considérations conceptuelles liées à l'économie de proximité à des fins d'homogénéité de l'ouvrage. Les deux coordinateurs sont revenus sur le cadre de l'économie de la proximité et son appropriation par les auteurs dans leur introduction (Mundler et Rouchier, 2016). Néanmoins je vais y revenir dans cet encadré, d'une part pour pallier à ce biais de publication, et d'autre part parce que notre usage du cadre de la proximité n'est pas celui habituellement mobilisé au sujet des circuits courts : des études sur l'activation des différents types de proximités ont été menées au niveau de l'organisation des producteurs en circuits courts (Poisson et Saleilles, 2012 ; Mundler et al, 2013), au niveau des relations entre acteurs dans des circuits courts en vente indirecte (Praly et al, 2009 ; Praly et al, 2014) ou sans distinction de modalités (Chevallier et al, 2014), et dans la relation directe entre producteur et consommateur (Pouzenc et al, 2008 ; Kebir et Torre, 2013).

### L'activation de la proximité organisée

Je mobilise donc le cadre de la proximité non pas pour analyser les circuits courts en tant que tels, mais pour étudier la capacité de l'ORCC à mettre en place une coordination d'acteurs régionaux au sujet des circuits courts. La façon dont des acteurs (individus ou collectifs) se coordonnent c'est bien ce que se propose d'analyser la cadre de la proximité (Pecqueur et Zimmermann, 2004 ; Bouba-Olga et al, 2008). Plus spécifiquement j'ai trouvé dans l'idée de l'activation de la proximité un soutien conceptuel pour observer la mise en place ou non d'une organisation de coordination. Effectivement, l'activation suggère d'une part qu'il y ait un déroulé, donc

une temporalité, et, d'autre part, qu'elle s'opère par des actes, qui sont donc à repérer : qu'est-ce qui permet l'activation ?

### La non-similarité

J'ai choisi de m'appuyer sur la proximité organisée dans la mesure où la coordination observée produit tout à la fois des règles communes (modalités d'organisation) pour un ensemble d'acteurs, mais aussi, et ce de façon entremêlée, des représentations communes (définitions et références). De plus l'initiative du conseil régional vise des structures de différents secteurs - organisations agricoles, territoires administratifs, organisations de consommateurs, services de l'état - concernés par les circuits courts, ainsi la coordination de ces différentes organisations sectorielles revêt un enjeu particulier tant du point de vue des logiques d'appartenance que des logiques de similitude (Torre, 2010) : l'appartenance étant ici les relations construites à travers la participation à l'observatoire, mais leur observation n'est pas évidente à effectuer, surtout dans une visée temporelle. J'ai déjà eu l'occasion d'y revenir dans l'encadré 3 (p.154). la similitude est ici la construction d'une visée commune et des représentations communes, que j'ai identifiées par la production de définitions et de références au sujet des circuits courts.

Il s'avère que la proposition de Boulba-Ogga et Grossetti (2008) permet de mieux rendre compte de cet enjeu à travers la non-similarité des ressources des participants à l'ORCC. Bien que ces auteurs l'ait formalisé au niveau des individus et que notre transposition au niveau des organisations se fait avec le risque de masquer l'effet des relations personnelles sur les choix organisationnels (p.13, Boulba-Ogga et Grossetti, 2008). Malgré tout, je considère des divergences cognitives entre les participants à l'ORCC : dans le modèle agricole, le modèle de développement économique, mais aussi dans le rôle de l'action publique. Cette non-similarité s'appliquerait également aux ressources matérielles : structures du milieu associatif, chambres consulaires, services de l'état, pays ou encore conseils départementaux, on voit bien à la grande diversité des structures sollicitées qu'il n'y a pas une proximité de ressource de fait entre les participants. Néanmoins je n'explorerai pas plus cette piste dans sa



formulation hypothétique, si ce n'est que cette absence de proximité de ressource oriente mon analyse de l'activation de la proximité organisée sur les mécanismes de coordination (relationnelle et de médiation).

### La proximité de médiation

Cette étude s'intègre donc au courant interactionniste de l'économie de la proximité (Boulba-Olga et Grossetti, 2008). La proximité organisée est activée progressivement notamment à travers la mise en place de modalités de rencontres co-construites et d'une co animation par les participants (fig.3). Si l'on se réfère à la typologie de Boulba-Ogga et Grossetti (2008) c'est essentiellement la proximité de médiation qui joue un rôle : la représentation des coprésences montre une proximité relationnelle potentielle qui augmente du fait de la production de ressources de médiation que sont 1, une organisation des rencontres en groupes de travail thématique 2, une coanimation de ces groupes qui définis des personnes médiatrices de la coordination, activant de fait une proximité relationnelle : les participants du comité technique et de la coanimation doivent échanger et construire une relation pour rentrer dans leur rôle d'animateur.

### La proximité géographique

La proximité géographique n'a pas d'impact sur ce processus d'activation de la proximité organisée. Cette proximité est néanmoins activée par l'appel à la coordination au sujet des circuits courts énoncé par le conseil régional : vous qui êtes concernés par les circuits courts en région, organisez-vous. Dans cette mesure, elle est subie (Torre et Beuret, 2012). Elle sera finalement recouverte par la proximité organisée qui de par son activation favorise la participation plus large des acteurs régionaux (fig.2) : la proximité géographique est temporaire (Torre 2010) et a eu un effet négatif dans son activation initiale, qui se constate par la sous-représentation des structures du nord et de l'est de la région du fait d'une polarisation des structures à vocation régionale sur Marseille et en Bouches-du-Rhône.

### Qualifier la proximité activée

Ainsi l'activation d'une proximité n'est pas en soi positive (Torre, 2010), il revient de qualifier cette activation pour en déterminer l'effet. J'ai choisi de confronter les missions de l'ORCC (délibération-cadre, annexe H) aux effets de l'activation pour qualifier son effet de positif ou négatif. En l'occurrence, l'objectif initial est la mise en place d'une gouvernance régionale, je traduis cette terminologie par une organisation régionale sur les circuits courts et j'entends par organisation, un ensemble d'acteurs partageant une visée commune. Les actes que j'observe sont le contenu et la forme des participations. L'activation de la proximité organisée a été opérée entre 2012 et 2013 par la mise en place de groupes de travail et d'un comité animation. Son impact est une augmentation de la participation à l'ORCC (figure 1) et ce en recouvrement de la proximité géographique (figure 2, p. 148) qui avaient contraint les débuts de l'ORCC et par l'appropriation de l'ORCC via l'animation de groupes par des participants (figure 3, p. 150). Ce dernier aspect met en question la production d'une visée commune des circuits courts par la coordination et la création d'un sentiment d'appartenance chez les participants soit "une proximité dans laquelle les agents se reconnaissent dans des positionnements (similaires ou complémentaires, égalitaires ou hiérarchiques, etc.) relatifs à des projets (de production, d'innovation, de formation, etc.)" (Zimmermann, 2008). Cela me demande alors de préciser le projet qui réunit les participants à cette coordination et donc, en quelque sorte, à relever le nez des formes de la coordination pour étudier les enjeux qu'elle renferme pour les participants et l'initiateur. C'est ce sur quoi je vais me pencher dans le chapitre 4.







**Chapitre 4 - La visibilité  
comme ressource dans la  
gouvernance des circuits  
courts. Une approche  
institutionnaliste de  
l'évaluation.**

## Propos du chapitre

Ce chapitre traite de l'ORCC dans la perspective de sa portée normative pour les circuits courts : qui est acteur, qui est exclu, quels sont les impacts pour les circuits courts en région ?

Son propos est une évaluation institutionnaliste de l'observatoire régional des circuits courts de PACA dans sa capacité à constituer une visée commune et à définir des règles (cadre) pour y contribuer collectivement. Pour ce faire, j'ai recours au cadre IAD (Institutional Analysis and Development), à partir duquel j'identifie l'impact de cet observatoire sur la capacité des acteurs et participants à faire émerger des règles. Celles-ci résolvent les dilemmes sociaux qui émergent du processus et sont tous liés à la ressource du système : la visibilité, à la fois produite et consommée au sein de l'observatoire.

Je situe cette étude dans la perspective de la multiplication des observatoires sur les circuits courts comme un révélateur de l'institutionnalisation des circuits courts et de la reconfiguration des politiques publiques qui se positionnent sur le sujet.

# Introduction : observer pour gouverner ?

En créant l'observatoire régional des circuits courts (ci-après ORCC), le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) a eu pour objectif de rationaliser son accompagnement de formes d'approvisionnement alimentaire en plein essor. En sus d'une meilleure connaissance du phénomène, l'institution d'une gouvernance régionale est un objectif affiché de cet ORCC. Initié par le Conseil Régional, on peut le considérer comme une démarche « *Top Down* », mais il a été organisé de façon participative, suscitant l'activation d'une proximité organisée (Guiraud et Rouchier, 2016), et se prête ainsi à l'analyse en tant que processus d'institutionnalisation complexe. À l'instar de Nyssens et Petrella (2015) au sujet des acteurs de « l'Economie Sociale et Solidaire », nous souhaitons comprendre si l'ORCC contribue au développement et maintien des circuits courts en les aidant « à produire leurs propres règles et normes de fonctionnement ». Pour cela nous utilisons la grille d'analyse d'Elinor Ostrom appliquée aux situations d'auto-organisation des acteurs et à leur capacité à créer de « bonnes » institutions de gestion collective (Ostrom, 1990). Nous montrons en particulier que la visibilité, tant collective qu'individuelle, est une ressource essentielle pour les acteurs des circuits courts, et que l'observatoire leur a permis de résoudre les tensions liées à sa production et son usage.

## 1.1 Des observatoires pour prendre acte du développement des circuits courts

Le développement des circuits courts – qu'il soit le fait d'innovations ou d'un renouvellement de formes anciennes – a lieu dans un contexte où les évolutions de l'agriculture post-Fordiste rendent les politiques sectorielles et les approches filières moins adaptées et opérantes (Olivier et Wallet, 2005) et où le désengagement de l'État couplé à la régulation marchande conduite par la distribution renforce une instabilité des prix aux producteurs (Allaire, 2011). Les circuits courts sont vus – et présentés – comme une réponse à des crises multiples – agricoles et des filières standardisées, de qualité, de durabilité, des collectifs et d'identité – (Allaire, 2016)

sans que cela ne soit tout à fait vérifié par des travaux scientifiques (Mundler et Laughrea, 2016). Au-delà de la reconnexion entre agriculteurs et consommateurs, leur développement s'accompagne d'une évolution du rôle ressenti de l'agriculture face aux questions environnementales, alimentaires et d'aménagement, et révèle un glissement du référentiel des politiques publiques dans leur façon de lier actions sectorielles à un intérêt public global (Allaire, 2016).

En France on dénombre plusieurs expériences d'observatoire des circuits courts (Figure 1) qui ont été constitués dans les dix dernières années : L'observatoire des circuits courts alimentaires de Bretagne (*Occab*) en 2007, le programme *Liproco* dans le Grand Ouest, le programme *Coxinel* en Languedoc-Roussillon en 2008, notamment à travers le projet CROC (Compétences, Réseaux, Observatoire, Communication pour soutenir l'agriculture locale par des réseaux de proximité), l'observatoire régional des circuits courts de Provence Alpes Côte d'Azur ou plus récemment (2014) l'observatoire interrégional des circuits de proximités (*Proximités*) en Limousin et Poitou Charente. Nous avons eu échos de démarches d'observatoire des circuits courts en Aquitaine (en 2014) et en Rhône-Alpes (en 2010) initiés tous deux par le conseil régional en relation avec les chambres d'agriculture, néanmoins nous n'avons pas pu confirmer l'existence opérationnelle de ces observatoires ni avoir d'informations sur leur contexte de création.

Ces expériences sont pour certaines des projets pilotes ou liées à des programmes limités dans le temps, en particulier les programmes Pour et sur le développement Régional (PSDR). Ce sont tous des observatoires en tant que dispositifs visant à : fédérer les acteurs (en premier lieu par le partage d'une définition), favoriser le développement des circuits courts (accompagnement et visibilité) et produire de la connaissance sur le sujet - ces trois missions étant partiellement redondantes. La spécificité de l'observatoire de PACA réside dans l'origine du dispositif. Celui-ci a été initié par la collectivité elle-même, sans qu'il soit adossé à un programme de financement spécifique ou à un partenariat avec le milieu de la recherche, ce qui est le cas pour toutes les autres expériences recensées.



Emmanuel Roux et Grégoire Feyt en 2011 observent deux tendances principales concernant les observatoires en France : une augmentation des démarches participatives et de la dimension opérationnelle. Ce glissement de l'observation à la participation par ailleurs observé dans d'autres cas (Healy et Verdier, 2010), se retrouve en tension dans les trois missions citées plus haut, et positionne l'ORCC dans cette dynamique plus générale des observatoires en France.

L'initiative du conseil régional de PACA est née à une période particulièrement vive du développement des circuits courts : les AMAP, très importantes dans cette Région (plus de 100 groupes en Bouches-du-Rhône en 2010, plus de 200 groupes recensés en PACA en 2012), venaient de se structurer en réseau national (MIRAMAP), les points de vente collectifs faisaient des émules en milieu rural (magasin de producteur), des initiatives naissaient dans l'approvisionnement de la restauration collective, les marchés paysans (Adear) et de producteurs (Chambre d'agriculture) se développaient avec des chartes et marques de pays. Ainsi dans les années qui ont suivi l'apparition de l'ORCC on a vu apparaître l'attente d'un changement d'échelle des circuits courts. En parallèle, le « circuit court » est devenu si populaire et multiforme qu'une véritable congestion s'est créée dans l'usage du terme : outre la difficulté à identifier le sens et les différences entre les différentes modalités, faire des choix de financement et d'aide devenait également délicat pour les décideurs publics.

L'exemple du positionnement politique à propos des circuits courts à l'échelle européenne et relatée par Gilles Allaire (2016) est symptomatique du spectre très large de visions qui se côtoient dans les circuits courts. Ainsi les néolibéraux y voient des normes qui différencient les marchés et de l'économie informelle qui pallie à la réduction des aides sociales publiques. Les traditionalistes ruralistes y voient une amélioration de la situation économique des agricultures avec un postulat d'une compatibilité des modèles agricoles. Tandis que les alternatifs écologistes y voient une amélioration de la durabilité de l'ensemble de la chaîne alimentaire, notamment à travers l'éducation et l'action collective. On ne retrouve pas forcément ces catégories de visions au niveau de l'ORCC, mais on voit se côtoyer des approches très différentes, qui coexistent au fil des années en contribuant d'une visée

commune sans pour autant s'exclure. Néanmoins, la concurrence politique comme économique demeure présente et surgit au détour d'un débat ou d'une proposition – la tension entre cohésion et visibilité individuelle y ressort sans cesse. On retrouve une situation qui a également pu être identifiée en ce qui concerne la dynamique de normalisation du commerce équitable (Randrianasolo, 2002), ainsi qu'à propos du changement d'échelle de l'agriculture biologique (Sylvander, 1997), des différentes voies de transition vers l'AB (Lamine, 2012) ou encore à propos des contributions au développement de l'AB, parfois opposée, des formes d'engagement collectif et des standards (Allaire, 2016).

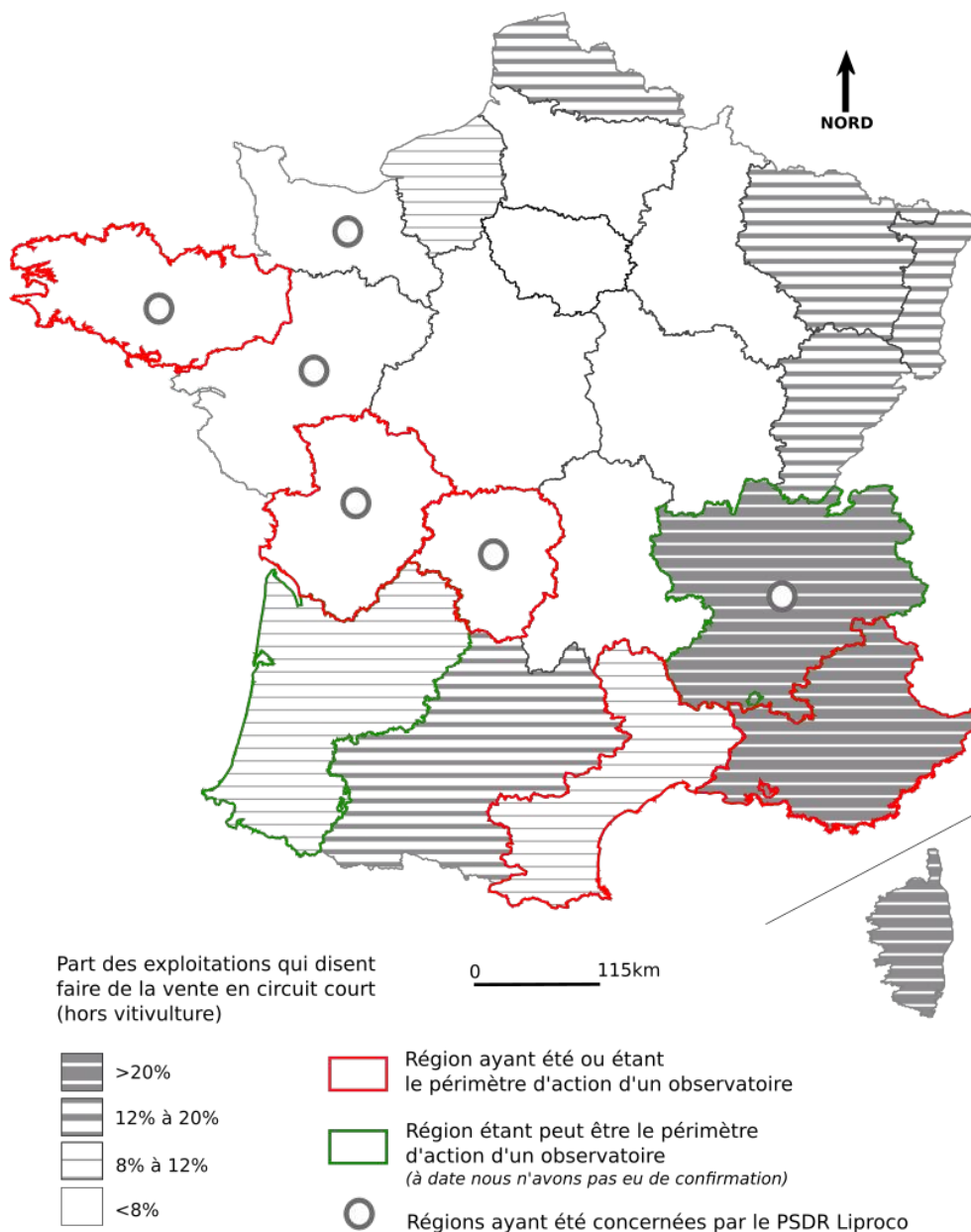
## **1.2. Observatoires et reconfiguration de l'action publique**

Nous avons référencé (fig.1) les expériences appelées observatoire ou définies comme un observatoire (fédérer les acteurs, favoriser le développement des circuits courts, produire de la connaissance à leur sujet) en perspective de la statistique du recensement agricole de 2010 qui caractérise pour la première fois le recours aux circuits courts par les agriculteurs. On note qu'en PACA, l'ORCC fait écho à une part relative importante des circuits courts. À l'inverse, la présence de plusieurs observatoires et du PSDR Liproco dans le Grand Ouest ne correspond pas à une part significative des agriculteurs ayant recours aux circuits courts. Les régions Rhône-Alpes et Aquitaine semblent quant à elle en voie de mettre en place un dispositif d'observatoire. Ainsi, la présence d'un observatoire ne semble pas corrélée à l'importance des circuits courts dans une région – ce qui méritera d'être vérifié lors du prochain recensement agricole – et permet de se demander si le second objectif des observatoires fonctionne effectivement, ce qui rejoint notre interrogation première concernant l'ORCC.

Pour cette carte, nous n'avons pas signalé les réseaux autour des circuits courts au niveau de territoires administratifs et à l'initiative (ou largement sollicités par) des collectivités. Ils sont souvent adossés aux expériences d'observatoire citées avec parfois une dimension plus orientée vers l'action et l'expertise : par exemple en Languedoc Roussillon (en lien avec le portail Manger local), en Poitou-Charentes

(Réseau régional des Circuits courts) ou en Bretagne (Pays de Rennes, Pays centre Bretagne). Ces réseaux sont multi-scalaires et multisectoriels et s'organisent de façon corollaire à la mobilisation des acteurs pour le développement des circuits courts.

**Un inventaire des observatoires des circuits courts en France en 2015**



Source : IGN Agreste 2012 - Agreste, Recensement agricole 2010

Auteur : Noé Guiraud 2015

Figure 1 : Présence d'un observatoire des circuits courts (2015) mise en regard de la part des exploitations impliquées dans la vente en circuits courts (2010).

À l'origine, l'ORCC a été présenté comme un outil qui doit susciter la mise en place

d'une « gouvernance alimentaire » régionale (annexe H). Le terme « susciter » est choisi dans la mesure où la démarche est « *Top Down* », mais sa particularité est de créer un espace où les participants sont sollicités pour décider du format et du contenu du dispositif. On retrouve là une tension décrite par Vincent Piveteau (2011) entre ce qu'il appelle la verticalité et l'horizontalité de l'action induite par l'observatoire, on verra que cela peut se poser comme une contradiction ou un atout dans la perspective de son évaluation.

Cet appel à la gouvernance par le conseil régional s'inscrit 1. dans la dynamique de décentralisation impulsée dans les années 80, appelant de nouvelles formes de gestion et de nouvelles finalités pour l'action publique, 2. dans le cadre de la construction Européenne suscitant également de nouvelles formes d'action, valorisant la mise en réseau ainsi que l'échelon régional plutôt que des pouvoirs hiérarchisés (Boyer et Dehove, 2001), 3. dans la lignée des Agendas 21 qui font appel aux collectivités pour mettre en place des actions publiques participatives à l'échelle de leurs territoires.

Cette reconfiguration de l'action publique s'est appliquée ainsi aux circuits courts à travers la double mission de l'ORCC : élaborer et appliquer l'action publique tout en assumant une fonction de médiation entre les acteurs concernés, fonction constitutive de sa réussite selon Piveteau (2011). Cette médiation doit, comme processus de coordination visant la participation à l'action publique, permettre que l'horizontalité de l'action publique nourrisse sa verticalité. Ainsi, la capacité de l'observatoire à coordonner les acteurs autour d'une visée commune devrait nourrir l'élaboration d'une action publique par et pour les acteurs, c'est-à-dire l'édification de règles communes : « a set of rules in use » (Ostrom, 1994).

La gouvernance est une notion polysémique (Baron, 2003 ; Bertrand et Moquay, 2004 ; Leloup et al, 2005 ; Lanciano, 2008). Il est important de se référer à ce que les participants eux-mêmes en perçoivent. Suite à une réunion plénière en 2012 les participants avaient été invités à proposer un nom à l'observatoire (11 personnes interrogées sur 28 présentes à la réunion (Guiraud, Rouchier, 2016)) : les termes alors

utilisés (analyse de leur fréquence d'utilisation dans les réponses) avaient montré l'importance de la *gouvernance* dans leur vision. Elle y était qualifiée d'*alimentaire* et de *régionale*, en référence aux systèmes alimentaires (production, transformation, distribution et consommation), et à la dimension territoriale. Apparaissaient aussi *plateforme* et *échange* évoquant des modalités d'interaction (soit l'action horizontale).

Si le terme est d'abord issu des études et actions sur la sécurité alimentaire, en particulier par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), la « gouvernance alimentaire » se retrouve plus récemment dans les réflexions portées à l'échelle des agglomérations, à l'instar de travaux initiés par Terres en Ville<sup>30</sup> et présentés lors du séminaire de lancement du réseau rural français (9 et 10 décembre 2008 à Bordeaux). Son usage s'observe également de plus en plus dans des travaux scientifiques (Faucher, 2014 ; Perrin et Soulard, 2014). Ce terme est mobilisé par des acteurs du milieu associatif, des structures de développement, des collectivités, et des chercheurs, qui cherchent à établir des dynamiques de coopération à l'échelle des villes à propos de l'approvisionnement alimentaire. Le réseau rural français identifie sa mise en application dans des études sur l'institutionnalisation de la concertation, l'encouragement du rapprochement entre acteurs publics et privés, l'articulation entre activités économiques et règles d'intérêt général et la formalisation de coopérations territoriales par des contrats d'action publique. Ceci dénote d'une certaine percolation entre les différents milieux<sup>31</sup>, et la désigne bien comme un objet issu des dynamiques de reconfiguration de l'action publique. En outre, tous ces éléments sont bien à mettre en relation avec les buts et outils de l'ORCC.

### **1.3 L'observatoire comme institution de gestion de la visibilité des circuits courts**

---

<sup>30</sup> Travaux réalisés en partenariat avec APCA, TRAME, FNCivam, FNCuma et Inra (2008 et 2009) au sein de l'atelier *quelles relations urbain/rural pour une meilleure gouvernance alimentaire des territoires ?*

<sup>31</sup> On pense essentiellement à l'INRA, à travers le rapport coécrit avec les partenaires sus-cités, et dont le nom est *la gouvernance alimentaire des agglomérations françaises et la relocalisation des productions agricoles*, et à travers les programmes PSDR, notamment dans le Projet FRUGAL (FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire), mais aussi des projets Inventer, SYAM et Perfecto.

Comme nous avons montré, l'ORCC s'est développé dans un contexte de multiplication de l'offre et de la qualification des circuits courts, avec l'objectif de les organiser, mais aussi en espérant créer de nouvelles formes d'action publique. C'est pourquoi nous souhaitons ici évaluer la réussite dans l'atteinte de ces deux objectifs, à travers l'utilisation du cadre IAD (Institutional Analysis and Development) (Ostrom, 1990, 2010a). Celui-ci permet en effet de mettre en avant à la fois la dimension dynamique d'un processus d'institutionnalisation, à travers la révélation de dilemmes sociaux, qui se résolvent dans la création d'ensembles de règles à différents niveaux. Ce cadre nous a en particulier permis d'identifier que la ressource construite par l'observatoire était celle de la visibilité des circuits courts (collective), mais qu'elle permettait également à des acteurs d'augmenter leur visibilité individuelle, créant des tensions qui se résolvaient au fur et à mesure de la mise en place de la gouvernance. En outre, l'observation des règles mises en place et des acteurs qui les portent, toujours grâce au cadre IAD, permet de mettre en avant un défaut d'appropriation dans l'outil, qui est finalement lié à l'ambiguïté de la relation entre la gouvernance mise en place et l'initiateur de cette gouvernance, le Conseil Régional lui-même.

Après avoir décrit le cadre IAD dans la section 2., nous montrerons qu'il permet d'identifier des moments-clefs dans la constitution de l'ORCC (3.1), de voir l'émergence de règles pour résoudre les dilemmes sociaux concernant la production et l'appropriation des ressources (ici immatérielles) qui se révèlent nécessaires (3.2), tant aux acteurs de la gouvernance qu'à tous les participants, qui ne sont pas nécessairement les mêmes (3.3). Ceci nous permet de formuler un diagnostic et de donner quelques éléments de sa confirmation (4).

## **2. La genèse des institutions : du dilemme social aux règles et la confiance**

### **2.1 Une théorie de la dynamique institutionnelle**

Elinor Ostrom conclut son interlocution de prix Nobel d'économie de 2010 en soulignant que « *l'analyse des politiques publiques devrait postuler que les humains possèdent des structures de motivations plus complexes et une plus grande capacité à résoudre les dilemmes sociaux que postulées dans la théorie du choix rationnel* ». Puis d'affirmer plus loin que « *nous devons nous demander comment des institutions polycentriques variées peuvent favoriser ou décourager l'innovation, l'apprentissage, l'adaptation, la fiabilité, le niveau de coopération des participants, et l'accomplissement des résultats plus efficaces, équitables et durables à des échelles multiples* » (Toonen, 2010, cité par Ostrom, 2010b).

Si nous mobilisons le cadre IAD pour analyser l'ORCC c'est, comme nous l'avons montré, parce qu'il est pour les acteurs plus qu'un dispositif d'observation, mais bien un outil de gouvernance innovant pour encadrer un objet multiforme et multiacteur émergent. L'IAD est une grille d'analyse adaptative qui permet de travailler sur des formes institutionnelles hybrides (entre le marché et l'État) et qui est particulièrement pertinente pour des études empiriques. Nous cherchons comme sa conceptrice à comprendre l'« énigme » de ces formes institutionnelles hybrides qui fonctionnent « bien » pour gérer des ressources communes. La notion de « bien », qui est énoncée initialement en référence au « satisficing » de Simon (1955) ne stipule pas qu'il est possible de trouver un optimum, au sens économique de la plus efficace, mais qu'une institution doit permettre un niveau suffisant de quatre éléments : efficacité, légitimité, équité et pérennité (Ostrom, 1990).

Les travaux d'Elinor Ostrom sont peu présents dans la recherche française si ce n'est dans le champ de la gestion de ressources naturelles et renouvelables depuis la sortie de son livre de 1990 (Barreteau et al., 2001; Weber, 1992). Suite à son prix Nobel de 2010 et son invitation par François Bousquet au CIRAD en 2012, un numéro spécial de la revue de la régulation lui a été consacré. Deux aspects de son travail y sont mis en avant : 1. sa lecture en terme de Communs (Allaire, 2013 ; Coriat, 2013) notamment en tant que régime de propriété et faisceaux de droits (Labatut et al, 2013, Orsi, 2013 ;) en particulier les applications aux ressources immatérielles (Allaire, 2013 ;Labatut et al, 2013 ; Mangolte, 2013). ; 2. l'originalité de ses travaux et leur portée pour l'économie institutionnelle (Chanteau et Labrousse, 2013 ; Weinstein,

2013). Leur intérêt réside en effet dans la prise en compte de la complexité des dynamiques institutionnelles, ce qui permet de mieux considérer la grande diversité des arrangements institutionnels existants, ainsi que leur caractère évolutif et situé (Chanteaux et Labrousse, 2013). Il est en outre important de rappeler qu'Elinor Ostrom a construit son cadre en se basant sur de très nombreux exemples, soit en utilisant une démarche inductive qui la différencie nettement des autres institutionnalistes importants (Greif et Kingston, 2011). Comme nous l'avons indiqué, c'est la capacité à analyser une institution de gouvernance qui nous intéresse ainsi, à travers le cadre IAD et les concepts opératoires développés depuis une trentaine d'années que nous avons choisi de nous approprier pour notre présente étude, à l'instar de récents travaux (Ami et Rouchier, 2014 ; Lamine et Rouchier, 2015 ; Salleilles, 2011).

Laerhoven et Ostrom (2013) en faisant le point sur les travaux effectués par la communauté définissent des manques tels que l'absence d'études empiriques sur de longues périodes de temps qui leur apparaît importante à mener notamment pour aborder la question du changement institutionnel (Laerhoven et Ostrom, 2013 ; Ostrom et Basurto, 2013 ; Labatut et al, 2013). Le changement institutionnel peut être abordé en comparant plusieurs situations à des dates données (Lamine et Rouchier, 2015). Bien que notre démarche se situe à une période particulière, la création institutionnelle, notre étude porte bien sur la dynamique de l'institution en construction qui se lit dans l'enchaînement chronologique des situations-action (pour emprunter la grammaire institutionnelle adéquate).

## **2.2 Dilemmes sociaux successifs autour d'une ressource commune**

Elinor Ostrom a mené des études dans les années 60 et 70 sur la gestion de l'eau, mais aussi sur des questions de sécurité et de police, et a pu mettre en évidence qu'une organisation **polycentrique multiniveau** (de petites à moyennes unités interagissantes) – soit ce que l'on peut voir comme un système complexe – peut être plus efficace qu'une organisation centralisée et plus massive. Ces résultats s'inscrivent



dans le développement des sciences de la complexité, où la fonctionnalité et la capacité du système à se reproduire devient un angle d'analyse plus pertinent que l'efficacité au sens économique (Maturana et Varela, 1972). Deviennent objet de recherche les facteurs - nombre d'acteurs, connaissance de la dynamique de la ressource, existence de leadership,... (Ostrom, 2012) - qui favorisent ou nuisent à l'émergence et à la robustesse du système auto-organisé. La notion de polycentrisme « caractérise une situation dans laquelle de nombreux centres de prise de décision sont formellement indépendants les uns des autres » (Ostrom, 2010b), et le terme **multiniveau** indique la coexistence située d'acteurs aux comportements d'interaction prévisibles dans la mesure où ils « se prennent mutuellement en compte dans leurs rapports de concurrence, entrent en relation dans divers engagements contractuels et coopératifs ou ont recours à des mécanismes centralisés pour résoudre leurs conflits » (Ostrom, 2010b).

Les cadres d'analyse d'Ostrom, dont l'IAD, sont issues d'un travail sur des systèmes de gestion de ressources naturelles en situation de surexploitation. Néanmoins, la montée en généralité atteinte permet à Ostrom et ses collègues (Anderies et al, 2013 ; McGinnis et Ostrom, 2010, 2014 ; Ostrom et Basurto, 2011 ; Janssen et al, 2011 ;) d'utiliser ce cadre en d'autres contextes institutionnels où sont susceptibles d'apparaître des **dilemmes sociaux**. La **ressource commune** se définit par une difficile exclusion des bénéficiaires potentiels et une rivalité dans la mesure où l'usage de la ressource par un individu aura un impact sur celle des autres. On peut distinguer d'un point de vue théorique deux aspects dans l'existence d'une ressource : la fourniture - lorsqu'il est nécessaire d'investir pour la produire, l'entretenir, la protéger - et l'appropriation - qui fixe les modalités d'accès et d'usage pour les acteurs (Anderies et al., 2013). C'est lorsqu'un acteur peut profiter de l'investissement des autres participants qui dépendent de la ressource commune - soit en trichant sur son investissement, soit en s'appropriant plus que prévu - c'est la possibilité de free-riding (en anglais) ou d'apparition d'un passager clandestin (en français) qui caractérise donc ces situations.

Lors de l'émergence d'une institution, on peut observer ainsi trois problèmes de l'action collective (Ostrom, 1990, 1994 ; Cardenas et Ostrom, 2004) : **le problème de**

**la mise en place** se pose quand des acteurs en situation de concurrence choisissent d'investir dans la mise en place d'une institution. Comment font-ils ce choix rationnellement ? **Le problème des engagements crédibles** se pose quand un acteur qui a accès à des ressources communes s'engage de façon crédible à suivre les règles alors que tous savent qu'il y a de fortes chances qu'il puisse rompre son engagement. Comment un groupe peut-il résoudre ce problème de l'engagement sans autorité externe? **Le problème de la surveillance** se pose alors, soit résolu par une surveillance mutuelle entre les acteurs, soit par des règles de surveillance formalisées. En effet, le défaut de surveillance met en péril l'engagement crédible des acteurs et sans engagement crédible, il n'y a pas de raison de faire de nouvelles règles. Si le contrôle social n'est pas suffisant, le dilemme de fourniture du bien commun est insoluble (Ostrom, 2010a).

On voit que dans une perspective dynamique (fig.2), les dilemmes apparaissent nécessairement et se résolvent par l'élaboration de règles collectives - il est alors possible d'utiliser le cadre IAD pour évaluer la qualité de la réponse que le système de règles apporte au problème.

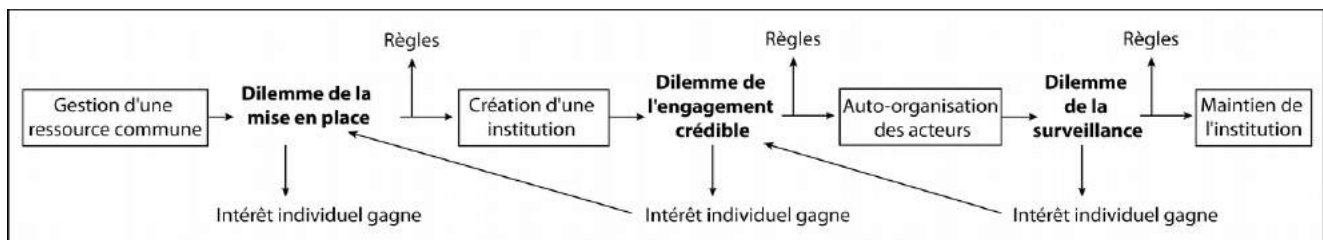


Figure 2 : Schématisation de l'interrelation des dilemmes de l'action collective : chaque étape permet à l'institution d'être de plus en plus complète.

### 2.3 Niveaux de règles

C'est au sein de l'arène d'action (l'espace social d'interaction) que les règles vont être élaborées, à travers les négociations, échanges, et rapports de pouvoir (Ostrom, 2012). La notion de règle est assez minimaliste dans ce contexte (« a set of rule in use

»), mais insiste bien sur le fait qu'il s'agit de règles appropriées par les acteurs, qui les connaissent et les utilisent pour la plus grande part. Ainsi, les règles sont associées à des situations identifiables, mais agissent aussi à différents niveaux : il s'agit « des prescriptions effectives, définissant quelles actions et quels résultats sont requis, interdits ou permis [...] elles procèdent en créant des catégories de personnes (rôles = position) qui selon le cas, doivent, ont l'autorisation de, ou ont l'interdiction de procéder à certaines catégories d'actions selon que tel résultat est requis, autorisé ou prohibé et qui sont confrontées à la probabilité d'être surveillées et sanctionnées de manière prédictible » (Ostrom et Basurto, 2011). Dans une perspective complexe et dynamique, il est nécessaire de penser plusieurs niveaux de règles, et l'IAD en identifie trois :

- **Le niveau opérationnel** « pour les pratiques et les décisions ordinaires, ce qui est autorisé dans un quotidien en termes d'actions et d'interactions » - les règles de fourniture, d'appropriation et de surveillance relèvent de cette catégorie
- **Le niveau des choix collectifs** « pour définir les règles du niveau opérationnel et les structurer de façon plus ou moins codifiée » - les systèmes de vote, les modalités de circulation d'information, l'évolution des positions des acteurs en font partie
- **Le niveau constitutionnel** « pour participer aux décisions publiques et à l'arène d'action plus généralement, et à comment sont révisés les objectifs et les règles de chaque niveau. » - on peut y discuter la révision des objectifs collectifs, de la délimitation du fonctionnement de l'institution, et en particulier des individus exclus ou inclus dans le système.

De façon schématique, là encore, la présence de ces différents niveaux de règles correspond à la résolution progressive des dilemmes de l'action collective présentés plus haut. Sans niveau constitutionnel il n'est pas possible de résoudre le dilemme de la surveillance sans autorité externe. Par ailleurs selon qui a accès à ces différents niveaux de règles se définissent des accès à l'usage et aux bénéfices, ce qui pose en

sus des questions de fonctionnement du système, ceux de l'équité, déjà évoquée, si des participants se trouvent par la suite exclus. Ceci dit, bien entendu, il existe une forte interrelation entre les systèmes de règles, qui doivent être cohérents entre niveaux (Barreteau, ), et ont même au sein d'un même niveau des liens croisés (en particulier entre fourniture et appropriation).

Cette seconde interdépendance a été analysée dans les travaux de Allaire et Bienabé (2013) au sujet des indications géographiques. Dans cette étude de cas, la ressource produite est une réputation collective, les bénéfices que les "appropriateurs" en tirent correspondent alors à « une prime de marché, qui vient en supplément de ce qu'un producteur obtiendrait seul sur la base de ses propres efforts de qualité et de sa réputation individuelle si cette ressource, la réputation collective, n'existait pas » (Allaire, 2016). Dans le cas où l'accès à la ressource n'est pas ou plus contrôlé (dilemme de surveillance), alors il y a un risque de dégradation de la ressource, la réputation collective, qui intervient dans ce cas par une dépréciation de la marque : « Les enjeux de l'organisation des acteurs et d'un système de règles se rapportent aux deux menaces que constituent la dépréciation de qualité en l'absence d'un standard minimal de pratiques et la dépréciation de la marque par la non-maîtrise de l'offre ». (Allaire, 2016). On verra que l'analyse que nous menons a des liens avec ce résultat.

## **2.4 Confiance et communication**

La variabilité des modes d'organisation produits par les systèmes de règles peut cependant avoir des impacts sur les interactions entre acteurs, au-delà même de l'organisation purement économique. Ainsi, l'appropriation autorisée peut dépendre de l'investissement individuel ou pas, l'accès spatial et temporel à la ressource produite peut-être hétérogène et incertain, la surveillance et la sanction peuvent être plus ou moins publicisée : tous ces éléments peuvent provoquer des sentiments d'iniquité, et avoir des effets négatifs rétroactifs sur l'investissement. En effet, le système de règles se doit également d'« instaurer la confiance entre individus et développer des règles institutionnelles bien adaptées aux systèmes écologiques utilisés » (Ostrom, 2010b). La confiance entre individus et les règles institutionnelles sont deux aspects qui, après

plus de 50 années de recherche et des centaines d'études de cas, ont été définis comme étant « d'une importance capitale pour résoudre les dilemmes sociaux » (Ostrom, 2010b). Or le niveau de communication au sein de l'arène est un des éléments-clefs de la construction de cette confiance, ce qui est maintenant documenté tant par des travaux expérimentaux qu'empiriques (Janssen et al, 2011). Car les acteurs n'ont pas les mêmes informations, ne viennent pas du même contexte, n'ont pas les mêmes attributs. Cette hétérogénéité des acteurs induit une imperfection de l'information et peut générer des situations d'incertitude. C'est pourquoi le définir et le qualifier permet de savoir s'il favorise ou non une plus grande coopération entre les acteurs. Marco A. Janssen, François Bousquet et Elinor Ostrom (2011) concluent suite à leur étude sur les interactions entre 1. les dynamiques écologiques, 2. l'expérience des usagers de ressources et 3. l'organisation des institutions, que « la qualité de la gestion des ressources dépend plus de la possibilité de communication entre les usagers que du type de règles qu'ils choisissent ou qu'ils créent »<sup>32</sup>. L'expérience rend plus performante l'institution notamment dans le choix des règles les plus adaptées pour favoriser la gestion des ressources. Mais la confiance dans les autres et le sentiment d'appartenance qui sont des variables contextuelles sont plus efficaces pour favoriser la bonne gestion des ressources que l'expérience qui agit indirectement sur le choix de bonnes règles. Ainsi le niveau de communication apparaît être plus important que le contenu pour expliquer l'adoption des meilleures règles selon les situations.

Dans notre contexte, il nous a semblé ainsi important de mettre en avant deux aspects en parallèle : l'apparition de dilemmes sociaux et l'émergence de règles pour les résoudre ; et la communication effective mise en place. Le travail de terrain a été de trois types : participation à une part importante des réunions entre 2010 et 2014 (douze sur vingt-quatre) et analyse exhaustive des comptes-rendus ; participation par l'un des auteurs à l'ORCC en tant que stagiaire lors des 6 premiers mois de 2012 qui a donné l'occasion d'une appréhension fine des missions de l'observatoire et des positions d'un grand nombre des ces participants ; réalisation d'entretiens (a posteriori, en 2015 et 2016) avec deux animateurs du comité technique et avec la

---

<sup>32</sup> « the quality of resources management lies more on the possibility of communication rather than on the types of rules crafted » (notre traduction)

chargée de mission du conseil régional en charge de l'ORCC afin de confronter nos hypothèses de recherche à leur vision de l'ORCC - ces derniers éléments ont servi de test de validité de nos pistes de recherche.

La question de la communication a été traitée grâce à l'observation de la participation aux rencontres, déjà analysées dans (Guiraud, Rouchier, 2016). Nous redonnons ici les principaux éléments, la participation à l'ORCC des structures (fig.4) et nous approfondissons la question de la représentation des structures par les personnes (fig.7). L'identification des co-présences ainsi établie permet tout à la fois de montrer la familiarité, mais aussi l'investissement en temps des structures participantes.

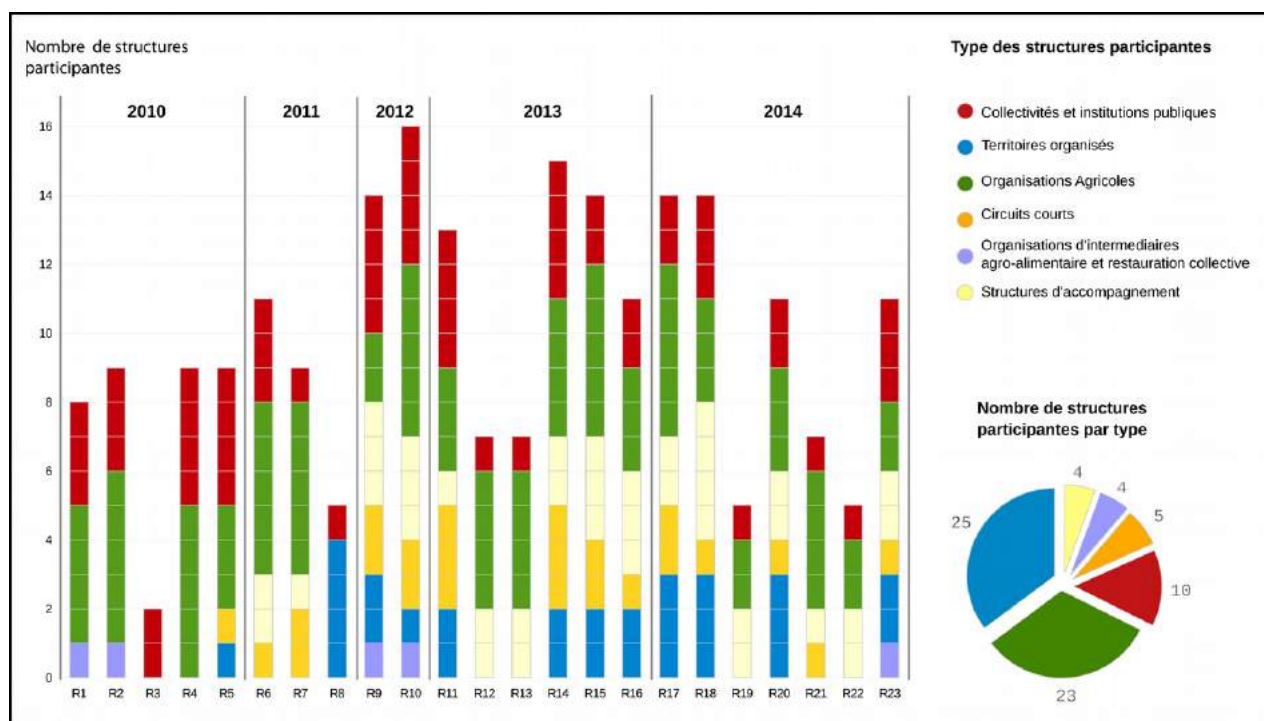


Figure 3 : Les structures qui ont participé aux réunions de l'ORCC et leur typologie: prédominance des acteurs de l'accompagnement agricole et des territoires organisés.

Nous avons alors étudié l'évolution de l'organisation et fonctionnement de l'ORCC (fig.5), à travers la liste des différentes productions issues des travaux de l'ORCC et des ressources nécessaires mobilisées dans le temps. Ceci a permis d'identifier les dilemmes sociaux et en conséquence la ressource commune en jeu, les règles qui résolvent (ou non) ces dilemmes et leur organisation en différents niveaux (Tableau 1). Ce travail a permis de mettre en évidence des phénomènes d'exclusion ou de

risque d'exclusion, identifiable dans le système de fourniture et d'appropriation de la ressource. Nous aboutissons sur l'identification des structures participantes devenues des acteurs de la gouvernance régionale, rendant cette dernière concrète, mais aussi sur la mise en lumière des dilemmes non résolus et des ambiguïtés résiduelles dans la définition des acteurs et usagers légitimes.

## **3. Dilemmes dans la voie de développement des circuits courts**

### **3.1 Participer à la définition et en tirer bénéfice**

Le premier élément issu de la mise en place de l'organisation des acteurs sur la question des circuits courts en a été la définition. Ceci permet par la suite de recenser et évaluer l'adéquation d'un système de vente donné à cette définition, ce qui est une attente des initiateurs de l'observatoire. Ce contexte définit une visée commune partagée par les participants de l'ORCC. Cependant, comme toute définition, elle induit un processus d'inclusion et d'exclusion des promoteurs actuels de ces circuits, ce qui est un enjeu de taille.

Déjà, la reconnaissance de la définition a une influence sur l'attribution des financements publics - ceux-ci restent une ressource financière essentielle pour nombre de projets de circuits courts, particulièrement lors de leur création, et pour la majorité des « têtes de réseaux » et organismes d'accompagnement. Par ailleurs, les sollicitations pour participer à l'ORCC ont d'abord été le fait de la chargée de mission « circuits courts » du service agriculture du conseil régional, avant d'être du ressort des animateurs des groupes. Ainsi le conseil régional a eu dès le début une position particulière vis-à-vis des autres participants : à la fois initiateur de l'ORCC et « arbitre » du financement d'un grand nombre des structures participantes ou de leurs projets.

De nombreuses structures ont été sollicitées en amont de la rédaction et du vote de la politique régionale sur les circuits courts (quatre rencontres en 2010) et ceci a permis une inclusion importante des acteurs à la définition des circuits courts et aux objectifs

de la politique régionale qui se sont formalisés dans les missions de l'ORCC. Ce processus a permis une sélection progressive et collective. Ainsi une fois l'observatoire lancé, ont été exclus les acteurs qui avaient pu susciter des débats d'ordre politique (syndicats agricoles et élus des collectivités) qui avaient pris trop de place durant les rencontres de préfiguration de la politique-cadre en 2010 - par exemple, divergences quant à la nécessité pour les circuits courts d'être labellisés AB, ou encore la confrontation plus large entre les « partisans » de la FNSEA et ceux de la Confédération paysanne. L'exclusion s'est simplement exprimée par une non-invitation aux rencontres.

Les structures qui participent à l'observatoire en retirent une visibilité individuelle et cette visibilité est une forme de légitimation de leur compétence au sujet des circuits courts, c'est une source de motivation à y être représenté. Mais cette visibilité s'obtient que si l'ORCC est lui même une structure légitime et visible, or, de façon complémentaire, c'est une large participation à l'observatoire qui est le fondement de sa légitimité. C'est à ce niveau de la constitution de l'institution - au moment où elle commençait à être définie, visible, et légitime - qu'apparu la possibilité de récupération individuelle des bénéfices d'un travail collectif. Ce risque a pu être repéré dans les critiques formulées vis-à-vis des acteurs de l'agriculture conventionnelle (Chambres de l'Agriculture qui sont les interlocuteurs privilégiés des collectivités) par les acteurs de l'agriculture biologique et de l'agriculture paysanne. Pour les acteurs dits alternatifs, ces acteurs conventionnels, initialement décriés au sujet l'alimentation locale, contribueraient à « dégrader » la « référence » circuits courts en proposant une offre qui s'apparente à des circuits courts et qui sont devenus des circuits courts selon la définition retenue. La légitimité de qui peut travailler au développement des circuits courts ou non, et suivant quelle modalité est au centre de cette tension qui porte ouvertement sur le modèle agricole, mais implique aussi des visions politiques différentes<sup>33</sup> du système alimentaire. Car si dans l'ensemble les acteurs s'accordent

---

<sup>33</sup> On a pu observer une convergence de vue des structures les plus opposées politiquement, mais finalement liées par le secteur d'activité dont elles viennent : tant pour les structures du pôle InPACT et que pour les Chambres de l'Agriculture il est fondamental de toujours revenir à ce que les circuits courts apportent aux agriculteurs. Pour eux c'est la base, le fondement du circuit court c'est d'aider l'agriculteur, d'améliorer son activité. Cette convergence de vision a été assez structurante quant aux choix des expériences discutées, au point que cela a donné lieu une critique de la part de certaines structures lors de la restitution des travaux de l'ORCC à l'automne 2015, qui ont souligné que l'observatoire focalise ses travaux sur la vente directe et sous-traite les expériences ayant recours à



sur l'intérêt collectif des circuits courts, il en va autrement lorsqu'il s'agit de choisir une voie de développement de ces activités : d'une certaine façon, chacun tire la couverture à soi, ramenant la visibilité et la légitimité des circuits courts construits collectivement à sa propre pratique.

Cette relation entre visibilité et légitimité s'est révélé l'enjeu politique central de l'ORCC et explique les présences, les négociations et les travaux collectifs dont certains ont accepté de prendre la responsabilité. Si le premier travail d'exclusion de certaines structures (secteur viticole, acteurs politiques, élus et représentants syndicaux) a créé le premier niveau de reconnaissance et de visibilité dans le cadre de l'ORCC, les évolutions de l'organisation du collectif – constitution de groupes de travail, comité technique et comité de pilotage – et l'attribution des responsabilités liées ont fait apparaître de nouvelles tensions et de nouvelles règles dans la foulée.

### **3.2. Productions, usages et attribution des rôles**

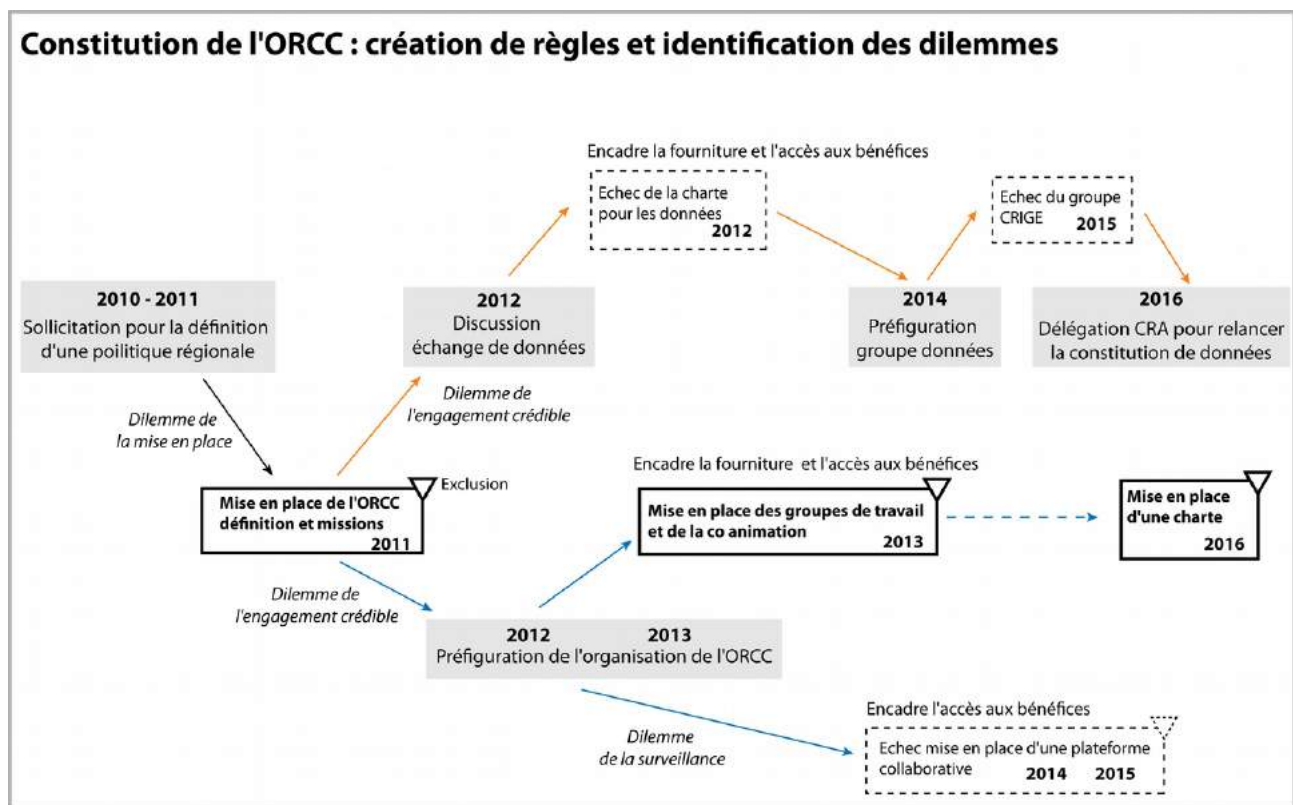
L'émergence de problématiques au sujet des circuits courts en région a été la seconde étape mise en place pour, tout à la fois, produire des référentiels et des données dont les participants signalaient le besoin, et mettre en scène la coopération entre acteurs habituellement en opposition politique à travers des réflexions sur l'aide au développement des circuits courts. En 2012, la chargée de mission de l'ORCC a ainsi proposé de mettre en place trois groupes de travail de taille limitée pour réduire l'occurrence de rencontres plénières et rendre le travail plus efficace.

Nous nous pencherons d'abord sur la question de l'échange et de la production de données (recensement statistique et production de références) et le parcours un peu chaotique qui est toujours en cours au bout de quatre années pour créer des règles de fonctionnement (les flèches oranges dans la figure 4). Puis nous parlerons de la mise en place des groupes de travail et de la co-animation, et des résultats dans le temps de long de ceux-ci (les flèches bleues dans la figure 4).

---

un intermédiaire, et donc in fine sous-traite la question de l'innovation des modalités d'action des intermédiaires.

Pour chacun de ces axes, nous analysons l'organisation collective en décrivant la mise en place de la fourniture, la répartition de responsabilité pour la fourniture, et le fonctionnement de l'appropriation de la production. Nous présentons ensuite l'exclusion effective ou potentielle induite par l'organisation et le dépassement ou la persistance des dilemmes d'action collective. La figure 4 résume cette approche de l'organisation de l'ORCC.



Figure

re 4 : L'évolution de l'ORCC au fil des années à travers les dilemmes de l'action collective : identification de la création des règles, du phénomène d'exclusion qui l'accompagne et de la persistance de certains dilemmes.

À l'origine de l'Observatoire, deux stagiaires en 2011 et 2012 ont lancé la création d'une base de données sur le recensement des modalités de vente en circuits courts. Deux étapes étaient importantes à organiser : partage de ressources (selon les compétences des participants) afin de constituer une information statistique et géo référencée à l'échelle de la région PACA, puis l'échange de données, qui a été sujet à différentes propositions d'encadrement (charte, groupe de travail au CRIGE,

délégation à la chambre régionale d'agriculture). On note que les deux aspects n'ont pas donné lieu à une dynamique collective jusqu'à aujourd'hui. La récolte de données s'est confrontée au manque de temps des participants et aux limites de la participation volontaire, le taux de réponse était bas et les réponses inégales. En 2013 et 2014, d'autres recensements ont été réalisés - inventaire des acteurs de l'aval, de l'amont et intermédiaires pour la restauration hors domicile, étude sur les points de vente collectifs - notamment pour alimenter les travaux des groupes thématiques. L'enjeu de l'encadrement de l'échange des données a émergé dès 2012 lorsqu'il fut question d'anticiper l'actualisation du recensement et donc de définir qui avait en charge la collecte des données, leur mise en forme et leur exploitation dans le temps. Dans un premier temps pris en charge par le conseil régional (service agriculture et analyse spatiale), il était question de faciliter les contributions des participants en formalisant les échanges par une charte, puis en donnant la responsabilité à une entité plus neutre et légitime que le conseil régional : le centre régional d'information géographique<sup>34</sup>.

Ex post, on peut se dire que la charte des données a peut-être été proposée trop tôt dans le processus (2012), et que son intérêt à l'époque ne fut pas perçu. Elle avait été en effet présentée pour donner confiance aux acteurs dans les processus d'échange et de traitement de données pour aider à leur contribution. Mais, en sus de ne pas comprendre clairement l'usage qu'ils pourraient faire des données, certains acteurs trouvaient que l'accès, sous contrôle du conseil régional, n'était pas libre et clair. Les participants n'ont pas vu l'intérêt de participer au remplissage de la base. La transposition d'un outil ex nihilo, sans respecter un processus plus lent où émergent les besoins au fur et à mesure, a rendu l'outil encore plus lointain et a fait tomber le dilemme du côté du comportement individuel égoïste. Par la suite, de nouvelles personnes se sont engagées pour revivifier l'appropriation de l'outil statistique et, en 2014, deux réunions de préfiguration d'un sous-groupe « circuits courts » du pôle « métier agriculture du CRIGE » ont eu lieu, afin d'assurer un accompagnement pour la création de données et en formaliser l'accès. Là encore, il n'y eut pas de suite : on peut en attribuer la raison à un manque de formalisation du système d'appropriation

---

<sup>34</sup> Créé fin 2002 par l'État et la Région, le CRIGE a pour mission de développer les usages, la production et le partage d'information géographique entre les services publics.

et d'attribution des responsabilités, en particulier les structures les plus intéressées par la création de données statistiques sur les circuits (les structures des territoires organisés) étaient absentes des discussions en 2013 et 2014 (R19 et R22 dans la figure 3 et 5). En 2016 un nouvel essai est en cours : la responsabilité en a été confiée à la chambre régionale d'agriculture et maintenant les représentants des territoires organisés y ont été inclus - peut-être que leur présence permettra de faire converger les comportements vers l'autre pôle du dilemme : le partage. Dans cette histoire on observe un dilemme de l'engagement crédible qui persiste au fil du temps, tout en passant par plusieurs tentatives d'institutionnalisation, et reposant en partie sur un outil de mise en confiance (la charte) qui n'a pas suffi à générer la dynamique du fait du manque de demande émergente.

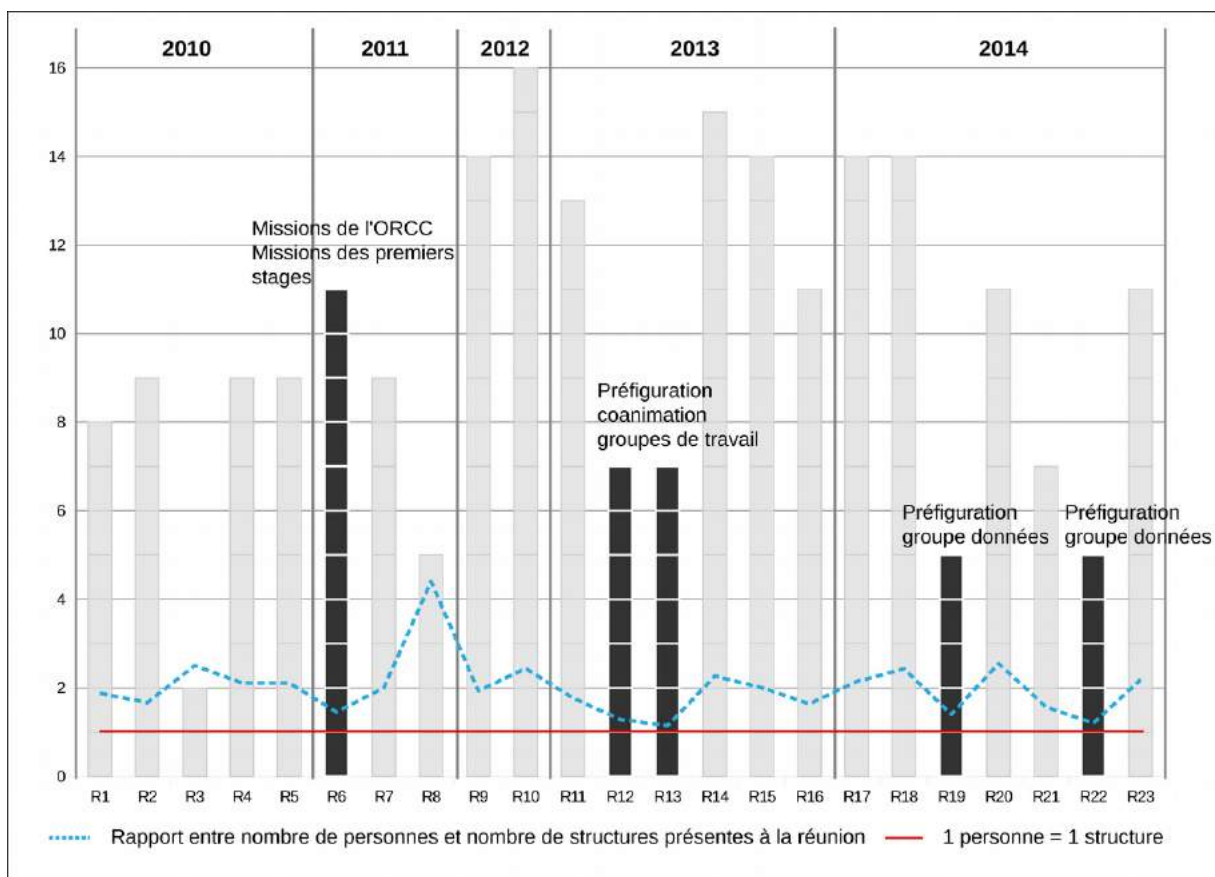


Figure 5 : nombre de personnes représentant une structure lors d'une rencontre : on voit qu'à l'exception de quelques rencontres il y a en grande partie une seule personne représentante, et cela est en particulier vrai lors de rencontre qui préfigurent des décisions.

En janvier 2012, lors d'une séance plénière de l'ORCC (27 participants - R9 sur la fig. 3 et 5), il fut proposé par la chargée de mission du conseil régional de travailler à constituer des groupes de travail thématiques, et ainsi rendre les échanges plus concrets et constructifs. Un sondage en ligne (2012) a mis à jour les problématiques à aborder, et au moins deux rencontres en 2013 - dites « de préfiguration » ont permis de mettre en place la co-animation et les objectifs de ces groupes (R12 et R13). L'ORCC s'est ainsi formalisé en un comité technique (mise en œuvre des actions) et d'un comité de pilotage (orientation générale), et les groupes de travail ont été choisis à l'automne 2013, avec une liste des questions à y traiter. Depuis, les rencontres de l'ORCC ont lieu en trois groupes. Dès fin 2013 ont fonctionné « modalités des circuits courts et de proximité » (mise en commun les références existantes, outils et méthodes aux échelles nationale et régionale) et le groupe « Restauration Hors Domicile » (RHD) de proximité (pour coordonner des acteurs aux compétences variées pour apporter des solutions aux principales contraintes de l'approvisionnement de la restauration collective en produits issus de l'agriculture locale : outil sur les marchés publics, kit pédagogique et indicateurs d'impact à destination des personnels de cantines et des convives). Un dernier groupe a été lancé plus tardivement, fin 2014, et concerne l'approche territoriale des circuits courts et de proximité et a été renommé « Systèmes Alimentaires Territoriaux ».

Le groupe « modalités » a été conjointement animé par l'animateur du pôle InPACT et la chambre d'agriculture du Vaucluse, et « RHD » par Bio de Provence et la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône. Bientôt, ce dernier groupe sera animé par le réseau rural régional, qui bénéficie d'une légitimité sur le sujet suite à ses travaux sur le développement rural en PACA.

Cette co-animation a permis de faire travailler ensemble des structures en opposition politique, qui ont ainsi réduit leurs différends pour mettre en avant les circuits courts dans leur diversité, ce qui a participé à la perception d'un bien commun. Faire partie des comités techniques (animateur) et de pilotage (propriétaires) a permis un accès élargi pour ces structures à l'organisation de l'ORCC. La formalisation de cette organisation constitue un système de situations d'action articulées les unes aux autres et que nous distinguons par leurs implications institutionnelles (règles) et les positions

différenciées des acteurs (tableau 1). Les trois niveaux conceptuels correspondent à des règles différentes :

- la définition des contenus et des formats des rencontres sont des règles opérationnelles (rencontres thématiques)
- la sélection des intervenants et l'animation des rencontres sont des règles de choix collectifs (comité technique)
- la définition des accès à l'ORCC et de ses missions sont des règles constitutionnelles (comité de pilotage)

Le comité de pilotage est un niveau de médiation plus général et par conséquent plus politique aussi. Il est à noter que si les structures y siégeant sont les mêmes qu'au comité technique, ce sont les élus qui sont invités à y siéger contrairement au comité technique réservé aux techniciens/salariés des structures. Si finalement c'est l'individu qui choisit selon les situations de se comporter pour lui ou pour le collectif, ces différences de statuts sont tout à fait marquantes lorsqu'on assiste à une rencontre où les élus sont là ou non : le contenu des discussions change ainsi que le comportement des techniciens et salariés qui ont tendance à rester en retrait. En terme de contenu il a notamment été question de rajouter « proximité » à « circuits courts », d'organiser une restitution des travaux de l'ORCC fin 2015 (fin de mandat des élus), des modalités de communication et diffusion des travaux de l'ORCC. Ce comité a lieu une fois par an en moyenne.

Les compétences des animateurs et du comité technique portent sur l'organisation des rencontres, leur format, le choix des intervenants, la gestion des invitations et les orientations stratégiques en relation avec le comité de pilotage. Il est le niveau de négociation de l'ORCC et se caractérise par le fait qu'il y avait un nombre restreint de personnes représentant la structure (R12, 13, 19, 22 sur la figure 5), au mieux une, et que ces personnes ne changent pas ou peu d'une réunion à l'autre (Figure 6). Cette négociation s'opère selon différents axes : des structures du pôle InPACT vis-à-vis des chambres d'agriculture, mais aussi de ces deux types d'acteurs vis-à-vis du conseil régional.

Le comité technique contribue à construire une identité collective à l'ORCC. Il est le système de fourniture de la visibilité comme ressource commune. La définition du rôle d'animateur les amène à s'approprier l'ORCC et non plus leur structure (ce qui est explicite dans la définition de l'animateur dans la charte. Tandis que le comité de pilotage définit comment se répartissent les bénéfices de cette visibilité c'est-à-dire comment elle est appropriée. Il est le système d'appropriation. Le deuxième phénomène d'exclusion (le premier étant qui est invité ou non à participer à l'ORCC) a par conséquent été la sélection de qui participe du système de fourniture (comité technique) et d'appropriation (comité de pilotage).

NIVEAUX	SITUATIONS ACTION	REGLES	ACTIONS	POSITIONS
CONSTITUTIONNEL	COPIL : Comité de pilotage 1 rencontre par an environ	Missions de l'ORCC Accès à l'ORCC Accès plateforme collaborative	Révisé et valide les propositions du COTEK (finalités, objectifs...) Sollicite des restitutions	Propriétaire de l'ORCC (Elus ou représentants de la structure)  + invités (position non définie dans la charte)
	Service Agriculture du Conseil Régional	Participe.	Fait le lien entre le niveau constitutionnel et des choix collectifs Animation de l'observatoire	Référente de l'ORCC
CHOIX COLLECTIFS	COTECH : Comité technique 4 rencontres par an environ Nombreux échanges connexes entre animateurs	Orientations des travaux de l'ORCC Format des rencontres Choix des thématiques de travail	Propose un cadre pour l'observatoire et met en œuvre les actions Animation des groupes Invitations aux groupes de travail	Référents de l'ORCC (Animateurs)
OPERATIONNEL	Groupes de travail Rencontres plénières	X	Réponses aux sollicitations du COTECH et COPIL Capacité de propositions d'interventions, thèmes Débatent, questionnent, présentent des travaux au sujet des circuits courts *	Membres et invités de l'ORCC (Participants)

\*Selon trois entrées : - modalités de circuits courts - approvisionnement de la restauration hors domicile - systèmes alimentaires territoriaux

Tableau 1 : Les trois niveaux institutionnels dans l'organisation de l'ORCC : les règles définissent l'accès à la ressource et à sa production.

L'organisation collective de l'ORCC en créant différents niveaux de règles définis des rôles faisant apparaître les acteurs du choix collectif et laissant de côté les participants qui n'ont pas la main sur la fourniture, mais peuvent s'approprier les résultats (s'ils répondent à leurs besoins, ce qui n'est pas forcément le cas). Enfin la formalisation récente de l'organisation et du fonctionnement de l'ORCC par une charte a renforcé cet effet de différenciation des positions en créant un document de référence rendant formels les différents niveaux d'accès (Tableau 1).

L'appropriation des résultats des travaux de l'ORCC (documents de références, comptes rendus, contacts) a été prévue en partie par la mise en place d'une plateforme collaborative. Mais celle-ci s'est avérée difficile d'usage - une administration lourde par le Conseil Régional qui était interprété comme un contrôle informel - et elle n'est pas utilisée, ni alimentée. Les animateurs de l'ORCC ont d'ailleurs émis le souhait de mettre en place un outil plus généraliste et d'accès moins contraint, non plus sous la tutelle du conseil régional, mais au nom de l'ORCC, et ceci a été conjointement exprimée par des acteurs issus de structures politiquement opposées. Ceci semble indiquer la confrontation à un acteur dont la position est trop floue (le CR) pour défendre la visibilité collective produite et reconnue : est-ce que le fait que le CR finance l'ORCC (animation, chargée de mission, stagiaire) légitime une posture d'autorité ?

La mobilisation de l'ORCC pour l'organisation d'une restitution en fin de mandat des conseillers régionaux (2015), à une date imposée et dans un délai court, a en sus été perçue comme une appropriation un peu forcée des travaux menés. Car si le CR n'exerce pas de contrôle formalisé sur les pratiques des participants, ses représentants élus se sont souvent comportés de la même façon qu'une autorité externe. Il n'y a pas eu de règles de surveillance créées par les participants, ni d'autorité externe qui contrôle formellement le respect des règles : ce manque de formalisation de la surveillance dans l'ORCC a eu un impact sur l'engagement des participants à l'échange de données, le non-usage de l'outil d'appropriation des résultats des travaux et la méfiance à l'égard du CR comme les signes d'un dilemme de surveillance qui a pour conséquence de mettre en péril les efforts de construction de l'institution et de laisser possible des comportements de passager clandestin.



### 3.3 Participants et acteurs de la gouvernance

Dans le processus d'organisation, certains des participants sont véritablement devenus des acteurs de la gouvernance régionale. La figure 7 décrit le nombre de présences des structures participantes, le nombre de personnes qui les avaient représentées et le nombre maximum de réunions suivies par une même personne. Avec ces indicateurs, on peut prendre en considération l'investissement des structures dans l'ORCC sans simplifier pour autant à l'idée « présence = investissement ». Un premier point est que si une structure s'est fait représenter souvent par la même personne, l'interconnaissance a été favorisée, augmentant selon toute vraisemblance la qualité de la communication au sein de l'ORCC (Janssen et al, 2011). Ensuite, parmi les vingt structures les plus investies, on retrouve toutes celles qui participaient au comité technique - de fait parmi les plus investies dans les rencontres par leur statut d'animateur et par la participation à l'élaboration des règles de choix collectifs. Ces structures sont de deux types : accompagnement agricole et administration (région et état). Parmi les représentants de l'État, on peut en identifier un, la DRAAF, au statut particulier : observateur assidu, elle ne prend jamais position dans la gouvernance régionale des circuits courts..

Les structures des territoires organisés (intercommunalités, parcs naturels régionaux, conseils départementaux, etc.) sont pour certaines d'entre elles très investies dans les rencontres de l'ORCC. On retrouve les territoires administratifs très engagés sur la question des circuits courts en PACA à l'instar du Parc Naturel Régional du Lubéron et du Pays de Haute-Provence , et on retrouve également les territoires administratifs où la demande et l'offre en circuits courts sont conjointement (Bouches-du-Rhône et Vaucluse) ou séparément (Alpes Maritimes) importantes (Guiraud et al, 2014). Pour autant, on ne peut pas dire de ces structures qu'elles sont actrices de la gouvernance bien que cela tende à évoluer avec l'avancée des travaux du troisième groupe qui fut lancé plus tardivement fin 2014 début 2015. Ce groupe rebaptisé Systèmes Alimentaires Territoriaux permet à ces structures de produire une visibilité collective en s'appropriant un espace de médiation spécifiquement dédié à leurs problématiques

en matière d'action publique locale : à quelle échelle, selon quelle gouvernance, avec quel financement ?

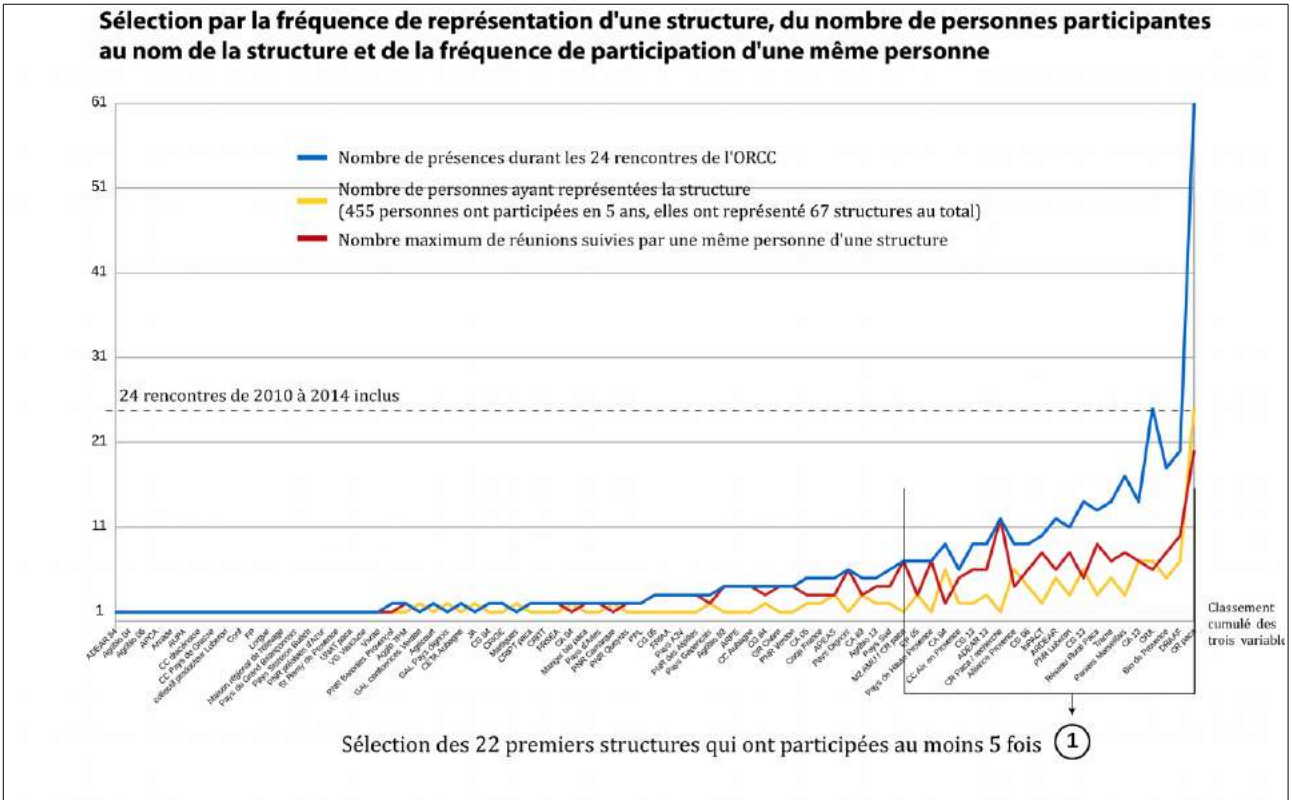


Figure 7 : Fréquence de la présence des diverses structures participantes et nombre de personnes les représentant à chaque réunion

### Sélection par la fréquence de représentation d'une structure par une même personne

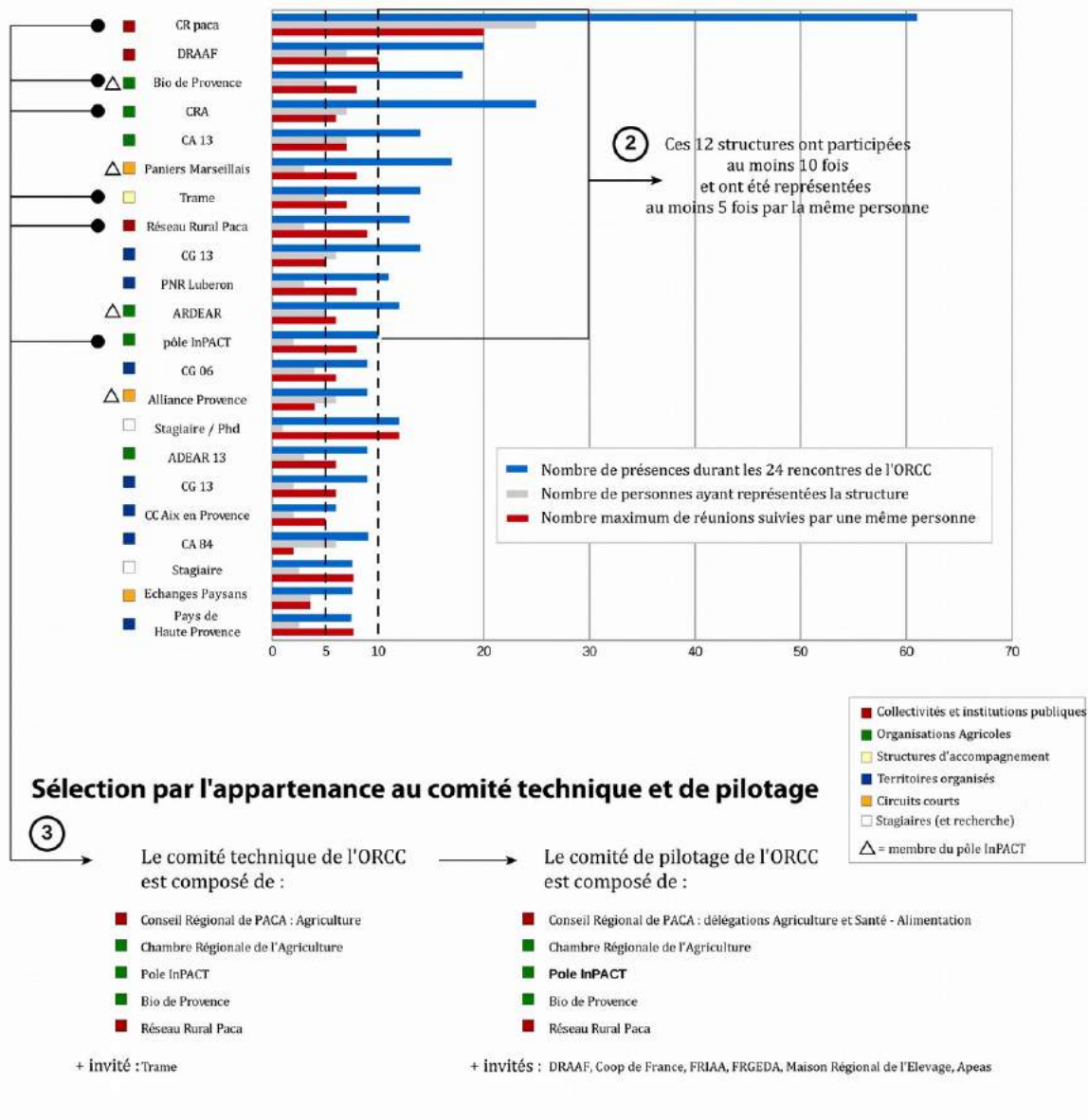


Figure 8 : Fréquence de répétition de la présence d'un représentant pour une structure donnée.

Le conseil régional, premier participant, initiateur, présent à l'ensemble des rencontres et dans l'ensemble des niveaux institutionnels demeure un acteur dont la position n'est pas claire. Par sa volonté initiale de favoriser la participation et l'auto-organisation des participants, le conseil régional a adopté en premier lieu une posture neutre, quelque peu en retrait, mais toujours active, une posture compréhensive et positive matérialisée par la chargée de mission du service agriculture. Cette position

sur les trois à quatre premières années a grandement contribué à l'auto-organisation de l'ORCC. Puis avec la fin du mandat en 2015 les élus du comité de pilotage ont pris des positions au même titre que les participants, mais aussi en tant que propriétaire de l'ORCC (par l'injonction unilatérale de rendre des comptes). Cette multiplicité de positions et in fine l'ascendant sur les autres structures (décrites plus haut), notamment les acteurs de la gouvernance, met en danger la visibilité collective par son usage à des fins individuelles, et remet en question la résolution initiale du dilemme de l'engagement crédible. Cette fragilité est d'autant plus prégnante que des phénomènes d'exclusion existent : l'exclusion des non membres à l'accès a pu être décrite plus haut, mais il faut aussi être vigilant aux possibles collusions d'intérêts et aux abus de pouvoir de la part d'acteurs en situation de domination (Nahrath et al 2012).

La question de la répartition des financements, évoquée plus haut, est particulièrement centrale dans le rapport au conseil régional des structures participantes à l'ORCC. La récente alternance politique s'est accompagnée d'une suppression des financements pour certaines structures identifiées comme actrices de la gouvernance, et d'une baisse pour presque toutes - la question de la continuité de leur engagement se pose de facto, et donc au-delà du dilemme de l'engagement crédible c'est le dilemme de la mise en place qui est potentiellement réactivé. Car même si la gouvernance régionale ne se cantonne pas au fonctionnement de l'ORCC, on ne peut prévoir si sa fragilisation sera compensée par les autres acteurs ou si cela les affectera également.

De nombreux réseaux d'acteurs ont en effet émergé en dehors de l'ORCC tout en y étant relié comme participants et acteurs centraux, s'enchâssant pour former un gouvernement polycentrique multiniveau : la création du pôle INPACT de Provence Alpes Côte D'Azur, en 2012, mais aussi les mises en réseau de circuits courts tels que les paniers, Amap de Provence en 2001 et Paniers Marseillais en 2007, ou les travaux du réseau rural PACA depuis 2009 ou plus récemment (2015-2016) la création de Pays Ensemble le regroupement des plateformes d'approvisionnement local de la restauration hors domicile en PACA. Le groupe Pays Ensemble est issu directement de l'observatoire : il s'est constitué progressivement suite à des rencontres de l'atelier

RHD, en particulier à la mise en place d'un dispositif de financement spécifique pour l'emploi logistique dans les collectifs de producteurs pour l'approvisionnement de la restauration collective (Dispositif CREER). L'objet de Pays Ensemble est d'améliorer l'interconnaissance entre les différents projets de plateformes d'approvisionnement local en Région, favoriser les échanges d'expériences respectives, et mettre en place des collaborations économiques utilisant la complémentarité entre plateformes de territoires différents ou de valorisation de produits différents (échanges de mercuriales, prospection partagée, fléchage de produits). Cette situation est un arrangement institutionnel cherchant à résoudre un **dilemme social de second ordre** tel qu' E. Ostrom les qualifie (2010a, p.219) : le développement conjoint de différents projets potentiellement concurrents tout autant que complémentaires, sur un secteur en émergence et qui fait face à de nombreux défis économiques, logistiques, éthiques, institutionnels.

## Conclusion

Nous avons mis en évidence le contexte de la constitution de cet observatoire dont nous retenons deux enjeux : le premier est un processus d'institutionnalisation des circuits courts qui s'exprime par la création de références et de règles, le deuxième est la reconfiguration de l'action publique qui implique une complexification de son organisation et fonctionnement. L'ORCC est un système commun de ressource qui repose sur la construction d'une visibilité collective qui permet de dépasser les concurrences politiques et économiques entre acteurs. Cette ressource immatérielle influe sur des dynamiques systémiques (Labatut et al. 2013) que sont le potentiel de développement des circuits courts et la formation d'un marché spécifique. Le phénomène d'exclusion que nous avons pu décrire plus haut a un impact sur ces deux dynamiques, qui reste difficile à qualifier.

Le cadre IAD nous permet de « saisir le fonctionnement d'une institution donnée en identifiant les acteurs clefs, leurs rôles, leur marge de manœuvre dans le système, et les évolutions de l'institution dans le temps. Mais c'est aussi un outil de diagnostic, afin de juger si une institution s'est munie de suffisamment de règles pour assurer la

fonction qu'elle s'est donnée, et être pérenne » (Lamine, Rouchier, 2015). Or nous constatons que la résolution du premier dilemme de l'action collective (la mise en place de l'ORCC) n'a pas évacué l'opposition entre des visions différentes du développement que sous-tendent les structures participantes, particulièrement dans les postures du pôle InPACT d'une part et des chambres d'agriculture d'autre part, mais a reconfiguré les rapports entre acteurs. L'observatoire est une phase particulière dans une dynamique plus générale de normalisation des circuits courts et la tension observée entre les deux visions de leur développement est symptomatique de cette dynamique : c'est au moment de fixer les règles qu'émergent ou tout du moins se cristallisent les oppositions. C'est pourquoi sa mise en place nécessite d'être comprise dans ce contexte, d'autant plus face à la participation importante d'un large spectre de structures.

Le grand nombre d'acteurs de l'accompagnement agricole (figure 3) qui se mobilisent tout autant qu'ils sont sollicités par les collectivités au sujet des circuits courts illustre deux dynamiques : 1. la sollicitation par les collectivités d'acteurs qui ne sont ni publics ni économiques, mais relevant de l'organisation de la société civile (associations, chambres consulaires, syndicats), légitime leur savoir en faisant appel à leur expertise et en leur donnant un rôle dans les réflexions et l'élaboration de politiques publiques ou du moins de dispositifs. 2. la contribution de structures du milieu agricole à des questions alimentaires, économiques et de développement territorial fait ainsi sortir l'agriculture d'un cadre d'action uniquement sectoriel, voir par filière. Ces deux constats nous ont amenés à poser l'hypothèse qu'à travers les circuits courts les collectivités, notamment régionales, étaient amenées à innover institutionnellement pour appréhender une réalité multiforme et surtout dépassant les cadres de la sectorisation classique de l'action publique.

Nous avons pu observer qu'il y a une temporalité à respecter dans la constitution progressive d'une telle institution. Ainsi notre position de chercheur a pu avoir un impact négatif en proposant trop tôt une formalisation pour faciliter l'engagement crédible (mise en place de la charte pour les données), quand les participants n'avaient pas perçu leurs actions potentielles autour de ces données. Ce constat met en valeur l'ambivalence de notre position dans le processus analysé, qui à la fois

permet la formalisation des enjeux de l'ORCC, d'en souligner les effets d'exclusion et d'instrumentation, mais qui peut aussi bloquer le processus en précipitant trop certaines étapes.

Notre analyse aboutit à l'identification du rôle de l'ORCC dans le changement institutionnel qui s'opère au sujet des circuits courts par la production d'une visibilité collective et la délimitation d'un objet "circuits courts". Néanmoins, il apparaît que le conseil régional - dans son rapport à l'observatoire, et aux structures actrices de la gouvernance - contribue à réveiller un dilemme social qui était en cours de dépassement dans la construction progressive décrite.

Dans ses travaux sur la gouvernance des districts italiens, Emilie Lanciano met en valeur une limitation de l'intervention de l'acteur public à son rôle de financeur (Lanciano 2008). Ceci l'amène à re questionner la performance de l'action publique du fait de cette évolution et l'amène à définir « l'efficacité de l'institutionnalisation de l'action collective [...] par la capacité des pouvoirs publics à structurer les coordinations locales et à les soutenir, sans que cela ne remette en cause les fondements et donc les performances de ces coordinations » (Lanciano, 2008). On voit l'importance du caractère auto-organisé des formes de gouvernance et comment cela reconfigure la place et le rôle de l'autorité publique, qui est alors ramenée à un rôle de soutien et de légitimation. L'étude de l'ORCC fait écho à l'objet étudié par Emilie Lanciano, bien qu'il ne concerne pas les mêmes types d'acteurs (ici spécifiques au système alimentaire local). Et nous amène à ajouter que l'enjeu de la position des pouvoirs publics dans la structuration de ces formes de coordination détermine aussi une fragilité et un risque d'instrumentation qui doit être perçue et dépassée faute de quoi l'investissement que représente cinq années de coopération ne débouchera sur rien.







# Conclusion générale

Au terme de ces changements de focale sur la relocalisation alimentaire en région PACA il faut resserrer mon propos pour donner à voir les formes que celle-ci a prises à travers le développement des circuits courts des années 2000 à aujourd'hui. Je reviendrai sur notre cadre d'analyse qui a consisté à se pencher séparément sur la dimension spatiale de la relocalisation et sur la coordination des acteurs visant à la gouverner. Je montrerai en quoi l'approche dynamique qui a été la mienne permet de décrire l'impact de l'institutionnalisation des circuits courts en région sur les formes de la relocalisation et par conséquent son impact sur le développement des filières agricoles et alimentaires concernées. En cela, j'ai souhaité établir des éléments de compréhension des liens entre relocalisation et développement des filières, c'est ce que le rapport parlementaire de 2015 appelle de ses vœux et cherche à accompagner par une série de mesures. Ainsi cette thèse propose une description de ce qui peut être entendu comme « *l'ancrage territorial de la production* » (Rapport, 2015) soit les niveaux d'organisation de la mise en marché des produits alimentaires par la proximité et des coordinations d'acteurs qui cherchent à encadrer cette proximité. La réflexion développée dans la partie 1 m'a amené à considérer une géographie des liens économiques entre ville et agriculture qui me semble être une bonne approche de ce que la proximité change au fonctionnement et à l'organisation des filières agricoles et alimentaires. Tandis que la partie 2 m'a amené à considérer une approche institutionnaliste de la gestion de cette relocalisation alimentaire, en considérant les apports de la recherche sur les biens communs comme une piste sérieuse pour évaluer les coordinations d'acteurs en région.

## 1. La dimension spatiale de la relocalisation des filières agricoles et alimentaires

D'une certaine façon, j'emprunte aux approches environnementalistes des circuits courts le fait de suivre le produit du champ à l'assiette pour observer la dimension

spatiale de ces circuits. Ce qui revient, dans ma perspective, à suivre les pratiques spatiales propres à la mise en marché spécifique des circuits courts et à en révéler les organisations spatiales. Là où les approches food miles ont pu être critiquées pour ne pas prendre en considération les impacts en amont de chaque étape – des modes de production, des modes de consommation, des modèles logistiques – je vois un intérêt à s'extraire de la sectorisation des activités et des milieux d'action pour aborder la dimension spatiale de la relocalisation alimentaire opérée par les circuits courts. Par conséquent je me suis intéressé à la rencontre entre une demande et une offre spécifiques. Ainsi, j'ai développé dans ces deux premiers chapitres une approche géographique de la mise en marché des produits alimentaires par les circuits courts : je les conçois comme des flux dont il revient de saisir les relations à l'espace géographique.

Si deux méthodologies différentes ont été développées, l'approche est néanmoins commune. Ainsi j'ai d'abord eu une approche agrégée (chapitre 1) au niveau communal de la rencontre entre une offre et demande potentielle en circuits courts, puis j'ai suivi une approche désagrégée (chapitre 2) et rétrospective de la dimension spatiale du local dans les paniers. Ainsi changer d'échelle ne m'a pas fait changer d'objet. J'ai par contre changé mon niveau d'observation : non plus les caractéristiques des communes, mais les déplacements des acteurs en AMAP. Parcourir des niveaux différents produit, ainsi, un changement dans la perception du phénomène étudié : « aux niveaux supérieurs, les détails disparaissent au profit de formes globales et d'étendues plus larges, tandis que les niveaux les plus fins révèlent des différenciations spatiales locales » (Matian et Piron, 2001). Cette formulation rend compte de mon approche qui définit ainsi des formes émergentes à l'échelle régionale, qualifiées de systèmes alimentaires territoriaux, puis, qui détaillent pour l'un de ces systèmes alimentaires territoriaux, une organisation centre-périphérie et sa dynamique. Ainsi lorsque je change le niveau d'observation je définis les différents niveaux d'organisation d'un même phénomène (Matian et Piron, 2001).

J'ai choisi de travailler uniquement sur le maraîchage et l'arboriculture, ce qui explique peut être la mise en valeur d'un potentiel de développement plus faible dans les territoires ruraux qui se caractérisent par une production de produits laitiers et carnés

plus importante (Annexe G). En même temps, il a été caractérisé par l'agreste Limousin et l'université du Limoges (Agreste, 2013) que les filières agricoles qui étaient minoritaires étaient plus susceptibles de se positionner sur des mises en marché de type circuit court. Cela mériterait des études complémentaires pour comparer les résultats obtenus pour le maraîchage à ceux sur d'autres produits alimentaires concernés par la relocalisation alimentaire. Ce constat est valable à une échelle plus grande : j'ai également traité du maraîchage dans les Bouches-du-Rhône, du fait du rôle structurant des légumes pour la modalité étudiée, mais j'ai pu mettre en évidence l'intérêt de reproduire ce type d'analyse pour les autres produits qui complètent le panier, en particulier dans la perspective d'une relecture du modèle de Von Thünen.

## **2. Une géographie des liens ville-agriculture ?**

Le premier chapitre permet de rappeler le poids de la géographie régionale dans l'organisation de la relocalisation potentielle des filières agricoles et alimentaires. Ce processus sous-tendu par les circuits courts ne s'opère pas de façon homogène dans l'espace. La relocalisation implique des configurations spatiales qui dépendent de l'offre et de la demande caractérisant ainsi les systèmes alimentaires territoriaux. Cette lecture se confirme dans l'observation de la distribution spatiale des différents types de modalités de circuits courts : la vente à la ferme et les magasins de producteurs sont plus spécifiques au milieu agricole or on les retrouve plus dans les espaces où la relocalisation est portée par l'offre. Tandis que les Amap ou encore les intermédiaires de type épiceries sont plus spécifiques au milieu urbain et donc à une relocalisation alimentaire pilotée par la demande. Ainsi, nous pensons que l'observation de Capt et al. (2014) qui identifient dans la proximité aux pôles urbains un contexte favorable au développement de la vente directe ne vaut que pour des modalités spécifiques.

La description de la géographie de la région PACA par Armand Frémont (2009) résonne alors particulièrement avec nos résultats. Il caractérise une région dont les « *campagnes [sont] au service de la densification urbaine. [...] Les activités, y compris*

*celles de l'agriculture, sont contraintes par la distance et appelées à se concentrer autour des centres logistiques. Le territoire métropolitain devient plus dense, plus fragmenté, plus contrasté entre des espaces totalement et fortement urbanisés (y compris en immeubles de grande hauteur), des campagnes de spécialisation agricole proches des villes ou des axes et nœuds de transport avec une part importante de l'agro-industrie, et de vastes espaces délaissés, voués à un tourisme écologique ou d'aventure, à l'abandon d'une nature tendant à redevenir sauvage. La région PACA offre assez bien actuellement l'ébauche de ces caractères par le triptyque régional Littoral très urbanisé/Campagnes de Basse Provence/Pays et montagnes de Haute-Provence* ». Je retrouve ce triptyque dans les niveaux d'organisation potentiels de la relocalisation alimentaire régionale. Or la dynamique décrite par A. Frémont, porte à se demander si la configuration d'un système alimentaire territorial piloté par la demande ne se ferait pas au détriment de systèmes plus petits, pilotés par l'offre dans l'arrière-pays régional. La coordination régionale portée par l'Observatoire régional des circuits courts a réussi progressivement à dépasser cet écueil par la participation croissante d'acteurs éloignés des Bouches-du-Rhône et de Marseille.

Les résultats du chapitre 2 viennent confirmer l'importance des villes dans la relocalisation des filières. L'organisation spatiale des paniers en Bouches-du-Rhône s'opère selon la structure urbaine. L'identification de deux ceintures de production et d'une polarisation du système spatial par la demande urbaine m'a rappelé le modèle de Von Thünen. Dénéchères et al. (2008) font de la pression foncière une explication d'une offre très largement en deçà d'une demande urbaine dans les grandes villes françaises (à Rennes pour leur cas). Tandis que cette contrainte liée à l'urbanisation est présentée dans une approche inversée par Aubry et Chiffolleau (2009) pour qui les circuits courts apparaissent comme des leviers importants pour le maintien voire la survie de certains systèmes de production (arboriculture et maraîchage). Il y a là une tension dans l'organisation de la relocalisation alimentaire à partir des villes entre un levier possible de maintien d'une agriculture périurbaine et par le même temps une contrainte qui induit pour les circuits courts de proximité de s'organiser avec des producteurs au-delà des premières zones agricoles à proximité des villes pour répondre à une demande fortement supérieure à l'offre.

Cette considération s'articule à celle présentée plus haut quant aux possibles complémentarités à penser à un niveau régional avec des systèmes alimentaires pilotés par l'offre et plus éloignés des grands centres urbains. Le développement des plateformes d'approvisionnement local en région Provence Alpes Côte d'Azur en est une bonne illustration : l'une se structure à partir de Gap et du pays Gapençais dans un système alimentaire territorial Hautes-Alpes relativement autonome et singulier ; tandis que deux autres plateformes s'organisent en Bouches-du-Rhône, différenciées par l'offre de produits (l'une en Bio l'autre en conventionnelle). La cartographie de la plateforme paysanne locale (Annexe K) vient d'ailleurs confirmer l'existence d'un système alimentaire territorial centré sur Marseille. Ces trois plateformes en particulier sont entrées en contact dans un souci d'identifier les complémentarités possibles (des primeurs différentes, des produits spécifiques). Dans le même temps, la plateforme de Gap ayant des opportunités avec une demande en Bouches-du-Rhône, ce fut l'occasion pour ces acteurs de formuler les risques d'une mise en concurrence régionale. Alors qu'une coordination a été mise en place courant 2015 (Pays Ensemble), quelle forme de réponse peut-elle apporter à cet enjeu de la relocalisation alimentaire ?

La question de l'organisation des plateformes en région apparaît essentielle dans l'optique du développement des circuits courts par l'appui des politiques publiques fortement mobilisées sur l'approvisionnement de la restauration collective. Par ailleurs, des études françaises et anglo-saxonnes définissent que « *les circuits régionaux ou interrégionaux peuvent avoir un meilleur bilan que des circuits bien plus locaux. Ceci est lié à plusieurs facteurs dont les principaux sont le taux de chargement des véhicules, le nombre de trajets à vide, l'optimisation ou non du transport via des tournées, les distances parcourues par les produits, les déplacements des consommateurs, la durée et les conditions de stockage (réfrigéré ou non) en entrepôt et dans le point de vente* » (Gonçalves et al, 2014). Les auteurs se réfèrent aux approches des *Food Hubs* très développées en Amérique du Nord, et qui sont inspirantes pour appréhender une des formes à même d'opérer ce fameux *changement d'échelle* (Rapport parlementaire, 2015) qui revient si souvent dans les discours notamment d'élus. L'exemple du développement des plateformes en région est donc une entrée intéressante pour observer la mise en place d'une coordination

infra régionale pour l'approvisionnement de la RHD. Globalement, ces considérations m'amènent à nouveau à souligner l'importance « *d'une démarche plus large de gouvernance visant à tisser des liens entre acteurs en dehors des seules relations producteurs - clients* » (Gonçalves et al, 2014) et dont nous avons pu rendre compte à travers les chapitres 3 et 4.

### **3. Gouverner la relocalisation alimentaire**

Le rapport parlementaire présenté à l'Assemblée Nationale en 2015 souligne l'importance de la « *mise en réseau des acteurs - collectivités, consommateurs, entreprises, organisations -, [de] la réalisation d'un diagnostic commun et [de] la définition d'objectifs partagés* » pour que « *la relocalisation de l'alimentation [soit] pensée au-delà des circuits courts et de proximité, comme un projet alimentaire de territoire.* ». D'une certaine façon, c'est ce que décrivaient Claire Lamine et Yuna Chiffolleau (2012) par l'étude de trois territoires différents, en concluant que « *la reconnexion des enjeux agricoles et alimentaires se joue dans l'interaction de différents mondes sociaux que sont les acteurs économiques, ceux de la société civile, ceux des politiques publiques. Cela se traduit par des modalités diverses de mise en œuvre d'une gouvernance alimentaire locale. Celle-ci se construit sur la longue durée, celle de la mise en mouvement d'un ensemble hétérogène d'acteurs aux visées et valeurs qui peuvent être tout aussi hétérogènes. Elle entraîne une recomposition des rôles, permettant à de nouveaux types d'acteurs de participer aux décisions liées à la construction d'une politique agri-alimentaire locale et d'être soutenus dans leurs actions,* ». J'ai également pu observer cette recomposition des rôles à travers l'observatoire régional des circuits courts et la mise en place dans le temps d'une coordination entre un grand nombre d'acteurs très hétérogènes. Mon approche a pu définir l'importance des modalités d'organisation dans l'activation d'une proximité organisée recouvrant tout à la fois les proximités géographiques que les logiques d'appartenance entre les participants à l'Observatoire. Par ailleurs, cette activation s'est opérée de façon à dépasser des tensions qui ont mis en exergue l'importance de la visibilité des participants pour comprendre les enjeux que revêt la gouvernance alimentaire régionale : la légitimité des acteurs, des modèles agricoles et

la définition des circuits courts.

Le décloisonnement des acteurs du milieu agricole a une importance particulière, dans la perspective du changement qu'impliquent les circuits courts pour les systèmes agricoles et alimentaires contemporains. Il s'opère à travers la coordination régionale tant pour les acteurs agricoles que de la société civile. On a pu observer que les premiers étaient sollicités sur des sujets d'alimentation et d'aménagement à travers l'observatoire régional des circuits courts, mais aussi dans les échanges préfigurant la construction métropolitaine d'Aix Marseille. De l'autre ce sont des acteurs de la société civile que l'on trouve mobilisés sur des questions agricoles, tant du point de vue de la mise en marché que des modèles de mise en culture et des rapports aux filières amonts, tel qu'on a pu l'observer à travers l'observatoire régionale et le pôle InPACT.

Un phénomène de sélection a néanmoins lieu parmi les acteurs agricoles ayant voix au chapitre. La question de la visibilité accompagne donc l'émergence de coordinations intersectorielles en région. Il est alors particulièrement intéressant d'observer la constitution d'une visibilité collective de l'ORCC comme une institution en construction. Cette visibilité peut d'ailleurs s'apparenter à une réputation collective telle qu'elle a pu être étudiée au sujet des standards de qualité. En cela la gouvernance régionale participe à créer une normativité à travers son rôle dans l'établissement des politiques publiques, des références, d'accès aux fonds publics, etc. Si j'ai pu montrer en quoi le fonctionnement de l'ORCC (chapitre 4) pouvait mettre en danger cette coordination des acteurs à travers des dilemmes de surveillance non résolus, il faut aussi voir en quoi l'ORCC produit des effets potentiellement clivant pour les circuits courts en région. C'est là un aspect à approfondir pour comprendre l'impact de cette coordination sur les projets circuits courts en région PACA et les organisations qui en découlent.

La question foncière apparaît peu voire pas présente dans les thématiques abordées à l'ORCC. Pour être plus précis, les enjeux fonciers sont souvent rappelés comme centraux, mais évacués de la discussion du fait de l'enjeu politique qui y est lié. Ce fut



le cas dans les discussions autour de la préfiguration de la future métropole, mais aussi au sein de l'observatoire. Pour ce dernier l'évacuation de la problématique foncière tient dans le fait que ce n'est pas une compétence régionale, mais communale, qui par conséquent devrait se discuter à ce niveau. Néanmoins j'ai pu souligner la problématique du foncier comme un facteur à ne pas oblitérer pour comprendre les dynamiques de relocalisation des filières agricoles et alimentaires (Chapitre 2). Ainsi, les similarités entre la cartographie des conflits d'usage du sol (Annexe I) et celle du développement des circuits courts montrent des espaces péri urbains sous forte pression foncière, mais ayant également un fort potentiel pour la relocalisation des filières agricoles et alimentaires. Cette observation m'invite à vouloir poursuivre la relecture du modèle de Von Thünen dans cette perspective, tout en soulevant l'enjeu des coordinations d'acteurs à l'échelle des agglomérations.

Finalement, chemin faisant, ces réflexions entre géographie économique et économie institutionnaliste, m'amènent à postuler une approche de la proximité comme une ressource de la relocalisation alimentaire. Une ressource commune dans la mesure où il y a une rivalité potentielle à travers la concurrence localisée et une difficile exclusion de l'accès du fait de sa variabilité spatiale importante. Cette approche me semble, au terme de ce doctorat, offrir la possibilité de saisir les articulations entre la dimension spatiale de la relocalisation et celle de la coordination des acteurs. C'est finalement un modèle de développement qui est en question, où la gestion de la proximité comme ressource commune implique l'établissement de nouvelles institutions selon les différents niveaux géographiques de cette relocalisation. D'autant que celle-ci s'accompagne d'un certain nombre de processus d'exclusion qui appelle à la création de règles collectives. In fine je rejoins là les réflexions d'Elinor Ostrom quant au fonctionnement de gouvernements polycentriques et multiniveau comme des formes institutionnelles bonnes - efficaces, légitimes, équitables, pérennes (Ostrom, 1990) - dans la gestion de ressources communes (Ostrom, 2010b). Je pense ainsi qu'à travers la proximité comme principe actif, la relocalisation des filières agricoles et alimentaires par les circuits courts appelle ce type de gouvernement.



# Bibliographie

- Abrami G., Anselme B., Gaudou B., Rousseaux F. (2014). Modèle Von Thunen, implémentation informatique d'un modèle de référence de l'enseignement en géographie (analyse spatiale). et économie spatiale, in David Sheeren, Nicolas Becu, Marion Amalric, Arnaud Banos, Nathalie Corson, et al.. Recueil de fiches pédagogiques du réseau MAPS : Travaux 2009-2014 du collectif MAPS: modélisation multi-agents appliquée aux phénomènes spatialisés. Ecole thématique. France. 2014, 258 p.
- Albaladejo C., Casabianca F. (1997). *la recherche-action. Ambitions, pratiques, débats*. Etude. Rech. Syst. Agraires Dév. 1997, 30, 212 p.
- Allaire G. (2011). Petits agriculteurs et marchés locaux dans le contexte de la politique européenne de la qualité. Note du département thématique B: Politiques structurelles et de cohésion, agriculture et développement rural, pour la Direction générale des politiques internes de l'union, mars 2011.
- Allaire G. (2013). Les communs comme infrastructure institutionnelle de l'économie marchande. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013
- Allaire G. (2016). Communs matériels, communs immatériels, systèmes de ressources et environnement institutionnel des activités. Conférence introductive, Journée d'étude Action collective et Communs, à Toulouse le 01/04/2016
- Allaire G. (2016). De quelles crises les circuits de proximité sont ils le nom ? In : Mundler P, Rouchier J, (2016). *Proximité et alimentation : Jeux d'acteurs et territoires*. Educagri éditions, collection transversales
- Allaire G. (2016). Que signifie le « développement » de l'Agriculture Biologique ? *Innovations Agronomiques* 51 (2016)., pp.1-17
- Allaire G., Bienabé E. (2013). Quality regimes and property regimes: a framework for understanding/ assessing geographical indications sustainability implications. ESEE 2013, 10th international conference of the European Society for Ecological Economics, Lille.
- Allen A., Guthman J. (2006). From "old school" to "farm-to-school": Neoliberalization from the ground up. *Agriculture and Human Values*, vol. 23, p. 401-415.
- Allen A., Fritzsimmmons M., Goodman M., Warner K. (2003). Shifting plates in the agrifood landscape: the tectonics of alternative agrifood initiatives in California. *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n° 1, p. 61-75.
- Allen P., Kovach M. (2000). The capitalist composition of organic: the potential of markets in fulfilling the promise of organic agriculture. *Agriculture and Human Values*, vol. 17, p. 221-232.
- Ami D., Rouchier J. (2014). Mesures techniques, Choix Institutionnels et Equité dans l'usage d'une ressource commune : Le cas du littoral marseillais. *WP 2014 - Nr 27*

- Anderies J M., Janssen M A., Lee A., Wasserman A. (2013). Environmental variability and collective action: Experimental insights from an irrigation game. *Ecological Economics* 93 (2013). 166-176
- Antheaume B., Giraut F. (dir.). (2006). *Le territoire est mort, vive le territoire ! Une (re)fabrication au nom du développement*. Paris : IRD Éditions.
- Arnault de Sartre X., Douence H., Mercier C-E. (2011). Choisir et redefinir le local, l'exemple d'un type de filières courtes : les AMAP en Bearn, dans Traversac J-. (coord.), « *Circuits courts contribution au développement regional* », Educagri editions, 2011, 223 p.
- Aubry C., Chiffolleau Y. (2009). Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine : histoire, évolution en cours et questions actuelles, In Huyghe C. (ed.), *Les Carrefours de l'Innovation Agronomique 2009*, Agriculture périurbaine, Versailles, 5 mai 2009, pp.53-68.
- Baron C. (2003). La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique. *Droit et Société* 54/2003 -329
- Barreteau O., Bousquet F., Attonaty J. (2001). Role-playing games for opening the black box of multi-agent systems: method and lessons of its application to Senegal River valley irrigated systems. *Journal of Artificial Societies and Social Simulation* 4(2).. <http://www.soc.surrey.ac.uk/JASSS/4/2/5.html>
- Belhedi A. (2010). Les modèles de localisation des activités économiques, <http://amor-belhedi.voila.net/mlae.pdf>, 203p
- Bertrand N., Moquay B. (2004). La gouvernance locale, un retour à la proximité. *Économie rurale*. N°280, 2004. pp. 77-95.
- Bertrand N., Souchard N., Rousier N. Martin S. et Micheels M-C. (2006). Quelle contribution de l'agriculture périurbaine à la construction de nouveaux territoires : consensus ou tensions ? *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* août/3, p. 329-353.
- Blanquart et Gonçalves A. (2011). La diversité de l'inscription spatiale des circuits courts. Colloque l'Association de science régionale de langue française (ARSDLF). Migrations et territoires, Schoelcher, Martinique (France). - 6, 7 et 8 juillet 2011.
- Bogdan R., Taylor S.J. (1975). Introduction to qualitative research methods, in Lapassade, G. (2001).. L'observation participante. *Revue européenne d'ethnographie de l'éducation*, n°1(1)., pp. 9-26.
- Born B., Purcell M. (2006). Avoiding the Local Trap: Scale and Food Systems in Planning Research. *Journal of Planning Education and Research*, 26: 195-207,
- Boschet C. (2013). *La dimension politique de la coordination environnementale à l'échelle locale : une analyse économique*. Thèse de doctorat en sciences économiques, université de Poitiers.
- Boschma R. A. (2005). Proximity and Innovation : a critical assesment. *Regional Studies* Vol. 39.1: 61-74.
- Boulba-Ogga O., Grossetti M. (2008).. Socio-économie de proximité. *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, n°3, p.311-328

- Boyer R., Dehove M. (2001). Théorie de l'intégration européenne : entre gouvernance et gouvernement. *La lettre de la régulation*, n°38, Paris, Septembre, pp. 1-3
- Brand C., Bonnefoy S. (2011). L'alimentation des sociétés urbaines : une cure de jouvence pour l'agriculture des territoires métropolitains ?, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 11 Numéro 2 | septembre 2011
- Brunori, G., Knickel, K., Rand, S. and J. Proost. (2009). Towards a better conceptual framework for innovation processes in agriculture and rural development: from linear models to systemic approaches, *The Journal of Agricultural Education and Extension* 15, pp. 131-145.
- Chanteau J-P, Labrousse A. (2013). L'institutionnalisme méthodologique d'Elinor Ostrom : quelques enjeux et controverses. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013
- Capt D., Lepicier D., Leseigneur A. (2014). Le rôle des territoires de projets infra-régionaux sur l'agriculture et l'alimentation. *Géocarrefour* [En ligne], 89/1-2-3 | 2014
- Cardenas J-C, Ostrom E. (2004). What Do People Bring Into the Game? Experiments in the Field about Cooperation in the Commons. WP, CGIAR System-wide Program on Property Rights and Collective Action, International Food Policy Research Institute, Washington, DC, 2004
- Chevallier M., Dellier J., Plumecocq G., Richard F. (2014). Dynamiques et structuration des circuits courts agroalimentaires en Limousin : distance institutionnelle, proximités spatiale et relationnelle, *Géographie, économie, société* 2014/3 (Vol. 16), p. 339-362.
- Chiffolleau Y., Prevost B. (2012). Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires , *Noréis* [En ligne], 224 | 2012
- Chometon M. (2011). Émergence et registre d'action des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP). en périurbain : quel lien au territoire ?, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* Volume 11 Numéro 2
- Claverie B. (2010). Pluri-, inter-, transdisciplinarité : ou le réel décomposé en réseaux de savoir. *Projectics/Proyética/Projectique*, 1/2010 (n°4), p.5-27. DOI : 10.3917/proj.004.0005.
- Cohendet P., Kirman A., Zimmermann J-B. (2003). Émergence, formation et dynamique des réseaux. Modèles de la morphogenèse. In: *Revue d'économie industrielle*. Vol. 103. 2e et 3e trimestre 2003. La morphogénèse des réseaux. pp. 15-42.
- Coley D., Howard M. et Winter M. (2009). Local food, food miles and carbone emissions: A comparison of farm shop and mass distribution approaches. *Food Policy*, n o 34, p. 150- 155.
- Colletis et Pecqueur B. (1996). Politiques technologiques locales et création des ressources spécifiques. In Rallet A., Torre A. (dir.), *Économie industrielle et économie spatiale*. Paris : Economica, coll. « Bibliothèque de science régionale », p. 445-463.
- Consales J-N. (2001). La charte agricole d'Aubagne. *Rives nord-méditerranéennes*, 8 | 2001, 25-35.

- Coriat B. (2013). Le retour des communs. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013 Counihan C., Siniscalchi V. (dir). (2013). *Food Activism. Agency, Democracy and Economy*. London, Bloomsbury.
- Denechere F. (2007). *Repères pour une approche économique des circuits courts dans leur territoire : Concepts et méthodes pour leur compréhension et évaluation*. Mémoire, Diplôme d'ingénieur agronome de l'école nationale supérieure d'agronomie de rennes
- Dénéchère F., Durand G., Maréchal G. (2008). *Systèmes alimentaires territorialisés : les circuits courts comme vecteurs de développement territorial*, in Maréchal (2008), Les circuits courts alimentaires, 161-174.
- Derkzen P., Bock B. et Wiskerke J. (2009). Integrated Rural Policy in Context: A Case Study on the Meaning of 'Integration' and the Politics of 'Sectoring', *Journal of Environmental Policy & Planning* 11/2, p. 143-163
- Deverre C. et Lamine C. (2010). Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales, *Économie rurale*. « Agricultures, alimentations, territoires » n°317, p. 57-73.
- Doré G. (2011). Le programme Européen Leader a 20 ans : bilan et perspectives a partir du cas Français, 5èmes journées de Recherches en Sciences Sociales, SFER-INRA-CIRAD, le 8 et 9 décembre 2011 à Agrosup, Dijon
- Dubuisson-Quellier S., Lamine C. (2004). Faire le marché autrement. L'abonnement à un panier de fruits et de légumes comme forme d'engagement politique des consommateurs. *Sciences de la société*, n ° 62, 2004, p. 144-167.
- Dubuisson-Quellier S. (2010). Circuits courts : partager les responsabilités entre agriculteurs et consommateurs. Demeter 2010
- Dumain A., Maurines B. (2012). Qu'est-ce que gouverner les circuits-courts ? In Quaé (dir.), *Au plus près de l'assiette... Développer, structurer et pérenniser les circuits courts alimentaires.*, Educagri, 2012, p. 261
- Dupuis M., Goodman D. (2005). Should we go "home" to eat? Towards a reflexive politics in localism. *Journal of Rural Studies*, vol. 21, n° 3, p. 359-371.
- Faucher A. (2014). *Initier une gouvernance alimentaire territoriale. Guide à l'intention des collectivités*. Mémoire de fin d'Etudes, Mastère ISAM-IPAD
- Frémont A. (1976). *La région, espace vécu*. Coll. SUP, P.U.F., 1976, 1 vol., 12x21, 223 p.
- Frémont A. (2009). À la recherche du rural perdu. *Géographie, économie, société*, 2009/1 (Vol. 11), p. 39-45.
- Fujita M., Thisse J-F. (2003). Chapitre 3. Von Thünen et la formation de la rente foncière, in Masahisa Fujita et Jacques-Franis Thisse, *Economie des villes et de la localisation*, De Boeck Supérieur « Économie, Société, Région », 2003 p. 87-124.
- Galli F., Brunori G. (2013). Knowledge brokerage to promote sustainable food consumption and production: linking scientists, policymakers and civil society organizations, Deliverable D3.1 of Foodlinks project

- Gilly J-P., Torre A. (2000). *Dynamiques de Proximité*. L'Harmattan, Paris.
- Glykos, A. (1999). Approche communicationnelle du Dialogue Artiste/Scientifique, Note de synthèse pour l'Habilitation à diriger des recherches. Paris : Université Diderot Paris 7.
- Gonçalves A., Morganti E., Blanquart C. (2014). Alimenter les villes par les circuits courts : le défi de la conciliation des politiques publiques et des logiques d'acteurs. *Géocarrefour* [En ligne], vol. 89/4 | 2014
- Goodman D. (2003). The quality "turn" and alternative food practices: reflections and agenda. *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n° 1, p. 1-7.
- Graeber D. (2002). The new anarchists. *New Left Review* (13)., pp. 61-73.
- Greif A., Kingston C. (2011). Institutions: Rules or Equilibria?, in N. Schofield and G. Caballero(eds.). *Political Economy of Institutions, Democracy and Voting*, Berlin: Springer, pp. 13-43
- Guido S., Corsi S., Mazzocchi C., Monaco F., Wascher D., van Eupen M., Zasada I. (2014). Analysis of food demand and supply in the Metropolitan Region, deliverables 2.1 of FOODMETRES - FOOD planning and innovation for sustainable METropolitan RegionS
- Guillotreau, 2003). Pour une socioéconomie des marchés halio-alimentaires. Thèse d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Nantes, Septembre 2003
- Guiraud N., Laperrière V., Rouchier J. (2014). Une géographie des circuits courts en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : état des lieux et potentiels de développement. *L'Espace géographique*, 2014/4 Tome 43, p. 356-373.
- Guiraud N., Rouchier J. (2016). L'observatoire régional des circuits courts. Vers une évaluation du dispositif. In : Mundler P, Rouchier J, (2016). *Alimentation et proximité : Jeux d'acteurs et territoires*. Éducagri éditions, collection transversales, 461p.
- Guiraud N., Consales J.N., Audard F. (2010). Une grille d'analyse des AMAP en Bouches du Rhône. Les espaces d'une consommation engagée. Poster présenté au 6ème colloque SAGEO (Spatial Analysis and GEomatics)., Toulouse. Poster : [http://sageo10.univ-toulouse.fr/IMG/pdf/SP04\\_GUIRAUD\\_Poster.pdf](http://sageo10.univ-toulouse.fr/IMG/pdf/SP04_GUIRAUD_Poster.pdf).
- Gumuchian H., Pecqueur B. (dir.). (2007). *La ressource territoriale*, Ed. Anthropos, 254 p.
- Hanus A. (2011). *D'un état des lieux des circuits courts à un système alimentaire territorialisé*. Mémoire de fin d'études au diplôme d'ingénieur agronome, Sup Agro Montpellier.
- Healy A., Verdier E. (2010). Dispositifs de connaissance et action publique en région : les Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation. Provence-Alpes-Côte d'Azur versus Rhône-Alpes. *Revue Française de Socio-Économie* 2010/1 (n° 5)., p. 141- 164.
- Hein J. R., Ilbery B., Kneafsey M. (2006). Distribution of local food activity in England and Wales: An index of food relocalization. *Regional Studies*, 40, issue 3, p. 289-301
- Herault- Fournier C., Olivier F., Scheffer S. (2009). Quel impact des contextes territoriaux sur l'émergence de démarches de valorisation des produits alimentaires fondées sur

- une proximité producteurs - consommateurs? Colloque l'Association de science régionale de langue française (ARSDLF). Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux ? Clermont-Ferrand (France). – 6, 7 et 8 juillet 2009.
- Hinrichs C. C. (2003). The practice and politics of food system localization, *Journal of Rural Studies*, vol. 19, n° 1, p. 33-45.
- Hinrichs C. C. (2000). Embeddedness and local food systems: notes on two types of direct agricultural market, *Journal of Rural Studies*, vol. 16, n° 3, p. 295-303.
- Ilbery B., Maye D. (2007). Retailing local food in the Scottish-English borders: a supply chain perspective. *Geoforum*, n° 32, p. 352-367.
- Janssen M A., Bousquet F., Ostrom E. (2011). A multimethod approach to study the governance of social-ecological systems. *Natures Sciences Sociétés* 4/2011 (Vol. 19). , p. 382-394
- Jarosz L. (2008). The city in the country: Growing alternative food networks in Metropolitan areas. *Journal of Rural Studies*, vol. 24, n o 3, p. 231-244.
- Jessop B. (1998). L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement économique. *Revue internationales des sciences sociales*, 155 : 31-49
- Kebir L., Torre A. (2013). Geographical proximity and new short supply food chains, in Lazzeretti L. (ed), *Creative Industries and Innovation in Europe, Concepts, Measures, and Comparative Case Studies*, New York, Routledge, Serie "Regions and cities", 328 p.
- Kneafsey M., Venn L., Schumtz U., Balázs B., Trenchard L., Eyden-Wood T., Bos E., Sutton G., Blackett M. (2013). Short Food Supply Chains and Local Food Systems in the EU, A State of Play of their Socio-Economic Characteristics, Luxembourg : *Publications Office of the European Union*, Joint Research Centre, scientific and policy reports, 128 p.
- Labatut J., Aggeri F., Allaire G. (2013). Étudier les biens communs par les changements institutionnels : régimes de propriété autour des races animales face à l'innovation génomique. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013
- Laerhoven F. van, Ostrom E. (2013). Traditions et évolutions dans l'étude des communs », *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013
- Lamine C. (2012). « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux. *Terrains & travaux* 2012/1, (n° 20)., p. 139-156
- Lamine C., Rouchier J., (2015). D'une charte l'autre. Le processus de révision de la charte des AMAP comme indicateur d'une institution qui se renforce ? *Revue de la régulation*, à paraître
- Lamine C. (2008). *Les AMAP : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs ?* Gap, édition Yves Michel.
- Lamine C., Perrot N., Rigo J. (2005-2008). Monographies AMAP et réseau Alliance, rapport de recherche, projet C3D (INRA).



- Lamine C., Renting H., Rossi A., Wiskerke J.S.C., Brunori G. (2012). Agri-food systems en territorial development : innovations, new dynamics and changing governance mechanisms, in *Farming Systems Research into the 21st Century: The New Dynamic*, Springer Netherlands, pp. 490
- Lamine C., Chiffolleau Y. (2012). Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis. *Revue POUR* 2012/3 (N° 215-216), p. 85-92. DOI 10.3917/pour.215.0085
- Lamine C. (2009). Les AMAP : une écologisation conjointe de la production et de la consommation, ou de nouvelles formes de normalisation inévitables ? Présenté au Congrès de l'AFS, Paris, FRA (2009-04-14 – 2009-04-17)..
- Lanciano E. (2008). La gouvernance territoriale au prisme des districts industriels italiens : Pertinence et limites. Le XLV e Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française (ASRDLF). 2008. «Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional» RIMOUSKY : Canada (2008).
- Lanciano E., Salleilles S. (2011). Le travail institutionnel du mouvement des Amap. *Revue française de gestion*, 2011/8 N° 217, p. 155-172
- Le Clanche J.-F., Pluvinage J. (2011). Innovations et alternatives en agriculture : des initiatives à qualifier, in Dossier : Innovations et alternatives en agriculture, *Revue POUR* n°212
- Leloup F., Moyart L., Pecqueur B., (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie Économie Société* 2005/4, Vol. 7, p. 321-332.
- Le Velly R., Dubuisson-Quellier S. (2008). Les circuits courts entre alternative et hybridation. In Maréchal, Gilles (coord). Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires, Educagri, pp.105-112, 2008.
- Lhomme S. (2016). Evaluer les conséquences des politiques d'aménagement sur l'accessibilité spatiale des ressources territoriales . *M@ppemonde* 117 (2015.1)..
- Mannequin J. et Midoux B. (2013). Synthèse des réponses au questionnaire pour les réseaux ruraux : FEADER et circuits alimentaires de proximité, Réseau Rural Français
- Mangolte P. (2013). Une innovation institutionnelle, la constitution des communs du logiciel libre. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2e semestre / Autumn 2013
- Marechal G. (Ed) (2008). *Les circuits courts alimentaires*. Educagri, Dijon, 113-123.
- Marsden T. (2000). Food matters and the matter of food: towards a new food governance? *Sociologia Ruralis*, vol. 40, n° 1, p. 20-29.
- Marsden T. K. (2006). Denial or diversity? Creating new spaces for sustainable development, *Journal of Environmental Policy and Planning*, 8(2).., pp. 183-198.
- Mathian H., Piron M. (2001). Echelles géographiques et méthodes statistiques multidimensionnelles. In : Sanders L.(dir.), *Modèles en analyse spatiale*, Paris, Hermes, 61-103.

- Maturana H. R., Varela F. J. (1972). Autopoiesis: The organization of the living". Trad. Maturana H.R (De Maquinas y Seres Vivos).. *Autopoiesis and cognition: The realization of the Living*. Dordrecht : Kluwer Academic publishers, ed.1980, pp.59-138.
- Maye D., Kirwan J. (2011). Alternative food networks: a review of research. Pp. 147-168 in Pleyers, G. (ed) *Grassroots movements for alternative, convivial and local consumption*. Paris, Desclée De Brouwer.
- McGinnis M. D., Ostrom E. (2010). IAD and SES Dynamic Flows: Introducing the Program in Institutional Analysis of Social-Ecological Systems (PIASES). Framework. 13th Economics of Infrastructures Conference, Delft, Netherlands, April 2010
- McGinnis M. D., Ostrom E. (2014). Social-Ecological System Framework: Initial Changes and Continuing Challenges. *Ecology and Society*. 19 (2014).
- Minvielle P. Consales J-N. et Daligaux J. (2011). Région PACA : le système AMAP, l'émergence d'un SYAL métropolitain. *Économie rurale*. « Agricultures, alimentations, territoires » n°322, p. 50-63.
- Mollard A., Pecqueur B. (2007). De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche. *Économie rurale*. « Agricultures, alimentations, territoires » n°300. p. 110-114
- Mount P. (2011). Growing Local Food: Scale and Local Food Systems Governance. *Agriculture and Human Values*, March 2012, Volume 29, Issue 1, pp 107-121
- Muchnik J., Sanz Cañada j., Salcido J. T. (2008). Systèmes agroalimentaires localisés : état des recherches et perspectives. *Cahiers Agricultures* vol. 17, n° 6, novembre-décembre 2008
- Muchnik J., Requier-desjardins D., Sautier D., Touzard J-M. (2007). Systèmes Agroalimentaires Localisés. *Economies et Sociétés.*, n°29, septembre 2007, p. 1465-1484
- Muchnik J. (2010). Systèmes agroalimentaires localisés: les lieux, les mets et les mots. In: International symposium ISDA 2010. Innovation and sustainable development in *agriculture and food*, E. Coudel, H. Devautour, C. Soulard, B. Hubert (Eds.), 2010-06-28/2010-07-01. Montpellier: Editions du CIRAD; INRA; Montpellier Supagro, 12 p.
- Mundler P. (2013). Le prix des paniers est-il un frein à l'ouverture sociale des AMAP ? Une analyse des prix dans sept AMAP de la Région Rhône-Alpes. *Économie Rurale* 336/Juillet-Août 2013
- Mundler P., Bellon S. (2011). Les systèmes participatifs de garantie. Une alternative à la certification par organisme tiers ? *Revue POUR* n°212, pp.57-65
- Mundler P., Laughrea S. (2016). Les bénéfices des circuits alimentaires de proximité. Une revue critique de la littérature. In : Mundler P, Rouchier J, (2016). *Alimentation et proximité : Jeux d'acteurs et territoires*. Éducagri éditions, collection transversales, 461p.
- Mundler P., Rouchier J. (2016). *Alimentation et proximité : Jeux d'acteurs et territoires*. Éducagri éditions, collection transversales, 461p.

- Mundler P., Rumpus L. (2012). La route des paniers : réflexions sur l'efficacité énergétique d'une forme de distribution alimentaire en circuits courts. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 56, n° 157, 2012, p. 225-241
- Nahrath S., Gerber J-D., Knoepfel P., Bréthaut C. (2012). Le rôle des institutions de gestion communautaire de ressources dans les politiques environnementales et d'aménagement du territoire en Suisse. *Nature, Science, Société (NSS)*., 20(1)., 39-51
- Nyssens M., Petrella F. (2015). ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle. *Interpellations croisées. Revue Française de Socio-Économie* 2015/1 (n° 15)., p. 117-134.
- De Sardan O. (1996). De l'amalgame entre analyse-système, recherche participative et recherche-action, et de quelques problèmes autour de chacun de ces termes, in *Recherches- système en agriculture et développement rural*. Montpellier, CIRAD-SAR, p. 129-140.
- Olivier V, Wallet F. (2005). Filières agro-alimentaires et développement territorial : une lecture des dynamiques de proximités institutionnelles. *Economie et Institutions* - n°6 et 7 - 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres 2005
- Orain O. (2004). La géographie française face à la notion d'échelle : Une approche par les significations et les contenus épistémologiques. Robic (Marie-Claire). *Echelles et temporalités en géographie, seconde partie*, CNED, pp.2-24, 2004
- Orsi F, (2013). Elinor Ostrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2<sup>e</sup> semestre / Autumn 2013
- Ostrom E. (1990). *Governing the commons*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Ostrom E. (2010a). *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. De Boeck, Bruxelles, 2010.
- Ostrom E. (2010b). Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems. *American Economic Review* 100 (June 2010).: 641-672
- Ostrom E. (2012). Why Do We Need to Protect Institutional Diversity ? *European Political Science* 11(1).: 128-47. doi:10.1057/eps.2011.37.
- Ostrom E., Basurto X. (2011). Crafting analytical tools to study institutional change. *Journal of Institutional Economics* (2011)., 7: 3, 317-343
- Ostrom E., Basurto X. (2013). Façonner des outils d'analyse pour étudier le changement institutionnel. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2<sup>e</sup> semestre / Autumn 2013
- Ostrom E., Gardner R., Walker J. (1994). *Rules, Games, and Common-Pool Resources*. University of Michigan Press, 1994
- Paranthoen J.-B. (2016). L'incursion des scientifiques dans l'organisation des marchés agricoles. La promotion des circuits courts. *Politix*, 28 (111), 2016
- Pecqueur B. (1989). *Le développement local*. Syros, Alternatives Economiques
- Pecqueur B. (2001). Qualité et développement territorial: l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés. *Économie rurale* 261/1, p. 37-49.

- Pecqueur B. (2014). Esquisse d'une géographie économique territoriale. *L'Espace géographique*, 2014/3 (Tome 43), p. 198-214.
- Pecqueur B., Zimmermann J.B. (2004). Introduction. Les fondements d'une économie de proximités. in B. Pecqueur B. et J.B. Zimmermann, (eds)., *Économie de Proximités*, Hermès, Lavoisier, Paris.
- Perrier-Cornet Ph. (2009). Les systèmes agroalimentaires localisés sont-ils ancrés localement ? Un bilan de la littérature contemporaine sur les SYAL- in *Agriculture et territoire*, éd. Quae, Paris, pp. 49-68
- Perrin C., Soulard C-T. (2014). Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan. *Géocarrefour* [En ligne], 89/1-2-3 | 2014
- Pimentel D, Williamson S, Courtney E. A., Gonzales-Pagan O., Kontak C. et Mulkey S. E. (2008). Reducing energy inputs in the US food system. *Human Ecology*, vol. 36, n o 4, p. 459-471.
- Pirog R. (2004). Food miles: A simple metaphor to contrast local and global food systems. *Newsletter of the Hunger and Environmental Nutrition* (HEN).. Dietetic practice group of the American dietetic Association.
- Piveteau V., (2011). Observatoire des territoires et gouvernance locale : un lien structurel à réinterroger. *Revue POUR* 2011/2 (N° 209-210)., p. 165-168.
- Poisson M., Saleilles S. (2012). Déterminants et processus d'émergence des systèmes agroalimentaires localisés alternatifs. *Economies et Sociétés*, Série "Systèmes agroalimentaires", AG, 2012, 34 (10/11), pp.2077-2096. <halshs-00781391>
- Poulot M. (2014a). Histoires d'AMAP franciliennes. Quand manger met le local en tous ses états.. *Territoire en Mouvement*, 2014, pp.40-53
- Poulot M. (2014b). Agriculture et acteurs agricoles dans les mailles des territoires de gouvernance urbaine : nouvelle agriculture, nouveaux métiers ?, *Espaces et sociétés* 2014/3 (n° 158)., p. 13-30.
- Pouzenc M., Buhler E.-A., Coquart D., Fontorbes J.-P., Girou S., Mondy B., Olivier V., Pilleboue J., Vincq J.-L (2008). Les relations de proximité agriculteurs-consommateurs : Points de vente collectifs et AMAP en Midi-Pyrénées. Rapport d'Étude, UMR Dynamiques Rurales, Région Midi-Pyrénées, 268 p.
- Praly C., Chazoule C., Delfosse C., Bon N., Cornée M. (2009). La notion de proximité pour analyser les circuits court. XLVIe colloque de l'ASRDLF, Clermont-Ferrand, 6-8 juillet.
- Praly C. Chazoule C. Delfosse C. Mundler P. (2014). Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, économie, société*, 2014/4 Vol. 16, p. 455-478.
- Pretty J. N., Ball, A. S., Lang T., Morison J. I.L. (2005). Farm costs and food miles : An assessment of the full cost of the UK weekly food basket. *Food Policy*, vol. 30, n o 1, p. 1- 19.
- Prevost B. (2011). Circuits courts et innovations territoriales : de l'échange à la démocratie, *Chantiers Politiques* , n° 9,p. 46-56.

- Prigent-Simonin A. H., Hérault-Fournier C., Merle A. (2012). Développer la proximité, in Pri-gent-Simonin A. H., Hérault-Fournier C. (2012). Des prés à l'assiette, pérenniser les circuits courts alimentaires. Dijon, Coédition Quae, Educagri, 261p
- Pumain, D., St-Julien, Th. (1997). *L'analyse spatiale : localisation dans l'espace*. Paris, Armand Colin (Coll. « Géographie »), 167 p.
- Racine J.-B., Raffestin C., Ruffy V. (1980). Échelle et action, contributions à une interprétation du mécanisme de l'échelle dans la pratique de la géographie. *Helvetica*, n°5, 1980, p. 87-94.
- Rallet A., Torre A. (1995). *Economie industrielle et économie spatiale*, Economica, Paris.
- Rallet A., Torre A. (2004). Proximité et localisation. *Économie rurale*. N°280, 2004. Proximité et territoires. pp. 25-41.
- Randrianasolo H. (2002). *De l'improbable normalisation du commerce équitable. Une approche par la dépendance du sentier*. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- Raynal J.-C., Razafimahefa L. (2013). Prospective territoriale dans le cadre de projets sociaux et solidaires: analyse de l'émergence des AMAP au sein des bassins de vie ruraux en France. *Territoire en Mouvement*, numéro à paraître, Des campagnes en mouvement pour « mieux vivre ensemble », 22 p.
- Renting H., Marsden T.K., Banks J. (2003). Understanding alternative food networks: exploring the role of short food supply chains in rural development. *Environment and Planning A* 35/3, p. 393-411
- Requier-Desjardins D. (2010). L'évolution du débat sur les SYAL : le regard d'un économiste. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 2010/4 (octobre), p. 651-668. DOI 10.3917/reru.104.0651
- Roos G., Terragni L., Torjusen H. (2007). The local in the global – creating ethical relations between producers and consumers. *Anthropology of food* [Online], S2 | March 2007
- Roux E., Feyt G. (2011). Les observatoires territoriaux : sens et enjeux. *Datar – Études et travaux*, 2011.
- Sanders L. (2001) *Modèles en analyse spatiale*, Hermes-Lavoisier, Paris (coordination), 333p.
- Scheffer S., Dalido A.-L. (2010). Observer les circuits courts à l'échelle d'un territoire: proposition d'un modèle d'analyse spatiale des données, en termes de systèmes d'information géographique. 116e séminaire de l'European Association of Agricultural Economists « *spatial dynamics in agri-food system: Implications for sustainability and consumer welfare* », 27 au 30 octobre, Parme (Italie), 18 p.
- Schlich E., Fleissner U. (2005). The ecology of scale: assessment of regional energy turnover and comparison with global food. *International Journal of Life Cycle Assessment*, vol. 10, n o 3, p. 219-223.
- Simon H. A. (1955). A Behavioral Model of Rational Choice, The MIT Press, *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 69, No. 1 (Feb., 1955), pp. 99-118, Stable URL: <http://www.jstor.org/stable/1884852>

- Siniscalchi V. (2015). « Food activism » en Europe : changer de pratiques, changer de paradigmes. *Anthropology of food* [Online], S11 | 2015
- Sylvander B. (1997). Le rôle de la certification dans les changements de régime de coordination : l'agriculture biologique, du réseau à l'industrie. *Revue d'économie industrielle* Année 1997 Volume 80 Numéro 1 pp. 47-66
- Thisse J-F. (1997). L'oubli de l'espace dans la pensée économique. *Revue Région et Développement* n°6-1997
- Toonen T. (2010). Resilience in Public Administration: The Work of Elinor and Vincent Ostrom from a Public Administration Perspective. *Public Administration Review*, 70(2): 193-202
- Torre A. (2010). Jalons pour une analyse dynamiques des Proximités. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, N° 3, pp. 409-437
- Torre A., Beuret J-E. (2012). *Proximités territoriales*. Paris, Economica, 105 p
- Torre A., Caron A. (2005). Réflexions sur les dimensions négatives de la proximité : le cas des conflits d'usage et de voisinage, *Economie et Institutions*, Nos 6 & 7, 183-220.
- Tregear A. (2011). Progressing knowledge in alternative and local food networks: critical reflections and a research agenda. *Journal of Rural Studies*, 27, pp. 419-430.
- Van der Ploeg J.-D. et Renting H. (2004). Behind the "redux": a rejoinder to David Goodman. *Sociologia Ruralis*, vol. 44, n° 2, p. 234-242
- Venn L., Kneafsey M., Holloway L., Cox R., Dowler E., Tuomainen E. (2006). Researching European 'alternative' food networks: some methodological considerations. *Area* (2006) 38.3, 248-258
- Von Thünen J H. (1826). *Der Isolierte staat*. *Hambourg, Perthes*, I, vol , 1826; Rostock, Leopold, vol I, 1842, vol li, 1850.
- Weber J. (1992). Environnement, Développement et Propriété; une approche épistémologique. In J. Prades et G. Vaillancourt, *Environnement, Développement, Ethique*, Montréal, ed. Fides.
- Weinstein O. (2013). Comment comprendre les « communs » : Elinor Ostrom, la propriété et la nouvelle économie institutionnelle. *Revue de la régulation* [En ligne], 14 | 2<sup>e</sup> semestre/ Autumn 2013
- Wiskerke J.S.C., Van Der Ploeg F. (2004). *Seeds of Transition, Essays on Novelty Production, Niches and Regimes in Agriculture*, Van Gorcum, Assen, 356 pp
- Wiskerke J.S.C. (2009). On places lost and places regained: Reflections on the alternative food geography and sustainable regional development. *International Planning Studies*, 14(4), p. 369-387
- Zimmermann J-B. (2012). PACA Innovation, un réseau à la croisée de proximités géographiques et organisées. *AMSE WP* 2012 - Nr 19
- Zimmermann J-B., (2008). Le territoire dans l'analyse économique. Proximité Géographique et Proximité organisée. *Revue Française de Gestion*, 184, 4, p.105-118

## Rapports

1. Ademe, (2012). Synthèse des travaux, Les circuits courts maraîchers de proximité en Midi-Pyrénées et la lutte contre le changement climatique, mars 2012, ADEME Direction Régionale Midi-Pyrénées
2. Agreste Limousin (2013). L'hétérogénéité des circuits courts : un défi pour le soutien institutionnel. Étude confiée à l'Université de Limoges par la DRAAF et la Région Limousin, numéro 96 - mai 2013
3. Agreste Provence-Alpes-Côte-d'Azur, (2011). Portrait agricole, les Bouches-du-Rhône. Etude n° 34 - Juin 2008.
4. Agreste Provence-Alpes-Côte-d'Azur, (2011). Recensement agricole 2010, premières tendances dans les Bouches-du-Rhône. Numéro 64 - Novembre 2011
5. Agreste Provence-Alpes-Côte-d'Azur, (2012). En région PACA, six espaces où l'activité agricole est soumise à des enjeux différents. Étude n° 70 - février 2012
6. CREDOC, (2005). Exercice d'anticipation des comportements alimentaires des Français. Modèle Age - Période - Cohorte. Cahier de Recherche n°222 du CREDOC, décembre 2005
7. FR CIVAM Bretagne (2010). Circuits courts alimentaires et territoires. Guide issu du programme de recherche-action SALT (Systèmes Alimentaires Territorialisés).. 28p.
8. Rapport parlementaire (2015). Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la commission des affaires économiques sur les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires, présenté par Mme Brigitte Allain, députée. le 7 juillet 2015





# Table des matières

<b>Remerciements.....</b>	<b>5</b>
<b>Avant-propos.....</b>	<b>8</b>
<b>Sigles, acronymes et abréviations.....</b>	<b>9</b>
<b>Précisions sur les publications.....</b>	<b>11</b>
<b>Sommaire.....</b>	<b>15</b>
<b>Introduction générale.....</b>	<b>19</b>
1. les circuits courts se développent et s’institutionnalisent.....	19
2. Circuits courts et systèmes alternatifs.....	26
3. La proximité comme principe actif.....	31
4. Observer le développement des circuits courts en région PACA.....	35
5. Considérations pour la lecture de la thèse et annonce du plan.....	44
<b>Partie 1 - L’organisation spatiale de la relocalisation alimentaire des circuits courts : la proximité géographique en action.....</b>	<b>48</b>
<b>Chapitre 1 - Une géographie des circuits courts en région PACA : état des lieux et potentialités de développement.....</b>	<b>50</b>
Propos du chapitre.....	51
Introduction.....	52
1. Les circuits courts : une diversité de formes face à des volontés d’encadrement	
.....	54
1.1 Un phénomène bien établi, mais mal cerné.....	54
1.2 Définir pour encadrer : attentes et réticences.....	55
2. Une approche géographique du développement des circuits courts.....	59
2.1 Une grille d'analyse inspirée du programme SALT.....	66
3 Identification des systèmes alimentaires territoriaux en PACA.....	73
3.1 Tendances de l'offre et de la demande des circuits courts en région.....	73
3.2 Des bassins de consommation et de production : identification de SAT ?.....	75
4. Vers une donnée synthétique de l’alimentation locale en région PACA.....	77
4.1 Le développement des circuits courts en région PACA : quatre profils communaux.....	77
4.2 Une donnée synthétique communale.....	78
Conclusion.....	82
<b>Chapitre 2 - La dimension spatiale du « local » des paniers des Bouches-du-Rhône de 2001 à 2015. Un retour au modèle de Von-Thünen ?.....</b>	<b>89</b>
Propos du chapitre.....	90
Introduction - la distance pour mesurer le local des paniers.....	91
2. Une analyse diachronique de l'éloignement du maraîcher par le recensement	

exhaustif des paniers.....	94
2.1 Les recensements de paniers et la mesure de distance.....	95
2.2 Des déplacements et non des « food miles ».....	99
2.3 De la distance mathématique à la distance dite générale.....	102
3. Une organisation spatiale centre-périphérie des paniers.....	104
3.1 Le local par la distance au maraîcher : seuil, gradient et polarisation.....	106
3.2 La relation ville-agriculture mise en valeur par la mesure du local.....	112
4. Le local correspondrait-il à une rente de localisation ?.....	117
4.1 Une relecture du modèle de Von Thünen.....	117
4.2 La pression foncière entre dans l'équation.....	121
Conclusion.....	123
<b>Transition - Des niveaux d'organisation de la relocalisation alimentaire</b>	
<b>appelant à une coordination régionale.....</b>	<b>129</b>
<b>Partie 2 - Gouverner la relocalisation alimentaire : une visée commune des</b>	
<b>circuits courts en tension.....</b>	<b>133</b>
<b>Chapitre 3 - L'Observatoire régional des circuits courts. Vers une évaluation</b>	
<b>du dispositif.....</b>	<b>135</b>
Propos du chapitre.....	136
Introduction.....	137
1. Qualifier le rôle de l'Observatoire.....	138
1.1 Les Observatoires comme outils de coordination.....	138
1.2 Une « recherche de proximité » pour une observation des proximités.....	141
2. Observer l'Observatoire : Morphogénèse d'un réseau.....	142
2.1 Création et formalisation de l'Observatoire : 2010-2014.....	142
2.2 Des groupes de travail plus ou moins dynamiques et finalisés.....	143
2.3 Des stratégies individuelles : visibilité et légitimité.....	145
3. Décrire la proximité organisée de l'Observatoire : production et participation.....	146
3.1 La participation au dispositif : un premier indicateur de son utilité ?.....	146
3.2 Les productions.....	149
3.3 La participation.....	153
4. Discussion.....	164
<b>Chapitre 4 - La visibilité comme ressource dans la gouvernance des circuits</b>	
<b>courts. Une approche institutionnaliste de l'évaluation.....</b>	<b>173</b>
Propos du chapitre.....	174
Introduction : observer pour gouverner ?.....	175
1.1 Des observatoires pour prendre acte du développement des circuits courts	
.....	175
1.2. Observatoires et reconfiguration de l'action publique.....	178

1.3 L'observatoire comme institution de gestion de la visibilité des circuits courts	181
2. La genèse des institutions : du dilemme social aux règles et la confiance.....	182
2.1 Une théorie de la dynamique institutionnelle.....	182
2.2 Dilemmes sociaux successifs autour d'une ressource commune.....	184
2.3 Niveaux de règles.....	186
2.4 Confiance et communication.....	188
3. Dilemmes dans la voie de développement des circuits courts.....	191
3.1 Participer à la définition et en tirer bénéfice.....	191
3.2. Productions, usages et attribution des rôles.....	193
3.3 Participants et acteurs de la gouvernance.....	201
Conclusion.....	205
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>210</b>
1. La dimension spatiale de la relocalisation des filières agricoles et alimentaires	210
2. Une géographie des liens ville-agriculture ?.....	212
3. Gouverner la relocalisation alimentaire.....	215
<b>Bibliographie.....</b>	<b>219</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>233</b>
<b>Table des figures.....</b>	<b>236</b>
<b>Encadrés.....</b>	<b>239</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>240</b>
A. Carte administrative de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	241
B. Tableaux des ressources et productions de l'ORCC (2010 - 2014).....	242
C. Chronologie de la constitution de l'ORCC, de la PPL et du pôle InPACT.....	244
D. ACP de la demande et de l'offre potentielle en circuits courts.....	245
E. AFM de la confrontation de la demande et de l'offre potentielle à l'organisation	246
du territoire.....	246
F. ACP de l'état de l'existant en circuits courts et ACP du potentiel de	247
développement des circuits courts.....	247
G. Cartographie des OTEX en région PACA (RA 2010).....	249
H. Délibération-cadre du conseil régional PACA au sujet des circuits courts	250
(2010).....	250
I. La charte de l'ORCC (2015).....	255
J. Publications et communications (2010-2016).....	260
K. Cartographie de l'approvisionnement et de lieux de livraisons de la PPL (2014	262
et 2015).....	262
L. Cartographie des conflits d'usage du sol en PACA (RA 2000).....	263
<b>Résumé.....</b>	<b>265</b>

# Table des figures

## INTRODUCTION

Figure 1 : Représentation des organisations auxquelles j'ai participé entre 2012 et janvier 2016 permettant une étude approfondie de l'observatoire régional des circuits courts.....	39
.....	41
Figure 2 : Identification de deux phases dans la constitution des organisations observées, la création et la consolidation, cette dernière phase faisant apparaître des tensions.....	41

## CHAPITRE 1

Figure 1 : cartographie des différents types de modalités circuits courts en région PACA.....	67
Figure 2 : Variables sélectionnées par jeu de données et justifications interprétatives.....	70
Figure 3 : Organisation de l'analyse statistique exploratoire des données sur l'alimentation locale en région PACA.....	72
Figure 4 : Cartographie des deux premiers axes factoriels de l'AFM.....	76
Figure 5 : Cartographie des classes de communes selon leur potentiel de développement des circuits courts...	80

## CHAPITRE 2

Tableau 1: présentation de l'évolution du phénomène paniers en Bouches-du-Rhône à partir de trois recensements : 2006, 2010, 2015.....	96
Figure 1: la corrélation inverse entre la distance au producteur des paniers et la densité de population des communes où se trouvent leurs lieux de distribution.....	101
Figure 2a : La distance au producteur dans les paniers augmente de 2001 à 2006.....	105
Figure 2b : En 2006, la distance au producteur est la plus importante dans les paniers des grandes villes.....	105
Figure 3 : Distance au producteur des paniers existants sur une période donnée et nombre moyen de créations de paniers sur cette même période.....	106
Figure 4a : Distribution des paniers selon leur distance au producteur par la route.....	107
Figure 4b : Distribution des paniers selon le temps de déplacement du producteur.....	108
Figure 5 : La cartographie des paniers et de leur distance au producteur en 2015 met en évidence la polarisation par Marseille et l'existence d'une première ceinture de maraîchers à moins de 30 km de Marseille.....	110

Figure 6 : photographie d'une ferme à Sainte-Marthe, dans le 14e arrondissement de Marseille, en limite d'un front d'urbanisation dense : la ZAC de Sainte-Marthe.....	114
Figure 7 : Sur la période 2002 à 2015 en Bouches-du-Rhône, en Île-de-France et en Rhône Alpes, le nombre de paniers se stabilise en 2012-2013 pour décroître légèrement ensuite.....	115
Figure 8 : représentation schématique du modèle de Von-Thünen représentant la définition des limites géographiques selon la rente économique et la distance au marché et son implication spatiale en cercles concentriques.....	120

### CHAPITRE 3

Figure 1 : Statistiques générales sur les participants à l'Observatoire régional.....	146
Figure 2 : Cartographie des structures participantes et de leur date d'entrée dans l'Observatoire de 2010 à 2014 .....	148
Figure 3 : Schématisation de l'approche par les ressources et productions du système de coordination des acteurs de l'observatoire.....	150
.....	154
Figure 4 : L'évolution des graphes de coprésences des personnes et des structures lors des rencontres de l'Observatoire régional des circuits courts : 2010-2014.....	154
.....	179

### CHAPITRE 4

Figure 1 : Présence d'un observatoire des circuits courts (2015) mise en regard de la part des exploitations impliquées dans la vente en circuits courts (2010).....	179
Figure 2 : Schématisation de l'interrelation des dilemmes de l'action collective : chaque étape permet à l'institution d'être de plus en plus complète.....	186
Figure 3 : Les structures qui ont participé aux réunions de l'ORCC et leur typologie: prédominance des acteurs de l'accompagnement agricole et des territoires organisés.....	190
Figure 4 : L'évolution de l'ORCC au fil des années à travers les dilemmes de l'action collective : identification de la création des règles, du phénomène d'exclusion qui l'accompagne et de la persistance de certains dilemmes.....	194
Figure 5 : nombre de personnes représentant une structure lors d'une rencontre : on voit qu'à l'exception de quelques rencontres il y a en grande partie une seule personne représentante, et cela est en particulier vrai lors	

de rencontre qui préfigurent des décisions.....	196
Tableau 1 : Les trois niveaux institutionnels dans l'organisation de l'ORCC : les règles définissent l'accès à la ressource et à sa production.....	199
Figure 7 : Fréquence de la présence des diverses structures participantes et nombre de personnes les représentant à chaque réunion.....	202
Figure 8 : Fréquence de répétition de la présence d'un représentant pour une structure donnée.....	203

# Encadrés

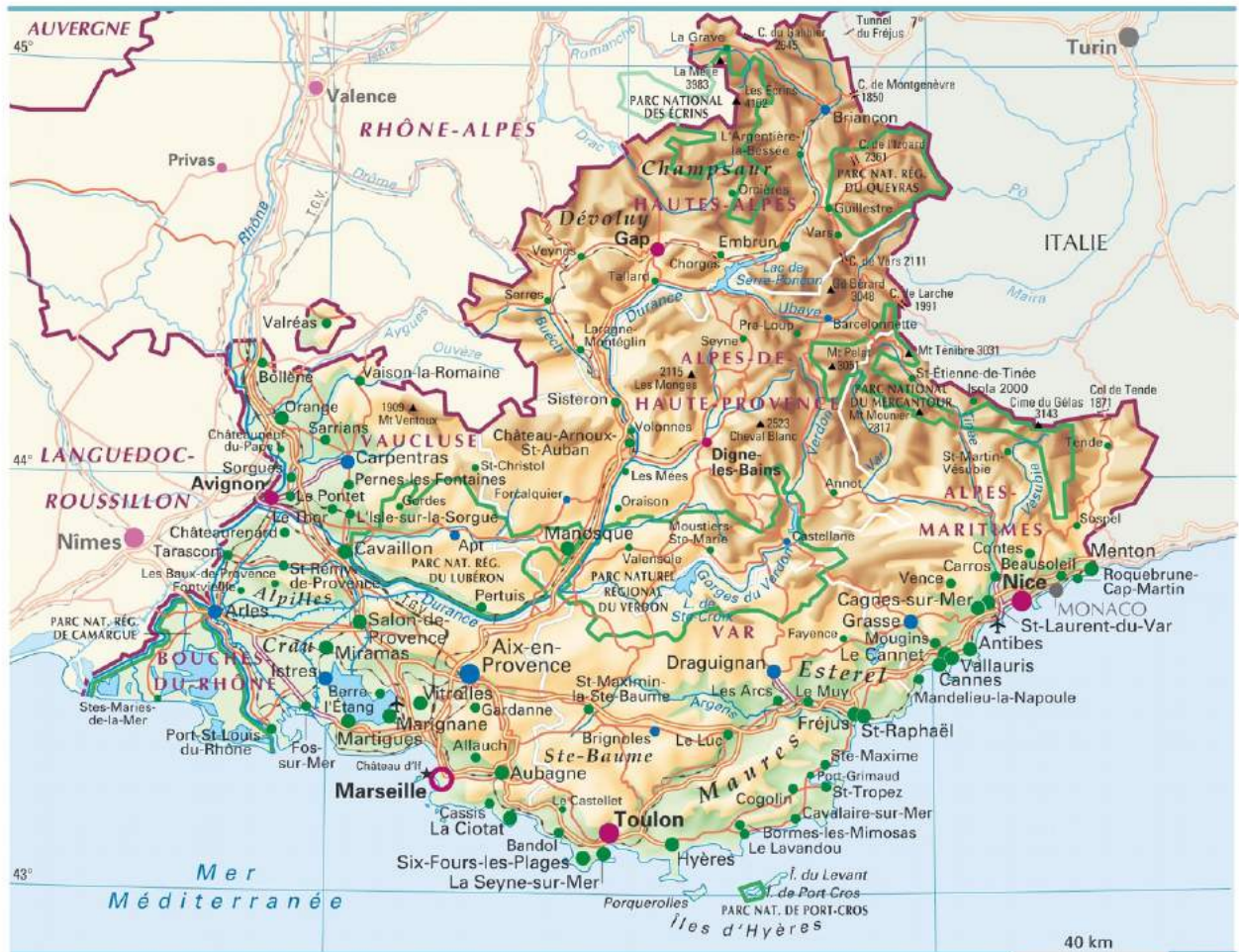
ENCADRÉ 1 : Retour sur la notion de Système Alimentaire Territorial.....	61
ENCADRÉ 2 : Recul critique sur la conclusion du chapitre (publié en 2014).....	85
ENCADRÉ 3 : Précisions pour l'analyse des graphes de coprésence.....	157
ENCADRÉ 4 : Retour sur la mobilisation du cadre de l'économie de la proximité.....	167

# ANNEXES

A. Carte administrative de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.....	241
B. Tableaux des ressources et productions de l'ORCC (2010 – 2014).....	242
C. Chronologie de la constitution de l'ORCC, de la PPL et du pôle InPACT.....	244
D. ACP de la demande et de l'offre potentielle en circuits courts.....	245
E. AFM de la confrontation de la demande et de l'offre potentielle à l'organisation du territoire.....	246
F. ACP de l'état de l'existant en circuits courts et ACP du potentiel de développement des circuits courts.....	247
G. Cartographie des OTEX en région PACA (RA 2010).....	249
H. Délibération-cadre du conseil régional PACA au sujet des circuits courts (2010).....	250
I. La charte de l'ORCC (2015).....	255
J. Publications et communications (2010-2016).....	260
K. Cartographie de l'approvisionnement et de lieux de livraisons de la PPL (2014 et 2015).....	262
L. Cartographie des conflits d'usage du sol en PACA (RA 2000).....	263



# A. Carte administrative de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



- plus de 100 000 h.
  - ch.-l. de région
  - autoroute
  - ★ site touristique
  - de 20 000 à 100 000 h.
  - ch.-l. de département
  - voie rapide
  - ▲ centrale nucléaire
  - de 5 000 à 20 000 h.
  - ch.-l. d'arrondissement
  - route
  - voie ferrée
  - moins de 5 000 h.
  - commune ou autre site
  - 
  -
- 200 1000 2000 m

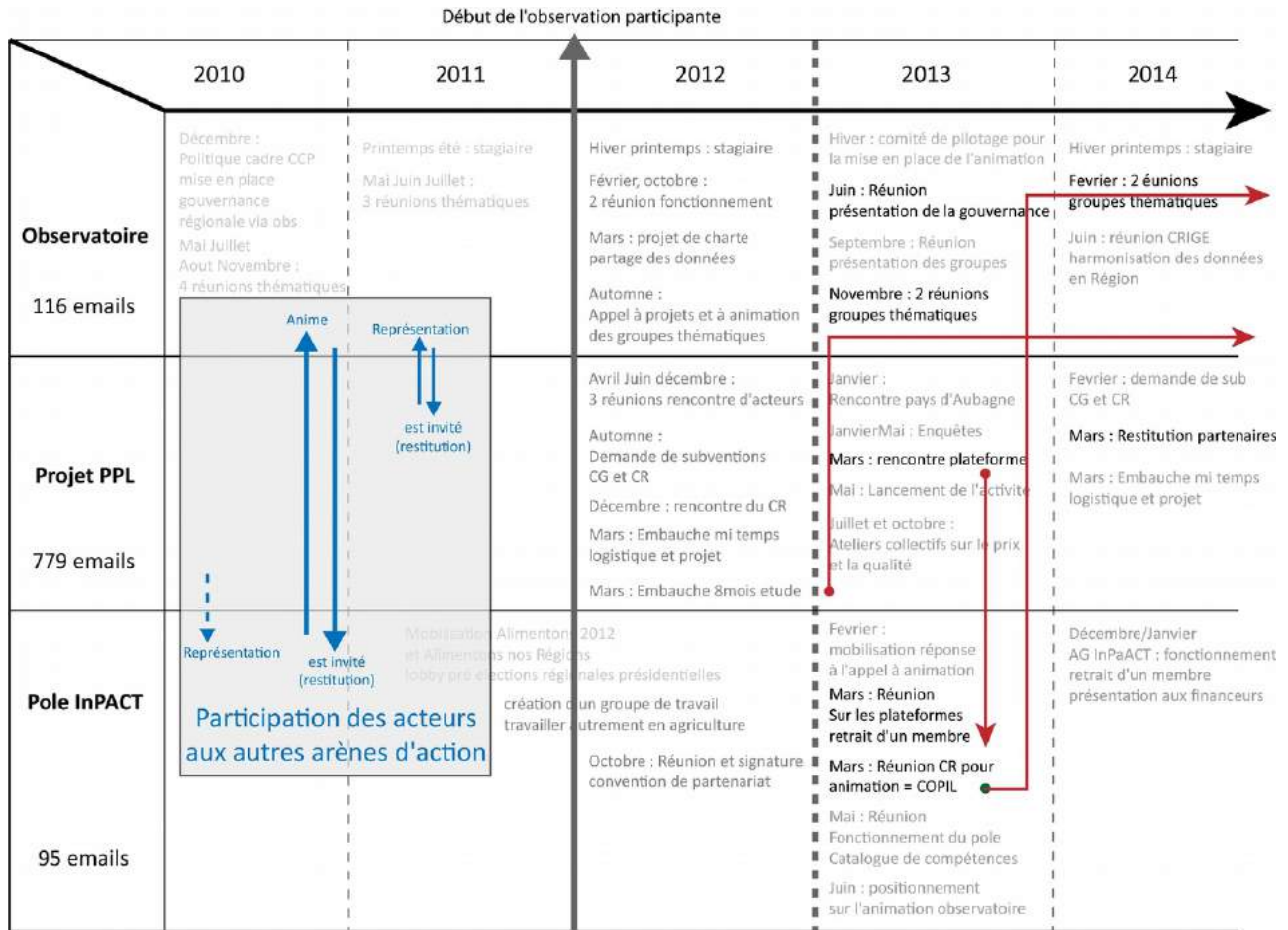
## B. Tableaux des ressources et productions de l'ORCC (2010 - 2014).

Type production	Production	Temps de production	Nombre de rencontres	Appropriation
<b>Modalités d'organisation</b>	groupes de travail	3*6 mois + 3 mois	4 rencontres (2 plénières et 2 Copil)	Livrables des groupes Ampleur de la participation
	co-animation	1 an	2 rencontres (Copil)	Dépassement du clivage politique Engagement d'acteurs dans la démarche
	appel à projet	2 ans	1 rencontre (présentation)	1 échec sur 3 projets Quasi absence de retours
	Définition circuits courts	1 an	4 rencontres	par les participants ok mais moins par les élus
<b>Références</b>	Guide Rédaction Marché public	6 mois	1 rencontre (présentation) + x rencontres du sous groupe	forte participation lors de la restitution Livrable
	Fiches expériences (RRR)	4 ans (toujours en cours)	x	création de la base de données projets de territoire Compilation d'expériences
	Charte partage des données	3 mois	1 rencontre (présentation)	Création d'un portail web pour le partage des rapports, compte rendus, cartes etc. Transfert de la question au projet de sous groupe du CRIGE
	Inventaire des modalités circuits courts	1 an (+ 6 mois interval)	2 rencontres (Restitution) (+ Copil et CRIGE)	Livrables (cartes, rapport d'étude) Proposition d'un sous groupe au CRIGE du pôle métier agriculture
<b>Données</b>	Inventaire RHD : amont, aval et structures intermédiaires	6 mois	1 rencontre (restitution) (+ Copil et CRIGE)	Livrables (cartes, rapport d'étude) Proposition d'un sous groupe Au CRIGE du pôle métier agriculture
	Etude PVC (FRGEDA + Trame)	1 an	1 rencontre (restitution)	Fiches de présentation Étude (typologie, points forts/faibles)
	Etude RHD (Coon de France)	1 an	inconnu	étude non présentée disponible sur plateforme web

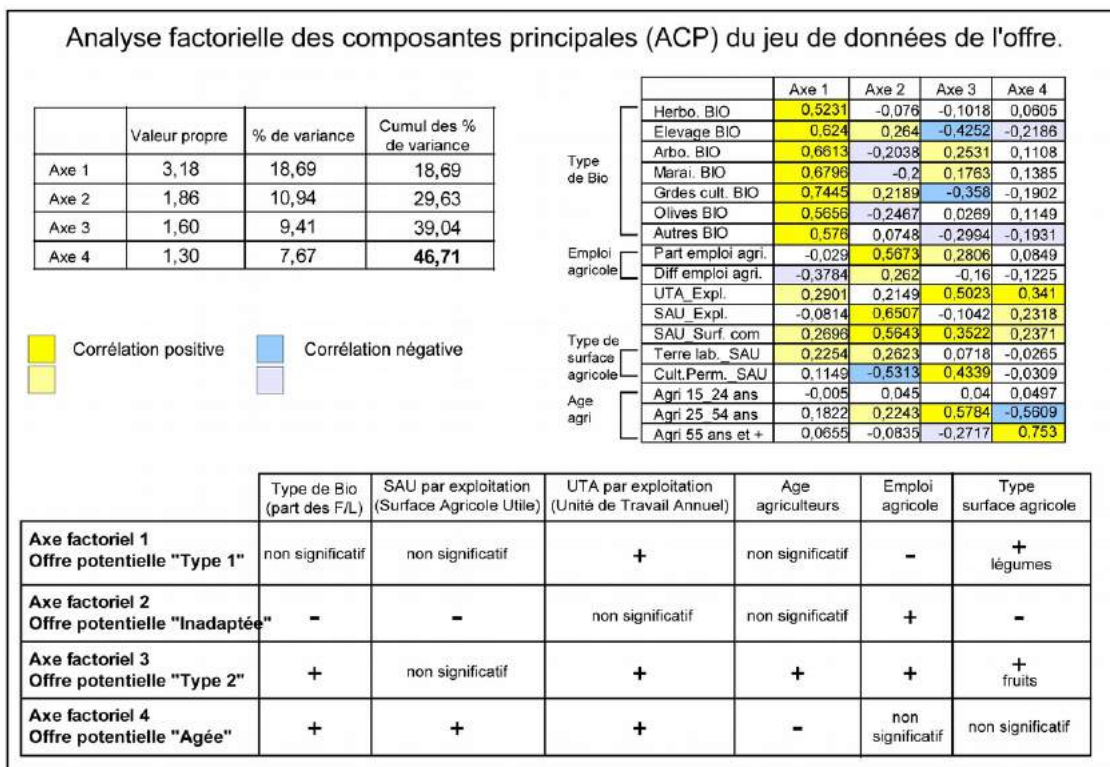
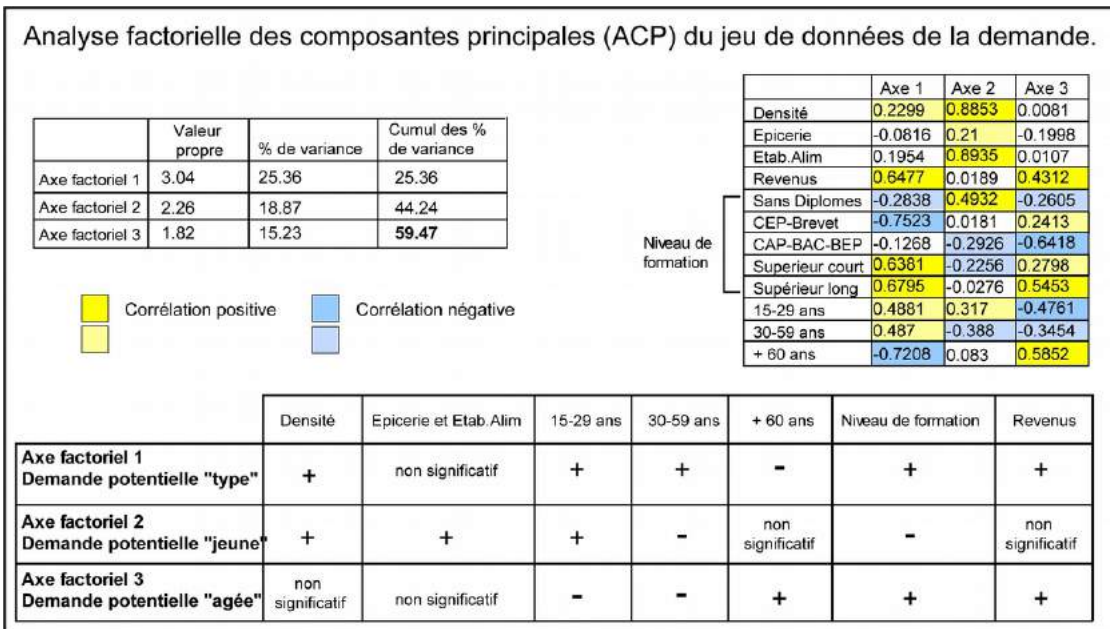
Type production	Production	Ressource "informationnelle"	Ressource "financière"	Ressource "humaine"
<b>Modalités d'organisation</b>	groupes de travail	Définitions et références Solicitation des participants (fiche)	défraiement des stages + temps de l'encadrement	Chargée de mission CR Stagiaires (3+1)
	co-animation	Solicitation des participants (sondage)	60 000€ / an + animation RR + % du Salaire de la chargée de mission	Chargée de mission CR Création d'un comité de pilotage (de 5 à 10)
	appel à projet	Rédaction de l'appel d'offre	Argent public (339 320€) + % du Salaire de la chargée de mission	Chargée de mission CR (1 ?)
<b>Références</b>	Définition circuits courts	Solicitation d'acteurs participants à l'observatoire	% du Salaire de la chargée de mission	Chargée de mission CR (1) Participants aux rencontres
	Guide Rédaction Marché public	Solicitation d'acteurs participants à l'observatoire	réalisation par les participants : Coûts reporté sur leur structure. Temps de travail inconnu.	Pilotage et rédaction par deux Participants au groupe RHD (2)
	Fiches expériences (RRR)	solicitation des porteurs de projets	défraiement des stages + temps de l'encadrement	Participants et personnes externes mobilisés
	Charte partage des données	Chartes de d'autres expériences Solicitation des participants (sondage)	défraiement des stages + temps de l'encadrement	stagiaire (1)
<b>Données</b>	Inventaire des modalités circuits courts	Solicitation d'acteurs tête de réseaux, accompagnateurs, porteurs de projets Informations présentes sur le web	défraiement des stages + temps de l'encadrement	Stagiaires (2) Et personnes sollicitées
	Inventaire RHD : amont, aval et structures intermédiaires	Solicitation d'acteurs tête de réseaux, accompagnateurs, porteurs de projets Informations présentes sur le web Utilisation des bases de données du CR	défraiement du stage + temps de l'encadrement	Stagiaires (1) Et personnes sollicitées
	étude PVC (FRGEDA + Trame)	Enquête des collectifs de producteurs	Argent public (?)	Chargé d'étude Trame (1?)
	étude RHD (Coop de France)	Enquête sur l'approvisionnement AB En local de la RHD	Argent public (?)	Chargé d'étude Coop de France (1?)

Coût Chargée de mission (activité) = 25 200 euros / 3 ans  
Coût Stagiaire = (2400 euros / 6 mois) \* 4 = 9 600 euros

# C. Chronologie de la constitution de l'ORCC, de la PPL et du pôle InPACT



## D. ACP de la demande et de l'offre potentielle en circuits courts



## E. AFM de la confrontation de la demande et de l'offre potentielle à l'organisation du territoire.

Analyse factorielle multiple (AFM) : identifier des systèmes alimentaires territoriaux (SAT)

AXE 1	correlation
Surface BV	0.6303
D.P jeune	0.5764
D.P type	0.4694
D.P agée	0.0828
O.P type2	0.0681
Tot. territoires	-0.5569
O.P inadaptée	-0.5247

quali	R2
CATAEU	0.726
category	Estimate
111	2.648
112	0.62
NA	0.6065
222	-0.6023
212	-1.3236
300	-0.8716
400	-0.7505

AXE 2	correlation
O.P type1	0.5841
Tot. territoires	0.4316
O.P type2	0.3972
D.P jeune	0.3396
D.P type	0.143
O.P agée	0.1021
O.P inadaptée	-0.114
D.P agée	-0.1322
Surface BV	-0.3958

quali	R2
CATAEU	0.4769
category	Estimate
211	1.2356
120	0.5937
212	1.2446
221	0.61
300	0.2869
222	-1.636
400	-1.0259
112	-1.5509

AXE 3	correlation
D.P type	0.5247
O.P type2	0.4182
O.P inadaptée	0.0747
O.P agée	-0.08
O.P type1	-0.1185
D.P jeune	-0.2954
D.P agée	-0.4278

quali	R2
CATAEU	0.5647
category	Estimate
112	0.7884
300	0.7268
212	0.9498
222	1.1101
111	-0.5358
221	-1.5483
400	-1.2809

Catégorie de la commune dans le zonage en aires urbaines 2010

- 111 : Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)
- 112 : Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle
- 120 : Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
- 211 : Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)
- 212 : Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle
- 221 : Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
- 222 : Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle
- 300 : Autre commune multipolarisée
- 400 : Commune isolée hors influence des pôles

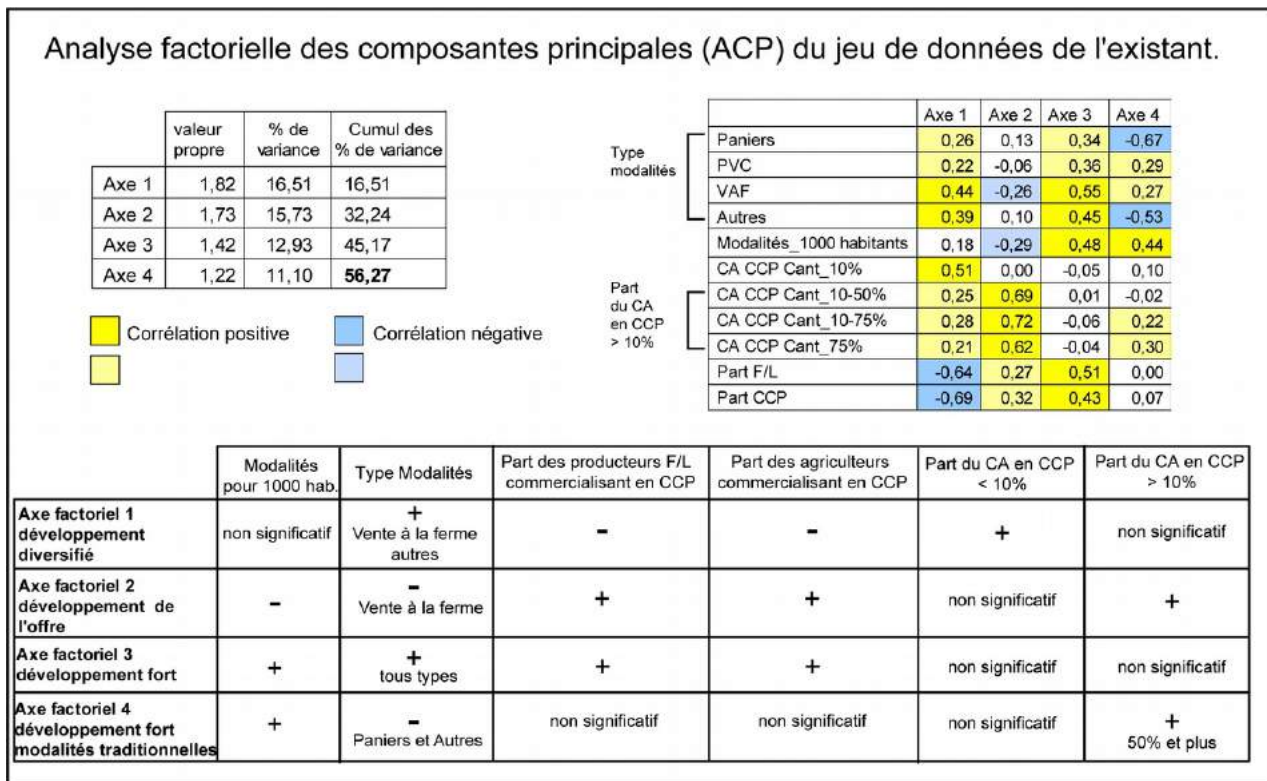
D.P = Demande potentielle O.P = Offre potentielle

- Corrélation positive
- Corrélation négative

	valeur propre	% de variance	Cumul des % de variance
Axe 1	2,39	14,04	14,04
Axe 2	1,49	8,73	22,77
Axe 3	1,31	7,70	30,46

	Demande potentielle	Taille du Bassin de vie	Nombre de territoires organisés	Offre potentielle	Zonage en aire urbaine
<b>Axe factoriel 1 SAT basé sur la demande</b>	+ Type et Jeune	+	-	- Inadaptée	+ Grand pôle urbain
<b>Axe factoriel 2 SAT basé sur l'offre</b>	+ Jeune	-	+	+ Type1 et 2	+ Moyen pôle et sa couronne
<b>Axe factoriel 3 Rencontre offre/demande</b>	+ Type - Jeune et Agée	non significatif	non significatif	+ Type2	+ Couronne petit et moyen pôle

## F. ACP de l'état de l'existant en circuits courts et ACP du potentiel de développement des circuits courts.



## Analyse factorielle des composantes principales (ACP) : quel potentiel de développement ?

	Valeur propre	% de variance	Cumul des % de variance
Axe 1	1,36	19,49	19,49
Axe 2	1,07	15,31	34,80
Axe 3	1,02	14,52	49,32
Axe 4	1,00	14,29	<b>63,60</b>

<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Corrélation positive	<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:lightblue; border:1px solid black;"></span> Corrélation négative
--	---

S1 = SAT basé sur la demande

S2 = SAT basé sur l'offre

S3 = Rencontre Offre-Demande

E1 = Développement diversifié CCP

E2 = Développement de l'offre CCP

E3 = Développement fort des CCP

E4 = Développement fort et traditionnel des CCP

	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4
S1	0,73	-0,34	0,03	0,00
S2	0,34	0,54	-0,39	0,00
S3	0,18	0,37	0,60	0,00
E1	0,56	-0,22	0,42	0,33
E2	-0,25	-0,15	0,45	-0,69
E3	-0,56	-0,15	0,22	0,64
E4	0,01	0,66	0,29	0,10

	Développement diversifié CCP	Développement de l'offre CCP	Développement fort des CCP	Développement fort et traditionnel des CCP	SAT basé sur la demande	SAT basé sur l'offre	Rencontre Offre-Demande
<b>Axe factoriel 1</b> Potentiel de développement basé sur la demande	+	(-)	-	non significatif	+	(+)	non significatif
<b>Axe factoriel 2</b> Potentiel de développement basé sur l'offre	-	(-)	(-)	+	-	+	(+)
<b>Axe factoriel 3</b> Potentiel de développement faible : saturation ?	+	+	(+)	(+)	non significatif	-	+
<b>Axe factoriel 4</b> Potentiel de développement faible	+	-	+	non significatif	non significatif	non significatif	non significatif

## La Classification hiérarchique

Classe 1	v test	ecart-type cluster	ecart-type ensemble
Potentiel Demande	17,75	0,69	1,17
Potentiel Saturé ?	-5,89	0,85	1,01
S3	-14,07	0,79	0,99

Classe 2	v test	ecart-type cluster	ecart-type ensemble
Potentiel Saturé ?	14,32	0,82	1,01
S3	13,27	0,84	0,99
Potentiel Demande	3,39	0,95	1,17
Potentiel Faible	-12,99	0,58	1,00

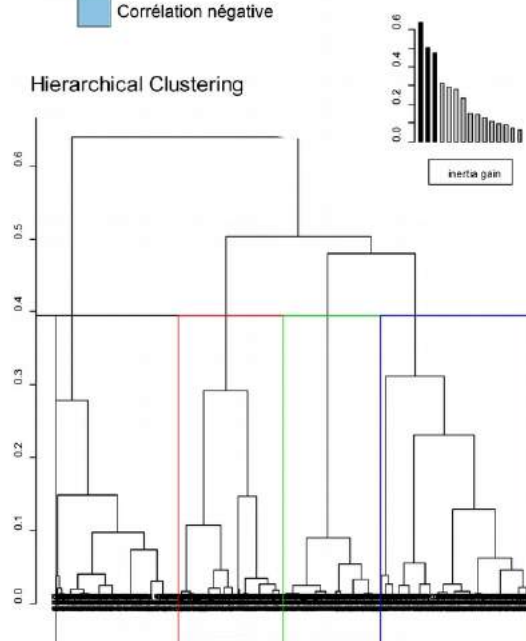
Classe 3	v test	ecart-type cluster	ecart-type ensemble
Potentiel Faible	22,37	1,01	1,00
Potentiel Saturé ?	7,56	1,05	1,01
S3	6,91	1,00	0,99
Potentiel Offre	5,00	1,08	1,04

Classe 4	v test	ecart-type cluster	ecart-type ensemble
Potentiel Offre	-2,48	1,23	1,04
Potentiel Faible	-3,40	0,63	1,00
Potentiel Saturé ?	-10,66	0,69	1,01
Potentiel Demande	-21,46	0,77	1,17

S3 = Rencontre Offre-Demande

<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Corrélation positive
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:lightblue; border:1px solid black;"></span> Corrélation négative

Hierarchical Clustering





## G. Cartographie des OTEX en région PACA (RA 2010).

### Orientation technico-économique de la commune



# H. Délibération-cadre du conseil régional PACA au sujet des circuits courts (2010).

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

## DELIBERATION N° 10-1571

10 DECEMBRE 2010

### AGRICULTURE - FORET

Les circuits courts de commercialisation des produits agricoles : un enjeu d'avenir pour Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Dispositif 311 bis "Diversification vers des activités non agricoles : soutien des points de vente directe de produits agricoles" du volet régional du Programme de Développement Rural Hexagonal  
Critères de l'intervention régionale

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural -FEADER- et modifiant et abrogeant certains règlements ;
- VU le règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission du 15 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil concernant le soutien au développement rural par le FEADER ;
- VU le règlement (CE) n° 1975/2006 de la commission du 7 décembre 2006 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil en ce qui concerne l'application de procédures de contrôle et de conditionnalité pour les mesures de soutien au développement rural ;
- VU la décision du 19 juillet 2007 de la Commission européenne approuvant le Programme de Développement Rural Hexagonal de la France pour la période de programmation 2007/2013 ;
- VU la délibération n° 06-100 du 12 juin 2006 du Conseil régional approuvant le Schéma Régional de Développement Economique ;

certifié transmis au représentant de l'Etat le 15 décembre 2010

- que les services publics et privés de la restauration hors domicile, en réponse à cette demande sociétale croissante, recherchent de plus en plus un approvisionnement en produits locaux, issus d'une agriculture conventionnelle de qualité et respectueuse de l'environnement ou issus de l'Agriculture Biologique ;

- que le Conseil régional a adopté en février 2010 le « projet-cadre du service de restauration des lycéens », dans lequel l'axe 4 intitulé « Garantir le respect de l'environnement » propose de « privilégier à chaque fois que possible les produits frais, locaux, de saison, issus de l'agriculture biologique » ;

- les résultats de l'étude réalisée en 2008 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui mettent en lumière des éléments quantitatifs, mais également qualitatifs, sur le rôle des circuits courts dans l'économie agricole, sur leurs impacts au niveau du tissu social agricole et rural et sur les effets de leur développement vis-à-vis de l'environnement (émission de gaz à effet de serre notamment) ;

- le rôle majeur des territoires, par leur animation et leur rôle de coordination à une échelle restreinte, pour mettre en relation des producteurs et des consommateurs d'une même zone ;

- que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un territoire recouvrant une production très diversifiée et qu'il est essentiel de favoriser le lien entre les zones de production et les bassins de consommation ;

- la volonté de la Région de soutenir la création, la rénovation et l'extension de points de vente directe de produits agricoles, individuels et collectifs, en s'adossant au volet régional du Programme de Développement Rural Hexagonal et tout particulièrement au dispositif 311 bis « soutien des points de vente directe de produits agricoles » ;

## **DECIDE**

- d'adopter une politique de développement des circuits courts de produits agricoles, déclinée en 5 axes :

### **Axe 1: Appui aux producteurs et groupements d'agriculteurs pour une structuration de l'offre de produits régionaux**

La Région soutient indirectement l'accompagnement des producteurs au travers de programmes annuels d'actions orientées sur les circuits courts, portés par les structures de développement agricole et de formation des agriculteurs.

Les projets d'installation et de reconversion en circuits courts seront soutenus dans les dispositifs d'aide existants.

Les groupements de producteurs seront aidés dans leur volonté d'accéder aux marchés de la restauration collective : aide aux emplois logistiques, accompagnement pour répondre aux marchés, création de structure favorisant le lien entre l'offre et la demande. Par ailleurs, tout projet permettant de structurer à long terme les filières agricoles vers un approvisionnement en circuits courts sera examiné.

Les investissements portés par les producteurs ou par des groupes de producteurs sont également soutenus :

- par un dispositif en faveur des investissements de transformation à la ferme, mesure 121C4 du Document Rural de Développement Régional, approuvé le 7 décembre 2009 par délibération du Conseil régional, puis ajusté au contexte régional le 22 octobre 2010 par délibération du Conseil régional ;
- par un dispositif en faveur de la création de points de vente directe de produits agricoles, individuels et collectifs, mesure 311bis du Document Rural de Développement Régional, dont les critères sont décrits en annexe à cette délibération ;
- par un dispositif adopté par le Conseil régional dans le cadre de la délibération N° 07-240 sur le soutien aux investissements matériels de modernisation, de développement et de structuration des entreprises de commercialisation et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires, permettant d'accompagner ces entreprises dans les investissements d'aménagements spécifiques des véhicules frigorifiques (caissons réfrigérés ou isothermes) destinés à la collecte du lait ou au transport de carcasses.

## **Axe 2 : Appui aux territoires organisés**

La Région accompagne les territoires organisés et notamment les Parcs naturels régionaux en tant que territoires expérimentaux, dans leurs projets de favoriser le développement des circuits courts pour les produits régionaux, lorsqu'ils présentent les éléments suivants :

- garanties de viabilité économique permettant d'envisager leur pérennisation au-delà du soutien des collectivités (soutien financier et en animation)
- structuration de filières d'approvisionnement en produits régionaux, en s'appuyant sur l'existant (pôles bio et plateformes locales des MIN, points de vente collectifs, plateforme commerciale existante, etc)
- volet éducation / sensibilisation en favorisant le lien direct entre les producteurs et les consommateurs, quels qu'ils soient (enfants, touristes...)
- ciblage de plusieurs marchés différents pour favoriser la diversité des débouchés pour les producteurs et pour mutualiser les outils logistiques pour les différents débouchés

- intégration de l'approvisionnement de la restauration collective publique en produits régionaux, particulièrement lorsque le porteur de projet dispose de compétences sur ce secteur.

### **Axe 3 : Accompagnement des démarches en restauration hors domicile**

Un soutien régional sera apporté à tout projet structurant pour les filières agricoles qui serait jugé pertinent pour l'approvisionnement de la restauration hors domicile à l'échelle du territoire concerné. Notamment, la Région incitera les collectivités, à l'instar de ce qui est fait pour le service de restauration des lycéens, à développer une politique privilégiant l'approvisionnement en produits frais, locaux, de saison et/ou biologiques autant que possible. Cela pourra se traduire par des actions privilégiant le contact entre producteurs et acteurs de la restauration hors domicile.

Une attention particulière sera portée aux produits issus de l'agriculture biologique dans les démarches d'approvisionnement de la restauration collective en circuits courts.

### **Axe 4 : Communication**

La Région aidera en priorité les initiatives s'appuyant sur l'agriculture biologique et sur des démarches garantissant un mode d'exploitation respectueux de l'environnement, et une qualité des produits régionaux: signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine, marques...

### **Axe 5 : Vers une Gouvernance régionale des circuits courts**

Pour coordonner les échanges entre porteurs de projets et mutualiser les moyens utilisés dans les projets d'approvisionnement en circuits courts, **un observatoire régional des circuits courts agricoles** sera construit et animé, en partenariat étroit avec les structures impliquées dans le développement des circuits courts. Cet observatoire aura pour objectifs :

- de faire un état des lieux exhaustif, cartographique et actualisé des démarches existantes et en projet sur le territoire régional,
- d'évaluer les projets dans leur réussite et leurs limites pour capitaliser les retours d'expériences,
- de proposer une boîte à outils comprenant notamment des méthodologies qui ont fait leur preuve,
- de regrouper les techniciens et agents de développement accompagnant les projets des territoires et des producteurs,
- de pérenniser le groupe régional de réflexion sur la thématique des circuits courts rassemblant tous les acteurs ayant un rôle dans le développement des circuits courts.

- d'approuver les critères d'intervention du dispositif 311bis du volet régional du Programme de Développement Rural Hexagonal en faveur du soutien des points de vente directe de produits agricoles, individuels et collectifs, tels que décrits dans la fiche annexée à la présente délibération.

Le Président,

Signé Michel VAUZELLE

# I. La charte de l'ORCC (2015).

## Charte de l'Observatoire régional des Circuits-courts et de proximité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Version Février 2016.

**I** – Les finalités et objectifs de l'observatoire régional des circuits-courts et de proximité de Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Définition des circuits-courts (*Règlement Développement Rural décembre 2013*) :

« Un circuit d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs. »

L'observatoire régional des circuits-courts et de proximité est un outil dynamique, rassemblant des acteurs, des données, des retours d'expériences. Ses membres, par leurs échanges et leurs productions, assurent la mise à disposition de la matière.

### Finalités

- *Agriculteurs/consommateurs* : OEuvrer au développement des circuits-courts et de proximité pour répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux de l'agriculture, ainsi qu'aux attentes des consommateurs et de la société civile.
- *Territoires* : Participer au développement harmonieux des circuits-courts aux échelles régionale et locale, en favorisant le partenariat entre les acteurs des territoires et la complémentarité entre les projets.
- *Gouvernance régionale* : Créer une dynamique régionale et participative pour améliorer l'efficacité et la cohérence des actions.

### Objectifs généraux

- Favoriser le développement d'une connaissance commune et sa diffusion, les échanges d'expériences et d'expertises dans le cadre d'un réseau formalisé.
- Faire un état des lieux des compétences, des outils existants et d'en produire s'il en manque.
- Diffuser, mettre des outils à disposition des accompagnateurs et porteurs de projets.

- Fournir aux acteurs des éléments de réflexion et de connaissances pour les aider à concevoir et favoriser l'émergence de projets intégrés au coeur des territoires.

## II – Composition de l'observatoire

### Qui peut devenir membre de l'observatoire ?

Les membres potentiels sont les professionnels oeuvrant de près ou de loin au développement des circuits-courts et de proximité : ce sont les accompagnateurs de projets (structures agricoles, territoires) ou les porteurs de projets (collectivités, associations, entreprises...). Les consommateurs ou producteurs individuels n'en font pas partie, mais ils sont représentés par des structures collectives.

### Comment devenir membre de l'observatoire ?

Toute demande de participation à l'observatoire doit être effectuée auprès d'un des membres suivants :

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur – délégations agriculture et santé - alimentation.
- Chambre Régionale d'Agriculture
- Pôle InPACT (Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale)
- Bio de Provence
- Réseau Rural Régional

Le futur membre devra renseigner une fiche permettant aux animateurs de l'orienter vers le groupe thématique correspondant à ses attentes et de prendre en compte ses besoins. Par la suite, le membre recevra les mails d'invitations aux réunions le concernant, et se verra attribuer un login et un mot de passe pour accéder à l'espace collaboratif de l'observatoire régional des circuits-courts.

### Rôles et engagements des membres de l'observatoire :

L'engagement demandé aux membres :

- Faire part des besoins et des attentes de chacun, au moyen d'une fiche de renseignement, permettant d'orienter les membres vers un groupe de travail
- Etre recensé dans l'annuaire des membres, mis en ligne sur l'espace collaboratif
- Renseigner des fiches expériences sur les projets suivis par le membre et en accepter la diffusion aux autres membres via l'espace collaboratif
- Accepter de partager des données, des informations, qui permettraient d'enrichir les échanges et



les outils

- Intervenir lors des réunions, à la demande des animateurs, pour présenter des retours d'expériences
- En fonction des compétences/connaissances du membre, s'impliquer activement dans la construction d'outils
- Les frais engendrés par la participation à l'observatoire, sont pris en charge par chacun des membres

### III - Fonctionnement de l'observatoire

#### Organisation en groupes de travail

En 2013, trois groupes de travail ont été identifiés au regard des besoins et attentes des acteurs. Chaque groupe est animé par des structures agricoles et /ou du développement territorial.

- Approche modalités des circuits-courts et de proximité

Ce groupe s'adresse aux techniciens accompagnant les porteurs de projets individuels et collectifs (hors Restauration Hors Domicile). Il traite des modalités suivantes : marchés, points de vente collectifs et points de vente à la ferme, physiques ou virtuels (e-commerce, drive) ainsi que des projets d'atelier de transformation, favorisant la valorisation des produits agricoles transformés. Il permet aux participants d'échanger, de mettre en commun les références existantes, outils et méthodes en matière de circuits-courts aux échelles nationale et régionale.

- RHD de proximité

Ce premier groupe cible en particulier les projets d'approvisionnement de la restauration collective scolaire. Il coordonne plusieurs acteurs de compétences variées afin d'apporter des solutions aux principales contraintes de l'approvisionnement de la restauration collective en produits issus de l'agriculture locale. En fonction des besoins identifiés, trois thématiques principales ont été étudiées en 2014 et 2015 au sein de trois sous-groupes de travail. Ces derniers ont pour objectif de créer des outils prêts à l'emploi. Dans le premier sous-groupe, un outil sur les marchés publics est en cours de création pour faciliter l'achat public de produits issus de l'agriculture locale. Un autre sous-groupe étudie la question de la communication et de la sensibilisation auprès des convives et du personnel de cuisine et a pour finalité de construire un kit pédagogique et de concevoir des indicateurs d'impact. Le dernier sous-groupe met en synergie les plateformes d'approvisionnement existantes et étudie la question de la logistique et la construction d'une gamme commune régionale de produits agricoles.

- Approche territoriale des circuits courts et de proximité

Ce groupe de travail s'intéresse à l'approche territoriale des circuits alimentaires de proximité, c'est-à-dire

à la façon dont les différentes initiatives favorisant le développement des circuits courts s'articulent pour « faire système » sur un territoire. Il mène des travaux de capitalisation et d'analyse des expériences régionales, et facilite l'appropriation par les acteurs régionaux d'études ou de travaux nationaux. Par ses rencontres et travaux, ce groupe de travail s'intéresse notamment aux questions de l'articulation entre échelles territoriales (administratives et bassin de vie, locale et régionale, etc.), de la coopération entre les acteurs (acteurs de l'accompagnement, territoires, etc. ), de la durabilité des projets de circuits courts et de leur impact, de la mise en place de systèmes de gouvernance alimentaire.

### **Comité de Pilotage (COPIL)**

Rôle : Révise et valide les propositions du COTEK (finalités, objectifs...) Fréquence : 1 à 2 fois par an selon les besoins

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur – délégations agriculture et santé - alimentation
- Chambre Régionale d'Agriculture
- Pôle InPACT (Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale)
- Bio de Provence
- Réseau Rural Régional
- Membres invités : DRAAF, Coop de France, FRIAA, FRGEDA, MRE, ARPE

### **Comité Technique (COTECH)**

Rôle : Propose un cadre pour l'observatoire, validé par le COPIL Fréquence : 1 à 2 fois par semestre

- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur – service Agriculture – service Initiatives Territoriales et Démarches Participatives – service Internat et Restauration au Lycée
- Chambre Régionale d'Agriculture
- Pôle InPACT (Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale)
- Bio de Provence
- Réseau Rural Régional
- animateurs des groupes de travail

### **Outils**

- État des lieux (BDD, fiches expériences et cartographie)
- Groupe de travail circuits-courts au sein du pôle agriculture du CRIGE – en cours de réflexion
- Espace collaboratif hébergé par le site de la Région (<http://monportail.regionpaca.fr/partenaires>). Accès par login et mot de passe attribué par le service informatique de la Région. Les accès sont transmis

après réception d'une fiche de renseignement remplie par le participant potentiel.

- Manifestation plénière annuelle de diffusion des outils et travaux réalisés dans chacun des trois groupes de travail. Cette manifestation sera l'occasion d'élargir les travaux à d'autres sujets et d'ouvrir les débats à d'autres acteurs.

#### **IV – Rôles des animateurs des groupes de travail**

- Représenter l'observatoire et non pas les structures dont ils émanent lors des réunions et lors des phases de préparation des réunions. Les animateurs devront rappeler cela en début de réunion.
- Parler au nom de leur structure, si elle n'est pas représentée par ailleurs, est possible, en faisant la distinction entre le rôle d'animateur et leur appartenance à une structure.
- Animer des temps d'échange : sans partie pris dans la concertation et la prise en compte de tous les points de vue.
- Capitaliser et diffuser les méthodologies, outils et retours d'expériences identifiés et portés à connaissance par les participants aux groupes de travail
- **Ne pas porter les projets des acteurs**
- Ne pas gérer la Base De Données circuits-courts, mais favoriser son enrichissement (réalisation de fiches projets, apport de données)
- Communiquer par mail auprès des membres de l'observatoire, sur une adresse réservée à l'observatoire.
- Inviter les participants aux réunions
- Réaliser les supports de réunion et les compte-rendu de réunion
- Communiquer ces éléments par mail aux membres de leur groupe de travail, et via l'espace collaboratif
- Alimenter l'espace collaboratif pour le groupe qui les concerne
- Présenter les travaux de leur groupe de travail lors d'une manifestation plénière annuelle, organisée par la Région, afin de communiquer plus largement.

## **J. Publications et communications (2010-2016)**

### **Publications :**

1. Mosnier E., Epelboin L., Guiraud N., Renaud M., Guarmit B., Auz M., Huber F., Carrera C., Ville M., Nacher M., (2016), VIH-06 - Les périphéries de l'épidémie de VIH en Guyane : particularités des zones isolées. Médecine et maladies infectieuses, Vol 46 - Numéro 4 Supplément 1 - juin 2016 DOI: 10.1016/S0399-077X(16)30551-0
2. Guiraud N. et Rouchier J., (2016), L'observatoire régional des circuits courts à l'aune de la proximité organisée : vers une évaluation du dispositif, Chapitre 4 de l'ouvrage Alimentation et proximité : jeu d'acteurs et territoire, Educagri, à paraître.
3. Mosnier E., Guiraud N., Epelboin L., Huber F., Adriouch L., Guarmit B., Djossou, Douine M., Brousse P., Terraz A., Ville M., Adenis A. Nacher M., (2015), F., Diagnostic et prise en charge des PVVIH en zones isolés et frontalières en Guyane, in Bulletin de Veille Sanitaire, n°11, Décembre 2015.
4. Guiraud N., Laperrière V., Rouchier J., (2014), Une géographie des circuits courts en région Provence-Alpes-Côte d'azur. État des lieux et potentialités de développement, L'Espace géographique 43(4):356-373, novembre 2014.

### **Soumis à publication :**

1. Guiraud N. La dimension spatiale du « local » des paniers des Bouches-du-Rhône de 2001 à 2015. Un retour au modèle de Von-Thünen dans l'organisation de la filière maraîchage ? Soumis à Géographie Économie Société
2. Guiraud N., Rouchier J. La visibilité comme ressource dans la gouvernance des circuits courts. Une approche institutionnaliste de l'évaluation pour l'Observatoire des circuits courts de PACA. Soumis à la Revue Française d'Économie

### **En cours d'écriture :**

1. Barbet V., Guiraud N., Rouchier J. Hagglng on Values: Towards Consensus or Trouble
2. Consales J-N., Guiraud N., Siniscalchi V. Le « local » : (entre) outil politique, notion géographique et objectif idéologique. Les « espaces » de l'alimentation « locale » à Marseille

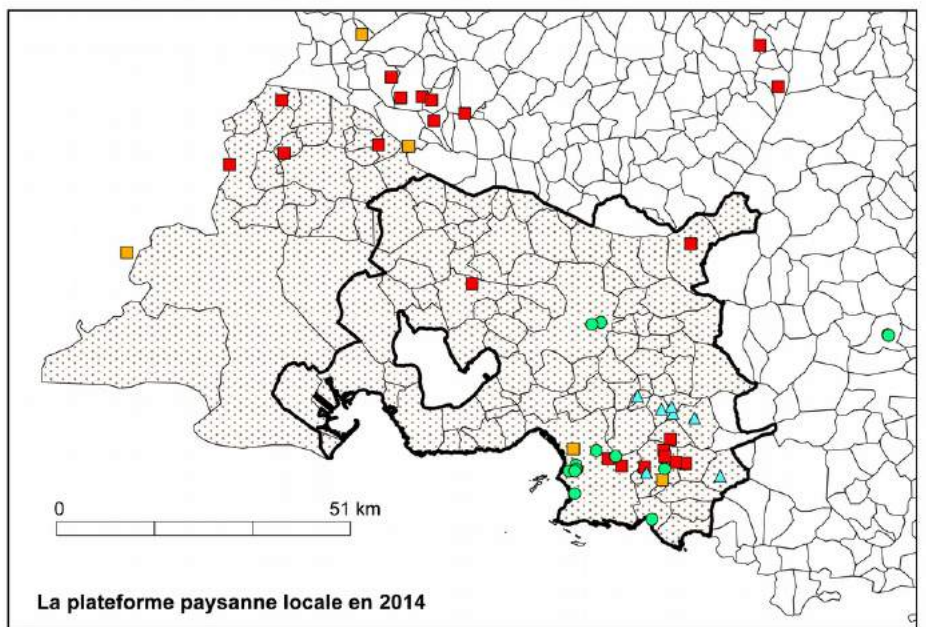
### **Documents de travail (AMSE Working Paper):**

1. Guiraud N., Rouchier J. L'Observatoire Régional des Circuits Courts : Un Dispositif de Coordination pour une Gouvernance Alimentaire Régionale. 2016. <halshs-01264601>
2. Guiraud N., Laperrière V., Rouchier J. Une géographie des circuits courts en région PACA : Etat des lieux et potentialités de développement. 2014. <halshs-01001982>

### **Communications :**

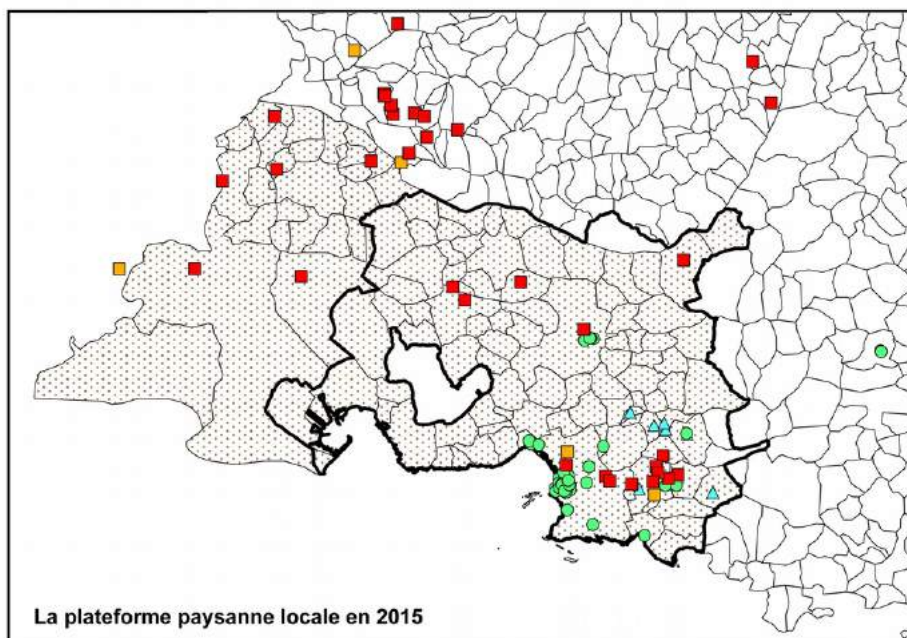
1. Journée d'étude jeunes chercheurs du laboratoire Telemme, L'espace au cœur des sciences sociales, à la Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme, Aix en Provence, 28 mai 2015 : Guiraud N., (2015), « Se nourrir localement :Espace et Marché ».
2. 8 ème journées internationales de la Proximité, Construire les proximités dans un monde global : enjeux organisationnels, territoriaux et sociétaux, 20-22 mai 2015 à Tours : Guiraud N., Rouchier J., (2015), « L'Observatoire régional des circuits courts : une proximité organisée pour une politique efficace ? ».
3. Value and values in agro-food processes. June 10th-12th 2014, EHESS workshop, Centre de la Vieille Charité : Guiraud N., (2014). « Networks to organize short food chains in PACA (France) and their governance ».
4. Colloque SFER CCP 2013, 4 et 5 juin 2013 à AgroParisTech – Paris : Guiraud, N., (2013), « Une géographie de l'alimentation locale en PACA : approche territoriale des circuits courts de proximité et éléments de prospective »
5. 10ème colloque Théo-Quant, 23-25 mars 2011, Besançon : Guiraud N., Audard, F., (2011), « Une grille d'analyse du système spatial AMAP en Bouches-du-Rhône : un préalable pour discuter du local ».
6. Journée d'études projet DEVAMAP, Les circuits courts : processus, valeurs, réseaux : Guiraud, N., (18, 19 mai 2011), « Observer la spatialité des réseaux AMAP, discussion du local »
7. 6ème colloque SAGEO (Spatial Analysis and GEomatics), Toulouse : Guiraud, N., Consales J.N., Aaudard F., (2010), « Une grille d'analyse des AMAP en Bouches-du-Rhône. Les espaces d'une consommation engagée ».
8. Poster : [http://sageo10.univ-toulouse.fr/IMG/pdf/SP04\\_GUIRAUD\\_Poster.pdf](http://sageo10.univ-toulouse.fr/IMG/pdf/SP04_GUIRAUD_Poster.pdf)

## K. Cartographie de l'approvisionnement et de lieux de livraisons de la PPL (2014 et 2015).



Périmètre métropolitain 
  Communes des Bouches du Rhône 
  Communes de Provence Alpes Côte d'Azur

■ Producteurs 
 ■ Fournisseurs 
 ● Restaurants, épiceries, creches 
 ▲ Marché public Agglo Aubagne

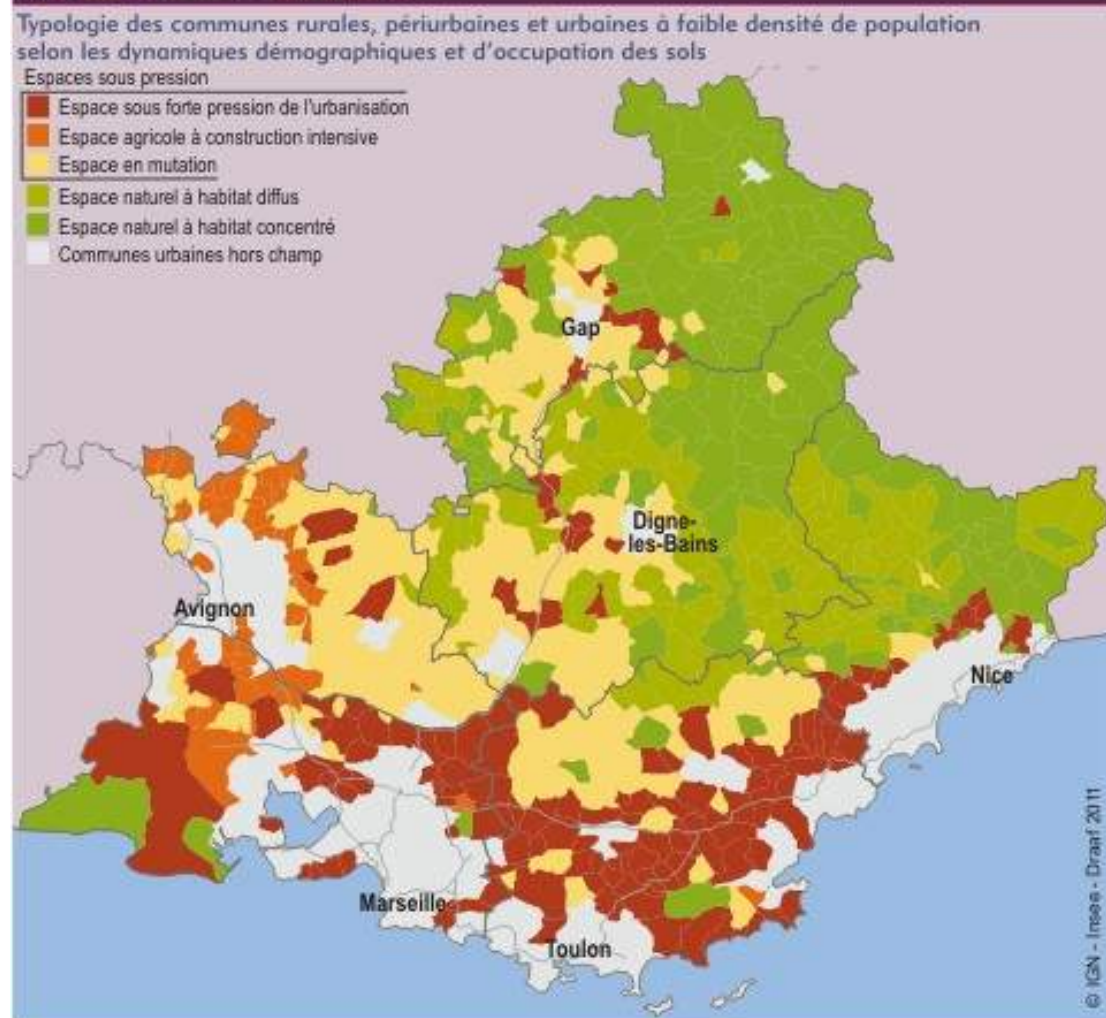


Source : Plateforme paysanne locale

Auteur : Noé Guiraud, 2015

## L. Cartographie des conflits d'usage du sol en PACA (RA 2000).

### Cinq groupes de communes plus ou moins exposées aux conflits d'usage du sol



Sources : Agreste (Recensement agricole 2000), Insee, Ocsol, Sitadel





# Résumé

Cette thèse traite de la relocalisation des filières agricoles et alimentaires en région PACA qui s'opère à travers le développement des circuits courts depuis les années 2000. Les circuits courts sont une forme de modalité de commercialisation qui s'organise selon un principe de proximité tant géographique que sociale et économique. L'approche développée ici s'intéresse à la dynamique d'institutionnalisation des circuits courts en région, que l'on observe par un positionnement croissant des pouvoirs publics et la multiplication des organisations qui visent à produire un cadre au développement de ces circuits alimentaires. La proximité est identifiée comme le principe de changement qu'impliquent les circuits courts au niveau de l'organisation spatiale des filières agricoles et alimentaires et au niveau de la coordination des acteurs. Par une approche empirique et inductive, ces deux aspects sont étudiés de façon dynamique (2000-2015) pour observer l'évolution de leurs formes en région PACA. Des systèmes alimentaires territoriaux s'organisent en région et la demande urbaine apparaît alors très structurante. Simultanément, une gouvernance alimentaire régionale émerge et permet un décloisonnement des acteurs agricoles et de la société civile, mais elle reste un processus fragile. Considérer ces deux aspects souligne l'enjeu de l'articulation de la coordination des acteurs à l'échelle de la relocalisation des filières agricoles et alimentaires, notamment du point de vue du rôle que peuvent avoir les villes. La question foncière apparaît alors comme centrale. Finalement, cette thèse souligne aussi l'existence de phénomènes d'exclusions qui accompagnent cette relocalisation agricole et alimentaire : la concurrence localisée (économique et spatiale) pour les producteurs et l'exclusion d'acteurs de l'accompagnement et de circuits courts spécifiques selon le modèle de développement légitimé par la gouvernance régionale.

Mots clés : circuits courts, relocalisation agricole et alimentaire, systèmes alimentaires territoriaux, proximité, gouvernance, institutionnalisation, région PACA

## Abstract

This thesis concerns the relocation of agricultural and food sectors in the PACA region through the development of short food chains (SFC) since the 2000s. SFC are a form of food commercialization organized according to a principle of geographical, social and economic proximity. The approach developed is focused on the dynamics of institutionalization of SFCs, which is observed by increasing positioning of government and the proliferation of organizations aiming to develop and structure these food systems. Proximity is defined as the principle of change implied by SFCs in terms of the spatial organization of agriculture and food sectors and in terms of the coordination of the actors. Through an empirical and inductive approach, these two aspects are studied dynamically (2000-2015) to observe their structural evolution in the PACA region. We describe territorial food system organization and the structural impact that urban demand has on these developing systems. Simultaneously, the emergence of regional food governance allows a decompartmentalization of agricultural stakeholders and civil society members. These two aspects emphasize the importance of the coordination of actors throughout the relocation of agricultural and food sectors and specifically the emerging involvement of cities. Finally, this thesis also highlights patterns of exclusion accompanying this agricultural and food relocation resulting from localized competition (economic and spatial) between producers and the exclusion of specific SFCs following the development of models legitimized by the regional governance.

Key words: Short food chains, relocation of agriculture and food sector, food system, proximity, governance, institutionalization, PACA region.